W G. E Libris.

10/6


HIS
TOIRE
DU
CALVI
NISME
IOANNI
CALVI
NI
TIONES
Relig

HISTOIRE DU CALVINISME.

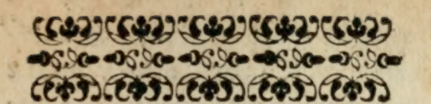
PAR MONSIEUR MAIMBOURG.

Derniere Edition.

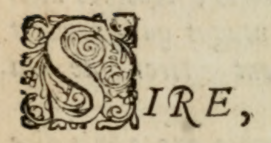


Suivant la Copie imprimée
A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXXII.



AU ROY.

IRE,

TOus les Sçavans qui ont dédié leurs Ouvrages à VOSTRE MAJESTE', ont fait eclater ſa gloire, en faiſant voir dans leurs Epitres, avec toute la pompe de leur eloquence, tous les Ennemis de LOUÏS LE GRAND terraſſez par la force invincible de ſes Armes; les limites de ſon Royaume etendus par ſes juſtes prétentions, & par ſes con-

questes jusqu'au Rhin, & mesme audelà; & la Paix qu'il a glorieusement donné à toute l'Europe, en abandonnant, par une moderation sans exemple, dans le cours le plus impetueux de ses victoires, tous les nouveaux avantages qu'il pouvoit infalliblement tirer de la guerre.

Il me semble que je puis dire veritablement & sans vanité, que je fais encore plus qu'eux, parce que VOSTRE MAJESTÉ, *qui aprés avoir surpassé les Rois ses Prédecesseurs, se surpaße maintenant elle-mesme, me donne lieu de faire voir dans cette Histoire quelque chose de plus grand encore, & de plus digne de l'immortalité, que tout ce qu'ils ont dit de plus avantageux à vostre gloire.*

En

En effet, SIRE, *l'on y voit le Calvinisme, c'est à dire, le plus furieux & le plus terrible de tous les ennemis que la France ait jamais eûs, celuy qui l'a autrefois desolée par le fer & par le feu, donnée en proye à l'avarice & à la cruauté des Etrangers, & reduite enfin aux derniers extremitez par la fureur des guerres civiles, par les revoltes tant de fois rêtirées, & par les horribles excès de la rage & de l'impietè des premiers Protestans de ce Royaume. Mais en quel estat l'y voit-on cèt Ennemi si redoutable apres tant de funestes attentats? Il y paroist non-seulement desarmè, abbatu, humble, soumis, & à vos pieds, mais aussi presque anéanti, tout languissant, &*

tendant manifestement à sa fin, heureusement vaincu & domté par d'autres armes que celles que vos Predecesseurs avoient inutilement employées pour le détruire. Car ce n'est point comme eux ni par les supplices, ni par la guerre que VOSTRE MAJESTE', *a entrepris de le reduire en cèt estat, mais c'est par une conduite egalement juste, douce, & charitable; par des Ordonnances toutes pleines de sagesse & d'équité, qui luy ostent ce qu'il avoit usurpé contre les Edits; & par la grandeur de vôtre zele qui donne tous les jours mille marques de cèt ardent desir que vous avez du salut de ceux qui sont encore infectez du venin de ses erreurs.*

C'est par cette voye douce de la charité, bien plus efficace que cel-

celle de la force & de la rigueur que nous voyons aujourd'huy cette grande multitude de brebis égarées, se rendre avec l'applaudissement du ciel & de la terre dans la Bergerie du bon Pasteur, & augmenter par leur conversion le nombre des sujets de l'Eglise Gallicane, qui vous doit, aprés Dieu, cèt accroissement si considerable de son Empire tout spirituel.

Mais SIRE, *que ne doit-elle pas encore à cette importable pieté de* VOSTRE MAJESTE', *qui en accordant au Clergè de France les graces qu'il luy a demandèes au sujet de la Régale, a plus fait pour l'Eglise Gallicane que Saint Loüis mesme, quelque grand zele qu'il ait eû pour le bien de cette illustre Eglise, dont il a toûjours main-*

tenu

tenu les droits & les libertez avec tant de vigueur ?

C'est par ces effets & ces marques éclatantes d'une solide pieté que VOSTRE MAJESTE' *fait regner Dieu dont Elle agrandit le Royaume en rétablissant la Religion par la ruine de l'héresie; & Dieu aussi de son costé ne manquera pas de continüer par de nouvelle benedictions à vous faire regner avec toute la gloire & tout le bonheur qu'on peut souhaiter. Ce sont-là les vœux que fait continuellement à Dieu pour son genereux Protecteur, celuy qui est avec tout le respect & tout le zele imaginable,*

SIRE.

de vôtre Majesté

Le tres-humble, tres-obéïssant, & tres-fidelle sujet & serviteur,
LOÜIS MAIMBOURG.

AVERTISSEMENT.

VOICY le dixiéme Tome de mes Histoires, qui, comme je l'ose esperer, satisfera mon Lecteur, & sera favorablement receû, mesme à Rome, quoy-qu'il paroisse assez qu'on n'y est pas trop satisfait de l'Auteur. Car il n'y a presque personne aujourd'huy qui ne sçache que j'ay eû le malheur de tomber dans la disgrace de N. S. Pere le Pape, qui a fait mettre dans *l'Indice* quelques-unes de mes Histoires, & m'a mis moy-mesme hors de la Compagnie des Jesuites, par un decret du Général, qui porte simplement, sans en alleguer d'autre cause, OBSEQUENTES JUSSUI ET MANDATO S. D. N. INNOCENTII XI. DICTUM PATREM LUDOVICUM EX SOCIETATE NOSTRA DIMITTIMUS, ET PRO DI-

MISSO AB OMNIBUS HABENDUM ESSE DECLARAMUS. *Obéïssant aux ordres exprés du Pape, nous le mettons hors de nostre Compagnie, & nous déclarons qu'on le doit tenir desormais pour un homme qui n'est pas Jesuite.*

Ce coup m'a esté d'autant plus sensible, qu'il vient d'un Pape dont l'éminente vertu reconnuë & réverée de tout le monde, peut faire croire, particulierement à ceux dont je n'ay pas l'honneur d'estre bien connu, que je suis fort coupable. D'ailleurs, comme il n'a pas jugé qu'il fust à propos de me déclarer mon crime, quoy-que j'aye souvent demandé qu'on me fist cette grace, qu'on accorda mesme à Luther : je ne puis ni me justifier, si je me crois innocent, ni satisfaire Sa Sainteté, si l'on trouve qu'il y ait quelque méchantes propositions dans mes Livres, quoy-que je n'aye pû jusqu'à maintenant y en découvrir ucune.

Sur

Sur quoy il me semble que je puis dire avec Saint Paul, *Nihil mihi conscius sum.* Je m'examine devant Dieu sur ce que j'ay presché prés de trente ans, principalement dans Paris, & sur ce que j'ay écrit depuis dix ou douze ans que j'ay quitté la prédication. Et aprés tout, quoy-que je me puisse tromper, je crois néanmoins que l'on pourra voir aussi-bien que moy, soit des mes Sermons qui sont imprimez, soit dans mes Lettres de François Romain, soit dans mes trois petits Traitez de Controverse, ou enfin dans toutes mes Histoires, que j'ay toûjours écrit & parlé conformément à la doctrine de l'Eglise, aux maximes & au loix inviolables du Royaume, & porté hautement l'autorité du Saint Siege & du Pape aussi loin qu'elle peut s'étendre selon l'Evangile, les Conciles, & les Saints Peres. Outre que par la grace de Dieu, j'ay toûjours tasché de vivre selon ma profession d'une ma-

niere qui fait que j'ay encore aujourd'huy le bonheur d'estre tenu & dedans & dehors la Societé pour un homme irreprochable dans sa conduite & dans ses mœurs.

Je ne sens donc point que ma conscience reproche rien sur tout cela, *Nihil mihi conscius sum.* Mais je dois aussi ajouster avec le mesme grand Apostre, *Sed non in hoc justificatus sum ; cela pourtant ne me justifie pas.* Nostre Saint Pere, quand mesme il ne prononce pas *ex Cathedrâ*, a bien d'autres veuës & d'autres lumieres que les miennes. Il peut voir ce que je ne vois pas ; & je veux mesme croire, puis qu'il le veut ainsi, que je suis coupable, quoyque je ne sçache pas en quoy, & qu'il est maintenant bon que je subisse avec grande soumission la peine qu'il m'impose.

Il est vray que le Roy, qui agit toûjours avec autant de justice que de bonté, voyant qu'on ne

luy

luy vouloit pas faire ſçavoir, comme on ne luy avoit promis, en quoy j'eſtois coupable, m'a pris en ſa protection, & enſuite n'a pas voulu qu'on exécutaſt le Decret que l'on avoit fait contre moy, & qu'il a tenu en ſuſpens, pour en uſer aprés comme il trouveroit le plus à propos: de ſorte qu'aprés plus d'un an écoulé depuis ce Decret, on m'a veû eſtre encore par cette puiſſante protection ce que j'eſtois auparavant.

Mais j'ay enfin réſolu de prendre les voyes de ſatisfaire pleinement ſa Sainteté, en me ſacrifiant tres-volontiers pour le bien de la paix; de tirer les Jeſuites de certains faſcheux embarras où ils ſe trouvoient à mon occaſion; & de me mettre en eſtat de pouvoir paſſer le peu qui me reſte de vie dans le repos, dont il ſeroit aſſez difficile que je joüiſſe parmi eux, aprés avoir eſté ſi malheureux que de déplaire ſi fort à Sa Sainteté, à l'in-

l'indignation de laquelle j'aurois le chagrin de le voir expofez à mon fujet.

C'eſt pourquoy j'ay ſupplié tres-humblement le Roy de ſe contenter de ce qu'il a fait juſques icy pour me maintenir dans le poſte où j'ay eſté plus de cinquante cinq ans, avec quelque honneur & quelque réputation, dans une Compagnie auſſi grande & auſſi célebre que celle des Jeſuites, & de laiſſer à leurs Superieurs la liberté de faire ce qu'ils jugeroient à propos à mon égard, en ſuite des ordres qu'ils ont receûs de Rome.

Et c'eſt que Sa Majeſté a trouvé bon de faire par ſa Lettre du 10. de Janvier de cette année au Provincial des Jeſuites en ces termes : *Je vous permets de faire dans l'execution deſdits ordres, ce que vous eſtimerez eſtre de voſtre devoir, ſuivant les Statuts & Réglemens de voſtre Compagnie.* Or ces Peres ont

ont crû que ces ordres venant du Pape, auquel ils obéïssent ponctuellement en tout ce qui regarde le gouvernement de leur Compagnie, ils ne pouvoient le dispenser de les exécuter. C'est ce qu'ils ont fait, en me signifiant & me remettant entre les mains ce Decret, en vertu duquel, selon ces paroles tres-significatives, OBSEQUENTES JUSSUI ET MANDATO SS. D. N. EUM EX SOCIETATE NOSTRA DIMITTIMUS ET PRO DIMISSO AB OMNIBUS HABENDUM ESSE DECLARAMUS, il est évident que par la suprême autorité Apostolique je suis parfaitement libre, & remis de plein droit en l'estat où j'estois avant ma Profession.

Ainsi, n'estant plus maintenant Jesuite par l'ordre de N. S. P. le Pape, & par la permission que le Roy a donnée de l'executer, je seray de la grace de sa Majesté

tout ce qu'il luy plaira, pour la ſervice avec plus d'ardeur & de zele & de liberté que jamais.

Voilà ce dont j'ay crû devoir informer mon Lecteur, qui ſera peut eſtre ſurpris de ce changement qui paroiſt au titre de mon Livre; & je le fais, en attendant que je donne au Public une plus ample Relation de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire, ſi ceux qui ont autorité ſur moy, & à la volonté deſquels je ſeray toûjours parfaitement ſoumis, me le permettant.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

Le ſujet & l'importance de cette Hiſtoire. Le Calviniſme vient de l'héreſie de Luther, & de celle de Zuingle. L'hiſtoire de cét Héreſiarque. Le changement de Religion dans les Cantons de Zurich, de Berne, de Schaphouſe, & de Baſle. La guerre des Suiſſes, & la victoire des Catholiques. Les artifices de Luther & de Zuingle pour gagner le Roy François I. par les Gens de lettres qu'ils luy envoyent, & qui ſement l'héreſie dans Paris, & à Meaux. Guillaume Briſſonet Eveſque de Meaux ſe laiſſe ſurprendre par ces faux ſçavans héretiques. Son repentir, & ſon Synode. Le zele du Parlement de Paris à maintenir la vraye Religion. Les héretiques gagnent par leur hypocriſie Marguerite de Valois Ducheſſe d'Alençon, ſœur de François I. Le Portrait de cette Princeſſe. Elle épouſe Henry d'Albret Roy de Navarre. Elle eſt ſeduite par Gerard Rouſſel

Roussel, & prend le parti des Protestans, pour se venger de ce que le Pape Jules II. avoit fait contre le Roy son beaupere. Ce qu'elle fit pour attirer dans ce parti le Roy son frere, qui fut ébranlé par le Curé de Saint Eustache. Le Cardinal de Tournon desabuse le Roy. L'insolence extréme des Protestans. L'amende honorable que le Roy fait faire à Dieu par une Procession solennelle, & son zele admirable contre les Héretiques. L'histoire des diversions de Geneve entre les Savoyards & les citoyens; & du changement d'Estat & de Religion qui s'y fit. Histoire de Jean Calvin. Sa naissance, son éducation. Comment il se pervertit, & fut contraint de se sauver à Paris. Sa retraite à Angoulesme, en Allemagne, à Poitiers, à Ferrare, à Basle, à Strasbourg & à Geneve, où il est établi Ministre. Le systeme de son hérésie tirée de Pierre Valdo. Histoire de cét hérétique & de ses Vaudois. En quoy Calvin differe de Luther, duquel il a pris les points les plus subtils de son hérésie.

LIVRE SECOND.

Histoire de l'execution & du massacre de Cabrieres & de Merindol. Le Iuge-

Jugement porté en cette cause par le Parlement de Paris, & la justification du Parlement de Provence, & de son Premier Président Jean Meynier Baron d'Oppede. L'avenement de Henry II. à la Couronne. Son zele contre les hérétiques. Edit de Chasteau-Briant. Insolence des Huguenots aprés la bataille de Saint Quentin. Histoire de Clement Marot : sa naissance ; ses mœurs, sa Traduction des Pseaumes, ses aventures, & sa mort. Histoire du voyage du Chevalier de Villegagnon en l'Amerique Meridionale, pour y établir le Calvinisme. La division des Ministres que Calvin y avoit envoyez. La Conversion du Chevalier. Son retour en France, où il écrit contre l'hérésie. D'Andelot se déclare brusquement Calviniste en presence du Roy Henry II. qui le fait arrester prisonnier. L'apostasie de Spifame Evesque de Nevers. Son voyage à la Diéte de Francfort pour les Calvinistes. Son retour à Geneve, où il eût la teste tranchée. La Mercuriale en presence du Roy, qui fait arrester les Officiers qui s'estoient déclarez pour le Calvinisme. Anne du Bourg Conseiller le fait plus ouvertement que tous les

au-

autres. La mort du Roy Henry II. Son éloge, & son portrait. L'insolence des Huguenots aprés sa mort sous le regne du petit Roy François. Assassinat du Président Minard. Exécution d'Antoine du Bourg. Estat de la Maison de Guise, & de la Maison de Montmorency. Les Guises ont la meilleure part au gouvernement sous ce regne. Mécontentement des Princes, des Montmorencis, & des Colignis. Le caractere d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre: celuy du Prince de Condé son frere. Comment ils se font tous deux Huguenots, aussi-bien que les Colignis. Histoire de la Conjuration d'Amboise. Entreprises des Huguenots aprés que la conspiration fut éteinte. On tasche d'establir contre eux l'Inquisition. Histoire de cette Inquisition. L'Edit de Romorantin. L'Assemblée de Fontainebleau, où l'Admiral presente Requeste pour les Huguenots. Jean de Montluc Evesque de Valence est pour eux. L'histoire de la vie de ce Prélat. Les libelles des Huguenots. Les Estats d'Orleans, où le Prince est arresté, & condamné à avoir la teste tranché. Mort de François II. Delivrance & justification du Prince. La dangereuse & malheureuse politique de la Reine Catherine de Medicis.

LIVRE TROISIE'ME.

Histoire de l'établissement du Calvinisme au Royaume d'Ecosse. La guerre qui s'y fit entre les Anglois & les Ecossois d'une part, & les François de l'autre. La Paix de Londres desavantageuse à la Religion. Abregé de la vie & des pitoyables aventures de la Reine Marie Stuard jusqu'à sa mort. Comment l'héresie s'est introduite, & enfin établie dans l'Angleterre. La Reine Catherine de Medicis s'accorde avec le Roy de Navarre pour la Régence qu'elle partage avec luy; & pour se maintenir, se lie d'interest avec l'Admiral, favorise les Huguenots, & souffre qu'on fasse le Presche à la Cour. Quelle estoit alors la disposition de l'esprit de cette Princesse touchant la Religion. Le grand bien qui naquit de ce grand mal, par l'union de Duc de Guise, du Connestable Anne de Montmorency, & du Mareschal de Saint André, pour la défense de la Religion Catholique; ce que les Huguenots appellerent le Triumvirat. L'union contraire des trois freres de Coligny, & l'apostage du Cardinal de Chastillon. La nouvelle Requeste presentée par l'Amiral-

ral, & regettée par le Parlement. L'Edit de Juillet favorable aux Catholiques. Le Chancelier de l'Hospital agit fortement pour le faire révoquer. Les qualitez, & le portrait de ce Chancelier. Il s'unit avec la Reine Catharine, le Roy de Navarre, & l'Admiral, pour faire convoquer le Colloque de Poissy. Les differens motifs qui les y portent. L'histoire de ce fameux Colloque. La harangue de Beze. Le portrait, & les qualitez de ce Ministre. Ses blasphêmes tres-doctement réfutez par le Cardinal de Lorraine. Le Colloque heureusement terminé par la générosité des Evesques de France, qui sceûrent se maintenir contre l'intention de la Reine, dans leur qualité de Juges de la doctrine.

LIVRE QUATRIÈME.

INsolence des Huguenots aprés le Colloque de Poissy. Les Chefs des Catholiques voyant que l'on vouloit l'Edit de Janvier qui permet l'exercice du Calvinisme accordé aux Huguenots malgré le Parlement de Paris, qui s'y opposa de toute sa force. Les horribles suites de cét Edit. L'histoire du tumulte excité par les Huguenots au Fauxbourg Saint Mar-

Saint Marceau. Le Roy de Navarre abandonne les Huguenots, & se met à la teste du Triumvirat pour la defense de la vraye Religion. Etrange perplexité de la Reine Catherine qui se vit mal avec les deux partis. Le Prince de Condé sort de Paris, & les Chefs des Catholiques y retournent. L'histoire du desordre de Vassy. L'intelligence de la Reine avec le Prince de Condé pour s'opposer au Triumvirat. Le Roy de Navarre remene le Roy à Paris. Origine des premiers troubles. Le Prince se saisit d'Orleans. Rupture de la Reine avec le Prince, parce qu'il avoit fait voir ses lettres secrets. Surprise de plusieurs villes par les Huguenots. Les horribles cruautez qu'ils exercent contre les Catholiques. L'histoire du Baron des Adrets le plus cruel des Huguenots. Le siege & la prise de Roüen. La blessure & la mort du Roy de Navarre; son eloge, & son portrait. Injustes represailles faites à Orleans par le Prince de Condé; qui ne put prendre Corbeil, & fut repoussé de devant Paris. La marche des deux armées jusqu'à Dreux. Exacte description de la bataille de Dreux où le Prince & le Connestable furent faits prisonniers, & le Duc de Guise demeura victorieux. Eloge des Seigneurs Catholiques qui y perirent. Le siege d'Orleans. La blessure du Duc de Guise assassiné par Poltrot. La mort & l'eloge de ce grand Prince. Le Traitté d'Orleans, & la fin des premiers troubles par l'Edit de Mars assez

favorable aux Huguenots. Cette paix est desapprouvée par le Pape Pie IV. Les Evesques accusez d'hèresie citez à Rome. Monitoire contre la Reine de Navarre Jeanne d'Albret. Les ordres du Roy au sieur d'Oysel son Ambassadeur pour s'y opposer. La sage conduite du Pape en cette occasion. La Reine Jeanne est excommuniée comme héretique opiniastre. L'histoire de la mort de Jean Calvin. Ses bonnes & ses mauvaises qualitez, & son veritable portrait.

LIVRE CINQUIE'ME.

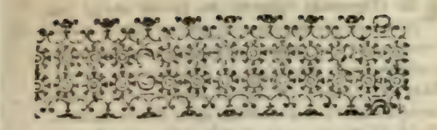
LA Reine Catharine mene le Roy visiter son Royaume; les motifs de ce voyage. Les raisons qui l'obligent à se declarer pour les Catholiques contre les Huguenots. La Conference d'Avignon, & celle de Bayonne. La jalousie qu'en prennent les Huguenots, & de l'armée que le Duc d'Albe mene en Flandres contre les rebelles & les Calvinistes des Païs bas. Abregé de l'histoire de cette révolte, & comment le Calvinisme s'est introduit dans ces païs-là. Les Huguenots se préparent à la guerre à l'occasion du passage du Duc d'Albe. Ils taschent de surprendre Metz pour la commodité du secours qu'ils attendoient de l'Allemagne. Comment l'heresie de Calvin s'est introduite dans cette grande ville. La veritable cause des seconds troubles. Histoire de la damnable & malheureuse entreprise de Meaux. Le Prince de Condé veut attaquer le bataillon de six

mille

mille Suisses commandé par le Connestable qui conduit le Roy de Meaux à Paris. Le Prince entreprend d'assieger & d'affamer le Roy dans Paris. La bataille de Saint Denis où les Huguenots sont défaits, & le Connestable est tué. Exploits héroïques de ce grand homme. Sa mort, & son eloge. Ridicule entreprise des Huguenots contre un moulin. Ils se retirent de devant Paris, & ont recours aux Calvinistes d'Allemagne. Comment le Calvinisme s'y est introduit contre la Pacification de Passau. L'Electeur Palatin Frideric III. envoye un grand secours aux Huguenots sous la conduite de son second fils Jean Casimir. Le Duc d'Anjou Lieutenant Général du Roy son frere ne peut empescher que le Prince de Condé ne joigne ce secours en Lorraine, d'où estant repassé en France, il va mettre le siege devant Chartres, qu'il ne put prendre. La paix se traite & se conclut à Longjumeau. Elle se rompt dans la mesme année, à cause de la rebellion de la Rochelle. L'etat de cette ville, & comment l'hérésie y fut introduite. Comment on pensa surprendre le Prince & l'Admiral qui se retirent à la Rochelle. Commencement des troisiémes troubles. Etat des deux armées. La Royale commandée par le Duc d'Anjou s'avance vers la Charente. Bataille de Jarnac où l'armée Huguenote est défaite, & le Prince de Condé tué. Eloge & portrait de ce Prince.

Sommaire
LIVRE SIXIE'ME.

Les Huguenots réparent en peu de temps leur perte. Le grand secours de Reitres & de Lansquenets que leur mene le Duc des deux Ponts. Sa jonction avec eux dans le Limoisin où il meurt. Etat de l'armée du Duc d'Anjou, qui marche droit à eux. Grand combat de la Roche-Labelie. Siege de Poitiers par l'Admiral, qui est enfin contraint de le lever. Les forces & la rencontre des deux armées. Le combat de Saint Cler. Description de la sanglante bataille de Montcontour, où les Huguenots sont defaits. Le siege & la prise de Saint Jean d'Angely. On donne par là le loisir à l'Admiral de se remettre. Surprise de Nismes, & les cruautez que les Huguenots y exercent. Les deux armées en presence, & la paix avantageuse qu'on accorde aux Huguenots. Le dessein que l'on fait de se défaire de l'Admiral. Les artifices dont on se sert pour le faire venir à la Cour. La mort de Jeanne d'Albret Reine de Navarre. Le mariage du nouveau Roy de Navarre son fils avec Madame Marguerite sœur du Roy. La blesseûre de l'Admiral. Comment on prit la resolution de massacrer tous les Huguenots. Histoire de cèt horrible massacre à la funeste Journée de la Saint Barthelemy. La conversion forcée du Roy de Navarre, & du Prince de Condé. Ce qu'on fit inutilement pour excuser ce qui se fit en cette malheureuse Journée. Le massacre continué dans les Provinces. Les Gouverneurs qui refuserent d'exécuter cét ordre. Belle action de l'Evesque de Lizieux à ce sujet. Les Huguenots plus obstinez apres la Saint Barthelemy. Fascheuses sujets de cette Journée. Les supplices & la violence n'ont pû affoiblir l'hèrisie. Le trop de douceur & le trop de rigueur l'ont également soustenuë. Le juste temperament que le Roy a pris pour la ruiner. Justification de ce qu'il fait pour un si glorieux dessein.



HISTOIRE DU CALVINISME.



APrés avoir écrit l'Hiſtoire du Lutheraniſme, je veux maintenant faire voir par quelle funeſte fecondité cette Héreſie en a produit une autre encore plus pernicieuſe, qui, avant qu'elle fuſt deſarmée cõme elle l'eſt aujourd'huy, a fait beaucoup plus de deſordre, & cauſé plus de maux en France que celle de Luther, toute furieuſe qu'elle a eſté dans ſon progrés, n'en fit jamais en Allemagne. Tout ce que la rebellion, la perfidie, l'avarice, l'ambition, l'impieté, la cruauté, le deſeſpoir, & toutes les autres paſſions les plus tumultueuſes & les plus farouches ont inſpiré de fureur & de rage aux plus ſcelerats des ſiécles paſſez, le Calviniſme dont je parle, l'a renouvellé de la memoi-

ANN. 1520.

ANN. 1520. re de nos Ayeux & de nos Peres en ce Royaume, pour s'y établir par le fer & par le feu, s'il euſt pû, ſur les ruines de la Religion & de l'Eſtat.

Quatre grandes batailles rangées, deux à trois cens combats tres-ſanglans, la pluſpart des plus belles villes, priſes, ſurpriſes, pillées, ſaccagées, deſolées, les temples renverſez, les ſtatuës des Saints décapitées, les tombeaux des Rois violez, l'Eſtranger introduit dans le Royaume, une eſpece de Republique établie dans la Monarchie, & plus d'un million de François qu'on a fait perir ſans aucune forme de juſtice, par divers genres d'horribles tourmens, ſont les ſuperbes monumens que cette Héreſie s'eſt érigez dans l'Hiſtoire, pour nous apprendre par quelles voyes, conformément à ſon nouvel Evangile, elle s'eſt efforcée d'introduire dans l'Egliſe cette pretenduë réforme, qui a eſté le prétexte de ſa revolte.

Ce n'eſt pas que tous ceux qui ſe ſont trouvez malheureuſement engagez dans un ſi injuſte parti, ſe ſoient rendus coupables de tous ces grands crimes. Il y a eû de grands hommes que d'autres intereſts que ceux de la Religion & de leur conſcience y ont plûtoſt entraiſnez que conduits, & qui en prenant par politique & par engagement la qualité de Proteſtans, ne renonçient pas à celle d'honneſtes gens que la nature, l'éducation, & leur merite

per-

Quel menteur affreux est cet auteur

personnel leur avoient aquise. L'Histoire qui ne peut, sans se rendre infame, abandonner la noble liberté qu'elle doit avoir de dire le bien & le mal, en quelque sujet qu'elle le trouve, quand il est necessaire que la posterité en soit instruite, sçaura faire un juste discernement de l'un & de l'autre, & ne confondra pas les qualitez & les actions des personnes avec celles de leur party. Ainsi j'ay lieu de croire que ceux qui trouveront leurs Ancestres meslez parmi les Protestans Calvinistes dans cét Ouvrage, plaindront leur malheur sans me quereller, & beniront Dieu de ce qu'ils ont eû le bonheur de n'estre pas, comme eux, d'une si malheureuse Secte, qui par la seule maniere violente, & toute contraire à l'Evangile, dont elle s'est voulu établir, fait voir manifestement qu'elle est fausse, & qu'elle ne fut jamais de Jesus Christ, qui est le Dieu de paix. C'est là l'unique fin que je me suis proposée quand j'ay entrepris d'écrire cette Histoire, où j'espere que Dieu, de qui j'implore l'assistance, me fera la grace de découvrir, & d'exposer si clairement la verité, que nos Protestans mesmes, pour peu qu'ils veulent estre sinceres, seront contraints de convenir de ce que je vais dire du commencement, & du progrés du Calvinisme, dont j'espere qu'on verra la fin dans ce Royaume Tres-Chrestien, sous le bienheureux Regne de Loüis le Grand, qui travaille

ANN. 1520.

ANN. 1520. vaille avec tant de zele & de sagesse pour un si glorieux dessein.

L'Eglise Gallicane joüissoit d'une profonde paix sous le Roy François I. qui avoit signalé le commencement de son Regne par la Conqueste de Milan, & par son Concordat avec le Pape Leon X. lors qu'il prit envie à ce Prince de faire refleurir dans son Royaume la gloire des Lettres, dont il fut appellé le Pere & le Restaurateur. C'estoit-là sans doute un dessein digne d'un grand Roy, & peut-estre le plus capable de tous ceux qu'il eust pû choisir pour rendre son nom immortel. Mais la voye qu'il prit pour y réüssir, fut par un malheur qu'il ne prévit pas, ce qui donna l'entrée dans son Royaume à l'Herésie. C'étoit en ce temps-là que les deux fameux Héresiarques Luther & Zuingle, qui ne s'accordoient nullement, commençoient à former par leurs erreurs deux differens parties contre l'Eglise Catholique. On a pû voir dans mon Histoire du Lutheranisme quel fût le premier ; & parce que tous deux ont eû grande part au Calvinisme, qui s'est formé des Héresies de l'un & de l'autre, il est à propos que je dise icy en peu de mots quel estoit le second.

Haudry Zuingle estoit un jeune homme impetueux, & plein de feu, qui aprés avoir porté quelque temps les armes, estant devenu Chanoine de Constance, se repentit bientost de s'estre attaché à une pro-

fession

fession qui oblige au celibat, duquel il ne pouvoit s'accommoder, comme il l'a luy-mesme avoüé dans ses Ouvrages. C'est pourquoy dés qu'il entendit parler de la nouvelle doctrine de Martin Luther, laquelle flatoit agreablement ses inclinations, il l'embarassa de tout son cœur, sans neanmoins se déclarer encore ouvertement, jusques à ce qu'ayant trouvé moyen de vendre son Benefice, il quitta son aumuce pour prendre une femme, & se mit à faire le Prédicant parmi les Suisses, & sur tout à Zurich, où il trouva des gens qui se laisserent aisément persuader ce qu'ils trouvoient leur estre fort commode. D'abord il ne prescha que contre les Indulgences, qu'un Cordelier Milanois estoit venu publier à Zurich, & contre la prétenduë tyrannie des Papes, particulierement au sujet du célibat des Ecclesiastiques. Mais aprés cela voulant estre Chef d'une nouvelle Eglise en Suisse, comme Luther l'êtoit devenu en Allemagne, il prit sur les autres articles les plus essentiels une route toute contraire à celle de cet Héresiarque. Car Luther donnoit tout à la grace pour le salut, & ne laissoit rien à faire au franc arbitre: celuy-cy au contraire devenu Pelagien, donnoit tellement tout au libre arbitre, agissant par les seules forces de la nature, qu'il croyoit que Caton, Socrate Scipion, Seneque, Hercule mesme & Thesée, & les autres semblables heros & gens

AN. 1520.

Zuingl. c. 2.

Zuingl. l. de Provid. c. 6. Id. in Exposit. fid. Christ.

 gens

Ann. 1520. gens de bien du Paganisme avoient merité le Ciel par leurs belles actions. Luther a toûjours reconnu la presence réelle du Corps de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Eucharistie, quoy qu'il voulust aussi que la substance du Pain & du Vin y demeurast : mais Zuingle soustient qu'en ce Sacrement on ne recevoit que le Pain & le Vin, qui signifient & representent le Corps de Jesus-Christ, auquel on s'unit spirituellement & par la foy.

Zuingl. l. de Euchar.

Or comme il avoit déja formé dans Zurich un parti qui s'estoit rendu tres-puissant, & que les Catholiques, & sur tout les Religieux de Saint Dominique s'y opposoient de toute leur force pour la défense de la verité Catholique : le Senat de cette Ville-là, par une entreprise tout-à-fait insoustenable, convoqua une Assemblée générale, pour oüyr les uns & les autres dans une dispute réglée, & pour juger ensuite souverainement par la parole de Dieu de ce differend. L'Evesque de Constance, dans le Diocese duquel estoit Zurich, épouvanté de cette hardiesse, y envoye Jean Faber son Grand Vicaire, pour leur défendre de passer outre, en leur representant que c'estoit une chose monstrueuse & inoüie dans l'Eglise, qu'une Assemblée de Layques s'attribuast l'autorité d'un Concile pour decider souverainement des points de Doctrine concernant la Foy.
1525. Mais les Partisans de Zuingle, qui l'empor-

portoient de beaucoup sur les autres, ayant prevalu sur le petit nombre, repondent, que comme ils ont plus d'interest que personne à leur propre salut, ils ont aussi plus de droit que les autres à s'appliquer à la recherche de la verité. Sur quoy il passe à la pluralité des voix, que la doctrine de Zuingle sera receüe dans tout le Canton de Zurich; & peu de temps aprés, passant plus outre, nonobstant toutes les remontrances du Canton de Lucerne, & de quelques autres, on brise les Images, on renverse les Autels, & l'on se soustrait entierement de l'obeïssance & de la Communion de l'Eglise Romaine. AN. 1520.

Les Evesques de Basle, de Constance, & de Lausanne, étonnez de ce changement, qui fut suivi de celuy de Schaphouse, firent en sorte par leurs sollicitations qu'on tint une Assemblée générale de tous les Cantons à Basle. Ce fut là, qu'aprés que le célebre Docteur Ekius eût tres-fortement réfuté tout ce que Jean Oecolampade, que Zuingle qui n'y voulut pas comparoistre y avoit envoyé, put dire pour la doctrine de son Maistre, elle fut condamnée, par un Decret solennel, au nom de toute la Nation. Mais ceux de Berne, ou les Disciples de Zuingle avoient deja répandu le venin de son Hérefie, réfuserent de s'y soumettre, & convoquerent une autre Assemblée. Et parce que la plusspart des Catholiques ne s'y voulurent *Sleid. l. 6.* 1526. 1528.

ANN. 1520. pas trouver, sur ce qu'il s'agissoit d'une affaire déja jugée, & que Zuingle y estoit le plus fort, on y fit la mesme chose qu'à Zurich. Et peu de temps aprés ceux de Basle, pervertis par Oecolampade, suivirent cet exemple, & se liguerent avec Zurich, Berne & Schaphouse.

Il est impossible que la diversité de Religion ne produise d'abord de la division dans les cœurs; aussi-bien que dans les esprits & dans les sentimens. Ceux de Zurich se confiant en leurs forces beaucoup plus grandes que celles de leurs voisins, leurs firent tant d'insultes pour les obliger à suivre leur parti, que les cinq Cantons de Lucerne, de Zug, d'Uri, d'Undervald, & de Shwitz, tous bons Catholiques, resolus d'en tirer raison, entrerent à main armée sur leur terre, de sorte qu'on en vint à la bataille, qui fut tres-funeste à
Sleid. l. 8. ceux de Zurich. Toute leur armée fut taillée en pieces, & Zuingle mesme, qui
1531. estoit encore meilleur soldat que Prédicant, fut tué sur la place, en combatant tres-vaillamment à la teste d'un bataillon. Les Catholiques remporterent encore de grands avantages sur eux en quatre ou cinq combats, quoy-qu'ils fussent assistez des trois autres Cantons leurs alliez. Aprez quoy ils firent la paix, chacun demeurant libre dans l'exercice de sa Religion, au mesme état où ils sont aujourd'huy, excepté que les quatre Cantons Zuingliens s'estant

s'estant associez à ceux de Genéve, se sont faits depuis Calvinistes. Voilà donc quel fut Zuingle, de l'Herésie duquel en partie, & en partie de celle de Luther est né le Calvinisme. ANN. 1520.

Ces deux Hérésiarques, qui ne purent jamais s'accorder dans la Doctrine, s'accorderent, sans concerter ensemble, dans le dessein que l'un & l'autre conceût d'attirer François I. Roy de France à son parti, & dans les voyes qu'ils prirent tous deux pour y reüssir. Luther luy écrivit des Lettres tres-artificieuses, dans lesquelles, contrefaisant l'homme zelé pour la gloire de Dieu, il proteste que toutes ses pensées & ses actions ne tendent qu'à purger l'Eglise des abus tout visibles qui s'y sont glissez, & qui, comme autant de vilaines taches, en ternissent le lustre & la beauté qu'il luy veut rendre. Il oblige son Protecteur Frideric Electeur de Saxe à luy écrire en sa faveur. Il luy envoya quelques-uns de ses Livres qui ressentent le plus la piété; & comme il sçavoit que le Roy recevoit tres-bien les gens Doctes, qu'il appelloit, ou qui venoient de toutes parts se presenter pour le servir, dans le dessein qu'il avoit pris de rétablir l'honneur des Lettres, principalement dans Paris, il prit grand soin avec Philippe Melanchton d'envoyer en France tout ce qu'il y avoit parmi eux de plus habiles jeunes hommes, sur tout dans la Philosophie, & dans la

ANN. 1521. connoissance des Langues & des belles Lettres. Zuingle ne manqua pas de faire aussi de son costé la mesme chose, & eut mesme la hardiesse de dédier au Roy son pernicieux Livre de la vraye & de la fausse Religion. Le rendez-vous de tous ces prétendus Sçavans de l'une & de l'autre Hérésie estoit à Strasbourg aupres de Martin Bucer, qui balançoit alors, comme il fit assez long-temps, entre Zuingle & Luthre, tenant quelque chose de tous les deux: ce qui fit que ses hostes, pour s'accorder quand ils seroient en France, & ne se pas ruiner les uns les autres par la diversité de leurs dogmes, se firent Luthero-Zuingliens résolus néanmoins de se cacher sous la fausse apparence, & sous le nom de Catholiques.

ANN. 1522.

Ainsi en peu de temps l'Université se trouva remplie d'Estrangers, qui parce qu'ils sçavoient un peu d'Hebreu, & assez de Grec pour paroistre beaucoup plus sçavans qu'il n'estoient en effet, aquirent de la reputation, s'insinuerent dans les maisons des personnes de qualité, qui, à l'exemple du Roy, faisoient grand estat des hommes doctes, & se donnerent une insolente liberté d'interpreter la Bible d'une autre maniere que ne fait l'Eglise Catholique, & de donner à certains passages du Vieux & du Nouveau Testament, un sens favorable à leurs erreurs, qu'il pretendoient estre conforme au Grec ou à l'Hebreu qu'ils citoient

toient éternellement au lieu de la Vulgate. La Sorbonne, qui a toujours agi avec beaucoup de zele pour conserver la pureté de la Doctrine de l'Eglise contre les dangereuses nouveautez, deputa deux de ses plus sages Docteurs au Roy, pour luy remontrer qu'il y avoit danger que des Grammairiens venus d'un païs infecté de l'Hérefie, n'apportassent cette contagion en France, en se meslant pardessus leur profession d'interpreter la Bible comme il leur plaisoit, sous pretexte qu'ils croyoient estre fort sçavans en Grec & en Hebreu. Mais le Roy qui estoit alors tout-à fait prevenu en leur faveur, & qui ne considеroit en eux que la qualité d'hommes doctes, sans vouloir mesme soupçonner qu'il pourroient bien avoir aussi celle d'héretiques cachez, ne fit point d'estat de ces remontrances, & ne voulut pas qu'on les inquiétast, de peur que cela n'empeschast les habiles gens de venir en France. Ainsi le mal croissoit toûjours, & le venin des opinions héretiques, qu'on appelloit les sentimens des beaux esprits, & des sçavans, se repandoit insensiblement dans Paris & aux environs sans qu'on y prist garde, jusqu'à ce que ce feu caché ayant trouvé l'ouverture d'une occasion favorable, éclata tout-à-coup par la negligence de l'Evesque de Meaux qui se laissa surprendre.

Ann. 1522.
Flor. de Ræm l. 7 Hist. des Egl. Ref.

Cét Evesque estoit Guillaume Brisson-

ANN. 1522. net, homme de qualité, de mérite, & de bonnes mœurs, mais qui estant préoccupé de l'estime extraordinaire qu'on faisoit alors de ceux qui, comme les nouveaux Docteurs venus d'Allemagne, ne parloient que de réforme, & de Grec & d'Hebreu pour bien entendre l'Ecriture, voulut avoir aupres de luy pour gouverner son Diocese quelques-uns de ceux qui avoient le plus de réputation parmi ces gens-là. Les principaux entre ceux-cy, que l'on peut dire avoir esté les Avantcoureurs de Calvin, qui commencerent à ébaucher son Hérésie, furent quatre Maistres és Arts, un Dauphinois, & trois Picards, qui avoient tous regenté avec honneur dans l'Université; Guillaume Farel du Dauphiné, & Jacques Fabri ou le Febre, Arnaud & Gerard Roussel de Picardie. Ces quatre Philosophes Luthero-Zuingliens contrefaisant toûjours pourtant les bons & zelez Catholiques, ne manquerent pas de se prévaloir de l'autorité que leur donnoit ce bon Evesque, qui ne connoissoit pas encore leur malice. Ils agirent beaucoup plus librement sous la protection de ce Prelat qu'ils n'avoient osé faire dans Paris; & sous prétexte de purger l'Eglise des superstitions, & mesme de l'idolatrie, qu'ils disoient s'y estre glissées, & de rendre à Dieu seul l'honneur & la gloire qui luy appartient tout ouvertement les plus saintes pratiques de la piété chrestienne, & les

Flor. de Rem. l. 7. c. 3.

1523.

les plus ſacrez Myſteres de la Religion, corrompirent aiſément les eſprits, particulierement du petit peuple & des gens de meſtier, & jetterent ainſi dans Meaux les fondemens de l'Héreſie, qui s'eſt depuis malheureuſement répanduë dans une grande partie du Royaume. AN. 1523.

Ce fut en cette occaſion que le Parlement de Paris, ſçachant que le premier devoir de la Juſtice, qui rend à chacun ce qui luy appartient, eſt de ſouſtenir hautement les intereſts de Dieu, fit bien paroiſtre qu'il agit toujours avec beaucoup de zele & de force pour conſerver la Religion dans ſa pureté contre les Novateurs, qui en taſchant de la détruire s'en prennent à Dieu meſme qui en eſt l'auteur. Il n'euſt pas plutoſt appris de deſordre, que pour couper promptement les racines d'un mal dont il apprehendoit les ſuites, il nomma des Commiſſaires pour informer tres-exactement contre tous ceux qu'on diſoit eſtre les auteurs ou les complices de ce crime de leze-Majeſté divine. Cét Arreſt, comme un grand éclat de tonnere, épouvanta ſi fort ces premier Miniſtres de l'Héreſie, qu'au lieu de s'expoſer en bons Paſteurs pour leur petit troupeau, & de prétendre à la gloire d'avoir eſté les premiers Martyrs de la nouvelle Secte, ils prirent promptement la fuite, & ſe ſauverent en Allemagne, L'E-

veſ-

ANN. 1523. vesque, qui s'estoit laissé surprende par des gens qui luy devoient estre suspectes, reconnut l'extréme danger où il s'estoin aveuglément jetté, & la faute qu'il avoict faite; & pour la réparer, & peut-estre aussi pour se mettre à couvert de 'otage qui pouvoit tomber sur sa teste, il condamna damna dans son Synode les Livres de Luther, dont il défendit la lecture, & fit de tres beaux teglemens pour maintenir les anciennes pratiques de l'Eglise dans son Diocese. Cela pourtant n'empescha pas ni que l'Héresse, qui comme une peste avoit infecté le petit peuple, n'y fist bien du ravage, ni aussi que le Parlament ne continuast ses poursuires.

Roberti Gall. Christian.

1525. Cét auguste Corps animé par son zele, par un de Clement VII. qui en fait l'éloge exhortant la Compagni à suivre les beaux exempel qu'elle en a donnez, fit le trosiéme d'Octobre de l'année 1525. un Arrest, par lequel aprés avoir decreté prise de corps contre ceux qui sont nommez dans les Informations faits de son autorité, *il ordonne que l'Evesque sera interrogé par Maistres Jacques Mesnager & Andre Verjus Conseillers de la Cour, sur les faits contenus dans ces Informations lesquelles seront mises pordevers les Juges deleguez par le Saint Siége Apostolique sur le fait des Heresies, pour faire & parfaire le procés à ceux qui sont nommez dans cet Arrest.* Cela fut confirmé par un autre Arrest

Registres du Parlement. Preuves des Libertez de l'Eglise Gallic. 1535.

rest du 25. du mesme mois, quoy que l'E- Ann.
vesque eust supplié la Cour de luy faire 1525.
la grace d'estre oüi toutes les Chambres assemblées. Il fallut donc qu'il subist l'interrogatoire : mais il est certain qu'il se justifia du crime qu'on luy imputoit, pour avoir protegé ces heretiques. Sa memoire pourtant en a souffert, & Il a eû besoin qu'on le defendist contre ceux qui ont crû qu'il se laissa d'abord aller aux nouvelles opinions ; mais qu'ayant profité des bons avis qu'on luy donna, il les avoit depuis abandonnées. Cela doit apprendre à tous les Evesques, qu'il leur importe extrémement de n'avoir jamais aucun commerce particulier avec des gens suspects de nouveauté dangereuse dans la doctrine. Car enfin l'on a veû de tout temps que ceux qui on eû le malheur durant leur vie de s'estre laissé surprendre à ces gens-là, & de les avoir soustenus de leur autorité, n'ont laissé d'eux aprés leur mort, quelque vertu qu'ils ayent pû avoir d'ailleurs, que la memoire du mal qu'ils ont fait, en gouvernant de cette sorte leur Eglise, & que l'Histoire ne manque gueres de proposer à la posterité, afin qu'on l'évite, en prenant une conduite toute contraire à celle qu'ils ont eûë.

Mais cependant l'Héresie qu'on appelloit alors la nouvelle Doctrine, dont on crut avoir arresté le cours par ces Arrests du Parlement, ne laissoit pas de faire de nou-

ANN. 1525. nouveaux pro r s, princ p l ment dans Paris par la puissante protection qu'on trouva moyen de luy faire avoir a la Cour auprés de la Duchesse d'Alençon Marguerite de Valois, sœur de François I. Cette Princesse qui estoit alors dans la vingt-septiéme année de son âge, veuve depuis un peu plus d'un an de Charles dernier Duc d'Alençon, qui mourut quelques mois aprés la malheureuse journée de Pavie où il commandoit l'arriere garde, avoit l'esprit excellent, l'ame grande, le jugement net & solide, une habilité par dessus son sexe pour le maniment des affaires, & un grand fonds de bonté naturelle, qui la faisoit aimer de tout le monde, & singulierement du Roy son frere, qui eût toujours pour elle toute la tendresse & toute la considération qu'un frere peut avoir pour une sœur si accomplie, de laquelle aussi il estoit parfaitement aimé. Mais il faut avoüer que parmi tant de belles qualitez, elle eût ce dangereux defaut, auquel les Dames les plus spirituelles sont ordinairement le plus sujettes, si elles ne prennent grand soin de s'en garantir, je veux dire, une grande curiosité pour sçavoir les secrets des nouvelles Doctrines, sur tout en matiere de Religion, d'où vient insensiblement la présumption, pour en vouloir juger, & ensuite l'erreur & l'opiniastreté, pour s'y attacher.

Flor. de Ræm. Hist de Navar. Hist. des Eglis. Ref.

Les Protestans, qui découvrirent aisément ce foible, ne manquerent pas de

s'en

s'en prevaloir, pour tascher d'engager une si grande Princesse dans leur parti. Pour cet effet ils s'insinuënt adroitement dans sa maison, ils gagnent quelques Dames de sa suite, & quelques unes de ses filles d'honneur, par le moyen desquelles ils luy font voir de leurs écrits, & de leurs petits livres proprement reliez, où sous les specieux noms de Reforme, de Primitive Eglise, de pure parole de Dieu, d'adoration en esprit & en verité, de liberté Chrestienne qui secouë le joug des superstitions & des traditions des hommes, pour s'attacher uniquement à Dieu; ils font couler subtilement le venin de leur hérésie, & rendent odieuse la puissance du Pape & de l'Eglise. D'abord elle y prend quelque goust, ensuite elle les veut voir, elle les écoute favorablement, elle loûe leur zele & leur pieté, elle trouve bonnes leurs pratiques; & sous prétexte d'avoir, comme ils le luy disoient, plus de dévotion dans ses prieres, elle fit traduire en François ses Heures par l'Evesque de Senlis Confesseur du Roy.

ANN. 1525.

Comme elle estoit en cette disposition d'esprit, le Roy estant de retour en France, aprés le Traité de Madrit, où elle fut elle-mesme le servir & negotier sa delivrance, luy fit épouser Henry d'Albret Roy de Navarre, auquel il promit, en faveur de ce mariage de luy fournir des for-

Histoire de Navar. l. 13. 1527.

Ann. 1627. *Zuric. Marian.* forces suffisantes pour récouvrer son Royaume que l'Espagnol luy detenoit injustement. Tout le monde sçait que le Pape Jules II. ennemi declaré de la France, excommunia Jean d'Albret Roy de Navarre, & donna son Royaume à Ferdinand Roy d'Arragon, parce que ce Roy Jean avoit fait alliance avec le Roy Loüis XII. & refuse passage à l'Arragonois pour entrer en France par la Navarre; & que sur cela Ferdinand qui tenoit une armée toute preste pour l'exécution de ce dessein concerté entre luy & le Pape, s'empara sans peine de ce Royaume. On sçait aussi que les Rois de Navarre & les Rois de France, avant mesme que la couronne de Navarre fust écheüe à Henri IV. par le droit de sa mere la Reine Jeanne d'Albret, ont toûjours réclamé par des actes tres-authentiques contre cette usurpation; que le

M. du Puy, Traité des Droits du Roy.

1521. Chancelier du Prat, en la Conference de
1548. Calais pour François I. le sieur de Roissi en celle de Cercamp pour Henri II. & le
1563. Roy Charles IX. par son Ambassadeur auprés de Pie IV. protesterent fort solennellement que les Papes n'ont aucun pouvoir d'oster, sous quelque prétexte que ce puisse estre, ni de transporter les Royaumes non mouvans de l'Eglise en Fief (& enfin que le Roy Henri IV. pour maintenir son droit, en faisant voir par un Acte tres-authentique que la Bulle de Jules estoit abusif, voulût absolument que le Duc

de

de Nevers son Ambassadeur d'Obédience la rendist en son nom au Pape Paul V. aussi-bien pour le Royaume de Navarre que pour celuy de France. Ainsi Henri d'Albret, fils de celuy qui avoit esté depouïllé de la Navarre, ensuite de cette Bulle de Jules II. n'ayant pas sujet d'estre satisfait de Rome, la Reine, qui entra naturellement dans les sentimens & dans les interests de son mari, prit encore avec plus d'ardeur qu'auparavant le parti de ces gens de la nouvelle doctrine, qui en vouloient particulierement aux Papes, dont ils taschoient d'anéantir la puissance & l'autorité.

ANN. 1527.

1608.

En effet, comme elle fut allée en Bearn avec le Roy son époux, peu de jours aprés que l'on eut célebré ses nopces avec toute sorte de magnificence à Saint Germain en Laye, elle receût à sa Cour plusieurs nouveaux Prédicans qui fuyoient les poursuites de la Justice, & singulierement Jacques Fabri, & ce Gerard Roussel, qui aprés avoir parcouru l'Allemagne, depuis qu'il se fut évadé de Meaux, s'alla rendre auprés d'elle. Comme c'estoit un homme adroit & spirituel, qu'il n'y avoit rien dans ses mœurs qui ne parust extrémement réglé, rien dans sa conduite qui ne respirast la réforme & la piété, qu'il preschoit d'un air fort dévot, & qu'il estoit sur tout tres-charitable envers les pauvres dont il avoit toujiours une grande troupe aprés luy qui l'appelloient leur pere:

Flor. de Rom.

Ann. 1527. re : il passa bientost pour un Saint, & se mit si bien dans l'esprit de la Reine, qu'elle le prist pour son Directeur : & le fit Abbé de Clairac, & puis Evesque d'Oleron, luy donnant ainsi le moyen de jetter en Bearn les fondemens de l'Héresie, qu'on acheva d'y établir aprés sa mort. Car durant sa vie, il ne fut à proprement parler : ni Lutherien, ni Zuinglien, ni mesme Luthero-Zuinglien comme les autres, & beaucoup moins Catholique, quoy-qu'il affectast fort de le paroistre, & de faire à l'exterieur les fonctions d'un bon Evesque. Il preschoit régulierement trois fois tous les jours ; mais il preschoit une doctrine peu conforme en plusieurs points à celle de l'Eglise. Il assistoit à toutes les Heures Canoniales, & disoit la Messe ; mais il vouloit tousiours qu'une partie du peuple y communiast, & qu'il y communiast sous les deux especes. Il enseignoit au peuple, en luy exposant le mystere de l'Eucharistie avant qu'il le communiast, que Jesus-Christ est present en ce Sacrement, ce qui est contre Zuingle ; mais il disoit aussi qu'il n'y estoit qu'avec un certain corps qu'il s'imaginoit estre d'une nature mitoyenne entre l'esprit & la matiere, sans os & sans chair, ce qui est tout contraire à la doctrine des Catholiques & des Lutheriens, qui reconnoissent en ce Sacrement le mesme Corps que Jesus-Christ a eû sur terre. C'est en debitant

agréa-

agréablement ces nouvelles réveries qu'il ANN.
faisoit passer pour des veritez tres-avanta- 1527.
geuses à la gloire de Dieu, & en inspirant
par tous ses discours une grande aversion
pour l'Eglise Romaine, qui avoit, di-
soit-il, corrompu par mille dogmes su-
perstitieux la pureté de la Religion, qu'il
acheva de gaster l'esprit de la Reine. Il
luy fit lire la Bible en François, & sur
tout le Nouveau Testament falsifié par une
infidelle traduction, à quoy elle prenoit
tant de plaisir, qu'elle en fit mesme le su-
jet de quelques piéces de theatre de sa fa-
çon, qu'elle faisoit representer devant tou-
te la Cour par des Comediens, qui ne man-
quoient pas, pour luy plaire, d'y mesler
tousiours quelque satyre & quelque farce
contre les Ecclesiastiques & les Moines,
& principalement contre les Papes. Et la
chose alla si avant, que comme l'on n'écou-
toit plus en cette Cour que ces nouveaux
Docteurs, qu'on y méprisoit tous les au-
tres, & qu'on y traduisoit en ridicule les
plus saintes pratiques de l'Eglise, les Car-
dinaux de Foix & de Grammont n'y pou-
vant plus demeurer avec honneur furent
obligez de s'en retirer.

Mais ce qu'il y eust de plus dangereux, 1533.
c'est que comme cette Princesse venoit
souvent à Paris, & qu'elle estoit admira-
blement bien dans l'esprit du Roy, qui l'ai-
moit tendrement, elle entreprit de le ga-
gner en faveur de ces Novateurs, dont elle
luy

Ann. 1533. luy faisoit éternellement l'éloge comme de gens de bien, sçavans & paisibles, qui n'avoient point d'autre interest que celuy de la verité & de la gloire de Dieu, qu'ils taschoient de procurer par la réformation des mœurs, & par le retranchement de quelques abus & superstitions qui s'estoient glissez dans l'Eglise. Elle estoit en cela secondée par quelques Dames de la Cour, & sur tout par la Duchesse d'Estampes, qui favorisoit sous main le parti, & n'avoit que trop de pouvoir sur l'esprit de ce Prince. Elles luy loüoient certains Prédicateurs, qui soit qu'ils eussent embrassé les nouvelles opinions comme les croyant veritables, ou plûtost que pour aquerir de la réputation & se faire suivre ils se fussent aveuglément devoûëz au service d'un parti qu'on faisoit passer par cabale pour celuy des hommes sçavans & des beaux esprits, mesloient tousiours parmi des veritez Catholiques quelque chose dans leurs sermons qui conduisoit naturellement à l'erreur qu'ils vouloient inspirer. Sur tout elles luy firent dire tant de choses à l'avantage du Curé de Saint Eustache, qui preschoit avec grand concours de peuple dans sa Paroisse, qu'elles le menerent un jour à son Sermon.

Ce Curé, appellé le Coq, de qui le talent consistoit principalement dans une grande hardiesse jointe à une voix forte & tres-éclatante, prenoit souvent occasion

de

de déclamer contre Luther, le blasmant de ce qu'il avoit fait un Schisme dans l'Eglise, de laquelle ce Predicateur disoit toujours qu'il ne falloit jamais se separer ; voulant par cette adresse, qui estoit alors commune à tous ceux de son parti, se conserver la réputation de bon & zele Catholique, & se donner ainsi la liberté de prescher ses erreurs, qu'il disoit estre la doctrine de l'Eglise. Celuy-cy donc, qu'on ne manqua pas d'avertir de l'honneur qu'il auroit d'avoir à son Sermon le Roy, qui seroit suivi de toute la Cour, prépara son Sermon, de sorte qu'il fit tomber une grande partie de son discours sur le mystere de l'Eucharistie, auquel, par un étrange contresens, il appliqua ce beau passage de Saint Paul, qui pour nous détacher de l'amour des choses perissables, & nous unir parfaitement à Dieu, nous exhorte à chercher, non pas ce qui est sur la terre, mais ce qui est au Ciel, où Jesus-Christ est à la droite de son Pere. Il vouloit conclure par là qu'il ne falloit pas s'attacher à ce qui est sur l'Autel quand on dit la Messe, mais qu'on devoit s'elever par la foy jusqu'au Ciel, pour y trouver le Fils de Dieu, comme s'il n'estoit pas dans l'Hostie aprés la Consecration : ce qu'il prétendoit confirmer tres-mal-à-propos par les paroles du Prestre, qui avant que d'avoir consacré avertit à haute voix le peuple d'élever son cœur au Ciel ; & le peuple répond, *Nous l'a-*

ANN. 1533.

Coloss. 3.

Ann. 1533. *l'avons attaché au Seigneur.* Et là-dessus comme si ce hardi Curé eust bien prouvé qu'il n'y avoit rien sur l'Autel à quoy il fallust s'attacher aprés la consecration, il se mit à crier de toute sa force, à frequentes reprises, en s'adressant au Roy, *Sursum corda*, Sire, *sursum corda.*

A la verité c'estoit la prescher assez clairement le dogme de Zuingle: mais comme il ne l'exprimoit pas en termes formels, & qu'il le déguisoit sous les paroles de Saint Paul & de la Messe tres mal entenduës, le Roy ne put pas découvrir d'abord tout le venin qui estoit caché sous ces belles expressions. On trouva mesme le moyen de faire en sorte que pour s'éclaircir pleinement de la verité, il le voulut entendre dans son cabinet, où se Curé luy en dit beaucoup plus qu'il n'avoit fait dans son Sermon: tellement que le Roy qui le croyoit & bon Catholique & tres-habile homme, & qui d'ailleurs n'en sçavoit pas assez pour se démesler des discours artificieux de ce Predicateur, en parut troublé, & comme incertain de ce qu'il en devoit croire. Mais les Cardinaux Jean de Lorraine, frere de Claude Duc de Guise, & François de Tournon, qui estoient entrez tous deux bien avant dans la confidence du Roy, ayant aisément decouvert cette intrigue des Dames, & les secrets audiances qu'elles avoient fait avoir à ce Curé de Saint Eustache, trouverent

rent un moyen fort efficace pour renverſer ANN. 1533.
en un moment tous ces pernicieux deſſeins,
& pour confirmer ce bon Prince, comme
ils firent, dans l'ancienne créance de l'Egliſe. Car ils agirent avec tant d'adreſſe & de force auprés du Curé le Coq, qu'aprés qu'on l'eût bien éclairci, & pleinement convaincu de la verité dans une Conference qu'il eût en leur preſence avec de fort habiles Docteurs de Paris qui en ſçavoient bien plus que luy, ils l'obligerent à confeſſer hautement qu'il s'étoit trompé, & pour deſabuſer ſes auditeurs, à ſe dédire publiquement en Chaire des erreurs qu'il y avoit preſchées. Ainſi les nuages des troubles & des inquiétudes que ce Prédicateur avoit fait naiſtre dans l'eſprit du Roy, furent entierement diſſipez par cette rétractation publique de ce qu'il avoit enſeigné. Tant il importe que ceux qui ont trompé le monde, & cauſé bien du mal, en publiant de vive voix & par écrit une doctrine condamnée par l'Egliſe, non ſeulement ne la ſouſtiennent plus, mais auſſi qu'on les contraigne de la rétracter, & de s'en dédire par les meſmes voyes qu'ils l'avoient voulu établir, & qu'ils écrivent, ou qu'ils preſchent tout le contraire.

Cependant la cabale que l'on avoit faite ANN. 1534.
à la Cour, pour attirer le Roy dans le parti, ne ſe rallentit pas pour ce mauvais ſucces qu'elle avoit eû par cette rétractation ſi ſolennelle du Curé de Saint Euſtache. La Reine de Navarre, qui ſçavoit que le Roy ſon

ANN. frere souhaitoit passionnément la paix de
1534. l'Eglise, espera qu'elle le pourroit prendre de ce costé-là. Pour cét effet, elle se mit à luy parler souvent d'un grand homme de bien, disoit-elle, appellé Philippe Melanchton, qu'elle luy loüoit incessamment comme le plus sçavant homme de son temps, qui n'approuvoit pas à la verité, ajoustoit-elle adroitement, certains abus qu'on voyoit manifestement dans la doctrine, dans les mœurs, & dans la discipline parmi les Chrestiens de ces derniers siecles, mais aussi qui détestoit le Schisme qu'on avoit fait à cette occasion en Allemagne, & qu'il avoit toûjours taché d'éteindre par toutes sortes de moyens. Elle asseûroit que c'étoit un homme paisible, d'esprit doux, n'ayant rien du tout du genie violent & impetueux de Luther & de Zuingle qu'il avoit toûjours tasché d'accorder & entre eux & avec les Catholiques, afin de réünir tous les esprits dans une mesme créance, & de rétablir dans l'Eglise la paix & l'union aprés laquelle il souperoit incessamment; qu'elle ne doutoit point que si un si saint & si habile homme pouvoit conferer avec les Docteurs de Sorbonne qui ne desiroient aussi que la paix, ils ne trouvassent bien-tost les moyens de la procurer à l'Eglise, & d'abolir un Schisme qui pouvoit s'étendre facilement de l'Allemagne en France, & y causer les mesmes troubles & les mesmes desordres qu'on voyoit dans l'Empire. Enfin elle luy dit tant de choses à l'avantage de Mélanchton,

&

& luy donna tant d'esperance de pouvoir terminer par son moyen les differends qui commençoient à naistre en France aussi-bien qu'en Allemagne sur plusieurs articles de la Religion, qu'il se laissa persuader: de sorte que ce Prince, qui d'ailleurs avoit grande envie d'attirer en France les plus habiles hommes de son temps, écrivit à Melanchton, & l'invita de venir à Paris pour y travailler avec nos Theologiens au rétablissement de l'ancienne police de l'Eglise. ANN. 1534. *Epist. Francisc. Reg. ad Phil. Melanc. apud Flor. Ræm. l. 7. c. 4.*

On ne peut exprimer la joye que tout le parti témoigna en cette occasion, où il crut avoir obtenu tout ce qu'il pouvoit souhaiter, ne doutant point que Melanchton, par son sçavoir, par son adresse, par ses manieres douces & insinuantes, & par son eloquence n'achevast de gagner entierement l'esprit du Roy. C'est ce qu'ils firent paroistre avec si peu de retenuë, que Clement Marot, qui estoit alors le bel esprit & le Poëte de la Cour, fit mesme sur cela de jolis vers, où insultant à la Sorbonne, il dit hardiment en son stile naïf & enjoüé, qu'il ne se trouvera jamais pas un de Messieurs nos Maistres qui ose tenir contre ce Docteur qui en sçait plus qu'eux. Mais le Cardinal de Tournon Archevesque de Lyon, qui avoit déja renversé leurs premieres machines, détruisit tout-à-coup toutes leurs fausses esperances par son zele égalemment discret & éclairé, qui luy fit faire une action tout-à-fait digne de l'immortalité. Comme il fut entré un matin dans la chambre

ANN. 1534. du Roy à son lever, tenant un livre qu'il lisoit fort attentivement, le Roy surpris de cette nouveauté, *Quel beau Livre lisez-vous-là*, luy dît-il, *Monsieur le Cardinal? C'est en effet, Sire, un tres-beau Livre*, répondit ce sage Prélat : *car c'est celuy d'un des premiers Apostres de la France, l'illustre Martyr Saint Irenée, qui gouvernoit dans le second siecle mon Eglise de Lyon, & que la pluspart des plus anciens & des plus sçavans Peres de l'Eglise ont réveré comme leur Maistre. Or je lisois ce bel endroit de son troisiéme livre, où il dit qu'il a appris de son maistre Saint Polycarpe, disciple de Saint Jean l'Evangeliste, que ce divin Apostre estant sur le point d'entrer dans les bains publics, & apprenant que l'Héretique Cerinhus y estoit, s'en retira soudain, disant avec précipitation à ses disciples qui l'accompagnoient*, Fuyons d'icy, mes chers enfans, & fuyons promptement, de peur que nous ne soyons abismez avec cét ennemi de Jesus-Christ: *tant les Apostres avoient les Heretiques en horreur. C'est ce que je lisois avec plaisir. Mais vostre Majesté me permettra bien de luy dire, que c'est avec une extreme douleur que j'apprens que vous, qui comme Fils aisné de l'Eglise estés son premier Protecteur, avez néanmoins appellé aupres de vous le plus celebre & le plus devoûe des disciples de l'Heresiarque Luther, ce furieux & implacable ennemi de l'Eglise Catholique, dont il combat la doctrine & la conduite de toute sa force avec tant*

de

de ſcandale, & avec la perte de tant d'a- ANN.
mes qu'il à perverties. Et là-deſſus pour- 1534.
ſuivant ſon diſcours, il luy fit ſi bien comprendre qu'il y alloit en cela de ſon ſalut pour l'autre monde, & pour celuy-cy de ſon intereſt, du bien de ſon Royaume, & de ſa réputation chez les Eſtrangers, que ce grand Prince qui avoit dans l'ame un grand fonds de probité, d'honneur & de piété, révoqua ſur le champ la permiſſion qu'il avoit donnée à Philippe Melanchton. Il proteſta meſme avec ſerment, qu'il ne s'éloigneroit jamais de la créance de l'Egliſe, & commanda qu'on pourſuiviſt à faire le procés aux Héretiques, & à les punir dans toute la rigueur des Ordonnances.

Cette ſoudaine & génereuſe réſolution du Roy fut comme un grand coup de foudre qui ſurprit & étonna d'abord les Proteſtans qui ne s'attendoient à rien moins, ſe croyant eſtre non ſeulement eñ aſſeurance, mais auſſi parfaitement bien en leurs affaires ſous la protection de la Reine de Navarre. Mais comme le propre de l'héreſie eſt d'inſpirer avec l'impiété & la révolte contre Dieu, l'audace, l'inſolence, la haine, la fureur, & la rebellion contre les Princes: ſitoſt qu'ils furent revenus de leur étonnement, ils ſe laiſſerent tellement tranſporter à la rage qui les poſſedoit, qu'ils réſolurent de ſe déclarer d'une maniere que leurs Hiſtoriens meſme les plus paſſionnez pour leur parti n'ont pas pû s'empeſcher de condamner. Car ne s'arreſtant plus comme ils

ANN. 1534. faisoient auparavant aux petits Livres Latins & François, & à leurs Confessions de Foy qu'ils faisoient couler avec adresse dans les maisons particulieres, & dans les cabinets des personnes de qualité, ils firent imprimer en Suisse un prodigieux nombre de Placards remplis d'exécrables blasphêmes contre la sainte Eucharistie, & d'horribles menaces contre la personne du Roy, & eurent l'audace de les afficher non seulement aux carrefour, aux places publiques & aux portes des Eglises, mais aussi aux portes du Louvre, & mesme à celle de la Chambre du Roy pendant son absence lors qu'il estoit à Blois. A cette nouvelle ce grand Monarque fremissant d'horreur beaucoup plus pour l'injure atroce qu'on faisoit à la Majesté divine, que pour la maniere insolente dont luy-mesme estoit outragé, revient promptement à Paris, fait prendre les auteurs &
ANN. 1535. les complices d'un si abominable attentat, & decreter contre les Héretiques. Et cependant pour appaïser l'ire de Dieu, & luy faire une espece d'amende honorable au nom de toute la France, il ordonna qu'on fist la plus majestueuse & la plus dévote Procession que l'on vit jamais dans Paris. Tous les Ordres Religieux, tout le Clergé de toutes les Eglises, le Chancelier de France Antoine du Prat, & tout le Conseil, le Parlement en robe rouge, la Chambre des Comptes, & les autres Compagnies, tous les Officiers & toute la Ville y assisterent, chacun en son rang, avec toutes les marques d'une pieté extra-

extraordinaire. L'Evesque de Paris Iean du Bellay, qui fut peu de mois aprés honoré de la pourpre de Cardinal, portoit le tres-Saint Sacrement sous un dais magnifique porté par Monseigneur le Dauphin, par les Ducs d'Orleans & d'Angoulesme ses deux freres, & par le Duc de Vendosme premier Prince du Sang. Le Roy suivoit immediatement, teste nuë, le flambeau en main, suivi de tous les Princes, des Officiers de la Couronne, des Cardinaux, des Evesques, des Ambassadeurs, & de toute la Cour, marchant tous deux à deux, chacun tenant son flambeau allumé dans un profond silence, qui n'estoit interrompu de temps en temps que par les instrumens & la musique. En cét estat l'on fut depuis la Paroisse du Louvre jusqu'à Nostre-Dame, où l'on termina cette sainte & auguste céremonie par les hommages qu'on rendit à Iesus-Christ au tres-Saint Sacrement, pour réparer, autant qu'on le pouvoit, l'injure que l'héresie luy avoit faite. ANN. 1535.

Aprés cela le Roy estant monté dans la grand'sale de l'Evesche, accompagné de toute la Cour & des principaux Magistrats suivis de tous ceux qui purent entrer, fit sur une espece de thrône fort élevé, que l'on avoit dressé pour c'est effet, un discours tres-pathetique, qui tira les larmes des yeux de tous les assistans. Il les exhorta puissamment à maintenir toûjours de toute leur force, contre les Héretiques, l'ancienne & la vraye Religion des Rois

Ann. 1535. Tres-Chrestiens qui avoit maintenu depuis tant de siecles la Monarchie Françoise, qui ne pourroit jamais estre détruite que par l'héresie ; en suite à déceler & à livrer à la justice ces ennemis de Dieu & de l'Eglise, fussent-ils mesme leurs proches parens : protestant devant Dieu que s'il sçavoit pour ainsi dire qu'un de ses bras fust infecté de cette peste, il le feroit couper, & que si l'un de ses enfans estoit si malheureux que de tomber dans cette impiété, luy-mesme le sacrifieroit à la Justice divine & à la sienne.

Ce discours prononcé avec une incroyable force, par un Roy naturellement éloquent, & qui faisoit paroistre par ses larmes qu'il estoit penetré d'une tres-vive douleur, fut receû avec de grandes acclamations de toute l'Assemblée qui fondoit en larmes, & tous protesterent à haute voix qu'ils vivroient & mourroient dans la Foy Catholique, & poursuivroient à mort les Héritiques. Et pour montrer qu'on estoit résolu de ne les épargner, & de delivrer la France de cette peste : ce jour-là mesme, sur le soir, six de ces miserables révoltez que l'on appelloit encore alors Lutheriens, condamnez par Arrest du Parlement, furent bruslez à petit feu, selon la rigueur qu'on exerçoit contre eux en ce temps-là, & qu'on à depuis exercée assez souvent en divers endroits de l'Europe ; ce qui a donné lieu aux Protestans de faire un gros volume de leurs préten-

prétendus Martyrs. Ce qu'il y a de ſurprenant en cét Ouvrage, c'eſt qu'ils y meſlent parmi leurs Confreres, ceux des autres Sectes qu'eux-meſmes condamnent d'héreſie. Cependant ils ne peuvent ignorer que le plus célebre de leurs Docteurs, qui a écrit qu'on doit punir les Héretiques, fit bruler à Geneve Michel Servet Sabellien obſtiné juſques à la mort, & que conformément à la doctrine des Saints Peres, qui diſent que ce n'eſt pas la peine, mais la cauſe qui fait le Martyr, il ne luy donne cette illuſtre qualité, non plus qu'aux Marcionites, & à tant d'autres anciens Héretiques qui couroient au ſupplice avec une incroyable ardeur de mourir pour leur Secte. Et c'eſt pour cela que les Proteſtans, qu'on fait paſſer par la rigueur des Loix, ne peuvent prétendre à la gloire du Martyre, parce que leurs Anceſtres s'eſtant ſéparez de l'Egliſe où ils eſtoient avec nous quand ils furent condamnez la premiere fois ſur nos differends, & qui eſtoit ſans contredit la vraye Egliſe, puis qu'elle eſtoit l'unique avant leur ſéparation, il faut enſuite neceſſairement, comme je l'ay fait voir ailleurs, qu'on les tienne pour Héretiques.

ANN. 1535.

Méthode Pacifique.

C'eſt ainſi donc que la fureur aveugle de ces Novateurs fit ouvrir les yeux à François I. pour découvrir l'impiété de la nou-

ANN. 1535. velle Secte, & les piéges qu'on luy avoit tendus pour le ſurprendre, & l'y engager inſenſiblement. Car depuis ce temps-là il ne voulut plus du tout ſouffrir qu'on luy parlaſt de ces Héretiques que pour les faire rigoureuſement punir par le feu, comme on fit par toute la France; & il ſceût ſi bien ramener par ſes puiſſantes remontrances la Reine de Navarre ſa ſœur, que cette Princeſſe, qui protesta n'avoir jamais prétendu renoncer à la Foy Catholique non plus que le Roy ſon mari, ſe retira enfin du bord de cét horrible précipice où elle fuſt tombée, ſi Dieu ne l'euſt retenuë par ſa grace, & par les ſalutaires avertiſſemens du Roy ſon frere. De ſorte que douze ans aprés elle mourut tres-chreſtiennement, ayant receû le Viatique & l'Extréme-Onction, & donné, en baiſant dévotement la Crucifix, toutes les marques d'une vraye Catholique.

Fl. de Ræm. loc. cit.

Cependant, comme ſelon les ordres du Roy on pourſuivoit par tout les Héretiques, principalement à Paris, où les feux qu'on y allumoit ſouvent pour purifier la Ville d'une ſi dangereuſe peſte les épouvantoient fort, leurs faux Docteurs prirent preſque tous la fuite, abandonnant dans le danger où ils ne vouloient point s'expoſer, ceux qu'ils avoient ſéduits; & ils ſe retirerent, pour ſe mettre à l'abri de cette tempeſte & de ces tourbillons de feu, les uns en Allemagne, les autres en Suiſſe, & la pluſpart à Geneve, où ſe fit preſque en meſme

me temps cette fameuse révolution & de ANN.
changement de Religion, d'Estat & de 1535.
gouvernement, duquel il faut maintenant
que je parle fort exactement, puis qu'à
proprement parler. C'est icy que ce que
l'on appelle le Calvinisme a commencé.

La ville de Geneve, l'une des plus anciennes & des plus célebres des Guas, estoit la derniere de la Province des Romains, & comme une forte barriere entre eux & les Suisses du temps de Jules César, qui par un prodigieux travail fit tirer en moins de quinze jours un retranchement depuis le Lac de cette ville jusqu'au Mont Jura, par l'espace de cinq lieuës, avec un mur de seize pieds de haut, pour empescher l'irruption de ces peuples feroces qui vouloient entrer par là dans la Gaule Celtique. Elle fut toûjours ensuite sous les Empereurs Romains successeurs de Jules César,

Spon Hist. de Gen. l. 1.

Comment. Cæsar. l. 1.

jusques à ce que dans le débris de l'Empire 466.
elle fut soumise aux Bourguignons qui s'é-
tablirent dans la Gaule Lyonnoise le long
de la Saône & du Rhône jusqu'à la Duran-
çe. Elle passa depuis sous la domination des
François, aprés que Clovis & les Rois ses 498.
enfans eurent conquis ce Royaume qu'ils 620.
unirent à leur Couronne. Mais dans le dé-
membrement qui se fit de la Monarchie 888.
Françoise sous Charles le simple, elle re-
tourna sous la puissance de nouveaux Rois
de Bourgogne, qui la posséderent durant
environ cent quarante-quatre ans, jusques
à ce que Raoul II. laissa son Royaume 1032.

ANN. 1535. par testament au Prince Henry son neveu, fils de l'Empereur Conrad le Salique.

Chorier Hist. du Dauph.

Spon Hist. de Gen.

Citad. de Gen.

Or comme dans ce changement la plusspart des Evesques se rendirent maistres des villes de leur résidence, & les Comtes ou Gouverneurs s'emparerent de leurs provinces que les Empereurs d'Allemagne leur laisserent en Fief: c'est aussi depuis ce temps-là que les Evesques de Geneve d'une part, & de l'autre les anciens Comtes de Geneve ou de Genevois,& puis les Comtes & les Ducs de Savoye qui ont succedé à leurs droits, ont prétendu d'avoir la Seigneurie de Geneve. Cette ville de son côté a toûjours constamment soustenu qu'elle estoit libre, comme ayant esté reconnuë de tout temps par les Empereurs ville Imperiale, avec les mesmes franchises & privileges que toutes celles qui sont membres de l'Empire, & joüissent en cette qualité d'une pleine & entiere liberté sous leur chef qui est l'Empereur. Ce n'est pas à moy de juger du droit des parties dans ce grand procés qu'on n'a jamais pû terminer: chacun a produit là-dessus ses raisons & ses titres, qu'on peut voir dans les Traitez & dans les Livres qu'on en a faits de part & d'autre. Je diray seulement, à l'égard du fait qui est sans contredit du ressort de l'Historien, qu'il est certain qu'avant le changement qui se fit il y a prés de cent cinquante ans, ceux de Geneve ont toûjours reconnu leur Evesque pour leur Prince, mais à peu prés comme le Doge l'est à

Venise ; les quatre Sindics que le peuple ANN.
élit, & le petit & le grand Conseil des deux 1535.
cens ayant toûjours eû, conjointement avec l'Evesque & son Chapitre, le Gouvernement temporel de leur ville & de son ressort, sans jamais avoir voulu recevoir ni les Comtes ni les Ducs comme leurs Seigneurs. Ces Princes mesme qui tenoient quelquefois leur Cour à Geneve, & y rendoient Justice à leurs sujets, ont protesté plus d'une fois par des Actes tres-authentiques, qu'ils n'en usoient de la sorte que de la pure volonté des Citoyens, qui n'étoient *Spon*
nullement obligez d'y consentir, & qu'ils *Hist. de*
n'en prétendoient tirer aucune consequen- *Gen. l.* 2.
ce contre leur liberté ; & nonobstant que l'on eust souvent tasché de la leur ravir, les choses néanmoins estoient demeurées assez paisiblement en cét estat, lors que le Duc Charles III. à qui l'Evesque Jean de Savoye ceda tout son droit pour le temporel & qui avoit un parti considerable dans Geneve, entreprit tout ouvertement de s'en 1518.
rendre maistre absolu.

Alors trois cens des plus résolus Citoyens, & des plus ardens à maintenir leur liberté, envoyerent à Fribourg leurs Députez, qui firent au nom de la Ville alliance avec le Canton, qui leur accorda droit de Bourgeoise, & les prit en sa protection. A la verité la plus grande partie de la Ville qui vouloit conserver sa liberté, receût avec joye ce traité : mais les partisans du

ANN. 1535. Duc, qui estoient en grand nombre, & formoient un puissant parti des plus riches de la Ville, ne voulurent pas l'accepter ; de sorte que Geneve se trouve partagée en deux factions qui commencerent à se faire la guerre par des satyres & par des injures. Les partisans du Duc appelloient ceux qui avoient receû l'alliance & la Bourgeoise de Fribourg, les *Eignots*, prononçant mal le mot Allemand *Eidgnossen*, qui signifie ceux qui s'allient par serment. C'est ainsi que l'on appella les trois Cantons d'Uri, de Schwitz, & de Undervald, qui combatirent les premiers pour leur liberté, & firent entre eux alliance perpetuelle en l'année 1315. Les *Eignots* se glorifiant de ce nom qui marquoit leur amour pour la liberté, & leur estoit de bon augure, appelloient ceux du parti contraire les *Mammelus*, leur reprochant par là qu'ils se vouloient rendre esclaves du Duc de Savoye, comme les Mammelus l'estoient du Soudan d'Egypte.

Soeur. Jean. de Juss. comm. de l'her. à Gen. Spon l.2.

Cependant le Duc Charles qui avoit prévenu ceux de Geneve, s'estant approché d'eux avec une assez bonne armée, les surprit, & les étonna tellement qu'ils le receûrent dans leur ville, à condition toutefois qu'il n'y entreroit qu'avec cinq cens hommes pour sa garde. Mais il y fit entrer aprés luy toute son armée, de sorte qu'il s'en fust rendu maistre sans résistance, si l'armée de Fribourg, qui accourut au se-

cours

cours des Genevois, ne se fust emparée d'abord du Païs de Vaux qui appartenoit au Duc. Car alors, par l'entremise des Cantons, il se fit un accord entre le Duc & les Alliez, par lequel il fut dit que les deux armées se retireroient, & que le Duc n'attenteroit rien de nouveau sur les Genevois, jusques à ce que l'on eust jugé de leurs differends dans une Assemblée génerale des Ligues. Cette paix assez mal établie ne laissa pas néanmoins de durer quatre ou cinq ans, quoy-qu'il y eust assez souvent de nouveaux troubles dans la Ville, à cause des nouvelles tentatives que le Duc faisoit pour se mettre en possession de la Seigneurie. Mais enfin comme les *Eignots* se virent pressez par les *Mammelus*, qui se fortifioient tous les jours contre eux, & avoient entrepris de les ruïner, les principaux d'entre eux s'estant échapez de leurs mains, conclurent non seulement avec Fribourg, mais aussi avec le Canton de Berne une nouvelle alliance, qui fut receûë avec une incroyable joye de tout le peuple qui craignoit tousiours pour sa liberté. Alors les *Eignots* estant les plus forts, chasserent de la Ville tous les *Mammelus*, qui oserent se déclarer encore pour le Duc : ainsi il n'y eût plus dans Geneve que le parti des *Eignots*, tous les Citoyens s'estant réünis dans la résolution de maintenir leur liberté à la faveur de cette nouvelle alliance qu'ils avoient faite avec le Canton de Berne, qui est le plus puissant des treize.

ANN. 1535.

1519.

1526.

Mais

ANN. Mais c'est de là-mesme que vint le mal-
1535. heur de cette pauvre ville : car quelque temps aprés la conclusion de cette alliance, les Bernois ayant renoncé à l'ancienne Religion de la maniere que nous l'avons veû,
1528. jetterent peu à peu dans Geneve, où ils alloient souvent, les semences de l'hérésie parmi le peuple, & singulierement parmi les jeunes gens, qui se laisserent aisément gagner par le goust qu'ils prenoient à s'exempter des observances & des loix de l'Eglise que les Bernois traitoient de tyrannie. Ce qui fit croistre tout-à-coup extrémement un si grand mal qui ne faisoit encore que commencer par le libertinage de cette jeunesse, fut que les Genevois se défiant tousiours du Duc, & se voyant de temps en temps vivement attaquez par la Noblesse du Païs qui avoit fait contre eux une ligue qu'on appelloit la Confrairie de la Culiere, appellerent leur Alliez de Berne & de Fri-
1530. bourg, qui vinrent aussitost à leur secours avec une puissante armée dont les Bernois faisoient la plus grande partie. On ne peut exprimer les maux & les horribles profanations qu'ils firent sur les terres du Duc de Savoye aux environs du Lac & mesme à Geneve, où, durant les dix jours que l'armée y fut, aucun Ecclesiastique n'osa paroistre en son habit, ni célebrer aucune partie de l'Office divin. Et cependant ces Héretiques courant par les Eglises comme autant de furies déchaisnées, abbatoient les Croix, brisoient les Images, jettoient les

les Reliques par terre, rompoient les ci- ANN.
boires, fouloient aux pieds les saintes Ho- 1535.
sties, & faisoient tous les jours prescher dans l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre leur Ministre Guillaume Farel, celuy-là mesme qui s'estant évadé de Meaux, s'estoit retiré chez les Suisses, & avoit esté l'un des principaux auteurs du changemens de Berne.

Cela fit que plusieurs, mesme d'entre les principaux Bourgeois, estant continuellement sollicitez par les Bernois dont ils avoient besoin pour se maintenir dans leur liberté, se laisserent enfin pervertir. Ainsi, aprés qu'on eût fait un accord provisionel entre les parties en attendant une Assemblée génerale des Ligues, & qu'ensuite l'armée se fut retirée, il se trouva que cette ville, qui n'avoit plus que des *Eignots*, parce que tous les Ducaux en estoient chassez, & qui avoit receû des Evesques de Vienne depuis plus de treize cens ans la vraye Foy qu'elle avoit tousiours conservée jusques alors, estoit divisée en deux partis de Catholiques & de Protestans, qui firent tous
leurs efforts, par une espece de guerre ci- 1532.
vile qui se fit entre eux pendant trois ou
quatre ans dans l'anceinte de leur murailles 1533.
les uns pour maintenir la Religion de leurs
peres, & les autres pour la ruïner. Les 1534.
deux Cantons de Berne & de Fribourg prirent part en cette querelle. Ceux-cy qui estoient Catholiques comme ils le sont encore, menacerent la Ville de rompre l'al-

liance

ANN. 1535. liance qu'ils avoient faite avec elle si l'on renonçoit à l'ancienne Religion ; & ceux-là qui estoient Zuingliens, faisoient de semblables menaces, si l'on ne permettoit à Farel & aux autres Ministres qu'ils y avoient envoyez, & que le Magistrat en avoit chassez, d'y faire librement leur Presche. Cela fut cause qu'on en vint assez souvent aux mains, & qu'on vit plus d'une fois les deux partis marcher en bataille l'un contre l'autre mesme avec le canon ; de sorte que le Conseil qui avoit tenu quelque temps assez ferme, permit enfin, pour empescher qu'on ne s'entretuast, que chacun embrassast celle des deux Religions qu'il luy plairoit, sans que l'Evesque qui accourut, mais un peu trop tard, au secours de son troupeau, y pust jamais remedier.

Ce Prélat estoit Pierre de la Baume, de la maison de Maurevel en Bresse, qui aimoit assez la vie douce, & ne s'appliquoit pas trop au gouvernement de la Ville & de son Diocese, estant la pluspart du temps au Comté où il possedoit de grands biens. Comme il craignit d'abord, aussi-bien que ceux de Geneve, que le Duc de Savoye ne le dépoüillast de sa Principauté, il s'entendoit au commencement avec eux, & il consentit à la ligue qu'ils firent avec les Suisses pour défendre leur liberté. Mais voyant aprés cela que les choses alloient un peu trop loin, & qu'il estoit beaucoup plus en danger d'estre dépoüillé par les Genevois que par le Duc, il quitta la Ville, où

dans

dans l'effroyable confusion qui y estoit alors, il n'avoit plus gueres d'autorité. Cela mesme ne contribua pas peu au dernier malheur qui arriva bientost aprés. Car enfin cette pernicieuse liberté qu'on avoit donnée de professer hautement la nouvelle Religion; la hardiesse avec laquelle Guillaume Farel qui tonnoit en chaire, Pierre Viret, & les autres Ministres envoyez de Berne, & mesme un Prédicateur Cordelier, & quelques Curez de Geneve pervertis preschoient dans toutes les Eglises, & jusques dans la Cathedrale, impunément les erreurs de Luther & Zuingle; le mauvais traitement qu'on faisoit aux Prédicateurs Catholiques qu'on interrompoit, qu'on démentoit avec scandale en plein Sermon, & qu'on mettoit en prison sous prétexte qu'ils avoient mal parlé des Seigneurs de Berne; & sur tout la crainte d'estre abandonnez de ces Seigneurs leurs alliez, qui les sollicitoient sans cesse de s'unir avec eux dans la mesme Confession de Foy, & le danger où ils se voyoient de tomber ensuite sous la puissance du Duc & de leur Evesque, qui s'estoient réünis contre eux: toutes ces choses, dis-je, mises ensemble, acheverent de pervertir la plus grande partie de la Ville, & principalement les Sindics & ceux du Conseil. De sorte que le parti des Protestans estant devenu sans comparaison le plus fort, on ne garda plus de mesures, & les jeunes gens, la populace, & les enfans ayant

ANN. 1535.

ANN. 1535. ayant à leur teste Guillaume Farel, & puis les Capitaines de la Ville avec leurs Compagnies, tambour batant, allerent en plein midy dans les Eglises abbatre les images & les croix, & renverser les autels & les tabernacles. Aprés quoy le Conseil des deux cens résolut, à l'exemple de ceux de Berne, d'abolir la Religion Romaine par autorité publique. Voicy comme il s'y prit,

Le Pere Jacques Bernard Gardien des Cordeliers du Convent de Rive, qui y avoit déja presché tout ouvertement l'hérefie durant le Caresme, fit afficher aux carrefours & aux portes des Eglises, porta luy-mesme aux Monasteres & au Chapitre de Saint Pierre, & envoya par tout aux environs un écrit en forme de theses contenant cinq Propositions contre le Sacrifice de la Messe & la presence rëele de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, le culte des saintes Images, l'invocation des Saints, le Purgatoire, & les vœux Monastiques, qui seroient soustenuës dans un mois en son Convent, sous luy président, par un jeune Cordelier nommé Loüis Bernard qui avoit déja quitté son habit. Et par ce mesme écrit l'on exhortoit de la part de Messieurs de Geneve toutes sortes de personnes a assister à cette dispute, promettant que chacun auroit la liberté de dire tout ce qu'il voudroit. Le Duc de Savoye & l'Evesque de Geneve défendirent

Sœur de Jussie commenc. de l'her.

rent

rent étroitement à leurs sujets de se trou- ANN.
ver à ces disputes. On ne laissa pas neanmoins 1535.
de les ouvrir le trentiéme de May, & elles ne finirent qu'à la Saint Jean, quoyqu'il n'y eût en tout ce temps-là que deux Docteurs qui se presentassent pour disputer contre ces theses, l'un Jacobin, fort habile homme, nommé le Pere Chapuisi, qui reduisit & le Répondant & le Président a de grandes extrémitez; & l'autre, nommé Caroli, qui s'estant fait Protestant n'agissoit pas de bonne foy, & ne disputa pas aussi fortement qu'il l'eust pû, afin de laisser l'avantage à ceux de son parti. Le Conseil qui voulut assister à cette action comme Juge, avoit ordonné quatre Secretaires pour écrire ce qui se diroit de part & d'autre, afin que tout estant examiné dans une assemblée générale par Messieurs les Sindics & les deux cens bons Bourgeois de Geneve, on prist une derniere résolution sur le parti qu'on devoit prendre.

Au reste cette belle dispute fut suivie d'une action fort remarquable, & qui s'accordoit admirablement avec les dogmes qu'on avoit soustenus. Car le Gardien Bernard, pour faire voir à tout le monde qu'il estoit pleinement convaincu de la verité de ces theses, quitta sur le champ son habit de Cordelier, & peu de jours aprés se maria avec une jeune personne, fille d'un Imprimeur de Geneve, à laquelle, pour luy asseûrer son doüaire, il apporta tout ce qu'il

put

ANN. 1535. put enlever du Convent dont il avoit la garde. Voila pour l'ordinaire la grande raison qui persuade les Ecclesiastiques dereglez, & les Moines apostats, le desir d'avoir une femme, à laquelle ils sacrifient & leur Religion & leur salut.

Cependant Messieurs de Geneve, pour montrer qu'ils agissoient en cette affaire avec grande déliberation, consulterent encore environ deux mois, avant que de conclure par un acte public ce qu'ils avoient déja déterminé en leur particulier. Mais enfin, aprés que Guillaume Farel, qui estoit alors écouté à Geneve comme un oracle, eût pû audiance publique dans le grand Conseil des deux cens, où avec sa voix de tonnerre il déclama d'une furieuse maniere, & tant qu'il voulut, contre la Messe & les saintes pratiques de l'Eglise qu'il accusoit d'idolatrie, il fut dit qu'on examineroit encore pour la derniere fois dans ce Conseil ce qu'on avoit écrit sur ce sujet de part & d'autre dans les disputes du Convent de Rive. Cela ce fit durant deux jours : aprés quoy les Sindics ayant fait venir devant eux les Augustins, les Dominicains, & les Cordeliers tres bons Religieux, qui détestoient de tout leur cœur l'apostasie de leur Gardien, ils font lire un abregé qu'on avoit fait des Actes de cette dispute, puis leur demandent s'ils ont quelque chose à dire contre les cinq Propositions qu'on avoit si bien soustenuës. A

quoy

quoy ces bons Religieux répondent hardi- ANN.
ment sans hesiter, qu'ils les tiennent pour 1535.
héretiques, & qu'ils n'ont garde de mettre en dispute ce qui a esté solennellement défini par l'Eglise Catholique, & receû de tous temps par leurs Ancestres.

Enfin, aprés que ces Messieurs du grand Conseil de Geneve, tous bons marchands ou artisans, ou pour le plus legistes, qui n'avoient jamais rien appris que leurs loix, leur négoce, ou leur mestier, & n'avoient leû ni Conciles, ni Peres, ni Docteurs approuvez de l'Eglise, pour y trouver le vray sens que l'on doit donner aux passages de l'Ecriture, eurent dit leur avis sur les cinq Propositions soustenuës dans les theses au Convent de Rive, & décedé par leur autorité suprême qu'elles estoient orthodoxes, & que les articles contraires n'estoient que de fausses Traditions humaines contre la parole de Dieu: ils firent le vingt-septiéme d'Aoust de cette année 1535. un Decret, par lequel on joignit à tous les Cytoiens & habitans de Geneve de suivre la Religion des Protestans, & on abolit entierement l'exercice de la Religion Catholique & Romaine. Et pour laisser à la posterité un monument éternel de leur révolte contre l'Eglise & contre leur Evesque qu'ils n'ont plus voulu reconnoistre depuis ce temps-là, ils mirent l'année suivante en leur Maison de Ville une inscription gravée en lettres d'or dans une table d'airain, qu'on y voit encore aujourd'huy,

En

ANN. 1535. *En memoire*, disent-ils, *de la grace que Dieu leur a faite d'avoir secoüé le joug de l'Antechrist Romain, aboli ses superstitions, & recouvré leur liberté par la défaite & par la fuite de leurs ennemis.* Ce qu'ils disoient à cause que les Savoyards ayant bloqué la Ville, & s'estant mesme approché des murailles pour l'escalider, en avoient esté repoussez, & que les Bernois qui vinrent une seconde fois au secours de Geneve, s'estoient emparez du païs de Vaux & de la ville de Lausanne.

Il fallut donc aprés ce Decret que ce peu qui restoit de Catholiques dans la Ville, que le Clergé & les Religieux & les Sœurs de Sainte Claire qui estoient les uniques Religieuses dans Geneve, en sortissent, sans néanmoins qu'on fist aucune violence à ces saintes filles. On leur fit seulement toutes les remontrances les plus fortes qu'on put pour leur persuader de quitter le voile, & d'accepter ceux qu'on leur offroit pour maris, & il fallut qu'elles entendissent un long & ridicule presche que le Ministre Farel leur fit dans leur Monastere en presence des Sindics sur ce texte de l'Evangile, *Exurgens Maria abiit in Montana*, pour leur prouver qu'à l'exemple de la Vierge, qui alla visiter sa cousine Elizabeth sur les montagnes de Judée, elles ne devoient pas estre récluses, & qu'elles estoient obligées de vivre dans le monde, & de se marier comme les autres. Elles demeurerent néanmoins toûjours

toûjours fermes dans la généreuse résolu- ANN.
tion d'accomplir leur vœu; excepté une 1536.
seule nommée Sœur Blaisine, qui ennuyée de cette vie sainte & austere qu'elle avoit embrassée, prit le parti qu'on luy offroit; ce qui affligea extrémement toutes les autres. Elles se consolerent néanmoins, se souvenant de ce que Nostre Seigneur dît à ses Apostres, *Ne vous ay-je pas choisis vous dou-* Jo.
ze? cependant un de vous est un démon Le Magistrat pourtant touché sans doute, & bien édifié de leur vertu, ne laissa pas de les conduire avec honneur & bonne escorte, pour les mettre à couvert de toute insulte, jusques au Pont d'Arve, d'où elles se retirerent à Anecy, où le Duc de Savoye leur avoit fait préparer un Monastere.

Ainsi comme au commencement des troubles de Geneve elle fut partagée en ces deux factions d'*Eignots* & de *Mammelus* dont nous avons parlé, & qu'aprés que ceux-cy furent chassez, elle n'eût plus que les *Eignots*, qui estoient alors sans contredit tous Catholiques : aussi quand elle eût fait alliance avec Berne, & qu'ensuite les troubles de la Religion y commencerent, elle se trouva de nouveau divisée en deux partis, qui furent tous deux des *Eignots*, dont les uns estoient Catholique, & les autres Protestnas. Mais quand ceux-cy devenus enfin les plus forts eûrent chassé les Catholiques, alors il n'y eût plus dans Geneve que les seuls

ANN. 1536. *Eignots*, qui estoient tous Héretiques Zuingliens comme ceux de Berne leurs alliez. Et de là vient que quand les Eglises Prétenduës Réformées de France receûrent la creance & la discipline qui fut peu aprés établie à Geneve, ceux que l'on appelloit auparavant Lutheriens en ce Royaume, y furent appellez *Huguenots*, du nom un peu autrement prononcé des *Eignots* de Geneve. Et voilà l'etymologie, ou la veritable origine de ce mot *Huguenots*, que plusieurs Historiens ont ignorée quand ils l'ont voulu tirer, les uns des deux premiers mots d'une harangue qu'un des Députez des Cantons Protestans fit à un de nos Rois, en disant, *Huc nos venimus*, & demeura la tout court, ce qui fit rire toute l'assemblée, qui les appella par dérision *Hucnos*; les autres d'un certain prétendu Lutin de Tours appellé le *Roy Hugues* ou *Huguet*, qui couroit les ruës la nuit comme les premiers Protestans qui n'alloient que de nuit au lieu de leur assemblée, & quelques-uns d'une porte appellée *Hugon*, prés de laquelle ils s'assembloient: toutes fables & réveries, qui n'ont point d'autre fondement que certaines ridicules traditions qui donnent lieu aux sots contes du petit peuple. L'unique & veritable origine de ce mot, qui est demeuré en France à ceux qui se sont séparez de l'Eglise Catholique est asseûrement ce nom des *Eignots* de Geneve. C'est pourquoy je me persuade que Messieurs de la Religion Pré-

Spon. l. 1. Vie du Maréchal de Tavanes. Le Labour. Addit. aux Memoires de Casteln.

Prétenduë Réformée, que nous devons traiter avec beaucoup de charité comme nos freres & nos concitoyens, ne trouveront pas mauvais si dans la suite de cette Histoire je les appelle quelquefois *Huguenots,* comme on fait ordinairement, puis que ce nom qui ne signifie que Confederez, & qu'ils prirent eux-mesmes aux troisiémes troubles en Dauphiné, où ils se faisoient nommer *Confederez pour la liberté de leur conscience*, n'est nullement injurieux. Cela paroist assez par l'exposition sincere & veritable que je viens de faire de la maniere dont se fit cette grande révolution & ce changement de Religion & d'Etat à Geneve, où deux choses contribuerent beaucoup en ce mesme temps à établir cette nouvelle République.

ANN. 1536.

M. Allard. Vie du sieur de Montbrun.

Car d'une part le Duc de Savoye s'estant attiré la juste indignation du Roy, pour luy avoir refusé le passage qu'il demandoit, & ce qui appartenoit à sa mere Loüise de Savoye, fut en cette année 1536. dépoüillé de presque tous ses Etats par le Roy, qui prit aussi la protection de Geneve contre luy. Et d'autre part les Héretiques, à qui la crainte des supplices & des feux allumez contre eux par toute la France, donnoit des aisles pour sortir bien viste hors du Royaume, se retirerent pour la plufpart en cette ville-là, où l'on fut bien-aise qu'ils s'établissent, pour la fortifier, & la repeupler, en prenant la place des Catholiques qui en estoient

 sortis.

Ann. 1536. sortis. Et ce fut à cette occasion en cette mesme année qu'on y receût le fameux Jean Calvin, dont il faut maintenant que je parle avec toute la sincerité que doit avoir un Historien, en évitant soigneusement les deux extrémitez de blasme & de loûange, & rejettant ce que le zele peu reglé des uns, & la passion des autres leur a fait dire de trop, & consequemment de faux pour ou contre luy lors qu'ils en ont écrit la vie, qui n'a pas eû à beaucoup prés autant d'éclat que celle de Luther. Voicy ce qui en est.

Papyr. Masson. Vit. Calv. Spond. ad ann. 1535. Le Vasseur Annal de l'Eglise de Noyon Jacq. Desmay vie de Calv.

Jean Cauvin, dit communément Calvin de son nom Latin *Calvinus*, nasquit à Noyon le dixiéme de Juillet en l'année 1509. Son pere fut le nommé Gerard Cauvin, fils d'un Batelier, & Tonnelier de Pont-Levesque prés de Noyon, & sa mere Jeanne le Franc, fille d'un Cabarretier de Cambray, qui s'estoit venu habituer à Noyon aussi-bien que Gerard son gendre, qui fit tant par son adresse & par ses intrigues, qu'aprés avoit esté quelque temps Commis dans les Fermes où il gagna du bien, il devint Procureur Fiscal du Comté de Noyon, & Secretaire de l'Evesché. Comme Jean Calvin paroissoit avoir de l'esprit & beaucoup d'inclination à l'étude, ses parens l'envoyerent à Paris, le recommandant à son oncle Maistre Richard Cauvin, Serrurier demeurant à la ruë de Saint Germain l'Auxerrois. Ce bon artisan, qui êtoit hom-

homme de bien, & qui a toûjours persisté dans la Foy Catholique, prit grand soin de son neveu. Il luy fit faire ses Humanitez au College de la Marche, & son cours de Philosophie au College de Montaigu. Il avoit esté pourveû dés l'âge d'onze ans de la Chapelle de Nostre-Dame de la Gesine en l'Eglise de Noyon, & avoit obtenu à dixhuit ans la Cure de Marteville, qu'il permuta deux ans aprés avec celle de Pont-l'Evesque prés de Noyon; & néanmoins son pere, par un dessein assez bizarre, ne voulut pas qu'il étudiast en Theologie, & l'envoya à Orleans pour y étudier en Droit sous le fameux Professeur Pierre de l'Etoille, qui fut depuis honoré d'une Charge de Président au Parlement. De là, sans avoir pris aucun degré, il fut à Bourges pour y entendre ce grand Jurisconsulte André Alciat, qui lisoit avec un concours extraordinaire en cette Université, la plus florissante qui fust alors en France pour le Droit. ANN. 1536.

Il avoit déja pris à Paris quelque teinture de l'hérese, qui luy fur inspirée par son allié & son ami Robert Olivetan, celuy-là même qui s'estant sauvé des poursuites de la Justice, s'alla réfugier en Suisse, où il fit le premier de tous une traduction de la Bible de l'Hebreu en François, qu'il fit imprimer à Neufchastel. Mais ce fut à Bourges qu'il acheva de se gaster l'esprit, par la grande communication qu'il eût avec Melchior Volmar Allemand, que la Reine de

Ann. 1536. *Beza vit. Calv. Papyr. Mass.*

Navarre, à qui le Roy son frere avoit donné le Duché de Berry, & qui n'épargnoit rien pour remplir cette Université d'habiles gens, avoit fait venir d'Allemagne, pour y professer les Lettres Greques qu'il entendoit parfaitement, & que l'on ne connoissoit gueres en France avant ce temps-là. Cét Allemand, qui estoit un grand Lutherien, quoy-qu'il contrefist encore le Catholique, ayant reconnu que Calvin, qui s'attachoit particulierement à luy, avoit dans l'ame une grande disposition à estre un jour bon Protestant, & qu'il avoit, avec beaucoup d'esprit & de memoire, une merveilleuse assiduité à l'étude, luy enseigna tout ce qu'il avoit appris des dogmes de Luther & de Zuingle. Il luy persuada de s'adonner serieusement à l'étude de la Langue Greque où il n'entendoit rien du tout & luy-mesme la luy voulut apprendre, afin qu'il pust s'adonner desormais à la lecture de la S. Ecriture. Il le fit, apprenant mesme encore pour cela l'Hebreu & le Syriaque, & allant de temps en temps faire l'apprentissage de ses Presches aux environs de Bourges, & sur tout à Lignieres, où le Seigneur du lieu, qui goustoit déja ces nouveautez, prenoit plus de plaisir à l'entendre, disoit-il, que les Moines qui ne luy preschoient rien de nouveau. De sorte que Calvin apprenoit en mesme temps à Bourges les Loix, l'Ecriture, & la Langue Greque, l'Hebraïque, & la Syriaque, preschant encore

core ſur le tout. Ainſi embraſſant tant de choſes, il y a bien de l'apparence quil ne ſe rendit pas fort ſçavant, particulierement en Grec & en Hebreu, & qu'il n'en ſceût qu'autant qu'il en falloit pour ſe tromper avec opiniaſtreté en interpretant l'Ecriture à contreſens, comme il a ſouvent fait, ſur ce qu'il croyoit bien ſçavoir ce qu'il n'entendoit qu'à demi. ANN. 1536.

Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'il ne ſceût jamais de Theologie, n'ayant jamais étudié en cette divine ſcience, comme ſon grand panegyriſte Theodore de Beze l'avoûë. Cela eſt cauſe de tant de faux raiſonnemens qu'on voit par tout en ſes ouvrages, & de tant d'erreurs groſſieres & de blaſphêmes que ſes Diſciples d'aujourd'huy diſent qu'on luy impute, & qui ſe tirent néanmoins manifeſtement des principes qu'il établit tres-mal ſur certains paſſages de l'Ecriture, faute d'avoir eû les lumieres de la Theologie, qui l'euſſent éclairci de la maniere dont on les doit entendre. Sur quoy je ne puis m'empeſcher de dire que c'eſt à tort qu'on s'imagine, par une eſpece d'erreur populaire, meſme parmi quelques ſçavans, que la difference qu'il y a entre l'héreſie de Luther & celle de Calvin, c'eſt que la premiere eſt materielle & groſſiere, & l'autre ſubtile & ſpirituelle. C'eſt tout le contraire. Car comme Luther eſtoit Docteur en Theologie, & habile Docteur, liſant avec grand applaudiſſement dans l'Univer-

ANN. 1536. niversité de Vittemberg, qui estoit alors en sa fleur, & qu'il avoit résolu de faire un parti contre l'Eglise Catholique & par consequent d'errer: il erre avec plus de justesse, s'il faut ainsi parler, & se soustient beaucoup mieux que ne fait Calvin, qui n'estant pas Theologien, prend quelquefois, en voulant expliquer nos Mysteres, les choses sans aucun discernement, d'une maniere si peu fine, & si peu digne d'un homme éclairé, qu'il tombe dans un embarras, d'où il luy est impossible de se tirer qu'en avoûant certaines consequences tout-à-fait insoustenables qu'on tire de ses principes contre luy, & qui conduisent, malgré qu'il en ait, tout droit à l'Athéisme. C'est ce que quelque-uns de nos Docteurs ont tres-bien montré, & que l'on verra clairement dans la suite de cette Histoire. Il suffit pour maintenant que l'on sçache que Calvin ne fut jamais dans les écoles de Theologie, & que cependant Messieurs le Protestans qui en ont établi en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, & à Geneve, jugent comme nous qu'il est impossible de parler juste & à fond des Mysteres de la Religion, qu'on n'ait fait son cours de Theologie avec honneur.

Calvin s'appliquoit donc à Bourges seulement à l'étude du Droit Civil & des Langues, lors qu'ayant appris la mort de son pere, il s'en retourna promptement à Noyon pour y recueillir sa succession; & com-

me

me elle n'eſtoit pas trop grande, il ne fit point de ſcrupule de vendre ſes deux Benefices quelque temps aprés à deux Preſtres de Noyon, qui n'en firent pas plus que luy de les acheter argent comptant. Ayant ainſi mis ordre à ſes affaires, il vint à Paris, où n'ayant encore que vingt-trois à vingt-quatre ans, il fit imprimer un aſſez beau commentaire ſur les deux livres que Seneque a faits de la Clemence. Et ce fut alors qu'ayant mis ſon nom en Latin au titre de ſon livre, il quitta ſon ſurnom de Cauvin pour prendre celuy de Calvin; puis comme il eût aquis quelque réputation dans Paris par ce Commentaire, il ſe mit à dogmatiſer ſecretement dans les maiſons, & fit grande habitude avec les principaux d'entre ceux qu'il ſçavoit eſtre les plus attachez à la nouvelle doctrine, quoy-qu'ils diſſimulaſſent comme luy, de peur du Lieutenant Criminel Jean Morin qui faiſoit admirablement ſa charge, & pourſuivoit vivement les Héretiques, auſquels il ne manquoit jamais de faire bonne & briéve juſtice, comme il l'euſt faite ſans doute à Calvin qu'il découvrit, & qui penſa tomber entre ſes mains. Voicy comment.

Un Maiſtre és Arts nommé Nicolas Cop, qui avoit grand commerce avec Calvin, & qui par ſes diſcours s'eſtoit inſenſiblement laiſſé corrompre l'eſprit ſans qu'on s'en apperceuſt encore, ayant eſté fait Recteur de l'Univerſité, ne ſe put empeſcher dans un ſermon qu'il fit aux

Ann. 1536. Papyr. Maſſ. 1532. Idem. Hiſtoire Eccl. 1533. Beza vit. Calv. Hiſt. Univerſ. t. 6. Eraſmi Epiſt. ad Ludov. Berquin.

ANN. 1536. Mathurins le jour de la Toussaints, d'avancer certaines propositions qui firent assez connoistre qu'il estoit de la nouvelle Secte. Comme la chose fut d'un grand éclat, & d'un scandale extraordinaire, deux Cordeliers qui avoient oüi ce Sermon, le defererent au Parlement, qui agissoit avec toute la vigilance & la fermeté digne de cette auguste Compagnie pour conserver la Religion dans sa pureté, & ensuite il ne manqua pas de le citer pour rendre conte de cette action. Ce Recteur, un peu bien hardi, se hazarda d'y aller en céremonie avec ses Bedeaux : mais comme il fut averti en passant par une ruë voisine du Palais qu'il prist garde à luy, & qu'on le feroit infailliblement descendre dans la Conciergerie, il s'en retourna sur ses pas, & jettant-là sa robe & son bonnet, il s'enfuit bien viste, & se sauve à Basle, d'où estoit son pere Guillaume Cop, fort habile homme, qui s'estant habitué en France, y estoit devenu Medecin du Roy. Le Lt. Morin, qui avoit découvert les intrigues que Calvin faisoit pour accroistre le parti, les conferences secretes qu'il avoit souvent eûës avec ce Cop qui estoit son grand confident, & qu'il alloit particulierement de nuit dogmatisant par les maisons, alla luy-mesme, bien accompagné, au College du Cardinal le Moine où il estoit logé, pour se saisir de sa personne : mais comme on fut à sa chambre, on trouva qu'il s'estoit évadé par la fenestre,

de laquelle il s'estoit coulé à bas avec ses linceuls qu'on y vit attachez. ANN. 1536.

On prit tous ses papiers, où l'on vit la correspondance qu'il avoit avec ceux qu'il avoit déja pervertis à Bourges & à Orleans, ce qui mit bien des gens en peine. En mesme temps il sortit de Paris où il ne se crut pas en seûreté contre les recherches & les poursuites de cét habile & zelé Lieutenant; & aprés avoir fait encore un tour en son Païs, il s'alla retirer à Angoulesme, où ayant séduit l'esprit du Chanoine Loüis du Tillet, il composa dans sa maison à Claix, dont ce Chanoine estoit Curé, la plus grande partie de son Institution. Il fit même avec luy un voyage en Allemagne pour y conferer avec les Docteurs Lutheriens; & ce fut là qu'Erasme, aprés l'avoir oüi parler sur les points de Religion qui estoient alors en controverse, dit à Martin Bucer qui le luy avoit presenté à Strasbourg, *Je vois en ce jeune homme naistre une dangereuse peste qui fera un jour bien du desordre dans l'Eglise.* Mais enfin comme le Chanoine du Tillet fut revenu de cét égarement par les remontrances de son frere Jean du Tillet, ce célebre Greffier du Parlement qui l'alla chercher luy-mesme en Allemagne pour le ramener à l'Eglise Catholique: Calvin estant abandonné de son Patron, & n'osant plus se montrer à Angoulesme, en alla chercher d'autres à Poictiers. Là il ne manqua pas d'en trouver, &

ANN. 1536. de se faire de nouveaux disciples, mesme parmi les geus de qualité, entre lesquels il se trouva des Officiers du Présidial, & des Docteurs de l'Universiité, suivis de beaucoup d'autres, ausquels Calviu, aprés leur avoir enseigné dans un jardin ses nouveaux dogmesr fit faire la Cene à sa mode dans des caves & dans des grotes.

Il y en eût mesme parmi eux de si malheureusement zelez pour sa fausse doctrine, qu'il s'en trouva quelques-uns qui abandonnant leur employ, s'engagerent à passer toute leur vie à la porter de ville en ville, comme fit entre les autres un Professeur en Droit qui se fit appelles *le bon Homme*, & auquel on donna depuis le nom de *Ministre*, parce qu'il avoit puitté pour ce nouvel employ sa profession, qui estoit de lire le Droit dans la Ministrerie; c'est ainsi qu'on appelle à Porctier l'école du Droit, & c'est de là qu'est venu le nom de Ministre qu'on donne aux Prédicans de cette sorte. Calvin cepeudant vi visiter Fabri & Roussel à Nerac, d'oú il retourne à Paris, esperant que le Lt. Morin, qui le croyoit bien loin de là, ne songeroit plus à le prendre. Mais voyant que l'on y poursuivoit les Héretiques avec plus d'ardeur que jamais, il quitte enfin la France pour toûjours, & se sauve à Basse, où il acheva de mettre en François son Institution, qu'il eût l'audace de dédier à François I. Mais soit que ce Prince eust leû l'Epistre extrémement

Flor. de Rem. l. 7.

pathe-

pathetique qu'il luy adresse, ou qu'il ne l'eust pas leuë, il est certain que bien loin d'éteindre les feux qu'il avoit fait allumer contre l'hérésie, il en fit croistre le nombre dans tout le Royaume par ses nouvelles Ordonnances. Cela fit résoudre Calvin à passer les Alpes pour se rendre à la Cour du Duc de Ferrare, où il espera de pouvoir attirer la Duchesse à son parti. ANN. 1536.

Cette Princesse estoit Renée de France, seconde fille du Roy Loüis XII. & de la Reine Anne de Bretagne. Elle fut accordée premierement à Charles-Quint, lors qu'il n'estoit encore qu'Archiduc, & puis au Prince Electoral de Brandebourg. Mais François I. son beaufrere, pour certaines raisons d'Estat, luy fit épouser Hercules II. Duc de Ferrare en l'année 1528. Cette Duchesse avoit beaucoup d'esprit & de sçavoir, s'estant renduë, par une grande application à l'étude, fort habile, sur tout dans la Philosophie où elle excelloit à l'égal des plus célebres Philosophes de son temps, & l'on ne peut nier qu'elle n'ait eû durant toute sa vie dans l'ame un fonds inépuisable de bonté. Mais par un defaut assez ordinaire aux femmes de ce caractere, si elles ne le corrigent par une grande humilité Chrestienne, elle employa mal son esprit & son sçavoir, en voulant connoître des differens de la Religon, & abusa de sa bonté naturelle, par une fausse compassion qu'elle avoit pōr des gēs qu'elle croyoit être un peu trop

ANN. 1536. rudement traitez : de sorte qu'elle eût le malheur, aussi-bien que la Reine de Navarre, de passer dans le monde pour une grande protectrice des Lutheriens, ausquels il ne paroissoit que trop par sa conduite qu'elle estoit favorable. Cela fit esperer à Calvin qu'il la pourroit gagner, & l'engager dans sa Secte, en la retirant de celle de Luther, à laquelle on voyoit assez qu'elle estoit attachée. Il la fut donc trouver, comme faisoient plusieurs autres Protestans qui se disoient persecutez pour la Religion. Elle le receût fort bien, & souffrit mesme qu'il fist quelques Presches dans son cabinet : mais comme il fut averti qu'il couroit risque d'estre bientost découvert & mis à l'Inquisition, quoy-qu'il eust pris grand soin de se déguiser en prenant le surnom de Happeville, & l'habit d'un Ecclesiastique, il repassa bien viste les Alpes, aprés avoir réüssi dans son entreprise, & fait couler subtilement le venin de son héresie dans l'ame de cette Princesse. La haine qu'elle avoit injustement conceûë contre l'Eglise Romaine, à cause que le Pape Jules II. avoit employé toutes sortes d'armes spirituelles & temporelles contre le Roy son pere, contribua beaucoup à ce funeste changement qu'elle fit de l'ancienne Religion des Rois Tres-Chrestiens ses Ancestres en cette nouvelle Secte, qui a commencé par secoûër le joug de l'obeïssance qu'on doit au St. Siege. Car il luy échapa mesme plus d'une fois de dire qu'e-

Flor. de Rem l 7 Papyr. Mass.

Flor. de Ram.

Papyr. Mass.

qu'estant femme incapable, par la Loy Salique, de succeder à la Couronne, elle n'avoit pû autrement se venger du Pape. Mais ces conferences qu'elle eût avec Calvin, & les discours & les vers que luy fit Clement Marot, qu'elle prit à son service en qualité de Secretaire, lors que s'estant sauvé du Royaume pour se garantir du feu, il alla chercher un asile auprés d'elle, acheverent de luy corrompre l'esprit: de sorte qu'on ne put jamais luy faire abjurer ses erreurs, quelque effort que Henri II. son neveu fist pour l'en retirer, jusques-là mesme qu'il obligea le Duc de Ferrare à luy oster l'éducation de ses enfans, & le menaça d'un plus rude traitement. Mais cela ne servit de rien: on ne put jamais vaincre son obstination qu'elle apporta toute entiere en France, où elle se retira aprés la mort du Duc son mari sous le regne de François II. & ce qu'il y a d'extrémement déplorable, c'est qu'il ne paroist nullement qu'elle ait changé de volonté, & renoncé à l'hérésie, non pas même à sa mort, qui arriva quinze ans aprés à Montargis, où durant les guerres elle retiroit tout ce qu'elle pouvoit de Huguenots dans son Chasteau, & en nourrissoit mesme jusques à trois cens tous les jours.

Ann. 1536.

Brantosme, éloge de la Duch. de Ferrare.

1575.

Sainte Marthe l 9. Hist. des Egl. Réfor. Brantosme. Le Lab. Addit.

Cependant Calvin qui s'estoit évadé de Ferrare s'en voulant retourner à Basle, prit son chemin par Geneve, où Guillaume Farel, qui sçavoit la réputation qu'il s'estoit aquise parmi les Protestans de France, fit

tant

ANN. 1536. tant qu'il luy persuada de s'y établir pour l'assister dans le gouvernement de cette Eglise prétenduë qu'il avoit fondée. Ils partagerent entre eux les emplois de leur ministere. Farel qui tonnoit ordinairement en chaire, y continua ses Presches; & Calvin, qui n'avoit nulle grace à parler en public, se chargea d'y enseigner la Theologie de la maniere qu'il l'entendoit sans y avoir jamais étudié. Mais comme ils entreprirent de changer beaucoup de choses qui ne leur plaisoient pas, & qu'ils ne voulurent pas se conformer à l'usage de Berne, qui estoit de communier avec des hosties, ce qui fut cause qu'on ne fit pas la Cene à Pasques: les Bernois firent en sorte auprés des Sindics qui estoient déja mécontens de ces Ministres, qu'ils furent bannis par Arrest comme séditieux, & perturbateurs du repos public. Aprés quoy Farel se retira à Neufchatel, où il fut receu pour Ministre, & Calvin s'alla rendre à Strasbourg auprés de Martin Bucer, qui luy obtint du Magistrat droit de bourgeoisie, & la permission d'y dresser une Eglise à sa mode pour les François qui s'y estoient réfugiez, & d'y enseigner sa Theologie.

ANN. 1537.

ANN. 1538.

Beza. Papyr. Mass. Ce fut-là qu'il revit son Institution Chrestienne, laquelle il a souvent changée; qu'il publia son Commentaire sur l'Epistre aux Romains; & que par le conseil de Martin Bucer, qui vouloit que les Ministres pratiquassent, à son exemple, ce qu'ils

ANN. 1539.

qu'ils enseignoient contre le célibat, il épousa la veuve d'un Anabaptiste, auquel il avoit fait changer de Secte pour embrasser la sienne. Il fut ensuite avec Bucer, & les autres Députez de Strasbourg, à la Conference de Wormes, & puis à celle de Ratisbonne, où Charles-Quint avoit entrepris d'accorder les Catholiques avec les Lutheriens; ce qui ne luy put réüssir, ainsi qu'on l'a pû voir dans mon Histoire du Lutheranisme. Theodore de Beze dit que Calvin y aquit grand honneur, & le surnom de Theologien par excellence : mais il est bien aisé de voir que ce n'est que l'aveugle passion qu'il avoit pour luy qui l'a fait parler de la sorte. Car puis que Calvin eût la hardiesse, comme il l'avoüé luy-même, de déclamer tresfortement luy seul contre la presence locale de Jesus-Christ au Saint Sacrement : peut-on douter qu'il ne s'y rendît également odieux aux Catholiques & aux Lutheriens, qui ont toûjours abhorré les Sacramentaires? Et certes, il y a grande apparence qu'aprés une pareille déclaration ils ne l'eussent pas souffert parmi eux, qu'à condition qu'il se rétractast, s'il ne se fust servi de l'occasion favorable qu'il eût en mesme temps de les quitter luy-mesme le premier.

Car comme enfin la faction contraire à ceux qui l'avoient chassé de Geneve fut devenuë la plus puissante, il y revint à la priere des nou-

veaux

ANN. 1539. 1540. 1541.

Papyr. Mass. T. Baz. E. Calv. l. 3.

Tametsi nemini nem ex aliis intellexeram, liberè tamen sine timore offensionis illam localem præsentiam damnavi .... Crede mihi, in ejusmodi actionibus opus est fortibus animis. *Calv. ad Farel Epist.*

ANN. veaux Sindies,& du Conseil, qui résolurent,
1541. pour terminer une fois tous les differends qui causoient tant de trouble dans leur nouvelle République, d'y régler desormais leur Eglise selon la forme qu'il luy donneroit. Il y retourna donc cette mesme année, & y fut receû avec grand applaudissement ; & ce fut alors qu'il y établit fort paisiblement sa doctrine & sa discipline, qui furent suivies par les Protestans de France, qu'on appella depuis ce temps-là *Huguenots* & *Calvinistes*. C'est ce dont il faut maintenant que je parle, en reprenant la chose de plus haut, pour donner à mon lecteur une idée générale de ce qu'on appelle le Calvinisme.

Depuis que l'erreur de ceux qui estant avec nos Ancestres dans la mesme Eglise commencerent à nier la presence réelle de
1050. Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Eu-
1056. charistie eût esté solennellement condam-
1059. née par les Conciles, rétractée par l'Archi-
1079. diacre Berenger qui l'avoit soustenuë le premier avec opiniastreté,& qu'elle fut en-
1160. suite abolie, l'Eglise joüit d'une assez grande paix, jusqu'à ce que quatre-vingts ans aprés elle fut troublée par une nouvelle heresie, qui est à proprement parler l'origine de celle de Calvin. Un certain Bourgeois de Lyon, nommé Pierre Valdo, qui vivoit au douziéme siecle, homme simple & sans étude, mais fort riche, estant vivement touché de la crainte des jugemens de Dieu

Genebrard. Prateol. Castro. Jean Paul Perrin, Hist. des Vaudois.

Dieu, pour avoir veû un de ses amis frapé de mort soudaine tomber à ses pieds aprés avoir soupé ensemble, se mit à la dévotion, & résolut de mener une vie la plus semblable qu'il pourroit à celle des Apostres. Pour cét effet il se fit traduire en sa langue une partie de la Ste. Ecriture, sur tout du Nouveau Testament, & s'appliqua fortement à la lire avec grande assiduité, ne doutant nullement qu'estant tout à Dieu, comme il croyoit, il n'eust aussi receû de luy toutes les lumieres necessaires pour en avoir une parfaite intelligence. Ce fut-là la cause de tant de troubles, & de tant de maux dont l'Eglise a esté depuis affligée; & c'est en cette occasion qu'on peut voir manifestement qu'il n'y a rien de plus dangereux qu'un dévot ignorant, simple, présomptueux, &, ce qui arrive ensuite d'ordinaire extremement attaché à son sens. Car comme ce prétendu Apostre ne trouvoit point dans ce qu'il lisoit de l'Ecriture les termes formels de *Messe*, de *Pape*, de *Purgatoire*, & autres semblables dont on se sert pour exprimer ce que les passages bien entendus de la mesme Ecriture nous enseignent: il s'alla mettre dans l'esprit que toutes ces choses n'estoient que de fausses traditions, & de pures inventions des hommes, & que l'Eglise Romaine qui les enseignoit, & dont il réprouva toutes les pratiques & les plus saintes Ordonnances, estoit la Babylone de l'Apocalypse, & qu'on devoit

ANN. 1541.

ANN. voit croire que le Pape estoit l'Antechrist.
1541. Ce qu'il y eût de plus étrange, fut que contrefaisant l'Apostre & le Prophete, il entreprit de prescher au peuple toutes ses fanatiques visions; que comme sa vie austere & détachée du monde luy avoit aquis une haute réputation de sainteté, & qu'il estoit suivi & adoré de tout ce qu'il y avoit de pauvres dans Lyon ausquels il distribuoit tous ses biens par les grandes aumosnes qu'il faisoit régulierement tous les jours: ses erreurs estoient écoutées, & receûës du petit peuple comme des oracles. L'Archevesque mesme, quelque défense qu'il luy fît de prescher, ne put jamais empescher ce desordre. Ce faux & opiniastre dévot continua toûjours sans rien craindre, se voyant bien appuyé de cette armée de pauvres qui l'environnoient, bien résolus de le défendre, jusques à ce que le Pape Alexandre III. l'ayant excommunié, les Magistrats le firent sortir de Lyon avec tous ses disciples, qui aimerent mieux se bannir eux-mesmes que de l'abandonner; & depuis ce temps-là ils furent appellez Valdois ou Vaudois, & Pauvres de Lyon. Ensuite s'estant dispersez par toute l'Europe pour y prescher leurs dogmes, comme il n'y a rien qui se répande plus facilement parmi les peuples que la peste & l'erreur, ils se multiplierent étrangement: & depuis on les appella du nom des lieux qu'ils avoient le plus corrompus, ou de celuy de

leurs plus fameux Prédicans, ou enfin par dérision en France Albigeois, Picards & Arnaldistes; en Allemagne, Boëmiens; en Angleterre, Lollards; en Italie, Fraticels ou Frerots; en Flandre, Turlupins; & ailleurs d'autres noms plus ridicules encore & plus odieux, parce qu'ils estoient non seulement dans le dernier mépris, mais aussi en horreur à tout le monde, & principalement en France, d'où nos Rois Philippe Auguste, Loüis VIII. & Saint Loüis les exterminerent, à la réserve de quelques restes de ces miserables qui s'allerent habituer dans quelques vallées des Alpes vers le Dauphiné. Ann. 1541.

Cette hérésie affoiblie de la sorte, & presque éteinte par le mépris qu'on faisoit de ceux qui la professoient, reprit aprés environ deux cens ans de nouvelles forces, lors que Wiclef d'une part, & de l'autre Jean Hus, & Jerôme de Prague en ayant pris ce qu'ils voulurent, y ajousterent quelque chose de plus subtil, ainsi qu'on le peut voir dans mon Histoire du grand Schisme d'Occident. Mais au siecle suivant parut Luther, qui comme il estoit encore plus habile homme que ceux-cy, forma son Lutheranisme en partie de ce qu'il choisit des uns & des autres, en rejettant ce qui luy déplut dans leurs dogmes, & en partie de ce qu'il inventa luy mesme sur les points plus délicats & plus Theologiques, comme ceux qui concernent le peché

Ori-

ANN. 1541. Originel, la Grace, la Justification de l'homme, & les Sacremens : en quoy il fut suivi d'abord d'une grande partie des Allemans, & puis abandonné de quelques autres, & mesme de ses principaux disciples, de Carlostad, de Zuingle, & d'Oecolampade, qui se firent Sacramentaires

Or voilà justement la généalogie du Calvinisme, qui n'est à proprement parler qu'un ramas des erreurs de tous ces gens-là. En effet, on ne peut douter, & les plus célebres mesme de nos Protestans en conviennent, que Calvin n'ait pris pour le fonds de sa doctrine celle des Vaudois, particulierement en ce qu'il dit qu'il n'y a dans la Cene du Seigneur que du pain & du vin, sans presence réelle & locale du Corps & du Sang de Jesus Christ ; en ce qu'il ne veut ni veneration, ni invocation des Sts. ni Chef visible de l'Eglise, ni Hièrarchie, ni Evesques, ni Prestres, ni Messes, ni Festes, ni Images, ni Croix, ni Bénedictions, ni aucune de ces sacrées céremonies dont l'ancienne Eglise s'est toûjours servie, pour faire l'Office divin avec bienséance & cette sainte majesté qui imprime dans l'ame de ceux qui les regardent avec un œil un peu spirituel les sentimens d'une dévotion tendre & respectueuse, pour honorer Dieu dans ses redoutables Mysteres. De sorte que le Calvinisme formé de nouveau sur le modele des Vaudois, n'est qu'un squelette de Religion, si j'ose m'exprimer ainsi,

n'ayant ni ſuc, ni onction, ni ornement, ni rien qui ſente & qui inſpire la dévotion, & qui entrant par les ſens dans le fond de l'ame, l'attire & l'éleve par les choſes viſibles au Dieu inviſible, ainſi que luy-meſme l'ordonne. C'eſt ce que Luther, plus adroit & plus raiſonnable en cela que Calvin, s'eſt bien gardé de faire, & ce qu'apparemment ne feroient pas maintenant les Miniſtres qui voudroient bien qu'on n'euſt pas pouſſé les choſes ſi loin, en condamnant d'une maniere ſi peu ſouſtenable & ſi odieuſe toute la venérable antiquité. Ainſi l'on peut dire que Calvin, qui a fabriqué une Religion toute ſeche & toute conforme à ſon temperament, n'eſt avec tout ſon bel eſprit que le diſciple de ce Bourgeois de Lyon Pierre Valdo, le plus idiot & ignorant de tous les Héreſiarques qui ont jamais eſté, & lequel il a pris grand ſoin de copier, en formant ſa nouvelle Secte ſur une ſi pauvre idée. ANN. 1541.

Maintenant pour les choſes qui ſont un peu plus difficiles, & où il faut de la ſcience & du diſcernement pour les bien déveloper, il eſt tout évident, qu'à la réſerve de ce qu'il enſeigne touchant l'Euchariſtie, il a preſque tout pris de Luther, comme tous les articles de ſon héreſie qui concernent la Liberté de l'homme qu'il détruit; la Grace, qui, ſelon luy, a toujours ſon effet dans l'homme, & emporte ſa volonté par une neceſſité abſoluë; la Juſtification par la

ANN. 1541. seule foy ; la Justice de J. C. qui nous est imputée ; les bonnes œuvres sans aucun mérite devant Dieu ; les Sacremens, qu'il réduit à deux, & ausquels il oste la vertu de conferer la grace ; la Foy, qu'il fait consister dans une prétenduë certitude qu'on sera sauvé ; l'impossibilité des Commandemens de Dieu ; l'inutilité & la nullité des Vœux, à la réserve de ceux du Baptesme ; & autres semblables erreurs qu'il a tirées des livres de Luther pour en faire la plus grande partie de son Institution. On ne peut néanmoins nier que comme il vouloit estre Chef d'un nouveau parti, il n'y ait ajousté du sien. Mais comme il n'estoit pas Theologien, il a fait justement à l'égard de Luther son maistre, ce que Ciceron dit que le Philosophe Epicure fit à l'égard de Démocrite, duquel il copia la Physique, en y changeant, & y ajoustant pourtant quelque chose, mais ce peu qu'il y change est beaucoup pire que ce qu'il y trouve. Par exemple, Calvin veut que la foy soit toujours meslée de doute & d'incredulité, au lieu de dire avec Luther de quelque defaut. Il dit hardiment que la Foy & la Grace ne se peuvent jamais perdre ; que le Pere Eternel n'engendre pas continuellement son Fils ; que le Fils n'a pas son essence du Pere, ni le St. Esprit du Pere & du Fils ; que J. C. n'a rien mérité à l'egard du Jugement de Dieu ; qu'il a eû de la crainte pour le salut de son ame ; que Dieu a créé

Democrito adjicit, per-pauca mutans sed ita ut ea quæ corrigere vult, mihi quidem depravare videatur. *Cic. l. 1. de Fin.*

Inst. l 3. c. 2.

Harm. in Matth. 13 20.

Inst. l 3 c. 2 §. 9. 11. 12.

Inst. l. 3. c. 13 Ibid

Inst. l. 2. c. 17, L. 3, c, 16, Luc. 3, c, 22. & 23,

la pluſpart des hommes pour les damner, non pas parce qu'ils l'ayent mérité pour leurs crimes:mais parce qu'il luy plaiſt ainſi, & qu'il n'a préveû leur damnation que parce qu'il l'a ordonnée avant que de prévoir leurs crimes; ce qui détruit abſolumẽt toute l'idée qu'ont doit avoir de Dieu, & enſuite conduit tout droit à l'Athéiſme. ANN. 1541.

Pour ce qui regarde l'Euchariſtie, on ſçait bien que c'eſt-là le point capital en quoy l'héréſie de Calvin eſt differente de celle de Luther, qui a toûjours fortement ſouſtenu que, ſelon les paroles toutes claires de Jeſus-Chriſt, *Prenez & mangez cecy eſt mon Corps qui ſera livré pour vous*, ce divin Corps eſt réellement preſent en ce Sacrement, contre les Sacramentaires qui ne veulent pas qu'il y ſoit qu'en figure;& c'eſt ce que Calvin a pris de Zuingle & d'Oecolampade; quoy que pour ſatisfaire l'ambition qu'il a toûjours eûë d'eſtre Chef de parti, il prétende dire toute autre choſe que ce qu'ils ont dit. En quoy certainement il fait pitié à tous les hommes de bon ſens qui ſe donnent la peine de le lire. Car aprés avoir affecté de dire à frequentes repriſes,que ce Sacrement n'eſt pas une ſimple figure ſans effet; que ce n'eſt pas ſeulement de penſée, & par l'imagination, ou une vive repreſentation de la mort de Jeſus-Chriſt,que nous prenons ſon Corps, mais que c'eſt par la bouche ſpirituelle de la Foy, qui a la vertu de nous donner

ANN. 1541. *Inst. l. 4. c. 9.*

fort réellement ce sacré Corps, & de l'appliquer à nos ames pour les nourrir: aprés, dis je, avoir épuisé tout son esprit pour inventer de nouvelles expressions sur ce sujet, il se trouve qu'il ne dit rien que ce que disent ces Sacramentaires tout simplement & sans façon, & qu'il se jette dans un embarras dont il est impossible qu'il se dégage. Car enfin, puis que d'autre part il ne laisse pas de soustenir toûjours que Jesus-Christ n'est qu'au Ciel, & qu'il n'a point de place ailleurs, il s'ensuit manifestement qu'aprés tout la Foy, quelque efficace qu'on luy donne, ne met pas réellement le Corps de Jesus Christ dans ceux qui reçoivent ce Sacrement, & qu'elle leur fait seulement croire, quand ils le prennent en memoire de la Passion du Sauveur, qu'il est mort pour nous, & qu'il vivifie, & nourrit spirituellement nos ames par sa grace & par son esprit; ce qui est si clair, & si vray, qu'à l'endroit mesme où Calvin dit avec tant de pompeuses expressions qu'il se donne à nous par la Foy, mais réellement, en la sainte Cene, il est contraint d'avoüer en termes formels, que c'est en nous communiquant son esprit & sa vie, quoy-que la chair n'entre pas dans nous; & c'est ce que Zuingle & tous les Sacramentaires disent aussi-bien que luy, au mesme sens que Saint Paul dit que Jesus-Christ habite par la Foy dans nos cœurs.

Ibid. Propriam in nos vitam diffundere, quamvis in nos non ingrediatur ipsa Christi Caro. *Ibid.* §. 32.

Ainsi Calvin, que quelques-uns nous ont voulu

voulu faire passer pour un homme admi- Ann.
rable, n'est dans la verité qu'un assez ha- 1541.
bile copiste qui a tout pris des Héretiques qui l'ont précedé ; & l'ont peut dire fort veritablement que son Institution, qui est son grand ouvrage, n'est à proprement parler qu'un Recueïl de ce qu'il a choisi plus à son goust dans les écrits de Luther & de Melanchton, dans Zuingle, & dans Oecolampade. Il est vray néanmoins que s'il n'a pas autant de capacité que Luther, il a bien plus de politesse, & qu'il donne à ce qu'il écrit en Latin un tour beaucoup plus fin & délicat, où il paroist bien de l'esprit, de la vivacité & du feu : mais à dire le vray, c'est un feu qui est encore plus aspre que brillant. Car s'il n'est pas aussi brutalement emporté que l'estoit Luther lors qu'il se mettoit en colere, on ne peut nier du moins que son stile ne soit trop animé, pour ne pas dire trop mordant ; qu'il n'insulte souvent à ses adversaires, dans les endroits mesmes où il ne dit rien du tout de considerable, & qui ne soit fort aisé à détruire ; & qu'il ne fasse son portrait en ses ouvrages sans y prendre garde, lors qu'en sa maniere d'écrire il peint admirablement bien son naturel chagrin, opiniastre, fier, imperieux, & violent. Voilà donc quel est le Systeme du Calvinisme pour les dogmes. Car pour la discipline, il la régla de son autorité, à peu prés de la maniere qu'on la voit dans les Eglises prétenduës

ANN. 1541. réformées, établissant des Consistoires, des Colloques, & des Synodes, des Anciens, des Diacres, & des Surveillans, la forme des Prieres & des presches, & la maniere de célebrer la Cene, de baptiser, & d'enterrer les morts.

ANN. 1542. C'est ainsi qui Calvin devint Pontife, &, pour parler plus juste, Calife de Geneve, où par son adresse & son industrie, & par son application continuelle au travail, aux fonctions de sa charge, & aux affaires, il aquit en peu de temps une si grande réputation, & tant de crédit & d'autorité, non seulement dans le Consistoire, mais aussi dans le Conseil, qu'on ne faisoit rien de considerable que par son avis. Ce qui le rendit encore plus puissant, fut cette grande multitude d'Etrangers, & sur tout de François, qui estant poursuivis de la justice, la pluspart pour le crime d'héresie, se réfugioient à Geneve, entre lesquels il se trouva grand nombre d'Apostats, mesme de sçavans hommes, mais débauchez, qui s'estoient sauvez de leur Monastere pour joüir de cette infame liberté que la nouvelle Secte leur donnoit de se marier. Ils s'attachoient tous à Calvin comme à leur Protecteur, auquel ils rendoient toutes sortes de devoirs; & Calvin, pour se les lier encore plus étroitement, ne manquoit pas aussi de son costé de prendre soin de les établir, & d'empescher qu'on ne leur fist aucune injustice. C'est ce qu'il fit bien paroistre, lors

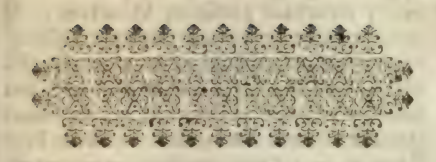
lors qu'ayant découvert qu'un des plus apparens de Geneve, nommé Amy Perrin, qui en avoit esté autrefois Capitaine général, machinoit quelque chose contre les François, jusques-là qu'on dit mesme qu'il avoit entrepris, par une damnable trahison, de les faire tous massacrer, il le fit condamner à la mort. ANN. 1542.

En quoy, s'il estoit innocent de ce crime, comme il y en a qui le croyent, & que Calvin, qui le haïssoit mortellement, l'avoit opprimé par une horrible calomnie, il faut avoüer que la main de Dieu parut étenduë sur ce miserable par un merveilleux coup de sa Justice, pour le punir par là d'un autre crime qui méritoit encore un plus grand supplice que celuy qu'il souffrit. Car dans le changement de Religion qui se fit à Geneve, ce furieux homme, qui estoit alors en charge, & des plus animez contre l'Eglise Catholique, fit transporter la pierre du grand Autel de l'Eglise Cathedrale en la place où l'on punissoit les criminels, & par un effroyable sacrilege la fit dresser en échaffaut pour y faire les exécutions de la Justice. Et celle de Dieu qui l'attendoit là, disposa tellement de tout, qu'il fut le premier qui ensanglanta cette pierre de son supplice, y ayant eû le premier de tous la teste tranchée. Cela rendit Calvin encore plus absolu, & plus redouté dans Geneve, d'où il étendoit ses soins jusqu'en Fran-

Flor de Ræm. l. 7 c. 17. Bolsec. vit. Spond. ad Ann. 1535.

ANN. ce, y envoyant plusieurs Ministres qu'il
1543. avoit formez de sa main pour y établir & regler selon sa discipline les nouvelles Eglises Protestantes dans la plusspart des bonnes villes du Royaume, où ils changeoient de nom, & ne faisoient leurs Presches & leur Cene que fort secretement. parce qu'on observoit en ce temps-là les Edits du Roy tres-exactement, & mesme quelquefois avec un peu trop de rigueur. Cela parut particulierement dans la fameuse & terrible exécution de Gabrieres & de Merindol; de laquelle, aprés avoir leû presque tout ce qui s'en est écrit de part & d'autre, il faut maintenant que je parle avec grande sincerité, en disant tout naïvement la verité d'un fait qui fit alors tant de bruit dans le monde, & qu'on a souvent reproché aux Catholiques. Voicy ce qui en est, sans rien du tout dissimuler, & aussi sans rien exagerer, comme le font d'un air tout-à-fait tragique la plusspart des Historiens Protestans.

HI-



HISTOIRE DU CALVINISME.

LIVRE SECOND.

QUelques miſerables reſtes de ANN.
ces Vaudois que j'ay dit 1543.
qu'on avoit exterminez de ce *Noſtrad.*
Royaume, eſtant repaſſez en *Hiſt. de*
Provence des Vallées de Pié- *Prov.*
mont, où pluſieurs d'entre eux, quand ils *Thuan.*
furent chaſſez de France, ſe retirerent, s'e- *l. 5*
ſtoient habituez il y avoit déja plus de deux *De Serres. Du-*
cens ans au lieu de Merindol, au-delà de la *pleix.*
Durance, ſur les frontieres du Comtat, au *Mezeray.*
bourg de Cabrieres, dans le Comté de Ve- *Bouche,*
naiſcin, & en quelques bourgades, aux en- *Hiſt. de*
virons de ces deux lieux. Là ils s'eſtoient *Prov.*
extrémement multipliez, profeſſant tout *l. 10.*

ANN. 1543. ouvertement l'hérefie qu'ils tenoient de leurs anceftres, fans en avoir pourtant retenu préfque autre chofe, comme ils eftoient tres-ignorans, que l'extréme averfion qu'ils avoient de l'Eglife Romaine & de toutes fes faintes pratiques. Mais comme ils apprirent le changement qu'on avoit fait en Allemagne & en Suiffe, où les Cantons de Bafle, de Zurich, & de Berne s'eftoient feparez de fa communion, ils y envoyerent des députez pour apprendre d'eux en détail ce qu'ils devoient croire, & fe conformerent en tout à leur créance & à leur difcipline. Enfuite s'eftant joints aux nouveaux Héretiques de France, qui s'eftoient déja répandus en ce temps-là en plufieurs lieux de la Provence, ils s'eftoient rendus fi puiffans, qu'il fe trouva qu'aprés que François I. eût fait en 1535. fon dernier Edit plus rigoureux que tous les autres contre ces Héretiques, il y avoit tant en Provence qu'au Comté de Venaifcin, jufqu'à dix mille maifons de ces Vaudois, en plus de quarante bourgs ou villages, outre les nouveaux Proteftans qui s'eftoient infenfiblement coulez dans les bonnes villes.

Bouche. Cela les rendit fi fiers & fi infolens, que comme le Vice-legat d'Avignon eût procedé contre quelques-uns de ces Héretiques du Comté de Venaifcin, plufieurs d'entre eux dans ce Comté, & beaucoup plus encore dans la Provence, s'attrouperent, prirent les armes, coururent, & rava-

ravagerent tout le plat païs, & se saisirent ANN.
méme des chasteaux & des lieux forts dans 1543.
les montagnes & dans les bois pour s'y retirer, & pour s'y défendre contre la Justice, si l'on entreprenoit d'exécuter contre eux les Edits du Roy. Cela fut cause que ce Prince, qui ne pouvoit souffrir que cette canaille de païsans révoltez méprisast avec tant d'insolence son autorité & celle de l'Eglise, ordonna coup sur coup au Parlement d'Aix, de proceder incessamment contre eux par toutes les voyes de justice, de punir rigoureusement les coupables, de ruiner tous les lieux où ils s'estoient fortifiez, & d'exterminer cette Secte. Sur quoy le Parlement fit le dix-huitiéme de Novembre de l'année 1540. ce foudroyant 1540.
Arrest, par lequel *il condamne par contumace dix-neuf de ces Hérétiques à estre bruslez; banit du Royaume leurs femmes, leurs enfans, & leurs serviteurs, au cas qu'on ne les puisse prendre pour les presenter à la Justice; confisque tous leurs biens; défend sur la mesme peine à toutes sortes de personnes de leur donner aide ou confort en quelque maniere que ce soit; ordonne que toutes les maisons de Merindol, qui sont toutes remplies de ces Hérétiques, soient entierement démolies & renversées de fond en comble, aussi bien que tous les chasteaux & tous les forts qu'ils tiennent dans les montagnes & dans les bois, & que ces bois soient coupez & abbatus, & tous les arbres deux cens pas à l'entour.*

ANN. 1543. Il n'estoit pas aussi aisé au Parlement d'exécuter cét Arrest que de le porter. Car d'une part ces Héretiques bien résolus de se défendre, ayant mis bonne garnison dans tous leurs villages & dans tous leurs forts, s'estoient mis en campagne aux environs où ils firent mille desordres, pillant, & emportant tout ce qu'ils trouvoient pour faire subsister leurs garnisons : & de l'autre, Claude de Savoye Comte de Tende, Gouverneur de Provence, à qui la Cour s'estoit adressée pour avoir main-forte, avoit répondu que c'estoit au Parlement à trouver de quoy lever des troupes pour cét effet. Mais le Roy qui crut pouvoir ramener par la douceur ces rebelles & ces égarez, fit expedier des Lettres Paten-

8. Févr. 1541. tes, par lesquelles il pardonnoit à tous ces dévoyez, pourveû qu'ils abjurassent leurs erreurs, à faute de quoy il ordonnoit à tous ses Officiers, & aux gens de guerre, de prester main-forte à la Cour pour l'exécution de ses Arrests. En mesme temps il écrivit au Comte de Grignan son Lieutenant en Provence, & Gouverneur de Marseille, que sur tous les services qu'il luy sçauroit rendre, il fist tout son possible pour anéantir cette méchante Secte de Vaudois, & qu'il assemblast toutes ses forces pour les tailler en pieces,& pour exterminer toutes leurs familles,s'ils ne vouloient renoncer à leur héresie. Mais c'est à quoy ces malheureux ne voulurent jamais

se ré-

ſe réſoudre. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, fut qu'ils donnaſſent par écrit leur Profeſſion de Foy pour l'envoyer au Roy, qui aprés l'avoir rejettée, comme ayant eſté déclarée par les Docteurs manifeſtement héretique, eût la bonté de leur donner encore par deux fois de nouveaux delais, & meſme d'envoyer en Provence des Commiſſaires pour informer de ce que quelques-uns diſoient qu'on avoit empeſché & détourné par pluſieurs voyes leur abjuration, afin de ne les pas rétablir dans leurs biens qu'on avoit confiſquez en faveur des Seigneurs des lieux où ils eſtoient habituez. ANN. 1543. ANN. 1544.

Mais enfin, comme il fut informé, que non ſeulement ils ne vouloient point du tout abjurer leurs erreurs, mais auſſi qu'ils couroient en armes par la Province, faiſant mille inſolences, renverſant les autels, briſant les images, & bruſlant les crucifix, & qu'ils s'eſtoient meſme aſſemblez juſqu'au nombre de ſeize mille à deſſein de ſurprendre Marſeille: alors il révoqua ce dernier ordre qu'il avoit donné, & fit expedier de nouvelles Lettres Patentes, par leſquelles il ordonne à la Cour d'exécuter ſon Arreſt ſans aucun retardement, & au Comte de Grignan de faire des levées de gens de guerre, d'aſſembler le ban & l'arriereban, & les gens de ſes Ordonnances s'il en eſtoit beſoin, pour faire rendre obéïſſance au Roy & à la Juſtice, & ANN. 1545.

ANN. pour nettoyer la Provence de ces Hé-
1545. retiques.

Le premier Président Jean Meynier, Baron d'Oppede, qui avoit succedé depuis peu en cette Charge au célebre Jurisconsulte Barthelemy Chassanée, ayant résolu, comme il estoit fort zelé Catholique, d'exécuter l'Arrest dont son Prédecesseur avoit toûjonrs empesché l'exécution, garda ces Lettres jusqu'à ce qu'il eust conferé avec le Capitaine Poulin, si renommé sous le fameux nom de Baron de la Garde, qui luy promit de l'assistet des troupes qu'il avoit amenées de Piémont, & qu'il devoit embarquer à Marseille pour la guerre qu'on avoit contre l'Anglois. Car alors les ayant fait lire, toutes les Chambres assemblées, il fut dit que l'Arrest de 1540. contre Merindol seroit exécuté, & qu'on procederoit à l'entiere extirpation des héresies dans la Provence. On nomma pour cela trois Commissaires, qui furent le second Président & deux Conseillers avec l'Avocat général Guillaume Guerin, qui fut en partie cause du desordre. Le premier Président d'Oppede, comme Lieutenant de Roy en l'absence du Comte de Grignan qui estoit allé en Piémont, se mit à la teste des troupes, qui consistoient en six vieux Régimens d'Infanterie du Baron de la Garde, dans les milices du Païs, & dans les Compagnies qu'il avoit tirées des villes d'Arles, d'Aix, de Marseille, & d'Apt, avec une Cavalerie

fort

fort leste, composée d'une grande partie de la Noblesse de Provence. Et comme on eût appris que la plufpart de ces miserables voyant qu'on venoit droit à eux avec tant de forces, ausquelles il leur estoit impossible de résister, s'estoient sauvez dans les bois & dans des rochers inaccessibles, on résolut de tout bruller dans leurs bourgades, pour empescher qu'ils n'y pussent plus retourner. Ainsi le dix-huitiéme d'Avril cette armée s'estant séparée en deux brigades, dont l'une prit par la montagne, & l'autre par le bas, on entra sans aucune résistance dans tous ces villages abandonnez, où l'on fit passer impitoyablement par le fil de l'épée tout ce qu'on y trouva de femmes, d'enfans, de vieillards, & d'infirmes, qui n'ayant pû suivre les autres qui s'estoient sauvez, croyoient que leur foiblesse, & leur misére seroit leur seûreté, & les mettroit à couvert de la violence & de la fureur du soldat.

AN. 1545.

Mais comme il n'est pas aussi aisé d'éteindre un grand feu qu'il a esté de l'allumer en le mettant sans peine en un grand amas de bois & de paille toute preste à recevoir en un moment la flamme qui se prend aussitost à tout: de mesme, quand on a une fois donné beaucoup de liberté aux gens de guerre, qui sont toûjours tout disposez d'eux-mesmes à en prendre encore bien

ANN. 1545. bien plus qu'on n'a prétendu leur en donner, il est fort difficile que dans la chaleur de l'exécution leurs Commandans les puissent arrester, & que la licence qu'ils croyent avoir d'employer le fer & le feu, comme il leur plaist, ne passe pas au-delà des bornes que la justice & la raison, qu'ils n'écoutent plus dans ce tumulte, leur prescrivent. On ne vit jamais de plus grand desordre qu'en cette occasion. On poursuivit ces malheureux par tout aux environs où l'on crut qu'ils s'estoient cachez. On tua ce qu'on en put trouver à la campagne & dans les villages circonvoisins, & les Païsans Catholiques y estant accourus pour avoir part au butin, firent encore plus de mal que les soldats. Tout fut pillé & saccagé, & mesme jusques aux Eglises qui estoient dans les villages, pour ce peu de Catholiques qui s'y trouvoient meslez parmi ces Vaudois. Enfin quand on eût pris tout ce qu'on put emporter des maisons, on y mit le feu, qui acheva de perdre ce qui restoit encore de ces miserables habitans, en consumant ceux qui s'estoient cachez dans les endroits les plus secrets de ces maisons.

Aprés cette horrible exécution les deux brigades s'estant réünies, on fut à Merindol, où l'on ne trouva pas une ame, tout s'estant sauvé ; partie dans les bois, & partie à Cabrieres dans le Comtat. Il n'y eût qu'un jeune Païsan qui fut pris comme il taschoit

tafchoit de fe fauver : & les foldats qui en eûrent compaffion l'ayant voulu fauver, on dit que l'Avocat Guerin, qui fut le plus échauffé & le plus ardent au carnage, fe prit à leur crier comme un furieux de toute fa force ce que les Juifs crierent à Pilate contre J. C. *Tolle*, *tolle*; fur quoy il fut arquebufé. Cela fait, on pilla toutes les maifons, puis on y mit le feu ; aprés quoy l'on entra dans le Comtat, où l'on fe joignit aux troupes du Vicelegat commandées par fon Lt. qui avoit amené du canon pour affieger Cabrieres. C'eftoit une méchante place qui n'avoit qu'une fimple muraille ; & néanmoins les habitans, & ceux qui s'y eftoient réfugiez furent fi témeraires & fi infolens, qu'ils ne répondirent que par injures & par arquebufades quand on les fomma de fe rendre avant qu'on tiraft le canon. Mais leur infolence leur coufta cher : car ayant efté contraints dés le fecond jour de fe rendre à difcretion, on fut d'avis dans le confeil, que parce qu'ils avoient eû l'audace d'attendre le canon dans une fi méchante place, devant laquelle plufieurs braves hommes avoient efté tuez, & pour appaifer le murmure des foldats, qui vouloient enfuite les tailler en pieces, on en fift exécuter à mort une trentaine des plus coupables. Aprés quoy le Préfident fe retira avec toutes fes troupes à Cavaillon, & donna ordre à quelques Gentilshommes de fa fuite de retirer d'entre les femmes & les enfans que

ANN. 1545.

Dépofition juridique du fieur de l'ancler Bouche l. 10.

ANN. 1545. que l'on avoit enfermez dans l'Eglise, tout ce qu'ils pourroient disposer à se faire instruire, comme ils firent heureusement, en sauvant ainsi plusieurs de ces pauvres gens de l'extréme danger où ils estoient de perir miserablement comme leurs compagnons. Car dés le lendemain le Commandant des troupes d'Avignon, qui avoit témoigné, quelque remontrance que le Président luy eust faite, n'estre point du tout satisfait de ce qu'on avoit résolu dans le conseil, fit inhumainement massacrer de sang froid, tant les hommes qu'on avoit enfermez dans les chambres & salles basses du Chasteau, que tout ce qui restoit encore de femmes dans l'Eglise; soit pour se venger de ce que quelques-uns de ces rebelles qui s'estoient cachez dans les caves en estant sortis soudainement avoient repris les armes pour delivrer leurs compagnons, comme on en fit courir le bruit; ou plûtôt, comme ce Commandant le soustint au Président, pour exécuter la Sentence d'Avignon, qui portoit qu'on feroit main basse sur tout ce que l'on trouveroit dans Cabrieres, & que le lieu seroit rasé pour en abolir la memoire.

Il n'y a rien de plus pernicieux parmi les gens de guerre que des exemples de cette nature, qui accoustument le soldat au sang & au carnage. Ceux de l'armée de Provence, qui avoient déja fait en venant de ces sanglantes exécutions aux environs de Merindol, & qui estoient de plus fort irritez

ritez de n'avoir point eû de part au pillage de Cabrieres, déchargerent au retour leur colere, ou plûtost leur fureur, sur les lieux de Mus & de la Coste, & principalement sur ce dernier, où l'on fit à peu prés ce qu'on avoit fait à Cabrieres, aprés que le soldat eût assouvi son avarice & sa brutalité par toutes sortes d'excés & de violences. Et ce qui termina la catastrophe d'une si sanglante tragédie, fut que le reste de ces miserables, hommes, femmes & enfans qui s'estoient sauvez dans les bois, n'y trouvant aucun fruit en cette saison du mois d'Avril, & personne n'osant les secourir pour la défense qui en estoit faite sur peine de la vie, moururent presque tous de faim, à la réserve des plus robustes, qui laissant là leurs femmes & leurs enfans, se retirerent à Geneve & dans les Cantons Protestans. Enfin par une exacte supputation qu'on en a faite, il se trouve qu'environ trois mille personnes perirent en cette occasion; que six cens hommes des plus forts que le Baron de la Garde choisit pour les Galeres, y furent envoyez; & qu'il y eût neuf cens maisons de bruslées en vingt-quatre villages de Provence, qui furent saccagez par les soldats.

ANN. 1545.

Ploid. d'Anbery.

Voilà quelle fut l'exécution de Merindol & de Cabrieres. La Dame de Cental, dont les terres & les maisons, les villages & les chasteaux avoient estez bruslez & desolez, en demanda, justice au Roy, qui, aprés

ANN. 1545. aprés avoir oüi ce que le Parlement de Provence luy preſenta par ſes Députez pour ſa juſtification, approuva par ſes Lettres Patentes tout ce qu'il avoit fait, & luy ordonna de continuer à pourſuivre inceſſament le reſte de ces Hérétiques. Mais il y en a qui aſſeûrent qu'un peu avant ſa mort, qui avint environ deux ans aprés, il recommanda tres-particulierement à ſon fils qui luy ſucceda, de faire examiner cette affaire, qui luy tenoit alors bien fort au cœur, & d'avoir grand ſoin qu'on en fiſt juſtice. Ce nouveau Roy Henry II. ne fut pas plûtoſt ſur le Trône, que le Conneſtable de Montmorency ayant eſté rappellé à la Cour, le Cardinal de Tournon, qui luy avoit succedé dans le Miniſtere, fut obligé de ſe retirer, ce qui priva le Parlement de Provence d'une grande protection, parce que ce Cardinal, qui eſtoit grand ennemi des Hérétiques, avoit toûjours fortement ſouſtenu ſes intereſts dans cette cauſe. Auſſi les ennemis de ce Parlement & du Préſident ne manquerent pas de prendre un temps qui leur eſtoit ſi favorable, pour demander juſtice de ce qui s'eſtoit fait enſuite de l'Arreſt qu'on avoit porté contre Merindol. Le Roy qui ſe ſouvint de la recommandatiõ du feu Roy ſon pere, donna des Juges aux Parties pour connoiſtre de cette affaire. Mais comme elle eût traiſné trois ou quatre ans ſur divers incidens, avant qu'on puſt venir à la diſcuſſion du fond, il ordonna par ſes Lettres

Thuan. l. 5.

ANN. 1547.

tres

tres du dix-ſeptiéme de Mars 1551. qu'elle fuſt jugée par le Parlement de Paris. ANN. 1547.

Regiſtres du Parlement.

Il n'y eût jamais de cauſe plus ſolennellement plaidée dans cét auguſte Parlement : elle tint cinquante audiances conſécutivement. Le Parlement de Provence, le premier Préſident d'Oppede, les quatre Commiſſaires pour l'expedition de Merindol, le Baron de la Garde, & la Dame de Cental, qui eſtoit leur principale partie, eûrent chacun leur Avocat. Le ſieur Aubery Lieutenant Civil, qui fut commis à la charge de l'Avocat general en la place du ſieur Pierre Seguier qui fut récuſé pour avoir aſſiſté au conſeil des parties, y fit durant ſept audiances ce grand Plaidoyer que M. Loüis Aubery a fait imprimer juſtement cent ans aprés en l'année 1645. & où il conclut tres-peu favorablement pour le Préſident & pour les Commiſſaires de Provence. Pierre Robert Avocat du Préſident d'Oppede tint neuf audiances : mais celuy qui fit ſans contredit le mieux de tous, & qui perſuada le plus les Juges, fut le Préſident meſme, qui ſe defendit avec une merveilleuſe force en cét excellent Plaidoyer qu'il fit par écrit, & qu'il commença par ces paroles du Prophete Royal, *Judica me Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non sanctâ.* C'eſt là qu'il fait voir clairement que le procedé de ſon Parlement & le ſien en quailté de Lieutenant de Roy, avoit eſté tres-juſte, puis qu'ils n'avoient fait en cela qu'ex-

ANN. 1547. qu'exécuter les ordres tres-précis de Sa Majesté contre la plus méchante nation qui fut jamais, ennemie déclarée de Dieu & de l'Estat, & que le Roy, au cas qu'elle n'abjurast ses héresies, avoit commandé qu'on exterminast, comme Dieu avoit ordonné à Saül, qui exécuta mal ses ordres, d'exterminer tous les Amalecites. Il ajoûte, que si l'on avoit excedé dans l'exécution de cét Arrest & de la volonté du Roy, c'est à ceux qui en sont la cause qu'il s'en faut prendre, & non pas à luy, ni au Parlement de Provence, qui avoient tres-étroitement defendu ces excés, & fait tous leurs efforts, quoy qu'en vain, pour les réprimer.

1 Reg. 15.

Enfin il se justifia si bien par cét écrit, & satisfit tellement tous ses Juges, qu'aprés que la cause fut appointée, & que l'on eût encore plus exactement examiné l'affaire sur les pieces qu'on produisit de part & d'autre, il fut renvoyé pleinement absous; & l'Avocat Guerin, qui ayant esté cause de tout le desordre par la licence qu'il avoit donnée aux soldats en criant effroyablement *Tolle, tolle*, s'estoit néanmoins porté partie contre luy, & qui d'ailleurs fut convaincu du crime de faux, eût la teste coupée en Gréve. Sur quoy l'on dit que le jour & à l'heure mesme de cette exécution, sa femme, qui estoit à Aix, vit la figure de la teste de son mari empreinte sur sa main. Mais sans vouloir philosopher sur un évenement si extraordinaire pour en trou-

trouver la cause naturelle, je diray seulement que si l'on veut bien pour la rareté du fait ajouster foy à ces sortes de choses, il me semble aussi que l'on peut, sans se rendre trop incredule, n'en rien croire. Pour ce qui regarde le Président d'Oppede, il vescut encore aprés cela quelques années, exerçant sa charge avec grand honneur & tres grande integrité, jusques à sa mort qui avint en l'an 1558. Je sçay que les Ecrivains Protestans qui s'emportent contre luy d'une furieuse maniere, disent, & aprés eux le Président de Thou & Dupleix, que la Justice Divine, pour le punir de son injustice & de sa cruauté, le fit mourir en d'horribles douleurs. Mais il me semble qu'au lieu de vouloir faire servir à leur passion la Justice Divine comme ils font, ils eussent mieux fait de produire en sinceres Historiens, la vraye cause de ces douleurs, qui fut l'effroyable crime d'un Operateur Protestát, qui pour venger ceux de sa Secte, luy causa cette mort douloureuse en le sondant avec une sonde empoisonnée. Ce fut-là l'un des fruits de cette hérésie, qui fut encore plus maltraité sous ce nouveaux Regne, qu'elle ne l'avoit esté sous celuy Fr. I. ANN. 1547.

Car aussi-tost que le nouveau Roy Henry II. fut sacré & couronné, ce Prince qui estoit extrémement zelé pour la Foy Catholique, & qui ne se laissa jamais ébranler par les intrigues des Dames, comme avoit fait le feu Roy son pere, ANN. 1548.

pour

ANN. 1548. pour écouter du moins ce que les nouveaux Docteurs vouloient dire pour la défense de leurs dogmes, fit contre ceux de cette *Hist. de Franc.* Prétenduë Religion des Edits plus rigoureux encore que ceux de son Prédecesseur. Et comme il se vit obligé de prendre les armes pour défendre le Duc Octave son allié contre le Pape Jules III. qui s'estoit ligué avec les Imperiaux pour le dépoüiller du Duché de Parme, il voulut faire voir à tout le monde, que s'il estoit contraint de faire la guerre au Pape, il ne la luy faisoit pas comme au Chef de l'Eglise, ce qui est une qualité purement spirituelle que tous les Chrêtiens doivent infiniment respecter, & qui doit toûjours estre inviolable ; mais comme à un Prince temporel qui l'attaquoit en la personne de son allié qu'il vouloit défendre, ce qui est de droit naturel. En effet, on vit clairement en cette occasion que pour estre mal avec Jules, il ne laissoit pas d'estre fortement attaché au ANN. 1551. Saint Siege; que son zele pour la Religion ne perdroit rien pour cela de sa force, & que les Héretiques n'en pourroient tirer aucun avantage. Car il fit publier en même 27 *Juin.* temps le fameux Edit de Chasteau-Briant, par lequel on renouvelle tous les anciens Edits contre les Héretiques; on donne mesme aux Juges des Présidiaux le pouvoir de les juger souverainement ; on ordonne que personne ne soit receû en aucun Office Royal, ni à professer aucune science sans

avoir

avoir une bonne atteſtation qu'il eſt Catholique; que les biens des Proteſtans qui ſe ſont retirez à Geneve ſoient confiſquez au Roy, ſi ceux qui les ont achetez ne font voir qu'ils l'ont fait de bonne foy, & ſans ſçavoir que ces gens-là fuſſent de la Religion nouvelle; enfin on veut que les Mercuriales ſe tiennent dans les Cours Souveraines,& qu'avant toutes choſes on y traite les affaires de la Religion, principalement pour ſçavoir ſi les Juges font leur devoir,& ſi eux-meſmes ne ſont pas juſtement ſoupçonnez d'adherer aux nouvelles opinions.

Mais comme quand la peſte a commencé d'infecter une grande,ville il eſt preſque impoſſible, quelque ſoin qu'on y apporte, qu'elle ne paſſe bientoſt d'une maiſon à une autre,& ne ſe répande enfin dans tous les quartiers,par la communication qu'on ne laiſſe pas d'avoir les uns avec les autres pour les affaires & pour le commerce:ainſi,malgré tous les Edits & toutes les rigoureuſes executions qui ſe faiſoient par tout des Héretiques, cette dangereuſe ſecte ne laiſſoit pas de faire tous les jours de nouveaux progrés en France, & de s'étendre dans toutes les Provinces par la communication qu'on eût avec les Proteſtans d'Allemagne durant la guerre qui ſe fit en meſme temps en leur faveur pour les intereſts d'Etat, & par le commerce continuel qu'on avoit avec ceux qui étoient infectez de l'héreſie Calvinienne en

ce

ANN. 1557. ce Royaume. Sur tout ils crurent qu'ils pourroient tirer grand avantage de l'affliction publique où l'on estoit aprés la bataille de Saint Quentin. Car l'hérésie, qui sous un puissant Prince Catholique est toûjours foible, ne souhaite rien tant que de le voir fort affoibli pour s'élever par son abbaissement, & même, si elle le pouvoit, sur les ruines de la Monarchie dont elle est l'ennemie capitale. Aussi les Protestans, qui auparavant ne faisoient que de nuit leurs assemblées en des endroits fort écartez, se hasarderent de les faire en plein jour dans les ruës les plus frequentées de Paris : ce qui pensa faire plus d'une fois sédition. Ils eûrent même la hardiesse de paroistre en public, & de s'assembler en plein jour à ANN. 1558. grosses troupes dans le Pré-aux-Clercs, pour y chanter à haute voix les Pseaumes de ce Clement Marot qui est si célebre dans le parti, & dont il faut maintenant que je dise un mot.

Fl. de Ram l. 8. c. 16. Cét homme natif de Cahors estoit un de ces libertins qui ont de l'esprit, mais de l'esprit tourné à une certaine espece de plaisanterie, qui donnant sur les choses les plus saintes d'une maniere beaucoup plus profane que fine & délicate, conduit droit à l'impieté, & même à l'Athéïsme, comme il paroist en ce peu de balades, de rondeaux, de virelais, & d'autres semblables petites pieces qu'il nous a laissées de sa poësie. Car encore qu'il ne sceust rien, & qu'il n'eust aucune

aucune connoiſſance des bellesLettres, il eſtoit pourtant naturellement poëte, ou plûtoſt verſificateur le plus naïf & le plus poli de ſon temps, où il eſt certain qu'on ne l'eſtoit gueres. Et ce fut par là qu'il ſe mit aſſez bien dans l'eſprit du Roy François I. dont il eſtoit un des valets de chambre. Mais cõme, outre que ſon libertinage l'avoit déja extremement décredité, il s'eſtoit jetté des premiers dans la nouveauté, qui l'affranchiſſant des loix de l'Egliſe eſtoit fort à ſon gouſt, & qu'il vit que le Roy ſon Maiſtre, aprés ce qu'il avoit hautement déclaré dans la ſalle de l'Eveſché, n'épargneroit perſonne ſur cela : il eût peur qu'on ne l'arreſtaſt, & s'enfuit bien viſte en Bearn, & puis encore plus loin au-delà des Alpes à Ferrare, auprés de la Ducheſſe Renée qui protegeoit les Proteſtans. A quelque temps de là cette Princeſſe, comme il l'en avoit tres-humblement ſupplié, fit ſa paix, & obtint du Roy ſon retour, ſur l'aſſeûrance qu'elle donna qu'il ſeroit deſormais plus ſage. Il revint donc à la Cour ; & pour dégager la parole de la Ducheſſe, il ſuivit le conſeil de Vatable Profeſſeur Royal en Langue Hebraïque qui luy perſuada d'employer ſon eſprit & le talent qu'il avoit pour la poëſie, à traduire les Pſeaumes qu'il s'offrit à luy interpreter fidellement de l'Hebreu en François. Mais certainement ce bon Profeſſeur, qui avoit bonne intention, ſe fuſt bien paſſé de met-

ANN. 1558.

ANN. 1558. tre cét ouvrage entre les mains d'un pareil homme. Car soit qu'il n'entendist point du tout ce que luy disoit son maistre en luy expliquant son Hebreu, ou bien qui'l l'oubliast presque aussitost qu'on le luy avoit dit, il n'y a rien de moins conforme à son original que cette version, où dés le premier vers il fait deux lourdes fautes, en prenant tout à contre-sens le premier verset du premier Pseaume de David : pour ne point parler d'une infinité d'autres béveûës, & de la maniere basse & infiniment éloignée de la majesté du stile de ce grand Prophete, qui font pitié en cette traduction, qu'on ne peut nier qui n'ait du moins quelque chose de l'air burlesque, sans jamais approcher de cette belle & noble expression qu'on voit dans la version de Monsieur Godeau Evesque de Vence. C'est ainsi donc que Marot traduisit à Paris ses trente premiers Pseaumes : mais comme la Faculté de Theologie eût remontré au Roy qu'il n'y avoit rien de plus dangereux que cette infidelle traduction, & que d'ailleurs il ne put si bien se contraindre qu'il ne fist paroistre en plus d'une rencontre qu'il estoit toûjours & bon Calviniste & méchant libertin, il trouva bon de s'évader une seconde fois, & de se
1543. retirer à Geneve auprés de son ancien ami Calvin, qui luy fit encore traduire vingt autres Pseaumes qu'il traita de la mesme maniere qu'il avoit fait les trente premiers à Paris.

Qui au Conseil des malins n'a esté, &c.

Cela

* Cela sans doute luy servit beaucoup. Car comme pour avoir bien leû & médité les Pseaumes, en les traduisant si mal, il n'en estoit pas devenu plus homme de bien, & qu'ensuite menant à son ordinaire une vie tres-licentieuse, il eût débauché la femme de son hoste ; ce qu'on punissoit de mort à Geneve : Calvin par son crédit fit changer cette rigoureuse peine en une autre plus douce, qui fut celle du foüët qu'il eût par tous les carrefours. Aprés quoy il s'alla cacher au-delà des Alpes dans le Piémont, où sans changer ni de créance ni de vie, il mourut enfin vieux pecheur & Huguenot, âgé de soixante ans. Or ce sont-là les Pseaumes qu'on chantoit alors, ausquels Beze ajousta depuis le reste du Psautier, & qui furent mis en Musique en un certain air de chanson mol & effeminé, qui n'a rien du tout de dévot & de majestueux comme le chant de l'Eglise Catholique reglé par Saint Grégoire.

ANN. 1558.

Hist. Ecclesiast. des Eglises Réf. l. 1.

Cayer en son Formul.

Flor. de Ræm. l. 8. c. 18.

Beza,

Les Calvinistes les chanterent pour la premiere fois publiquement en ce temps dont je parle, choisissant mesme pour cela, par une espece d'insulte qu'ils faisoient aux Catholiques, le lieu le plus frequenté de Paris pour la promenade en esté : ce qui irrita tellement le bon Bourgeois, qui s'est montré de tout temps treszelé pour la vraye Religion, que l'on alloit prendre les armes pour se jetter sur eux, si le Magistrat n'eust promptement appaisé ce tumulte,

Dupleix Hist. Ecclesiast. des Egl.

 par

Ann. 1558. par l'emprisonnement de ceux qui furent trouvez les plus échaufez à chanter d'une maniere si séditieuse. Aussi le Roy de son costé, pour réprimer l'insolence des Protestans qui pensoient profiter de la perte qu'on avoit faite à la journée de St. Quentin, fit un nouvel Edit, portant défense à tous les Juges de moderer la peine de mort & de confiscation de tous les biens contre tous ceux quiseroient non seulement trouvez coupables du crime d'hérésie, mais aussi convaincus d'avoir porté en France des livres imprimez à Geneve contre la doctrine de l'Eglise Catholique. Ainsi l'on proceda plus rigoureusement encore qu'on n'avoit fait auparavant contre les Calvinistes, qui en mesme temps se trouverent décheûs de l'esperance qu'ils avoiét conceûë de s'établir dáns l'Amérique : ce qui arriva de la maniere que je vais briévement raconter.

Belcar. l. 28. Thuan. l. 16. Histoir nov. Fr. l. 2. Jean de Lery Hist de Franc.

Nicolas Durand de Ville-gagnon, natif de Provins, Chevalier de Malte, estoit un homme de beaucoup d'esprit, tres-bien fait de sa personne, adroit, vaillant, bon Capitaine, principalement sur mer où il avoit fait de fort belles actions sur les galeres & sur les vaisseaux qu'il avoit commandez, ayant mesme esté pour son mérite honoré de la charge de Vice-Admiral de Bretagne ; & ce qui est assez rare dans les gens de sa condition, il estoit aussi tres-habile dans la connoissance des belles Lettres, comme il paroist par la belle description qu'il a faite

Histoir. Hospit. t 3 l. 10 Histoir. Eccles. des Egl. Réf. Ap. Schard. Oper. Hist. t. 2

en

en Latin de la malheureuse expedition d'Alger où il fut blessé en servant Charles-Quint qui estoit alors en paix avec la France. Mais avec toutes ces belles qualitez il eût le malheur, en présumant trop de son éprit, & se voulant faire juge des differends de la Religion, de tomber dans l'hérefie. Et comme il vit que le Roy Henry faisoit poursuivre à outrance les Protestans, il eût peur, s'il estoit découvert, & déferé, de perdre sa fortune, & peut être aussi la vie. C'est pourquoy il s'alla presenter à l'Admiral de Coligny, qui estoit déja tout gagné pour le parti, quoy-qu'il parût encore Catholique, & luy proposa le dessein qu'il avoit conceû détablir, aussi-bien que les Portugais & les Espagnols, une Colonie dans l'Amérique Meridionale, où avec les grands avantages qu'on en pourroit tirer, on auroit une retraite asseûrée pour les Protestans persecutez qui s'y voudroient réfugier. ANN. 1558.

L'Admiral qui trouvoit son avantage dans cette proposition, ne manqua pas d'en parler fortement au Roy, en luy representant la gloira & les richesses qui luy reviendroient de cette entreprise: á quoy ce Prince qui donnoit aisément à tout ce qui avoit quelque apparence de grandeur, & qui ne penetroit pas dans le fond des secretes intentions de l'Admiral, consentit sans peine. De sorte qu'on fit équiper trois grands vaisseaux, sur lesquels Ville-gagnon s'êtant embarqué avec un grand nombre de Cal-

ANN. viniſtes, entre leſquels il y avoit néan-
1558. moins quelques Catholiques de ſes amis dont il ſe tenoit fort aſſeûré, il entra ſur la fin de Novembre de l'année 1555. dans la riviere de Janeiro ſur la coſte du Breſil, à vingt-trois degrez de latitude Meridionale. Là il deſcendit dans une iſle, dont il prit poſſeſſion au nom du Roy, & y baſtit un fort qu'il appella Coligny, du ſurnom de l'Admiral, auquel, ayant renvoyé deux de ſes vaiſſeaux chargez des marchandiſes & des raretez de ce païs-là, il demanda du ſecours pour ſe bien établir, & pour ſe défendre contre les Barbares & les Portugais qui s'eſtoient rendus maiſtres de preſque toute cette coſte du Breſil. L'Admiral qui ne douta plus alors de l'heureux ſuccés de ſon entrepriſe, luy envoya l'année ſuivante trois autres vaiſſeaux, ſur leſquels, entre un tres-grand nombre de Proteſtans, il y avoit deux célebres Miniſtres de Geneve, Pierre Richer & Guillaume Chartier, auſquels Jean Calvin avoit donné de ſon autorité miſſion, luy qui n'en eût jamais aucune, & leur ordonna de fonder cette prétenduë Egliſe au Breſil.

Ils partirent de Honfleur au mois de Novembre, & n'arriverent en cette iſle de Coligny qu'au mois de Mars de l'an. 1557. D'abord on y fit le Preſche, & l'on y célebra la Cene ſelon la diſcipline de Geneve, quoy-que quelques-uns, & ſur tout un nommé Jean Contant qui avoit fait ſes é-

tudes

tules en Sorbonne, s'y fussent opposez. Mais la division s'estant accruë peu aprés, se mit aussi entre les Protestans, & mesme entre les Ministres. Car les uns vouloient qu'on fist la Cene à la Romaine comme J. C. l'avoit faite avec des azimes, ou du pain sans levain ; & les autres disoient qu'on la devoit faire à la Greque avec du pain levé. Ceux-cy vouloient qu'on retinst les céremonies de Eglise Catholique ; & ceux-là les rejettoient comme superstitieuses. Il se trouva mesme que le Ministre Richer, Apostat de l'Ordre des Carmes, ne se contentant pas d'estre Hérétique s'il ne se faisoit encore Heresiarque, interpretoit d'une maniere tres scandaleuse & tres-impie ces paroles de l'Evangile, *C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien*, dont les Sacramentaires se servent si mal à propos pour prouver que n'est que spirituellement & par la Foy qu'on reçoit le Corps de J.C. Car allant encore bien plus loin qu'eux, par cette mesme liberté que les Hérétiques se donnent d'interpreter l'Ecriture comme il leur plaist, sans consulter ni la Tradition, ni l'Eglise, il soustenoit contre les Calvinistes que le Verbe fait chair, c'est à dire J.C. tel qu'il estoit sur terre, & tel qu'il est encore au Ciel en corps & en ame, ne doit estre ni adoré, ni invoqué, & qu'ensuite la Cene ou l'Eucharistie, en quelque maniere que l'on y reçoive le Corps de J.C. n'apporte aucune utilité à celuy qui communie.

ANN. 1558.

Hist Eccles. des Egl.

Réf. Joan. 6.

ANN. 1558. Voilà en quel abysme de blasphêmes se précipita ce Ministre, pour avoir voulu prendre ces paroles selon son propre sens, & non pas selon celuy de l'Eglise, qui enseigne, en interpretant l'Evangile, que la chair séparée de l'esprit & de la divinité de J. C. ne sert de rien ; mais que quand elle y est unie, comme elle l'est dans les adorables Mysteres de l'Incarnation & de l'Eucharistie, elle est d'un prix infini, & d'un profit inestimable pour les hommes.

Concil. Ephes. Cyrill. August.

Au reste, cette division s'accrut si fort, qu'on ne put jamais convenir de rien, si non que le Ministre Chartier repasseroit en France pour consulter sur ce differend leur faux Oracle Jean Calvin. Mais tandis qu'il faisoit inutilement ce voyage Ville-gagnon, qui estoit un homme de bon sens, ayant reconnu clairement, par une si grande division, qu'une Religion qui n'a rien de fixe & d'arresté pour connoistre quel est le vray sens de la parole de Dieu, laquelle est la regle de la Foy, ne pouvoit estre que fausse, & sujette à une infinité d'erreurs, se convertit, & aprés avoir démenti en plein sermon le Ministre Richer qui continuoit à prescher ses blasphêmes, se déclara hautement Catholique. Aprés quoy, comme il s'estoit rendu le plus fort avec les Catholiques & ceux d'entre les Protestans qui estoient à luy, & qui suivirent son exemple, il se défit aisément de tous les autres, dont quelques-uns qui se hasarderent de repasser

Histoir. Eccles. des Egl. Réf.

ſer la mer ſur un méchant vaiſſeau, n'aborderent enfin au port de Blavet qu'aprés avoir ſouffert tous les maux que peut cauſer une horrible famine, que le Miniſtre Jean de Lery, qui fut un de ces miſerables raconte dans l'hiſtoire qu'il a faite de ce voyage. Ann. 1558.

Pour le Chevalier converti, comme l'Admiral ayant appris ſa converſion, qui ne luy plaiſoit pas, ne luy voulut plus envoyer de ſecours, & qu'il ne pouvoit réſiſter, avec ſi peu de gens qui luy reſtoient, aux Portugais, & aux Sauvages qui ne manquerent pas de l'aſſieger, il fut contraint d'abandonner ſon fort de Coligny, & de s'en revenir en France, où il perſiſta toûjours conſtamment dans la Religion Catholique, pour la verité de laquelle il écrivit meſme treſſolidement, contre le Calviniſme, & contre les blaſphêmes de Richer. Voilà le ſuccés du voyage des Calviniſtes au Breſil, où ils prétendoient établir leur héreſie. Mais Dieu renverſa leur deſſein par la converſion de celuy-là meſme qui les conduiſoit à une ſi malheureuſe entrepriſe, & que les Ecrivains Proteſtans accablent de mille injures, que ceux qui en liſant cette Hiſtoire ſeront informez de la verité prendront pour des éloges.

Mais ſi les Proteſtans eûrent du chagrin de n'avoir pû réüſſir comme ils l'eſperoient en cette entrepriſe de l'Amérique, ils crurent avoir de quoy s'en conſoler en meſme temps, ſur ce que pluſieurs

ANN. 1558. personnes de qualité, pour les raisons que l'on verra bientost, commençoient d'entrer dans leur parti, quoy-qu'elles le fissent assez secretement encore, pour la crainte que l'on avoit du Roy, à la réserve neanmoins de quelques-uns qui eûrent l'audace de se déclarer tout ouvertement. Le plus considerable de ceuxcy fut le Seigneur d'Andelot, frere de l'Admiral de Coligny, & Colonel de l'Infanterie Françoise, grand homme de guerre, qui avoit rendu de bons services en toutes les occasions où il s'estoit trouvé, mais d'une humeur bien plus impetueuse, hautaine & arrogante que son frere. Le Cardinal de Granvelle, en une conference qu'il eût avec le Cardinal de Lorraine, pour un projet de la paix entre les deux Couronnes de laquelle on vouloit traiter, luy dit entre autres choses, pour luy en persuader la necessité, que le Calvinisme, qui commençoit à se couler en Flandre, n'estoit pas seulement parmi la populace en France comme auparavant, mais qu'il commençoit aussi à s'étendre parmi la Noblesse, & qu'il infectoit mesme quelques-uns des plus Grands du Royaume. Et pour l'en convaincre, il luy produisit une Lettre que d'Andelot avoit écrite à l'Admiral son frere prisonnier aux Païs-bas depuis la prise de St. Quentin, en luy envoyant quelques livres de Geneve pour s'entretenir & se consoler durant sa prison. Le Cardinal de Lorraine, qui outre qu'il avoit

La Popliniere, l. 5
Hist. Eccles. des Egl. Réf. l. 2.
Thuan.
Dupleix
Mezer.

avoit beaucoup de zele pour la Foy Catho- ANN.
lique, n'aimoit pas les Colignis, ne man- 1558.
qua pas d'en informer le Roy, qui apprit d'ailleurs en mesme temps que d'Andelot en son voyage de Bretagne où il estoit allé visiter les terres de sa femme, avoit fait faire publiquement le Presche en son logis, y laissant entrer indifferemment tout le monde pour y assister.

Le Roy qui aimoit d'Andelot qu'il avoit nourri, & qui d'ailleurs ne pouvoit souffrir qu'un homme de cette qualité eust renoncé à sa Religion donna ordre au Cardinal de Chastillon son frere & à son cousin le Seigneur François de Montmorency fils aisné du Connestable, de faire en sorte que quand il l'interrogeroit sur sa créance, il luy parlast bien de la Messe; car les deux mots qui distinguoient les Catholiques & les Huguenots estoient la Messe d'un costé, & de l'autre le Presche. Mais quoy qu'ils pussent faire pour luy persuader d'avoir au moins ce peu de complaisance pour son Maistre, ils ne purent rien obtenir de luy; de sorte que lors que le Roy, qui estoit alors à Monceaux où il l'avoit fait appeller, luy demanda, aprés luy avoir fait une amiable remontrance, ce qu'il croyoit de la Messe, il répondit brusquement, selon son humeur, qu'il la tenoit pour une tres-abominable invention des hommes. Une réponse si étrange & si peu attenduë surprit si fort le Roy, & embrasa tellement son

zele,

ANN. 1558. zele, que quoy-qu'il ne fust nullement colere de son naturel, il le chassa de sa presence, protestant hautement que si ce n'estoit que cét ingrat avoit l'honneur d'estre son éleve, il luy passeroit son épée au travers du corps, & làdessus le fit mener sur le champ prisonnier dans l'Evesché de Meaux, & puis au Chasteau de Melun, d'où il ne sortit qu'aprés que s'estant enfin laissé vaincre aux prieres de ses amis & aux larmes de sa femme, il consentit qu'on dist la Messe devant luy, ce qui fut d'un tres-grand scandale, dit l'Auteur de l'Histoire Ecclesiastique des Eglises Prétenduës Réformées. C'est ainsi que parle ce Protestant, qui abuse bien du mot de scandale en cette occasion. Il eust parlé plus juste, s'il eust dit, ce que je m'étonne qu'il ait omis, qu'il y en eût en mesme temps un bien effectif par l'infame apostasie de Jacques Paul Spifame.

Histoir. Eccles. des Egl. Réf.

Gall. Christ.

C'estoit un homme de qualité, de bon esprit, de sçavoir, & d'experience, & tres-habile dans le maniment des affaires, qui avoit esté Chancelier de la Reine, Conseiller & Président aux Enquestes, Maistre des Requestes de l'Hostel, & enfin Evesque de Nevers. Mais comme Salomon, nonobstant toute sa sagesse, devint fou & apostat par l'amour des femmes, qui luy firent perdre de jugement, & abandonner Dieu pour se faire idolâtre comme ses Maistresses: aussi ce Spifame, pour avoir la liberté d'épouser une belle Huguenote qu'il

aimot

aimoт éperdûment, en vint, tout habile Ann. 1558.
homme qu'il estoit, jusqu'à cette extré-
mité de folie, que de se faire Huguenot
comme elle, & de Pasteur se changer en Ann. 1559.
Loup au milieu de son troupeau qui luy
résista courageusement. De sorte que se
voyant déferé à la justice & en danger d'e-
stre arresté, comme il l'alloit estre infail- *La Poplin l 5.*
liblement, il s'enfuit bien viste à Geneve,
où Calvin & la Seigneurie qui crurent a-
voir fait une grande conqueste sur les Ca-
tholiques par la desertion d'un homme de
cette importance, le receûrent à bras ou-
verts, luy donnerent droit de Bourgeoise
& une place honorable dans leur grand
Conseil des deux cens. Et comme la guer- *Spon. Histoir. de Gen. l. 3.*
re civile commença peu de temps aprés en
France, Calvin l'ayant fait d'Evesque Mi-
nistre, l'envoya à Orleans auprés du Prin-
ce de Condé, qui connoissant son habileté,
s'en servit à autre chose qu'à faire des Pre-
sches. Car il fut de sa part à la Diéte de
Francfort pour y justifier les armes que
les Protestans avoient prises, & pour y *La Poplin l.8.*
demander à l'Empereur Ferdinand & aux
Princes de l'Empire le secours qu'il n'en
obtint pas. Enfin estant retourné à Gene- 1561.
ve, il fut supçonné d'avoir voulu trahir le
parti, & negotié sous main pour rentrer *Spon l 3*
dans l'Eglise Catholique en obtenant un
autre Evesché. C'est pourquoy comme on
eût résolu de s'en défaire, on luy suscita
d'ailleurs une accusation vraye ou fausse,

d'avoir

ANN. 1559. d'avoir fait un faux contract & de faux sceaux, sur quoy on luy fit son procés, & il fut condamné à avoir la teste tranchée.

Idem. Comme un Ecrivain Protestant qui me paroist assez sincere, dit qu'il mourut avec un grand repentir de ses fautes, ce qu'il témoigna en faisant sur l'échaffaut une belle remontrance au peûple : on croira sans doute aisément que ce répentir qu'il fit paroistre fut principalement d'avoir abandonné avec tant de scandale la Religion Catholique,& qu'il abjura solennellement l'hérésie en mourant. C'est pourquoy il me semble qu'on peut raisonnablement se persuader que Dieu, dont la bonté est infinie, luy aura fait misericorde.

Il s'en faut bien qu'on puisse présumer le même de celuy dont la mort que je m'en vais briévement raconter fut extrémement funeste & déplorable.

Aprés que l'on eût fait la paix à Cateau-Cambresis en cette année 1559. le Roy considerant que l'hérésie s'estoit extrémement accruë dans son Royaume pendant les troubles de la guerre, résolut de s'appliquer de toute sa force à la grande affaire de la Religion pour laquelle il avoit un tres-grand zele, sans qu'il se soit jamais relasché durant tout son regne sur ce point-là,non pas même quand il fit alliance pour des interests purement politiques avec les Princes Protestans d'Allemagne contre l'Empereur Charles-Quint. C'est pourquoy

quoy comme il eût appris qu'on obſervoit mal ſes Edits contre les Hérétiques, & qu'il y avoit des gens, meſme dans le Parlement, qui les ſouſtenoient, ainſi qu'il avoit paru dans la Mercuriale d'aprés Paſques, il réſolut, pour les découvrir, d'aller luy-meſme à celle qui ſe tint encore ſur le ſujet de la Religion le dixiéme de Juin aux Auguſtins, parce que l'on préparoit la grand' ſale & les chambres du Palais pour la ſolennité des nopces de Madame Elizabeth ſa fille avec le Roy d'Eſpagne, & de la Princeſſe Marguerite ſa ſœur avec le Duc de Savoye. Il y fut donc accompagné des Princes, des Cardinaux, du Conneſtable, du Garde des Sceaux, & des autres Grands du Royaume; & aprés avoir déclaré en peu de mots le deſſein qu'il avoit de rendre la paix à l'Egliſe, aprés l'avoir donnée à la France, il fit dire à la compagnie par le Cardinal de Sens Bertrandi Garde des Sceaux, qu'il vouloit que l'on continuaſt la déliberation commencée par l'article de la Mercuriale touchant le fait de la Religion, & que chacun ſelon ſon ordre opinaſt ſur cela librement en ſa preſence.

ANN. 1559. *La Popelin. l. 5. Hiſt. Eccleſ. des Egliſ. Réf. Mezeray. Dupleix.*

Cela ſe fit, & la pluſpart s'accorderent d'abord, en ce qu'ils furent d'avis que le Roy procuraſt au plûtoſt un Concile général pour appaiſer les troubles dont l'Egliſe eſtoit agitée. Il n'y avoit aſſeûrément rien à dire à cela, car c'eſtoit là préciſement ce que portoit le ſecond artile de la paix, par

lequel

ANN. 1559. l'equel les deux Rois s'obligeoient de s'unir ensemble pour faire convoquer un Concile qui terminast les differends de la Religion. Mais il y eût une grande diversité d'avis dans la suite. Car les uns vouloient que selon l'intention du Roy on procedast cependant selon rigueur des Edits & des Ordonnances contre ceux qui tiendroient opiniastrément une doctrine contraire à celle de l'Eglise Catholiques. Les principaux d'entre ceux-cy furent le premier Président Gilles le Maistre, & les Présidens de Harlay, Seguier, Saint Audré, & Mynard, l'un des plus ardens & des plus zelez contre les Huguenots qui le haïssoient à mort. Les autres soustenoient qu'on devoit adoucir les peines portées par les Edits qui leur sembloient trop rigoureux. Et quelques-uns, non seulement furent d'avis qu'en attendant un Concile libre on devoit suspendre l'exécution des Edits & toutes sortes de peines contre ceux que l'on disoit estre héretiques; mais aussi ils ne purent s'empescher de faire paroistre qu'ils adheroient à leur opinion contre la doctrine & les usages de l'Eglise Romaine. C'est ce que firent le Président du Ferrier, & les Conseillers Antoine Fumée, Nicole du Val, Claude Viole, Eustache de la Porte, Loüis du Faur, & Anne du Bourg, qui se déclara plus ouvertement que tous les autres, & parla beaucoup plus en Ministre & en Prédicant emporté contre la Messe & le Pape qu'en Conseiller. Cela

Cela fit fremir le Roy, qui aprés avoir dit que connoissant la disposition des es- ANN. 1559.
prits dans son Parlement, il sçauroit bien récompenser les bons, & punir les méchans, fit prendre sur le champ, & mener à la Bastille les Conseillers du Faur & du Bourg. Il ordonna peu aprés qu'on en fist autant des six autres qui avoient opiné à peu prés comme ceux-cy: mais on n'en put arrester que ces trois, qui furent pris en leurs maisons, Fumée, de la Porte, & de Foix, car les trois autres s'estoient évadez. On travailla ensuite incessamment au procés de ces Prisonniers: mais avant qu'on eust achevé, le Roy, au milieu des réjoüissances publiques qui se faisoient pour les mariages de sa fille & de sa sœur, receût dans un tournoy qui se fit le vingt-neuvié- de Juin, ce malheureux coup d'un éclat de lance qui luy entra par la visiere dans l'œil droit, & dont il mourut le dixiéme de Juillet, en la douziéme année de son Regne, & la quarante-deuxiéme de son âge.

Ce fut un Prince d'excellent naturel, d'une rare bonté, doux, liberal, affable à tout le monde, craignant Dieu, tres-zelé pour maintenir la vraye Religion dans son Royaume, aimant la justice & la gloire, les hommes d'un mérite extraordinaire & les lettres, bien fait de sa personne, vaillant, extrémement adroit en toute sorte d'honnestes exercices, heureux en guerrre & tout couvert de gloire pour avoir fait mille

ANN. 1559. mille belles choses, & de grandes conquestes, par luy mesme & par ses Lieutenans, en Flandre, au Luxembourg, en Lorraine, en Allemagne, en Piémont, en Toscane, dans l'Isle de Corse, & défendu le Saint Siege & le Pape contre un puissant ennemi qui l'alloit attaquer jusques dans Rome, triomphé de toutes les forces d'Espagne, d'Angleterre, des Païs-Bas, & de l'Empire, unies toutes ensemble contre luy, & arresté luy seul de vive force, devant Metz & à la journée de Renty, le cours impetueux de la fortune de Charles-Quint, laquelle sembloit avoir entrepris de pousser cét Empereur toûjours plus outre jusqu'à la Monarchie universelle Enfin, à la réserve qu'il pecha par un excés de bonté, en donnant un peu trop de pouvoir sur son esprit à ceux qu'il honoroit de sa faveur, qui est presque l'unique defaut qu'on luy puisse reprocher, on peut dire qu'il eût tout ce qui peut faire aimer un grand Roy. Aussi fut-il pleuré avec des larmes tres-veritables, & infiniment regreté de tous ses sujets, excepté des seuls Protestans, qui croyant estre delivrez par sa mort de ce qu'ils appelloient la persécution de l'Eglise, firent éclater d'une maniere tres-indigne par leurs paroles, par leurs actions, & par leurs écrits scandaleux, la joye excessive qu'ils en avoient.

Ils s'imaginerent qu'aprés la mort de ce grand Prince le Gouvernement seroit si foible

foible sous un jeune Roy de quinze ans, AN N
qu'on n'oseroit plus les poursuivre, ni irri- 1559.
ter davantage un parti qui s'estoit rendu si puissant par la multitude, & si formidable par la qualité de ceux qui y estoient entrez, & qu'on sçavoit estre capables de tout entreprendre, pour peu que l'on continuast à les pousser. Et ensuite ils en vinrent à un si haut point d'insolence, qu'ils eûrent l'audace de faire jetter des billets sous la toilete de la Reine Catherine, & de publier des écrits, par lesquels ils la menaçoient tout ouvertement de la perdre, si elle ne delivroit les Prisonniers. On eût mesme de bons avis d'une conspiration qu'ils avoient faite pour les enlever de force, aprés avoir mis le feu en plusieurs quartiers de Paris, pour faire plus facilement leur coup à la faveur d'un embrasement général. Et comme nonobstant ces menaces & ces emportemens, ceux qui gouvernoient alors, & qui sans s'étonner du bruit avoient mis bon ordre par tout, ne laissoient pas de faire poursuivre le procés commencé contre ces Prisonniers de la Bastille: il arriva que le douziéme de Décembre Antoine Mynard Président au Mortier, natif de Gannat en Bourbonnois, homme d'un rare mérite, tres-zelé pour la vraye Religion, & ennemi déclaré des Huguenots, retournant du Palais sur sa mule, fut tué d'un coup de pistolet par des assassins, tout auprés de sa maison, dans la vieille ruë du Temple. On soupçonna

ANN. 1559. çonna de ce meurtre le Capitaine Stuard, qui se disoit parent de la Reine regnante; ce qui fut hautement desavoüé par cette Princesse. En effet, plusieurs ont porté ce nom qu'on sçait fort bien qui n'estoient pas de cette Royale Maison. Il fut aussi accusé d'estre un de ceux qui avoient conspiré de mettre le feu dans Paris : mais pour sauver sa vie, il nia toûjours l'un & l'autre à la question ordinaire & extraordinaire qu'il souffrit.

Cependant cét assassinat bien loin d'intimider ceux qui avoient le manîment des affaires, les fit résoudre à faire exécuter l'Arrest qui fut porté contre Anne du Bourg, lequel, aprés quatre ou cinq appels comme d'abus des Cours Ecclesiastiques au Parlement pour prolonger sa vie, comme il continuoit pourtant toûjours à faire le Prédicant mesme sur l'échelle, fut pendu & brussé en Gréve le vingt-troisiéme de Décembre. Les autres ayant trouvé bon d'en dire dans leurs interrogatoires autant qu'il en falloit pour paroistre du moins Catholiques, s'ils ne l'estoient pas en effet, furent partie suspendus de leur charge pour un temps, & partie renvoyez absous. Cela fait, on publia contre les Huguenots des Edits plus sanglans encore que ceux du feu Roy, & on les poursuivit par tout, principalement à Paris, avec plus de force & de vigueur qu'on n'avoit jamais fait. Mais comme une grosse nuée toute remplie d'ex-

d'exhalaiſons,qui étant trop preſſées s'enflamment, & ſe font un paſſage avec un horrible fracas pour ſe dégager, ſe décharge enfin en un furieux orage meſlé d'éclairs, de foudres, de tonnerres, de pluyes, de greſſes, & de tourbillons qui deſolent tout dans les plus belles & riches campagnes: de meſme, le parti des Huguenots, déja rempli de mécontens des plus Grands du Royaume, qui ne pouvant plus ſouffrir de ſe voir en l'eſtat où ils eſtoient, vouloient non ſeulement ſe mettre en une pleine liberté de conſcience, mais auſſi ſe rendre les maiſtres, ſe mit enfin à éclater en faiſant tous ces grands deſordres, ces conſpirations, ces révoltes, & ces guerres qui ont produit cét effroyable deluge de ſang & de feu, dont on a veû le plus beau Royaume du monde preſque entierement deſolé. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je montre, en découvrant, s'il ſe peut, les cauſes les plus ſecretes, & les motifs les plus cachez de ces étranges révolutions que nous allons voir. ANN. 1559.

Le Calviniſme ſous les Regnes de François I. & de Henry II. n'eſtoit encore pour parler ainſi que dans ſon enfance & comme au berceau, ſans chef, ſans conduite, ſans forces, ſans armes pour ſe faire craindre, & pour réſiſter aux puiſſances qui avoient entrepris de le ruiner. Mais eſtant paſſé preſque tout-à-coup d'une extrémité à l'autre ſous le Regne de François II. il devint auſſitoſt un grand & formida-

ANN. dable parti, qui se forma de la division &
1539. des querelles des deux autres, qu'on vit en mesme temps éclater hautement l'un contre l'autre. Il y avoit alors en France deux maisons tres-illustres, qui apré les Princes du Sang tenoient sans contredit le premier rang, & surpassoient toutes les autres en noblesse, en faveur, en credit, en puissance, en honneur & en autorité, à sçavoir la maison de Guise & celle de Montmorency. Le Chef de celle-cy estoit le fameux Anne de Montmorency, Connestable de France, & Grand-Maistre de la Maison du Roy, homme d'une sagesse & d'une experience consommée dans la guerre & dans le cabinet, & qui à la gloire de ses ancestres honorez de tout temps du glorieux titre de *premier Chrestien, & premier Baron de France*, joignit celle qu'il s'estoit aquise par mille belles actions qu'il avoit faites au service des Rois ses Maistres qui l'avoient honoré de leur faveur & de leur confidence. Et ce qui le rendoit encore plus considerable, est qu'un si grand mérite qui luy attira le respect & la veneration de toute la Cour en sō âge d'environ soixante & douze ans, estoit puissamment soustenu par les grandes qualitez de ses cinq fils, tous braves hommes, & d'une haute réputation, & des trois freres Colignis ses neveux, fils de sa sœur Loüise de Montmorency, Odet Cardinal de Chastillon, Gaspard de Coligny Admiral de France, & François d'Andelot Colonnel

nel de l'Infanterie Françoise, tous trois parfaitement unis, & en estime, sur tout parmi la Noblesse & les soldats, de gens de cœur, de teste, & d'exécution. ANN. 1559.

La Maison de Guise fut établie en France par Claude de Lorraine, fils puisné du Duc René, & frere du Duc Antoine, lors qu'ayant eû pour son partage les grands biens que le Duc son pere possedoit en France, & entre autres le Comté de Guise, érigé depuis en Duché, il y vint sous Loüis XII. & y mérita par la grandeur de ses services plus encore que par celle de sa naissance, d'épouser Antoinette de Bourbon, 1513.
fille de François Comte de Vendosme, & tante d'Antoine Roy de Navarre & de Loüis Prince de Condé. Et ce fut de cette Princesse qu'il tira le plus puissant appuy de sa maison, par six braves Princes qu'elle luy donna, outre quatre Princesses, dont l'aisnée Marie de Lorraine eût l'honneur d'épouser Jacques V. Roy d'Ecosse, duquel elle eût Marie Stuard, qui fut depuis Reine de France.

Or comme ce Duc & le Connestable partageoient la faveur de Henry II. & que les rivaux en faveur & en ambition ne peuvent gueres estre sans jalousie : ce fut cela sans doute qui commença à faire naistre la division qui se mit entre ces deux maisons, & qui s'augmenta de beaucoup aprés la mort de Claude, par les grands progrés que le fameux François Duc de Guise son aisné

ANN. aisné fit dans l'esprit du Roy son Maistre,
1548. qui l'aimoit avec une tendresse de frere, La gloire que ce nouveau Duc aquit en toutes les occasions d'honneur où il se signala toûjours pardessus tous les autres & sur tout au siege de Metz, qu'il défendit d'une maniere tout àfait héroïque contre la formidable armée de Charles-Quint, fit encore croistre sa faveur & son credit avec sa réputation. Le malheur qui surviat au Connestable par la perte de la journée de Saint Laurent où il fut prisonnier, & par la prise de Saint Quentin où l'Admiral fut aussi pris, l'éleva encore plus haut s'il faut ainsi dire sur les ruines de ces deux grands hommes, lors qu'estant rappellé de l'Italie pour sauver la France, il prit Calais & Thionville, rétablit les affaires, repoussa l'Etranger dont il rendit la victoire inutile, & remit la fortune des François en estat d'arrester tout court, comme elle fit, celle des Anglois & des Espagnols, qui firent ensuite succeder la paix à la guerre qu'ils virent bien aprés ces pertes ne leur pouvoir plus estre favorable. Enfin le mariage du Dauphin avec Marie Stuard Reine d'Ecosse & niéce de ces Princes de la Maison de Guise, les mit au plus haut point de leur grandeur & de leur élevation aprés la mort du Roy Henry, lors qu'ils eûreut l'honneur d'estre les oncles du nouveau Roy François II.

En effet, la Reine mere Catherine de Medicis,

dicis ; craignant beaucoup plus les Princes du Sang que ceux de Guise, qu'elle s'imagina qui seroient toûjours dans sa dépendance, prit le prétexte de cette alliance pour faire en sorte qu'ils eussent en main le Gouvernement, que le jeune Roy, qui n'avoit encore que quinze à seize ans, partagea entre le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine son frere. Il donna au premier l'intendance des Armes, au second celle des Finances, & à l'un & à l'autre la direction des affaires politiques sous la surintendance générale de la Reine Mere, qui pourtant n'en eût que le titre durant tout ce regne, les deux freres estant demeurez absolument les Maistres de tout, sans mesme qu'elle s'y opposast, soit qu'elle ne voulust pas encore se charger du poids des affaires, soit qu'ils ne fissent rien qu'ils ne le luy eussent communiqué pour l'avoir toûjours favorable. Quoy qu'il en soit, le Roy, auquel seul il appartenoit de choisir ses Ministres, comme avoient fait tous ses Prédecesseurs, ayant hautement déclaré plus d'une fois, qu'il avoit commis la direction de l'Estat à ses oncles le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, les Princes qui en parurent mécontens furent éloignez sous quelques specieux prétextes. Le Connestable qui n'eût plus le commandement des armées se retira dans sa maison: sa Charge de Grand-Maistre dont il fut obligé de se défaire, fut donnée au Duc de Guise au prejudice de

ANN. 1559.

ANN. 1559 François de Montmorency qui fut fait Mareschal de France. Les serviteurs des Guises furent avancez dans les charges ; & ce qui les rendit encore plus puissans, c'est qu'ils eûrent d'abord pour eux presque tous les Catholiques, parce que d'une part ils poursuivoient sans relasche les Héretiques, & de l'autre on sçavoit assez que les plus grands du parti contraire au leur estoient infectez du Calvinisme, quoy qu'ils n'osassent pas encore en faire publiquement profession.

Il y avoit parmi les Mécontens deux grands Princes, Antoine de Bourbon Roy de Navarre, & Loüis Prince de Condé son frere, qui rendoient formidable le parti qu'on avoit formé contre les Guises. Antoine, fils de Charles Duc de Vendosme & de Françoise d'Allençon, celuy qui aprés les Princes Valois estoit le plus proche de la Couronne, avoit naturellement de tres-belles qualitez, estant bon, bienfaisant, généreux, affable & civil, de bon sens, agréable, & de belle humeur dans la conversation, vaillant dans les combats, & sçachant fort bien la guerre, mais point du tout le cabinet où il avoit ordinairement du dessous ; aussi en avoit-il plus de peur que d'une grande armée. Et ce qui luy nuisoit encore plus, c'est qu'outre qu'il estoit un peu trop voluptueux, ce qui énervoit les forces de son esprit, il avoit dans dans l'ame un grand

grand fonds de pareſſe, de lenteur, d'irréſolution & d'inconſtance, & qu'on le menoit aiſément comme on vouloit, & meſme d'une extrémité à l'autre. Ce fut auſſi par ce defaut que, ſans ſonger à ce qu'il faiſoit, il s'engagea d'abord aveuglément à ſuivre les nouveaux Dogmatiſtes. *An* 1559

Car comme un Moine apoſtat nommé Pierre David ſe fut retiré à Nerac, aprés qu'on l'eût chaſſé d'Agen, où en faiſant profeſſion de preſcher la morale étroite pour s'attirer de la conſideration, il faiſoit ſubtilement couler le Calviniſme: ce Prince ſe laiſſa tellement ſéduire par ce fourbe, qu'il le prit pour ſon Prédicateur, ou plûtoſt pour ſon Miniſtre, & embraſſa ſon héreſie. Il le mena meſme quelques temps aprés à la Cour, où le Roy Henry, qui le trouva fort mauvais, l'en reprit aigrement; de ſorte que de peur de l'irriter, il ne laiſſoit pas, tout perverti qu'il eſtoit, d'aller à la Meſſe. La Reine Jeanne d'Albret ſa femme ne fut pas d'abord trop ſatisfaite de ce changement de Religion, craignant qu'il ne nuiſiſt au deſſein qu'ils avoient tous deux de recouvrer la Navarre, ou par force ou par negotiation. Mais enfin l'averſion héreditaire qu'elle avoit des Papes & de la Cour de Rome, d'où la diſgrace de ſa maiſon eſtoit venuë, l'ayant emporté ſur toute autre conſideration, elle ſuivit le mauvais exemple de ſon mari, & le ſuivit avec tant d'opiniaſ-

Hiſt. Eccleſ. des Egl. Réf. l. 2, 1551.

Brantoſme, éloge du Roy de Navar.

Ibid.

ANN. treté, qu'elle ne voulut jamais l'imiter aprés
1559 quand il se convertit.

Le Prince de Condé qui avoit toutes les belles qualitez de son frere, avec une force d'esprit, une fermeté & une grandeur d'ame digne de sa haute qualité de Prince du Sang, s'estoit laissé alleur aux nouvelles opinions, par la complaisance qu'il eût pour la Dame de Roye sœur uterine de l'Admiral sa belle mere, & pour Eleonor de Roye sa femme, toutes deux de beaucoup d'esprit, de cœur & de vertu, mais aussi toutes deux les plus ardentes & les plus déterminées Huguenotes de leur temps. Pour ce qui regarde les Colignis, il est certain que d'Andelot prit les premieres teintures de l'hérefie, en lisant certains livres Lutheriens qu'on luy fit tenir au Chasteau de Milan lors qu'il y estoit prisonnier, aprés avoir esté pris par un parti d'Espagnols auprés de la Mirande; & qu'estant de retour en France il en infecta ses deux freres, quoy-qu'ils n'en fissent pas publiquement profession. Il y a mesme bien de l'apparence que Loüise de Montmorency leur mere avant esté du nobre de ces Dames de la Cour, qui sous les Regne de François I. favoriserent la nouvelle doctrine qu'elle suivit jusqu'à la mort: ce fut elle qui mit dans l'esprit de ses enfans la grande disposition qu'ils eûrent à se laisser si facilement infecter de l'heresie. Et certes l'on ne peut douter que l'Admiral ne fust déja bon Cal-

1552. *M. le Labour sur les Mem. de Casteln. Histoire des Eccl. Réf. l. 2.*

Brantosme, élog. de l'Adm. 1551.

Vie de l'Admir.

Calviniſte, quand il envoya le Chevalier de Ville-gagnon dans l'Amerique, afin d'y préparer un aſile pour tous ceux de ſa ſecte qui s'y voudroient réfugier, en s'échapant des feux que l'on allumoit contre eux par toute la France. ANN. 1559

Cela fait voir manifeſtement, ce me ſemble, qu'il n'y a rien de plus faux que ce que l'on dit ordinairement par une vieille preoccupation d'eſprit, à laquelle quelques uns de nos Hiſtoriens ſe ſont laiſſé ſéduire, & dont j'eſpere que mon lecteur, en liſant cette Hiſtoire, ſe défera ſans peine. On dit donc que les Princes & les Colignis ſe firent Huguenots pour s'oppoſer aux Guiſes leurs ennemis qui eſtoient Catholiques, & que ceux-cy euſſent embraſſé le parti Huguenot ſi les autres fuſſent demeurez Catholiques. Pour cette derniere choſe, il ſuffit de dire que ce n'eſt qu'une de ces vaines conjectures, que la malice de l'homme fertile en ces ſortes de viſions auſſi bizarres que malignes, fait à plaiſir, & ſur leſquelles, ni l'on ne peut, ni l'on ne doit nullement appuyer. Et pour la premiere on en découvre clairement la fauſſeté, quand on voit ce que je viens de dire, que les Princes & les Colignis avoient embraſſé la nouvelle Religion pluſieurs années avant qu'ils euſſent rien à démeſler avec les Guiſes, qui eſtoient encore alors bien éloignez de ce haut degré de grandeur & de puiſſance dont ils prétendirent les renverſer. Ce qu'il y a de vray eſt que les voyant

ANN. 1559. aprés si puissans, & si bien appuyez des Catholiques, eux qui estoient déja de la nouvelle secte de Calvin : ils se mirent à la teste des Huguenots qui n'avoient point encore de Chefs, & en firent un furieux parti, non seulement contre les Guises, mais aussi contre la Foy Catholique, & contre les Rois Tres-Chrestiens qui en sont les Protecteurs. Voicy comme on y proceda.

Hist des Egl. La Poplin. Mem de Casteln. l 1. Bellefor. Belcar. Aubig. Thuan. Dupleix Mezer. Les principaux Ministres Protestans avoient déja determiné entre eux, que pour avoir la liberté de leur Religion, il falloit necessairement se défaire des Guises, en prenant pour prétexte, afin d'avoir de leur costé les Mécontens, qu'ils avoient usurpé le Gouvernement au préjudice des Princes du Sang, ausquels il devoit legitimement appartenir, particulierement dans l'âge où estoit alors le Roy François II. Car c'est ce que les Huguenots publioient dans leurs libelles, que le Greffier Jean du Tillet réfuta tres-solidemént par cent exemples tirez de nôtre Histoire. Or pour venir à bout d'une entreprise si hardie & si difficile à exécuter, il leur falloit un Chef ; & comme ils virent qu'ils ne pouvoient compter sur le Roy de Navarre qui ne voudroit rien entreprendre de pareil, de peur de s'attirer sur les bras toutes les forces du Roy d'Espagne comme on l'en avoit menacé, ils s'adresserent au Prince de Condé, qui avoit beaucoup plus de résolution & de fermeté, mais aussi beaucoup moins de flegme & de prudence

que

que son frere, ne doutant point que son dépit, sa haine, son ambition, son naturel hardi, intrépide & entreprenant, & les instantes prieres de sa belle-mere, & de la Princesse sa femme, toutes deux entierement dévoûées au parti, ne le deûssent aisément persuader. Ann. 1559

Pour cét effet on tint une assemblée fort secrete à la Ferté-sous-Joûare, où avec le Conseil du Prince se trouverent les Envoyez de ses principaux confidens, & les Ministres & les Deputez de la pluspart des Eglises prétenduës réformées. Là on fit voir premierement la décision d'un grand cas de conscience selon l'avis des Theologiens, des Canonistes, & des Jurisconsultes à ce qu'on asseûroit, c'estoit à dire, des Ministres, des Professeurs, & des Avocats Protestans d'Allemagne, de France, & de Geneve, qui conclurent tous, que dans l'estat present des choses on pouvoit prendre legitimement les armes pour se saisir, en quelque maniere que ce fust, du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine son frere, pour leur fairefaire leur procés, sur les informations que ces Messieurs les Protestans avoient deja faites secretement contre eux, pourveû qu'un Prince du Sang, qui en ce cas est legitime Magistrat, voulust estre Chef de l'entreprise. Cela estant approuvé, & receû du consentement général de tous ceux qui se trouverent à cette assemblée, le Prince en-

ANN. 1559. fin se résolut à se faire leur Chef, à condition toutefois qu'on n'attenteroit rien contre le Roy & la Maison Royale, ni contre l'Estat, & qu'il ne se déclareroit que quand l'entreprise auroit réüssi sous la conduite de celuy qu'on auroit choisi pour l'exécuter sous son autorité. Celuycy fut un Gentilhomme Perigordin, nommé Jean Godefroy de Bari, sieur de la Renaudie, que le Duc de Guise, du temps que le feu Duc son pere estoit Gouverneur de Bourgogne, avoit fait sauveur de la Conciergerie de Dijon où il estoit pour un crime de faux qu'il avoit commis dans un grand procés qu'il avoit contre le Greffier du Tillet. Or comme il estoit perdu de biens & d'honneur, & qu'il ne pouvoit se rétablir que dans le trouble de l'Etat & le changement du gouvernement, il s'offrit hardiment à l'Assemblée. qui le connoissant d'ailleurs pour un homme fort resolu, de teste & d'exécution, accepta ses offres; & ensuite le Prince luy donna en bonne forme le pouvoir d'agir en son nom en toutes les occasins où il trouveroit à propos d'employer son autorité pour la cause commune, luy promettant au reste de se trouver à la Cour au jour qui seroit assigné pour l'exécution de cette entreprise, afin de déclarer qu'elle s'estoit faite par ses ordres.

Cela résolu de la sorte, la Rénaudie, qui depuis sa disgrace de Dijon se faisoit appeller la Forest, agit avec tant d'adresse & de deligen-

ce,

ce qu'il assembla dans tout le mois de Janvier par luy mesme & par ses émissaires un assez grand nombre de Gentilshommes & de Députez des Eglises Protestantes à Nantes, où ils se rendirent les uns aprés les autres, chacun tenant ou faisant porter aprés luy un sac de plaideur, comme s'il eust eû quelques procés au Parlement de Bretagne qui se tenoit alors à Nantes. Or dans cette Assemblée, laquelle se tint fort secretement, & qui, par la plus bizarre & la plus ridicule vision qui fut jamais, se disois representer les Etats du Royaume legitimement convoquez, aprés que la Renaudie eût expose ce qu'on avoit conclu dans l'Assemblee de la Ferté, & qui fut approuvé en celle-cy tout d'une voix, & qu'il eût receû de tous le serment qu'il presta réciproquement luy-mesme d'agir en cette grande occasion avec une inviolable fidelite, il déclara que le Chef muet de l'entreprise estoit le Prince de Condé, qui l'avoit fait son Lieutenant pour agir en son nom, & montra par écrit le pouvoir qu'il en avoit. Aprés quoy l'on délibera de la maniere, du temps, & du lieu de l'exécution, & il fut arresté que cinq cens Gentilshommes, & mille hommes de pied, sous trente Capitaines qu'on choisit, se rendroient dans le dixiéme de Mars par differentes toutes à Blois, où la Cour devoit estre encore en ce temps-là, & sous prétexte de presenter une Requeste au Roy, se saisiroient de son logis, pour

Ann 1560.

ANN. y exécuter ce que l'on avoit résolu contre
1560. les Guises, & qu'on mettroit des gens sur pied dans toutes les Provinces pour s'opposer á tous ceux qui voudroient entreprendre quelque chose en leur faveur.

Voilà ce que racontent les Historiens, & Protestans & Catholiques, & contemporains & modernes; & je n'ay trouvé qu'un seul Ecrivain, qui, peut-estre pour faire sa cour à des gens qui sont trop généreux pour trouver bon qu'on la leur fasse d'une maniere si basse, en choquant tout ouvertement le bon sens & la bonne foy, dit nettement, sans prèuve, & sans façon, que le Prince n'avoit jamais ni parlé, ni entendu parler de ce dessein. A la verité c'est là démentir bien hardiment toute l'histoire; & quand un homme a l'asseûrance d'écrire de la sorte contre le témoignage de tous les Auteurs qui ont écrit avant luy, il faut bien qu'il se soit fortifié l'esprit contre tout ce que les sçavans pourront penser de ses ouvrages.

Addit. à Castel. l. 1. c 8.

Au reste, pour achever de dire en homme de bien la verité comme j'ay commencé, je suis obligé d'ajouster qu'il n'y eût jamais rien de plus criminel, ni de plus mal conceû, ni aussi de plus malheureux dans le succés que ce dessein. Car vouloir s'emparer par force du logis du Roy, pour se saisir en sa presence de ses principaux Ministres, & mesme les tuer, comme le Capitaine Mazeres, qui s'estoit chargé

avec

avec quelques autres de cette ſanglante exe- Ann.
cution, l'avoüa n'eſt ce pas s'en prendre au 1560.
Roy meſme, & ſe vouloir rendre maiſtre de ſa perſonne & du gouvernement de ſon Etat ? Et qu'y a-t-il de plus mal entendu que de confier un ſecret de cette nature à tant de gens qui doivent le dire à mille autres dans toutes les Provinces où ils vont faire des levées pour ſouſtenir cette entrepriſe ? Auſſi les Guiſes en furent avertis de tous coſtez, meſme de chez les Etrangers, de Flandre, d'Allemagne, du Païs des Suiſſes, & de l'Italie, ſans qu'il fiſſent aucun eſtat de ces avis, tant ils trouvoient la choſe impoſſible & éloignée de toute vray-ſemblance, juſqu'à ce qu'ils furent inſtruits de toutes les particularitez de cette conjuration par un Avocat Proteſtant, auquel la Renaudie meſme, qui logeoit chez luy à Paris, l'avoit découverte.

Alors il ne leur fut pas trop difficile de diſſiper une conſpiration ſi mal conduite, en prenant preſque tous les conjurez. On mena d'abord la Cour à Amboiſe pour rompre toutes leurs meſures. On aſſembla force Nobleſſe ; on tint preſte la Gendarmerie ; on mit des gardes aux portes ; on munit le chaſteau. Et comme on eût appris d'un des confidens de la Renaudie le nouveau projet qu'il avoit fait depuis que la Cour eſtoit ſortie de Blois, & juſqu'à tous les rendez-vous qu'il avoit donnez à ſes gens aux environs d'Amboiſe pour y exécuter

leur entreprise le seiziéme de Mars, on les y prit la pluspart sans beaucoup de peine; on en arresta d'autres dans tous les passages par où ils venoient les uns aprés les autres pour s'y rendre au jour assigné; on en pendit plusieurs d'abord, sans autre forme de proces, aux créneaux du Chasteau; on en jetta d'autres dans la riviere. Le corps de la Renaudie, qui fut tué comme il taschoit de rallier ses gens, fut pendu, puis mis en quartiers sur le pont d'Amboise. Les principaux de ses Capitaines eûrent la teste tranchée, aprés avoir tout confessé, comme fit aussi la Vigne Secretaire de la Renaudie, qui découvrit tout le secret de cette horrible conspiration. Aprés quoy le Duc de Guise, à qui elle s'adressoit particulierement, fut déclaré Lieutenant Général dans tout le Royaume, en l'absence & en la presence du Roy, avec le pouvoir le plus absolu qu'aucun ait jamais eû depuis les Maires du Palais.

Et parce que l'on trouva que cette sanglante exécution s'étendroit sur un trop grand nombre de ces miserables, dont plusieurs s'estoient laissé mener innocemment, sans sçavoir ce qu'on vouloit faire, on fit publier un Edit d'abolition pour tous ceux qui avoient pris les armes en cette occasion, pourveû qu'ils se retirassent dans vingt-quatre heures paisiblement deux à deux, ou pour le plus trois à trois, chacun chez soy. Mais comme sur ces entrefaites trois de

leurs

leurs Capitaines qui estoient arrivez des derniers, eûrent l'audace avec tout ce qu'ils avoient pû rallier de soldats de venir attaquer en desesperez le Chasteau, pensant le surprendre : aprés qu'on les eût repoussez, comme on fit sans peine à grands coups de canon, on révoqua le pardon général, & l'on détacha contre eux la cavalerie, qui tailla en pieces ces malheureux restes de conjurez. Voilà quelle fut l'issuë de cette conspiration, qui fut le commencement de ces effroyables desordres que le Calvinisme fit peu de temps aprés par la révolte de ses partisans & qui doit apprendre à tous les Souverains qu'ils n'ont point de plus dangereux ennemis que ceux qui le sont de l'Eglise, en la troublant par la nouveauté de leurs dogmes, & qu'ils ne pourront jamais regner paisiblement, s'ils ne s'appliquent fortement à étouffer leur cabale & leur hérésie dans sa naissance.

ANN. 1560.

Pour ce qui regarde le Prince de Condé, comme le Roy luy eût reproché l'attentat qu'il disoit avoir esté commis contre sa personne mesme & contre l'Etat, il s'en voulut justifier fort cavalierement, & d'une maniere conforme à la grandeur de son courage, par un démenti qu'il donna en pleine assemblée de tout ce qu'il y avoit de grand à la Cour, à tous ceux, excepté le Roy, les Reines, & les fils de France, qui oseroient maintenir qu'il s'estoit fait Chef de ceux qui auroient attenté contre la personne

sa-

ANN. sacrée du Roy & contre son Etat, s'offrant
1560. au reste, sa dignité de Prince du Sang mise à part, à soustenir, dans un combat d'homme à homme, ce démenti qui ne fut relevé de personne. Il le pouvoit faire sans doute fort veritablement, estant certain qu'il voulut absolument que le premier article de la déliberation qui se fit à la Ferté fust qu'on n'attenteroit aucune chose contre la Majesté du Roy, ni contre l'Etat. Mais enfin comme il vit que cela n'empeschoit pas qu'on ne crust toûjours qu'il estoit le Chef de cette conspiration, de quelque nature qu'elle fust, & mesme qu'on ne l'observast: il trouva moyen de s'évader, & de se retirer en Bearn, auprés du Roy de Navarre son frere. Pour les Colignis, la Reine mere, qui avoit déja son dessein caché de s'en servir pour balancer la puissance des Guises qui luy estoient devenus formidables, empescha par son adresse qu'on ne les meslast dans cette affaire, quoy-qu'on ne doutast presque point qu'ils n'eussent eû bonne part à cette conjuration. De sorte que les Chefs des Hugenots estant toûjours sur pied, & en estat de relever leur parti qui sembloit fort abbatu par l'exécution d'Amboise, parurent bien-tost aprés aussi fiers & aussi déterminez qu'auparavant.

La Poplin. Dupleix Mezer. En effet, Paulon de Mouvans, & Charles du Puy de Montbrun, ayant armé les Huguenots, firent ouvertement la guerre, &

rava-

ravagerent, l'un la Provence, & l'autre le Dauphiné où il s'empara de Romans, de Montelimar, & mesme de Valence, & le Calvinisme alloit dominer dans ces deux Provinces, si le Comte de Tende & le Baron de la Garde d'une part, & de l'autre Maugiron, & la Motte Gondrin Lieutenant de Roy dans le Dauphiné, estant accourus au secours de la Religion avec de vieilles trõpes, n'en eussent chassé ces deux fameux Chefs des Protestans, avant qu'ils eussent le loisir & le pouvoir de s'y fortifier. En mesme temps les Huguenots appuyez de la Reine de Navarre, la plus zelée pour sa secte qui fut jamais, se répandoient non seulement dans les Etats où cette hérésie estoit dans son fort, mais aussi dans une grande partie de la Guyenne, & d'autre costé l'Admiral, à qui sa Charge donnoit grand pouvoir dans la Normandie, les y maintenoit avec tant de hauteur, qu'on faisoit le Presche publiquement sous sa protection à Dieppe, au Havre, à Caën, & en quelques autres villes maritimes; ce qu'on eust fait mesme à Roüen, où il avoit gagné quelques-uns des principaux Officiers, si les plus considerables du Parlement ne s'y fussent vigoureusement opposez.

AN. 1560.

La Popelin. Dupleix. Mezer.

Tant de funestes entreprises que les Huguenots faisoient tous les jours impunément pour étendre par tout leur Réforme prétenduë, obligerent les Guises à presser fortement la Reine de consentir à l'établissement

ANN. 1560. croyoient estre le plus efficace de tous les remedes contre l'hérefie, & que néanmoins Henry II. quoy que tres zelé pour le bien de la Religion, n'avoit pas jugé qui fust propre pour la France, comme il l'est peut-estre pour l'Espagne. Cette Inquisition est un Tribunal que les Papes ont cru devoir ériger dans l'Église pour la punition des Héretiques. Comme dans les quatre premiers siecles de l'Eglise, jusques à la conversion de Constantin, on ne les punissoit que par l'excommunication; il n'y avoit point aussi d'autre Tribunal que celuy des Evesques, non seulement pour juger de la Doctrine, ce qui leur appartient sans contredit, mais aussi pour punir ceux qui s'obstinoient dans celle qu'on avoit condamnée d'hérefie. On fit plus sous les Empereurs Chrestiens. Car comme ils se crurent obligez de punir les crimes commis contre la Mejesté Divine, ils firent des loix qu'on peut voir dans les Codes de Theodose & de Justinien, qui soumettent les Héretiques à la peine de l'exil & de la confiscation de leurs biens: de sorte qu'il y eût alors deux Tribunaux contre eux; l'Ecclesiastique, qui déclare ce qui est hérefie & qui excommunie les Héretiques; & le seculier, qui fait le procés à celuy qui est accusé du crime d'hérefie, & s'il en est convaincu, le punit de la peine ordonnée par les loix Imperiales.

La Poplin.

Cela dura jusqu'à la division de l'Empire, aprés

aprés l'année 800. Car alors les Evesques ANN.
en Occident eûrent une jurisdiction plus 1560.
forte sur les Héretiques, qu'ils avoient
pouvoir de citer devant leur Tribunal,
pour les juger & les punir, non pas à la
verité de l'exil selon les loix Imperiales,
mais de la prison, du jeusne, & d'autres
semblables peines qui furent reglées par les
Canons & par l'usage. Ils exercerent assez
paisiblement en cette maniere leur Jurisdiction durant environ trois cens ans jusqu'au douziéme siecle, où comme tout estoit en trouble & en desordre dans l'Empire, & dans l'Eglise, que les héresies se multiplierent, & que les Héretiques se rendirent puissans & formidables durant les grands démeslez qui estoient alors entre les Papes & les Empereurs, on fut contraint de tolerer bien des choses ausquelles on ne pouvoit remedier, & les Evesques n'avoient pas la liberté ni le moyen d'agir avec toute la force necessaire contre les héresies. Tout ce que purent faire les Evesques, & sur tout les Papes, fut d'envoyer de bons & fervens Prédicateurs, & de sages Legats, qui s'employassent fortement par leurs prédications & par les bons exemples d'une sainte vie à convertir les héretiques, & singulierement les Albigeois, qui faisoient alors bien du mal, particulierement en Languedoc. C'est ce que fit le Pape Innocent III. qui sur le commencement du treiziéme siecle envoya dans
cette Province quelques sçavans Abbez & 1204.
Re-

ANN. Religieux de l'Ordre de Cisteaux, ausquels
1560. le saint homme Didaque Evesque d'Osma
1206 en Espagne, retournant de Rome, se joignit,
Fascic estant accompagné de Saint Dominique,
55. Ord qui n'estoit encore alors que Chanoine de
Cisterc cette Eglise, quelques années avant qu'il
l. 1. *Catel.* eust institué son Ordre des Freres Pres-
Hist. des cheurs.

Comt. de Mais enfin, aprés que le Comte Ray-
Toul l. 2. mond, grand protecteur des Albigeois, eût
Spond. an 1206 esté contraint de les abandonner, & de se
Bzov soumettre à toutes les conditions qu'il plut
à la Reine Blanche mere du jeune Roy St.
1229. *Guilel* Loüis de luy prescrire, le Cardinal Romain
de Pod. de Saint Ange Legat du Pape Gregoire IX.
Lauren. tint un célébre Concile à Toulouse, où entre
c. 40. autres choses l'on fit seize Decrets touchant
Chron. les voyes qu'on doit tenir pour rechercher,
Monf. pour découvrir, & pour punir les Héreti-
Chron. *Auger.* ques. Et c'est là que je trouve qu'on a com-
Catel. mencé d'établir une Inquisition reglée, qui
Hist. des dépendoit alors entierement des Evesques,
Comt de ausquels il est certain qu'elle doit naturelle-
Toul. ment appartenir comme aux Juges de la
Spond. Doctrine. Néanmoins le Pape Grégoire
an. 1228. qui estoit extrémement zelé, ne trouvant
pas que les Evesques agissent assez forte-
1233. ment à son gre, attribua trois ans aprés aux
Chron. seuls Religieux de Saint Dominique ce
Guilel. de Pod. Tribunal de l'Inquisition. Mais ces bons
Laur. Religieux voulant éviter ce que l'on avoit
Catel. trouvé à redire dans la conduite des Eves-
Spond. ques accusez d'avoir esté trop indulgens.

don-

donnerent d'abord, par un zele un peu trop échaufé, dans l'autre extrémité, & se mirent à exercer leur charge avec tant de rigueur, que le Comte & le Peuple de Toulouse ne pouvant souffrir un si rude traitement, qu'ils croyoient estre tout-à fait contraire à l'esprit de Jesus-Christ, chasserent de leur ville ces Inquisiteurs, & tous les autres Jacobins, & l'Evesque mesme, qui, estant de leur Ordre, les favorisoit. Ils furent pourtant rétablis, aprés que Jean Archevesque de Vienne, Legat de Gregoire, eût informé Sa Sainteté de l'estat des affaires : mais on leur donna pour collegue un Cordelier fort honneste homme, & d'esprit doux, afin qu'il moderast un peu, par sa douceur, & par sa prudence, le zele trop ardent des Jacobins. Aprés tout cette nouvelle Inquisition, quelque temperament qu'on y eust apporté, ne reüssit pas. On ne put s'en accommoder en France, & le Pape fut obligé de la suspendre pour un temps, en attendant qu'il y eust plus de disposition dans l'esprit des peuples pour s'y soumettre. ANN. 1560.

Cependant l'Empereur Frideric II. fit un sanglant Edit contre les Hérétiques, par lequel, en prenant les Inquisiteurs sous sa protection, il ordonne qu'ils examinent ceux qui sont accusez du crime d'hérefie, & que les Juges seculiers les condamnent au feu, s'ils sont opiniastres, & à une prison perpetuelle, s'ils abjurent leur héresie. Mais comme immediatement aprés *Patavii* 1244. *Paul. Venet. de Inqu.*

il eût

ANN. il eût de nouveaux démeslez avec le Pape
1560. Innocent IV. qui l'année suivante l'excommunia, & le déposa de l'Empire au Concile de Lyon, rien de cela ne fut exécuté, & l'héresie pendant ces troubles devint plus forte que jamais, sans qu'on pust agir efficacement contre elle jusqu'aprés la mort de
1250. cét Empereur. Car alors le Pape Innocent, qui durant le grand Schisme qui fut dans l'Empire pouvoit faire valoir plus facilement son autorité, particulierement en Italie, y établit pour toûjours l'Inquisition, laquelle fut attribuée aux Dominicains & aux Cordeliers, mais conjointement avec les Evesques qui sont les Juges legitimes du crime d'héresie, & avec les Assesseurs nommez par le Magistrat, pour condamner les coupables aux peines ordonnées par les loix.

L'Inquisition réglée de la sorte par le Pape, fut receüë dans une bonne partie de l'Italie. Le Royaume de Naples la refusa. La République de Venise, qui a toûjours eû grand soin de conserver inviolablement ses droits de Souveraineté, & qui l'année précedente avoit sagement établi des Juges Ecclesiastiques & seculiers contre les Héretiques, ne voulut recevoir ce nouveau Tribunal qu'on appella le Saint Office, ni ces Freres Inquisiteurs, que long-temps aprés, sous le Pape Ni-
1282 colas IV. de l'Ordre de Saint Francois; & elle ne les receût qu'avec certaines limitations, qui font que ce Saint Office ne

ne préjudicie nullement à ses droits & sa souveraine autorité, & qui font qu'il s'exerce d'une maniere qui n'a jamais causé aucun trouble dans l'Etat de Venise, comme il en causa d'assez grands en plusieurs autres villes. C'est pourquoy celles qui l'avoient receüe en quelques Provinces de France, & en Allemagne, s'en défirent bientost; & ces Inquisiteurs que l'on y souffrit encore quelque temps, n'en avoient presque que le nom, & n'estoient à proprement parler que de simples Officiers du conseil des Evesques.

ANN. 1560. Catel. l. 2. Paul. Venet. de Inquis.

Pour ce qui regarde l'Espagne, l'Inquisition n'y put penetrer, excepté dans l'Arragon, jusques à ce qu'en l'année 1478. le Roy Ferdinand & la Reine Isabelle, voyant que plusieurs Maures & plusieurs Juifs convertis retournoient tous les jours au Judaïsme & au Mahometisme, & pervertissoient mesme quelques Chrestiens, établirent dans la Castille, par le conseil du Cardinal d'Espagne Pierre Gonzales de Mendoza Archevesque de Seville, & par l'autorité de Sixte IV. l'Inquisition indépendante des Evesques, telle qu'on la voit aujourd'huy en Espagne, où, aprés la prise de Grenade & des autres places des Maures, elle s'etendit dans tous ses Royaumes. Elle fut aussi depuis établie dans ceux de Sicile & de Sardaigne, & dans les Indes, & généralement dans tous les Etats du Roy d'Espagne, à la réserve du Royaume de Na-

Ann. *1560.* Naples & des Païs-Bas, où toutes les fois qu'on a tasché de l'introduire, les Peuples se sont soulevez, n'en pouvant seulement souffrir le nom, beaucoup moins les procedures & les manieres, qui sont si connuës de tout le monde, qu'il n'est nullement necessaire que je les décrive comme ont fait plusieurs Ecrivains Catholiques & Protestans.

Marian Fl. de Ram. Thuan. Mezer. La Poplin. d'Aubigné, &c.

Or comme cette Inquisition d'Espagne n'estoit guéres moins odieuse aux François qu'aux Flamans, la Reine Catherine ne pouvoit se résoudre à consentir à l'établissement de ce nouveau Tribunal, craignant qu'il n'excitast de nouveaux troubles, veû principalement qu'elle avoit appris depuis peu qu'à la mort du Pape Paul IV. grand protecteur de l'Inquisition, le Peuple Romain s'estoit jetté en foule, & tout en furie dans le Palais de ce Saint Office, & en avoit bruslé les Archives & les Prisons, dont il avoit tiré les criminels, & que mesme les Magistrats avoient eû bien de la peine d'empescher que ce peuple furieux ne mist le feu au Convent des Dominicains, en haine de l'Inquisition dont ils avoient les principale des charges. D'autre part elle ne vouloit pas s'opposer directement aux Guises qui la pressoient fort de donner les mains à cét établissement qu'ils avoient deja fait approuver à la plufspart des gens du Conseil qui estoient tout à leur dévotion : mais le Chancelier de l'Hospital, homme fort adroit, & qui n'approuvoit non

18. Aoust. 1559. Spond.

non plus qu'elle l'Inquisition, trouva moy- ANN. 1560.
n de la tirer de cét embarras, sans choquer
ni les Parlemens, ni le Cardinal de Lorraine
auquel il devoit son avancement. Voicy ce
qu'il fit pour cela.

Il y avoit eû depuis quelques temps
d'assez grandes contestations entre les Evesques & les Juges seculiers touchant le jugement qui se devoit faire du crime d'heresie,
chacun des deux partis prétendant que c'estoit à luy d'en connoistre, & de le punir.
Sous le Regne de François I. que l'heresie
commença de s'établir en France, c'estoient
les Magistrats qui connoissoient de ce
crime, pour ce qui regarde le fait, & condamnoient les Heretiques. Henry II. pour *Thuan.*
satisfaire les Evesques qui se plaignoient de *Spondan.*
ce qu'on leur ostoit une partie si considerable de leur Jurisdiction, fit un Edit du dixneuviéme de Novembre 1549. par lequel,
en laissant aux Juges seculiers la connoissance du crime d'héresie pour le fait, à l'égard
des Laïques, & aux Evesques celle du droit,
quand il s'agit de décider si une doctrine est
héretique, il veut que les Juges, aprés avoir
fait le procés aux accusez, les renvoyent aux
Evesques pour les punir selon les loix Canoniques : ce qui estoit avantageux aux
Heretiques, parce que l'Eglise ne peut mettre la main au sang, ni porter un jugement
de mort. C'est pourquoy le Cardinal de Lorraine, qui n'aimoit pas qu'on les traitast si
dou-

ANN. 1560. 1555. doucement, obtint cinq ou six ans aprés contre eux un autre Edit tout contraire, qui veut que les Juges Ecclesiastiques fassent le procés aux Héretiques, & qu'aprés qu'ils les auront juridiquement déclarez par Sentence atteints & convaincus du crime d'hérefie, on les renvoye aux Juges feculiers, qui, sans avoir égard à aucun appel, les feront punir selon la rigueur des Ordonnances. Le Parlement fit sur cela de fortes remantrances, particulierement touchant la clause *sans appel*, qui sembloit estre de dangereuse consequence : de sorte que cét Edit ne fut pas régulierement observé.

Or c'est pour cela mesme que le Cardinal, qui, selon son humeur ardente, vouloit toûjours qu'on poussast encore plus vivement les Huguenots, agissoit fortement pour faire établir l'Inquisition. Le Chancelier, pour détourner ce coup, s'avisa de proposer au Roy le nouvel Edit de Romorantin, qui tenant le milieu entre les deux Edits contraires de Henry II. semble satisfaire également les Juges Ecclesiastiques & les seculiers, & traiter assez rigoureusement les Héretiques, pour n'avoir pas besoin de recourir à l'Inquisition, qui choque les droits des Parlemens & des Evesques. Car cét Edit dorte d'une part, que la connoissance du crime d'hérefie n'appartiendra qu'aux seuls Prélats & à leurs Officiers, à l'eclusion de tout autre Juge: mais aussi d'autre part, il veut que tous ceux qui parleront

feront de leurs dogmes hérétiques, soit en particulier, soit en public, qui feront de secretes assemblées, qui prescheront sans la permission de leur Evesque, qui feront des libelles, ou qui écriront en faveur des nouvelles opinions, & leurs Imprimeurs, soient jugez par les Juges seculiers sans appel, & punis selon la rigueur des Ordonnances comme criminels de leze-Majesté. Cét Edit qui fut fait à Romorantin au mois de May contenta tout le monde, excepté les Huguenots, qui l'appellerent *l'Inquisition d'Espagne.* Néanmoins quand ils virent qu'on en differoit l'exécution, & qu'on s'appliquoit à chercher quelque moyen plus doux de les réduire, ils ne laisserent pas d'agir avec autant de liberté & d'audace qu'auparavant sous la protection de l'Admiral, qui faisoit hautement continuer les Presches & les Assemblées dans toutes les villes où sa Charge luy donnoit de l'autorité.

ANN. 1560.

La Poplin. l. 6.

Il fit bien plus : car à l'Assemblée des Notables qui se tint au mois d'Aoust à Fontainebleau, pour chercher les moyens de pacifier les troubles, il eût la hardiesse de presenter au Roy, de la part de tous les Protestans de France, une Requeste, par laquelle ils demandoient non seulement qu'on ne fist plus de poursuites contre eux, mais aussi qu'on leur permist d'avoir des Temples pour y exercer publiquement leur prétenduë Religion ; & comme s'il eust voulu menacer & intimider le Roy, il eût l'audace

Memoir. de Casteln. l. 1. Belcar. La Poplin.

G d'a-

ANN. 1560. d'ajouster qu'il feroit signer sa Requeste par cinquante mille hommes de la seule Province de Normandie. Il se plaignit ensuite hautement de ce qu'on avoit renforcé la garde du Roy ce qui le rendoit, disoit-il, odieux à ses sujets, ne voyant pas, tout habile homme qu'il estoit, qu'il se rendoit par là suspect de vouloir desarmer le Roy pour le livrer entre les mains des Huguenots, parce qu'on avoit surpris depuis peu un Basque confident du Prince de Condé, nommé la Sague, qui avoit découvert tout le secret d'une seconde conspiration presque aussi dangereuse que celle d'Amboise, où luy-mesme estoit engagé bien avant avec ses deux freres, & pour laquelle on venoit de mettre à la Bastille le Vidame de Chartres. Mais ce qu'il y eût de tres-scandaleux en cette Assemblée, fut que l'Evesque de Valence Jean de Montluc, qui dît son avis aprés l'Admiral, opina beaucoup plus en Prédicant & en Ministre qu'en Evesque ; blasmant extremement les mœurs & l'ignorance des Ecclesiastiques, sur lesquels il rejettoit toute la cause des desordres & des troubles qui estoient dans l'Eglise, loûant au contraire excessivement la doctrine, la pieté, & la modestie des Protestans, exhortant tout le monde à lire la Bible en François, & les Reines à faire chanter par leurs filles d'honneur, & par le Dames du Palais, les Pseaumes de Marot. Aprés quoy il conclut que

pour

pour rétablir la Religion dans la pureté de son premier estat, il falloit un Concile général, du moins un National, auquel les plus habiles d'entre les Ministres Protestans fussent admis, afin de pouvoir trouver tous ensemble les voyes d'une solide réünion. ANN. 1560.

A la verité l'on ne peut nier que ce Jean de Montluc, frere du Mareschal de mesme nom, n'ait esté l'un des hommes de son temps qui avoit le plus d'esprit, de doctrine, d'éloquence, & d'habileté, sur tout dans les négotiations, comme il a paru en quinze ou seize Ambassades dont il s'est aquité avec grand honneur dans la pluspart des Etats, des Républiques & des Royaumes de l'Europe. Mais il faut avoûër aussi qu'il s'est tellement comporté en matiere de Religion, qu'il a donné lieu de croire durant toute sa vie, ou qu'il n'en avoit aucune, ou du moins qu'il panchoit tout-à-fait du costé de la nouvelle. Car ce fut pour cela mesme, que comme il estoit jeune Jacobin sous le Regne de François I. Marguerite de Valois Reine de Navarre luy trouvant d'ailleurs un esprit fin, adroit, & délicat, le tira du Cloistre, le mena à la Cour, le fit connoistre au Roy son frere, & le fit employer dans les Ambassades, dont la premiere fut celle de Constantinople. Henry II. qui s'en servit utilement, luy donna l'Evesché de Valence & de Die, qu'il retint toûjours, sans néanmoins se faire jamais consacrer, comme le

Brantosme élog. du Maresc. de Montl.

Ann. Cardinal du Perron l'a remarqué. Sous ces
1560. deux Regnes, il dissimula, pour ne pas nuire à sa fortune: mais sous les autres, il s'accommodoit au temps; de sorte qu'il preschoit tantost à la Catholique, & tantost à la Huguenote, selon les differentes dispositions de la Cour, où la Reine Catherine, par une tres-méchante politique, balançoit entre les deux Religions.

Addit. aux Mem. l. 2. c. 5. Et à ce propos je dois dire icy que le Connestable de Montmorency, toûjours grand Catholique, soit qu'il fust ennemi ou ami des Guises, ayant un jour surpris cét Evesque au commencement du Regne de Charles IX. comme il preschoit au Louvre en chapeau & en manteau court, en presence de la Reine Catherine, qui tournoit alors un peu du costé du Huguenotisme, il le regarda d'un œil foudroyant, & se tournant vers ses gens, il leur dit de cét air d'autorité qui luy estoit si naturel, *Qu'on m'aille tirer de cette chaire cét Evesque travesti en Ministre:* ce qui l'épouvanta si fort, qu'il demeura tout court malgré toute son éloquence, & se retira tout confus, sans que la Cour osast rien dire contre une action de si grande force & si digne d'un Heros Chrestien. Ce fut aussi en ce mesme temps que cét Evesque voulant profiter d'une conjoncture qu'il croyoit tres-favorable au parti Protestant, osa bien presenter à la Reine un Livre contenant les principaux articles du Calvinisme, aussi clairement ex-

Lettre de Jean Herant, Ambass. de Ven. dans les Add. ibid.

expliquez qu'ils le pouvoient estre à Geneve dans les Presches a de Jean Calvin. Ann. 1560

Mais comme il se garda bien d'y mettre son nom, & que d'ailleurs il ne laissoit pas en d'autres occasions de se comporter en Catholique: quoy que le Pape Pie IV l'eust condamné comme Héretique sans luy avoir donné des Juges *in partibus*, selon nos loix, il n'estoit pas aisé de proceder en France contre luy; & le pauvre Doyen de Valence, qui entreprit par un bon zele de l'accuser d'estre Héretique, n'ayant pû soustenir son accusation par des preuves bien authentiques, fut condamné à luy faire amende honorable. Et c'est sur cela que se fondent principalement ceux qui ont voulu soustenir qu'il n'a jamais abandonné la Religion Catholique: mais ils eussent changé de sentiment, s'ils eussent veû la piece qui s'est trouvée long temps aprés, je veux dire l'original de son Contract de mariage. Cela sans doute leur eust fait avoüer qu'il s'estoit fait secretement Huguenot pour se marier, ou du moins qu'il n'estoit ni Huguenot, puis qu'il estoit toûjours Evesque, ni Catholique, puis qu'ayant les Ordres sacrez il s'estoit marié contre la doctrine & l'usage de l'Eglise. On peut néanmoins croire que Dieu luy fit enfin misericorde, & qu'il rentra de bonne foy sur la fin de ses jours dans la communion de l'Eglise, puis qu'environ vingt ans aprés, ayant receû les Sacremens dans sa derniere maladie

Le Labour. ibid.

Ann. 1560. ladie à Toulouse, il rendit l'ame entre les bras des Jesuites qu'on n'a jamais accusez
Spondan ad ann. 1579. n. 21. ce me semble d'estre trop indulgens & trop favorables aux Calvinistes, que cét Evesque favorisa fort en cette Assemblée de Fontainebleau, en secondant indirectement l'Admiral.

Mais leur sentiment fut desaprouvé de toute cette illustre Compagnie, & sur tout des deux frere de Guise. Le Duc réfuta fortement ce que l'Admiral trouvoit à dire à la garde du Roy, & dît, en regardant firement l'Admiral, qu'aprés la conjuration d'Amboise, il estoit necessaire, pour la seûreté du Roy, qu'elle fust encore plus forte; & que pour s'aquiter fidellement de la Charge dont Sa Majesté l'avoit honoré, il donneroit bon ordre à ce que ces presenteurs de Requestes, ausquels cette garde ne plaisoit pas, ne fussent plus en estat de pouvoir forcer le logis du Roy pour se rendre maistres de sa personne, & pour massacrer ses Ministres. Que pour ce qui regarde la Religion, il approuvoit bien que les Evesques & les Theologiens s'assemblassent pour en terminer les differends; mais qu'il protestoit hautement, que quoy qu'ils pussent dire dans leur Assemblée, il ne se départiroit jamais de l'ancienne créance de l'Eglise Catholique, singulierement sur le point de la presence réelle de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel. Le Cardinal son frere s'attacha particulierement à la Requeste presentée

par

par l'Admiral; & aprés en avoit fait voir l'injustice, il remontra au Roy, avec toute la force de son éloquence & de son esprit, que Sa Majesté ne la pouvoit accorder, sans renoncer en quelque maniere au glorieux titre de Roy Tres-Chrestien Fils aisné, défenseur & protecteur de l'Eglise, dont tous ses Augustes Prédecesseurs depuis le Grand Clovis avoient toûjours maintenu avec tant de gloire la doctrine & l'autorité contre toutes les Héresies. ANN. 1560.

Et pour réprimer l'audace de l'Admiral, qui s'estoit vanté d'avoir cinquante mille hommes tout prests à signer la Requeste des Huguenots, il dît d'un air encore plus fier, conjointement avec le Duc, que le Roy en avoit plusieurs millions à leur opposer. Puis il ajousta, Que bien loin de craindre toutes ces menaces, il s'en faisoit honneur aussi-bien que la haine & des emportemens de ceux dont l'Admiral avoit presenté la Requeste; Qu'on avoit fait courir dans Paris, & de Paris dans toutes les Provinces, une infinité de libelles remplis d'injures tres-atroces, & de furieuses menaces contre luy & contre le Duc de Guise son frere; Qu'il en avoit en son particulier jusqu'à vingt-deux qu'il conservoit soigneusement, & qu'il prenoit plaisir à les montrer comme autant de marques tres-éclatantes de leur zele pour la Religion, & de leur fidelité inviolable au service du Roy, auquel il avoit plû de les choisir pour ses Ministres. Et certes

Dupleix sous Franc. II. p. 619. Spond. ad ann. 1560 n. 16. Mezeray, t. 1. p. 785. tiré de la Poplin. l. 6. p. 204. & de Belcar. l. 28. p. 946.

tes

ANN. tes il est tout évident que ce fut le stile ordi-
1560. naire des Huguenots de ce temps-là, de dechirer impitoyablement par mille scandaleux libelles, & par mille impudentes satyres tous ceux qui ne leur estoient pas favorables, sans respecter ni mérite, ni qualité, ni Rois, ni Princes, ni Prélats, ni tout ce qu'il y a de plus inviolable & de plus sacré parmi les hommes.

Pour moy je puis asseûrer que j'ay veû un gros Recueïl en dix volumes in folio tout remplis de ces méchantes pieces que les Huguenots firent alors contre les Rois Henry II. & François II. contre la Reine Catherine, quand elle n'estoit pas en humeur de les favoriser, contre le Roy de Navarre, depuis qu'il se fut joint aux Catholiques, & sur tout contre le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine Archevesque de Reims, où tout ce que la médisance & la malignité la plus noire a jamais inventé de crimes supposez, d'injures arroces & de calomnies, est brutalement répandu sans jugement & sans esprit. De sorte que pour peu qu'on ait d'honneur & de bon sens, on ne pourra jamais jetter les yeux durant quelques moments sur ces sots & insolens écrits, qu'on n'en ait le dernier mépris meslé d'une juste indignation contre leurs impudens Auteurs. Or ce que les Calvinistes faisoient alors, c'est ce que les anciens Hérétiques ont toûjours fait, & ce que nous avons veû de nos jours que leurs disciples ont reuou-

Memoir. de Casteln.

renouvellé en sémant par tout des libelles écrits avec une extréme impudence & une aveugle fureur sans esprit, n'estant remplis que d'injures & de calomnies contre tous ceux qui s'opposoient à leurs erreurs & à leurs dangereuses nouveautez, & sur tout contre ceux d'entre les Prélats les plus illustres, qui par un zele vraiment Sacerdotal s'appliquoient le plus efficacement, selon l'intention & les ordres exprés du Roy, à faire en sorte que la paix que ce grand Monarque a donné à l'Eglise aussi-bien qu'à l'Etat, soit maintenuë contre les entreprises de certains esprits brouillons & séditieux qui ne cherchent qu'à la troubler.

ANN. 1561

Memoir. de Casteln. l. 1. c. 7.

Ce Cardinal donc, qui avoit l'ame aussi grande que l'esprit, ne se voulut venger de ces faiseurs de libelles que par un généreux mépris qu'il fit de leur impuissante fureur; ce qui pourtant n'empescha pas que le Magistrat faisant son devoir n'en prist quelques-uns que l'on fit passer par toute la rigueur des loix, qui ordonnent qu'ils soient traitez comme des empoisonneurs publics En effet, il se trouve qu'il y en eût deux de pendus, qui furent l'Auteur d'un de ces mechans libelles, intitulé *le Tigre*, & celuy qui le débitoit sous main. Et cela doit faire trembler ces infames & miserables Ecrivains qui peuvent se persuader qu'aujourd'huy que Loüis le Grand fait si bien regner la Justice en France, les Magistrats n'auront pas moins d'a-

Sur quoy l'on prit un Imprimeur qui avoit imprimé un Livre, intitulé, le Tigre, *dont l'Auteur présumé & le Marchand furent pendus.*

Ann. 1560. dresse pour les découvrir, ni de zele pour les punir, qu'on n'en eût sous le Regne du petit Roy François, pour réprimer une si scandaleuse licence. Enfin, aprés que l'Assemblée eût opiné conformément à l'avis du Cardinal, la Requeste fut rejettée à la honte de l'Admiral & de l'Evesque de Valence. Aprés quoy l'on conclut que les Evesques se rendroient à la Cour dans le dixiéme de Janvier de l'année suivante, pour aller tous emsemble au Concile général, ou pour en tenir un National, ce qui fut cause que le Pape Pie IV. ne differa plus, comme on avoit fait si long temps, à rétablir celuy de Trente. Et cependant les Etats du Royaume furent convoquez premierement à Meaux, & puis à Orleans au mois de Décembre.

Ce fut là que le Prince de Condé, qu'on ne doutoit point à la Cour qui ne fust le Chef des Huguenots & de la conjuration d'Amboise, fut arresté par un Decret signé du Roy, du Prince de la Roche-sur-Yon, du Duc de Montpensier, & du Chancelier, mais non pas des Guises qui s'en excuserent, sur ce qu'ils estoient ses cousins Germains. Aussi le Roy qui ne se laissa jamais flechir par aucunes sollicitations, protestant toûjours qu'il sçavoit de toute certitude que le Prince luy avoit voulu oster la Couronne & la vie, dît au Roy de Navarre que ni le Cardinal de Lorraine, ni le Duc de Guise n'a-

Dupleix.

Casteln. l. 2. c. 11.

n'avoient eû aucune part à l'emprisonnement du Prince son frere, & que c'estoit luy qui de son propre mouvement l'avoit ordonné pour la seûreté de la Religion, & de son Etat, & de sa personne. On luy donna des Commissaires pour instruire son procés, qui furent le Président Christophle de Thou, & les Conseillers Barthelemy Faye & Jacques Violle, & Gilles Bourdin Procureur Général, accompagnez du Greffier du Tillet. Il est certain qu'il refusa toûjours constamment de répondre devant eux, nonobstant les Arrests du Conseil Privé qui l'y obligeoient sur peine d'estre condamné comme convaincu des crimes dont on l'accusoit. Mais aussi d'autre part il est constant que l'Avocat Claude Robert qu'on luy avoit donné pour conseil avec François de Marillac, luy ayant presenté les articles sur lesquels il devoit estre interrogé, & qui résultoient de la déposition du Bearnois la Sague, des conjurez d'Amboise, & d'autres témoins, qui ne luy furent pas néanmoins confrontez, il y fit sa réponse par écrit, & la signa, ce qu'il ne devoit jamais faire, comme l'a tres-bien remarqué le Seigneur de Castelnau. Car ensuite ces dépositions & ses réponses ayant esté rapportées au Conseil du Roy, où se trouverent quelques Ducs & Pairs, dix-huit Chevaliers de l'Ordre, les Maistres des Requestes, & grand nombre de Conseillers, il fut condamné comme atteint & convaincu du cri-

Ann. 1560.
La Popliniere. l. 6.
Casteln. l. 2. c. 11.
Idem. La Poplin. Belcar. &c.

ANN. 1560. crime de leze-Majesté divine & humaine à avoir la teste tranchée; & l'Arrest fut signé de presque tous ceux qui assisterent à ce jugement.

On ne trouve pas toutefois qu'il luy ait esté prononcé; & quelques uns ont dit, sur une simple conjecture sans aucune preuve, que ce fut parce que l'on avoit résolu d'en differer l'exécution jusqu'à l'ouverture des Etats, pour donner plus de terreur à toute la France que cette Assemblée générale des trois Ordres de ce Royaume devoit representer. Mais comme on avoit arresté que l'ouverture ne s'en feroit qu'à la Feste de Noël, c'est à dire plus d'un grand mois aprés que l'Arrest fut porté, il me semble, s'il est permis à un Historien de raisonner par conjecture, qu'il est bien plus raisonnable de dire que c'est en effet que le Roy ne vouloit pas qu'il fust exécuté, se contentant de s'asseûrer de la personne du Prince, & d'avoir fait voir par cette condamnation qu'il avoit merité la mort, comme on en a usé plus d'une fois en une pareille occasion à l'égard des Princes du Sang, ausquels les Rois de la troisiéme race, plus humains que ceux de la premiere & de la seconde, qui n'épargnoient pas mesme leurs propres enfans quand ils les trouvoient coupables de ces grands crimes, ont ordinairement fait grace, aprés que la Justice avoit agi contre eux selon les loix. Quoy qu'il en soit, ce qui mit tout-à fait

à-fait en ſeûreté la vie de ce Prince, fut la mort du Roy qui mourut le cinquiéme de Décembre d'un abſcés qu'il avoit à la teſte, & qui ne put éntierement ſe décharger par ſon oreille où il avoit pris ſon cours ; ſi ce n'eſt peut-eſtre, comme quelques-uns l'ont cru, que cét abſcés fuſt devenu mortel & incurable par le poiſon que ſon Chirurgien, qui eſtoit Huguenot, meſla parmi les remedes, pour delivrer ſon parti du danger extréme où il eſtoit d'eſtre bientoſt entierement détruit. AN. 1560. Belcar.

En effet, toutes les choſes ſe trouvoient alors tellement diſpoſées pour la ruine entierement du Calviniſme en France, qu'elle ſembloit eſtre abſolument inévitable. Car le jeune Roy qui eſtoit toûjours fortement perſuadé que les Huguenots en vouloient non ſeulement à ſes Miniſtres, mais auſſi à ſa perſonne dont ils s'eſtoient voulu ſaiſir, en avoit conceû tant d'horreur depuis la conjuration d'Amboiſe, qu'il s'eſtoit engagé par un ſerment ſolennel à les exterminer de ſon Royaume. Ils n'avoient plus perſonne qui fuſt capable de les maintenir contre la puiſſance & l'autorité Royale. Le Prince de Condé leur Chef eſtoit priſonnier : le Roy de Navarre, qui avoit ſouvent refuſé de ſe mettre à leur teſte, n'avoit garde alors de le faire, & ne demandoit autre choſe ſinon qu'on le laiſſaſt vivre en repos : l'Admiral qui avoit eû un peu bien haſte pour un homme auſſi fin La Popl.

ANN. 1560. que luy, s'estoit déja rendu à Orleans où l'on ne manquoit pas de l'observer ; & le Connestable, quelque mécontent qu'il fust alors, & ennemi des Guises, estant néanmoins toûjours tres-bon Catholique, ne vouloit point du tout oüir parler de nouvelle Religion. D'ailleurs le Duc de Guise avoit pris grand soin de s'asseûrer des Députez qui venoient aux Etats, & dont plus des deux tiers estoient à luy; & on leur avoit défendu à tous de parler de l'affaire de la Religion, sur ce que c'estoit au Concile général, que le Pape venoit de convoquer à Trente, d'en traiter. Enfin, pour s'éclaircir de la créance d'un chacun, & faire en sorte qu'il n'y eust plus desormais aucun Huguenot dans tout le Royaume, on avoit résolu de faire signer à tout le monde le formulaire de Foy que la Sorbonne avoit dressé en l'année 1542. & qui avoit esté solennellement receû par le Parlement. Le Roy le devoit presenter luy-mesme signé de sa main au jour de Noël dans l'Eglise Cathedrale à tous les Officiers de la Couronne, aux Chevaliers de l'Ordre, aux Cardinaux, & aux Evesques, & à toute la Cour. La Reine mere en devoit faire autant aux Princesses & aux Dames; le Chancelier à tous les Députez, aux Conseillers, & aux Maistres des Requestes. Aprés quoy on le devoit envoyer à tous les Parlemens, aux Présidiaux, & aux Balliages, qui obligeroient les Curez à le faire signer à tous ceux qui

Casteln.

Casteln. Poplin. Dupleix. Mezeray.

qui seroient dans l'étenduë de leur Paroisse, sur peine, pour la moindre punition, à tous ceux qui refuseroient d'obeïr, de confiscation de tous leurs biens, & d'estre chassez du Royaume, comme on a veû, de la memoire de nos peres, que l'on a chassé les Maures d'Espagne. Et pour tenir fort efficacement la main à l'exécution d'un dessein si bien concerté, les Mareschaux de Saint André, de Brissac, & de Termes, devoient parcourir les Provinces chacun avec de bonnes troupes qui estoient déja toutes prestes. De sorte qu'il y a grande apparence que le Huguenotisme s'en alloit tout-à-fait éteint, si Dieu, pour punir les pechez de nos peres par le plus terrible de tous les fleaux, qui est celuy de l'héresie, n'eust permis que la mort du jeune Roy, qui avoit les meilleures inclinations du monde sans vice & sans defaut, rompist de si justes mesures, en faisant tout-à-coup changer la scene, comme sur un theatre, par la soudaine & surprenante révolution qui se fit de la maniere qu'il faut maintenant que je raconte.

An. 1560

La Reine Catherine de Medicis, qui estoit sans contredit l'une des plus fines & des plus habiles Princesses qui fut jamais, ayant fortement résolu à ce coup d'estre la maistresse, & de se mettre en possession du gouvernement de l'Etat, prit pour venir à ses fins une voye que les Politiques ont toûjours extrémement loüée, comme un trait d'une tres-grande adresse. D'une part

Memoir. de Casteln. l. 2. c. 12. Poplin. l. 7. Brantosme. Dupleix. Mezeray. Davila.

ANN. 1560. part elle ne voulut pas laisser anéantir, comme elle le pouvoit, le parti des Huguenots soustenu de celuy des deux premiers Princes du Sang, de peur que les Guises, qui avoient pour eux presque tous les Catholiques, n'ayant plus d'ennemis, ne fussent en estat de retenir encore, malgré qu'elle en eust, ce pouvoir absolu qu'ils avoient eû sous le Regne de François II. De l'autre, elle ne vouloit pas aussi que les Guises fussent détruits, de peur que le parti des Princes n'ayant plus personne qui pust s'opposer à ce qu'il voudroit entreprendre, le Roy de Navarre qui prétendoit à la Régence, ne l'emportast sur elle. Sur quoy elle résolut de balancer les deux partis, & de les tenir continuellement en jalousie, en panchant, ou faisant semblant de pancher, tantost vers l'un, tantost vers l'autre, selon qu'ils seroient plus forts ou plus foibles, afin que s'estant ainsi renduë necessaire à tous les deux, elle pust se servir de l'un pour s'opposer à l'autre, & pour l'abbaisser quand il voudroit un peu trop s'élever.

Pour cét effet, quand elle vit le Roy son fils à l'extrémité, elle appella dans son cabinet le Roy de Navarre, à qui elle fit dire à l'oreille par une de ses Dames, comme il y entroit, qu'il prist bien garde, pour ne se pas perdre, de ne rien refuser à la Reine de ce qu'elle luy demanderoit. Et là, en presence des Guises, que leur propre interest avoit fait aisément entrer dans

les

les siens elle, luy dit de cét air majestueux & assez fier qu'elle sçavoit bien prendre quand elle le jugeoit à propos, que l'on avoit des preuves convaincantes qu'il avoit eû part à la conjuration d'Amboise aussi bien que le Prince son frere; qu'il ne devoit nullement douter qu'elle n'eust & assez de cœur pour s'en ressentir, & assez de force pour en tirer raison, si elle l'avoit une fois entrepris; qu'elle vouloit néanmoins oublier généreusement tout le passé, le rétablir dans les bonnes graces du Roy & dans les siennes, & le traiter selon sa dignité de premier Prince du Sang, en luy faisant avoir la Lieutenance génerale dans tout le Royaume. Mais qu'il falloit pour cela, que sans hésiter il fist deux choses: l'une que puis qu'elle devoit avoir la Régence que l'on a souvent confiée aux Meres des Rois, & qu'elle-mesme avoit deja eûë pendant l'absence de Henry II. son Seigneur & mari, il luy promist sur le champ par écrit, qu'il n'entreprendroit jamais de la luy disputer; & l'autre, qu'afin qu'elle pust gouverner en paix le Royaume, il se réconciliast de bonne foy, & vescust bien desormais avec le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise ses cousins germains, dont elle esperoit tirer de bons services pour le bien de l'Etat. ANN. 1560.

Le bon Prince, qui avoit esté jusqu'alors en de fort grandes apprehensions qu'on ne l'arrestast, & qu'on n'en voulust mesme à sa vie, &

qui

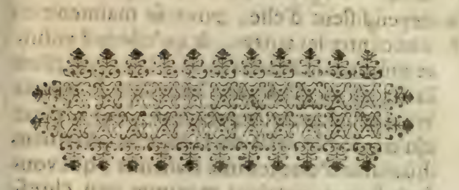
ANN. qui un moment auparavant se fust tenu
1560. trop heureux de se voir bien loin de la Cour en seûreté dans le Bearn, accepta franchement les conditions qu'on luy presentoit, & fit sans répugnance tout ce que la Reine voulut. Pour les Guises, comme ils aimoient mieux sans comparaison que la Régence, à laquelle ils ne pouvoient prétendre, fust à la Reine qu'au Roy de Navarre Chef du parti contraire au leur, ils s'attacherent d'abord, sans balancer, à celuy de cette Princesse, qui aussi pour les maintenir contre leurs ennemis exigea d'eux qu'ils luy sacrifiassent la jeune Reine Marie Stuard leur niéce, qu'elle voulut absolument qu'ils fissent retourner au plûtost en Ecosse. Car elle craignoit sur toutes choses que cette jeune Princesse, qui estoit alors la plus belle & la plus charmante personne de son temps, ne se rendist bientost maistresse de l'esprit du nouveau Roy Charles IX. comme elle l'avoit esté de celuy du feu Roy son mari, & qu'elle ne rendist ensuite les Guises ses oncles aussi puissans qu'auparavant. Ayant ainsi pris ses précautions, il luy fut aisé de gagner le Connestable, qui trouvant à son arrivée les choses en cét estat, n'eût plus d'autre parti à prendre que celuy de la Reine qui le rétablit dans les fonctions de sa Charge. L'Admiral qu'elle avoit toûjours protegé ne manqua pas de suivre cét exemple, & il luy promit mesme qu'elle auroit toûjours les Huguenots à sa dévotion,

on, pourveû qu'on les laissast vivre en repos. ANN. 1560.

Cela fait, comme elle crut qu'elle n'avoit plus rien à craindre du Prince de Condé, elle le fit sortir de prison, à condition néanmoins qu'il se retireroit en une des maisons de son frere en Picardie, jusqu'à ce qu'on le rappellast, comme on fit peu de temps aprés. On luy permît mesme de venir reprendre sa place au Conseil, où, sur ce qu'ayant demandé publiquement s'il y avoit quelques informations contre luy le Chancelier répondit en un mot que non, il fut justifié par un Arrest du Conseil, le Roy present : ce qui ensuite fut solennellement déclaré & homologué en plein Parlement, en presence de tous les Princes, des Ducs & Pairs, des Officiers de la Couronne, & des Cardinaux qui assisterent à cette importante action. Tant il est vray qu'on ne doit jamais s'asseûrer, ni aussi desesperer de rien en ce monde où les choses peuvent changer de face en un instant, & ensuite il se peut faire que l'innocent soit tenu pour coupable, & réciproquement le coupable pour innocent, selon qu'il plaist aux hommes d'en juger. 1561.

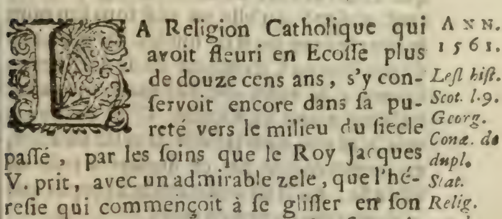
Ainsi la Reine eût la Régence du consentement des deux partis, qu'elle crut pouvoir tellement ménager en tenant la balance entre deux, & panchant tantost vers ceux-cy, tantost vers ceux-là, pour tenir éternellement les choses en contrepoids, qu'il faudroit néceſſairement qu'ils dépen-

ANN. dépendissent d'elle, pour se maintenir les
1561. uns contre les autres, & qu'elle fust ensuite toûjours la Maistresse absoluë, qui estoit la fin de sa politique. Mais elle se trouva trompée dans cette politique, qui n'estoit qu'un foible effet de la sagesse purement humaine d'une femme Italienne, qui voulant suivre certaines maximes peu chrestiennes, pensa tout perdre en pensant tout sauver. Car premierement, au lieu d'avoir dans sa dépendance les deux partis, comme elle se l'estoit imaginé, elle anima l'un & l'autre contre elle par les differens mouvemens de sa conduite. Les Catholiques l'accuserent d'avoir appuyé le parti de l'heresie contre celuy de la Religion, & les Huguenots d'estre plus dans les interests du Roy d'Espagne, & du Duc de Lorraine ses gendres que dans ceux des Rois ses enfans & de la France. Au lieu d'estre absolument la Maistresse des affaires, comme elle le prétendoit, elle ne fut à proprement parler que l'instrument de ceux qui gouvernerent malgré qu'elle en eust sous son nom & sous le nom du Roy son fils. De plus, elle donna lieu au Calvinisme de se fortifier en France ; & enfin elle fut cause en partie qu'il fut établi en Escosse. C'est ce que je vais faire voir dans la suite de cette Histoire, en commençant par ce dernier article de l'Ecosse, qu'il est maintenant à propos que je développe en peu de mots.



HISTOIRE DU CALVINISME.

LIVRE TROISIEME.



LA Religion Catholique qui avoit fleuri en Ecoſſe plus de douze cens ans, s'y conſervoit encore dans ſa pureté vers le milieu du ſiecle paſſé, par les ſoins que le Roy Jacques V. prit, avec un admirable zele, que l'héreſie qui commençoit à ſe gliſſer en ſon Royaume par la contagion de ſes voiſins

ANN. 1561.
Leſl hiſt. Scot. l. 9.
Georg. Conæ. de dupl. Stat. Relig. apud. Scot l. 2.

ANN. 1561. sins n'y prist racine. Car non seulement il donna la chasse par ses rigoureux Edits à ceux qui estoient venus d'Allemagne & de France pour l'y introduire, mais il fit aussi brusler sans misericorde, & sans avoir égard à la qualité des personnes ceux qui s'estoient déja laissé corrompre, voulant par cette juste rigueur empescher les autres de suivre un si mauvais exemple. Ainsi encore que plusieurs non seulement du petit peuple, mais aussi de la Noblesse, fussent déja séduits, & infectez de cette peste, il n'y avoit pourtant personne qui s'osast déclarer; & malgré tous les funestes changemens qui s'estoient faits depuis de vingt ans en Allemagne, en Dannemark, en Suede, en France, la seule Religion Catholique estoit permise dans tout son Royaume.

Il fit plus: car aussitost qu'il vit que le Roy Henry VIII. son voisin s'estoit separé de l'Eglise de la maniere que tout le monde sçait, & qui n'est pas de mon Histoire, il assembla les Estats à Edimbourg, & les obligea par son autorité, & bien plus encore par son exemple, à protester & à jurer solennellement, comme il fit, qu'ils demeureroient toûjours fermement & inviolablement attachez à l'Eglise Romaine leur mere, de laquelle ils avoient receû avec la Foy Catholique la vie de l'ame. Et quoyque Henry fust son oncle maternel, car ce Roy Jacques estoit fils de Marguerite, l'aisnée des sœurs de Henry VIII. il ne voulut

voulut plus avoir de commerce avec luy, non pas mesme luy accorder une conference qu'il demandoit. Il aima mieux le guerre, & persista toûjours en cette généreuse résolution jusqu'à sa mort, qui arriva en l'année 1542. par le chagrin qu'il eût d'avoir esté trahi & abandonné d'une bonne partie des Officiers de son armée que l'Anglois luy avoit débauchez. | An. 1542. 1542.

Cette mort fut fatale à la Religion Catholique qui commença deslors à s'affoiblir, n'ayant plus celuy qui la soustenoit par son autorité & par son zele avec tant de vigueur. Le feu de l'hérésie qui n'estoit encore que couvert, & non pas tout-à fait éteint, se ralluma bientost, & fit un grand embrasement dans toute l'Ecosse, par la lasche connivence du Comte d'Aran Gouverneur du Royaume. Car non seulement il ne voulut pas qu'on recherchast, comme auparavant, ceux qui s'estoient laissé malheureusement abuser par les nouveaux Docteurs: mais il souffrit aussi qu'ils eussent pleine liberté de paroistre en public, & de faire hautement profession de leur créance. Il permit mesme à un Apostat de prescher tout ouvertement son hérésie dans Edimbourg; & comme s'il eust entrepris d'autoriser par sa presence ces Presches scandaleux, il y voulut assister en céremonie, accompagné des plus grands Seigneurs du Royaume: ce qui fut comme le signal de la liberté qu'on donnoit | *Lesl. hist. Scot. l. Conæ. l. 2.*

ANN. à tout le monde d'embrasser la nouvelle
1561. Religion. Et il en usa de la sorte, soit qu'il eust déja dans l'ame les semences du Calvinisme dont il fit quelque temps aprés publiquement profession comme la plus-part des Milords; soit qu'il crust qu'en permettant ainsi tacitement la liberté de conscience, il feroit plus facilement obtenir au Roy d'Angleterre, avec lequel il s'entendoit, la fille du Roy défunt pour son fils Edoüard Prince de Galles, comme il le luy avoit fait esperer.

Cette Princesse estoit Marie Stuard, que le Roy Jacques V. son pere avoit eüe de Marie de Lorraine sa seconde femme, sœur des Guises, & qui n'avoit encore que sept jours quand le Roy son pere mourut. Henry VIII. qui ne vouloit pas perdre une si belle occasion d'unir la Couronne d'Ecosse à celle d'Angleterre, la demandoit instamment pour son fils Edoüard, & avoit gagné pour cela le Gouverneur. Mais la Reine Doüairiere qui avoit le cœur tout François, rompit adroitement ce coup, comme elle fit encore cinq ans aprés, lors qu'Edoüard devenu Roy la vint demander luy-mesme plûtost en ennemi qu'en amant, s'estant avancé pour cét effet avec une bonne armée sur la frontiere, en mesme temps que le Roy de France Henry II. la demandoit bien plus civilement pour le Dauphin. Car alors la Reine Marie de Lorraine remontra si fortement aux Seigneurs d'Ecosse que l'honneur

Casteln. Dupleix Mezeray.

l'honneur & leur intereſt les obligeoient à preferer en cette occaſion les François leurs anciens & perpetuels alliez depuis ſept à huit cens ans, aux Anglois de tout temps leurs ennemis qui leur avoient fait ſi ſouvent la guerre, & qui les vouloient bien plus pour eſclaves que pour ſujets, qu'ils ſe réſolurent enfin de l'accorder au Roy pour le Dauphin. Enſuite, pour plus grande ſeûreté, elle fut menée en France, où dix ans aprés, comme elle eſtoit en ſa ſeiziéme année, elle épouſa le Dauphin âgé de quinze ans, qui ſucceda l'année ſuivante au Roy ſon pere. Et ce fut pour lors que cette jeune Reine, qui eſtoit en âge de diſpoſer des affaires de ſon Royaume d'Ecoſſe, déclara la Reine ſa mere Marie de Lorraine Regente en Ecoſſe.

ANN 1561 · 1547. · 1548. · 1558. · 1559.

Or comme l'héreſie s'eſtoit extremement fortifiée dans ce long intervalle de quinze à ſeize ans qu'avoit duré le Gouvernement du Comte d'Aran, les principaux de ce parti qui vouloient s'aſſeûrer dans ce changement, preſenterent à la Régente une Requeſte, pour obtenir par Edit ce qu'ils n'avoient eû que par tolerance juſques alors. Mais pendant qu'on déliberoît ſur ce ſujet, un ſcelerat nommé Jean Knox Moine & Preſtre apoſtat, qui eſtoit revenu tout nouvellement de Geneve où il s'eſtoit ſauvé pour ſe garantir du ſupplice qu'il avoit mérité, ſe mit à preſcher publiquement le Calviniſme á Saint Jonſthoun d'une maniere ſi ſéditieuſe,

Ibid. Camerar. de Scot. piet. l. 4

H qu'a-

ANN. 1561. qu'ayant bientost inspiré à son auditoire cette mesme fureur dont il estoit porté contre l'Eglise Catholique, le peuple comme forcené courut aux armes par toute la Ville ; puis sous la conduite de cette impie alla saccager les Eglisee, piller les Monasteres, abbatre & briser les Images, renverser les autels, rompre les tabernacles fouler aux pieds le tres-Saint Sacrement, & faire enfin toute ces horribles profanations & ces barbares violences qui sont les effets ordinaires de l'héresié Calvinienne, qu'on a veû de tout temps estre sans contredit la plus insolente & la plus cruelle de toutes quand elle a le dessus, mais aussi la plus méprisable & la plus facile à détruire quand on l'a une fois desarmée.

Camd. l. 2. Lesl. hist. Scot. l. 10. La Régente surprise de cette soudaine fureur, vouloit par sa presence, par ses soins, & par sa douceur en arrester le cours : mais le Comte d'Arghil, & le Prieur de Saint André Jacques Stuard, fils naturel du feu Roy, & depuis Comte de Mourray, s'estant mis à la teste des rebelles avec des troupes qu'ils avoient levées, firent par tout de semblables desordres, & mesme à Edimbourg dont ils s'emparerent, & où aprés avoir pillé le Palais Royal, & s'estre saisis des deniers publics, ils eûrent l'audace d'établir un nouveau gouvernement dont ils se firent eux-mesmes les Chefs en abolissant celuy de la Régente. Alors cette généreuse Princesse

cesse ayant joint promptement aux Catholiques Ecossois, qui s'estoient rangez auprés d'elle pour la défense de la Religion & de l'Etat, le petit secours qu'elle avoit receû de France, fit bien voir à ces Héretiques que si elle avoit beaucoup de prudence & de douceur pour gouverner en paix le Royaume, elle avoit aussi pour réduire les rebelles à la raison un cœur & une résolution digne de l'illustre Maison dont elle estoit sortie. Car elle les prévint tellement par sa diligence, & les étonna si fort par cette belle résolution qu'elle fit paroistre, & á laquelle ils ne s'attendoient point du tout, que s'estant presentée en bataille devant Edimbourg, où ils n'avoient ni assez de vivres pour soustenir un siege, ni assez de force ou plûtost ni assez de courage pour sortir & pour la combatre, ils trouverent plus à propos de traiter de la paix, que la Régente souhaitoit aussi, & qu'ils accepterent à ces conditions: *Que les Calvinistes, excepté ceux qui estoient Bourgeois d'Edimbourg, en sortiroient: Qu'on rendroit tout ce qu'on avoit enlevé du Palais Royal: Qu'on ne feroit plus aucune insulte ni aux Eglises ni aux Prestres, & que réciproquement les Ministres ne seroient plus inquietez pour la Religion; & qu'il seroit libre à chacun d'embrasser celle qu'il voudroit.*

ANN. 1561

Cont. ibid.

Belcar. l. 8 M. le Labour addit. aux Mem. de Casteln.

Cette paix ne plut pas au Cardinal de Lorraine, qui selon son naturel ardent & impetueux, vouloit toûjours qu'on portast les

ANN. 1561. choses plus loin que le Duc son frere beaucoup plus moderé, quoy-que plus courageux que luy, ne le souhaitoit. Toutefois comme ce sage frere avoit de grands égars pour le Cardinal qui avoit de bonnes intentions & l'esprit excellent, & que d'ailleurs les Calvinistes Ecossois qui se rendoient tous les jours plus forts, ne laissoient pas, contre le traité, de continuer leurs desordres: il consentit qu'on envoyast en Ecosse deux mille bons hommes de renfort sous les Seigneur de la Brosse Chevalier de l'Ordre, bon Capitaine, & leur créature, avec Nicolas de Pelvé Evesque d'Amiens, tout dévoûé à leur Maison. Ceux-cy, suivant l'ordre qu'ils en avoient du Cardinal, obligerent enfin la Régente, contre son avis, à changer de méthode, disant que cette lasche condescendance qu'elle avoit eûë jusques alors, en suivant le conseil du sieur d'Oisel Ambassadeur de France, qui estoit alors un peu suspect de Huguenotisme, perdroit tout; & ensuite ils voulurent que l'on contraignist tout le monde d'aller à la Messe, & que l'on confisquast les biens des Seigneurs qui refuseroient d'obéir, dont avec ce que l'on feroit contribuer au peuple on pourroit faire plus de deux cens mille écus de rente.

Brantosme, élog. de Marie Stuard. Dupleix Mezeray. Belcar. La Poplin.

Belcar. l. 8.

Cette conduite avare & violente acheva bientost de tout gaster. Car la pluspart des Ecossois, nation belliqueuse, & qui aime sur tout sa liberté, voyant qu'on les vouloit con-

traindre

traindre avec tant de hauteur, & qu'on en An.
vouloit à leurs biens, suivirent le parti des 1561
Protestans qui recommencerent la guerre avec plus de fureur qu'auparavant, appuyez des forces de la Reine d'Angleterre. Cette Reine estoit Elizabeth fille de Henry VIII. qui parce qu'il fut solennellement excommunié par le Pape Clement VII. pour la raison & de la maniere que chacun sçait, se
separa de l'Eglise Romaine, secoüa le joug 1534.
de l'obeïssance qu'on doit au Pape pour le spirituel, & se fit Chef de l'Eglise Anglicane, s'attribuant toute l'autorité des Souverains Pontifes, & toute la jurisdiction qu'ils avoient exercée paisiblement depuis tant de siecles dans l'Angleterre. Mais quoyque ce Prince fust schismatique, qu'il commist cent impietez, qu'il persecutast cruellement tous ceux qui refusoient de souscrire à sa pretenduë Primauté, & qu'il eust fait pour ce sujet trancher la teste au Chancelier Thomas Morus, & au Cardinal Jean Fisher Evesque de Rochestre, il ne voulut néanmoins jamais recevoir aucune de ces nouvelles héresies qui s'éleverent en ce siecle-là contre l'Eglise Catholique, & se déclara toûjours ennemi mortel des Lutheriens, des Zuingliens & des Calvinistes qu'il faisoit rigoureusement punir. Il fit mesme
assembler un Concile National où il vou- 1536
lut qu'on définist les six principaux articles que nous soustenons contre ces Hérétiques, la Transsubstantiation, le Sacrifice de

Flor. de Ræm. l. 6. c. 3. & suiv. Spondan.

ANN. 1561. la Messe institué de droit divin, la Communion des laiques suffisante sous une seule espece, le Célibat des Ecclesiastiques, la valeur der Vœux Monastiques, & la Confession auriculaire ; ce qu'il fit observer jusqu'à sa mort, devant laquelle il fit dire la Messe dans sa chambre, adora le Saint Sacrement, & le receût sous une seule espece.

Ibid c. 6. & suiv. Mais comme le schisme ne manque pas d'entraisner aprés soy l'hérefie, & qu'il y avoit déja plusieurs Héretiques couverts en Angletterre, ce feu caché trouvant une ouverture favorable aprés la mort de Henry, fit bientost un terrible embrasement dans tout le Royaume sous le jeune Roy Edoûard, & sous le Protecteur & Regent Edoûard Seimer son oncle maternel, qui éleva ce pauvre Prince á la Zuinglienne. Il défendit ensuite aux Catholiques de prescher: il leur osta les Universitez, & fit jetter par le Par-
1547. lement d'Angleterre les fondemens d'une nouvelle Eglise, partie Lutherienne & partie Zuinglienne & Calviniste. Cette nouvelle Babylone fut pourtant bientost renversée. Car aprés la mort d'Edoûard, qui
1553. mourut d'une fiévre étique la septiéme année de son Regne, Madame Marie fille aisnée de Henry VIII. & de la vertueuse Rei-
Ibid c. 8. & suiv ne Catherine fut proclamée Reine malgré la faction de Mylord Dudley Duc de Nortumberland, qui dix jours auparavant avoit porté sur le Trône la Princesse Jean-

Jeanne ſa belle-fille, comme arriere-niéce de Henry VIII. Cette Reine Marie qui avoit hérité du zele & de la piéte de l'illuſtre Catherine d'Arràgon ſa mere renonça ſolennellement d'abord au titre inſouſtenable de Chef de l'Egliſe Anglicane, que les Rois ſon pere & ſon frere avoient uſurpé ſur les Papes, & rétablit enſuite ſans beaucoup de peine la Religion Catholique dans toute l'Angleterre, les Anglois eſtant naturellement tres-diſpoſez à ſuivre la Religion de leurs Rois ou de leurs Reines.

AN. 1561

Relation du Seig. Joan Michel. Ambaſſ. Ital.

C'eſt ce qui ne parut que trop cinq ans aprés, lors que ſa ſœur Elizabeth luy ſucceda. Car cette Princeſſe craignant que le Pape ne la tinſt pour illegitime, à cauſe que le mariage de Henry VIII. avec Anne de Boulen dont elle eſtoit fille avoit eſté déclaré nul à Rome, fit revivre dans l'Angleterre non ſeulement le ſchiſme, mais auſſi l'héreſie. Elle reprit la Primauté, elle abolit la Meſſe par Edit, & mit enfin ſon Egliſe Proteſtante à peu prés en l'eſtat où nous la voyons aujourd'huy avec une partie des anciennes céremonies, & de l'ordre Eccleſiaſtique, ſans qu'elle ſoit ni tout-à-fait Lutherienne, ni auſſi toute Calviniſte, & avec cette horrible confuſion de toutes ſortes de ſectes qu'on eſt contraint de tolerer, & qui a cauſé dans l'Etat ces épouvantables deſordres que nous avons veû de nos jours.

Flor. de Ram. l. 6 c. 10. & ſuiv.

Or les Héretiques d'Ecoſſe s'eſtant adreſ-

ANN. 1561. sez à cette Reine Protestante pour en obtenir du secours, elle se déclara hautement pour eux contre les François dont elle estoit alors tresmal satisfaite, pour une raison d'Etat fort délicate, & qui luy tenoit extrémement au cœur. Car apres la mort de la Reine Marie sa sœur, à laquelle elle avoit succedé, la Reine d'Ecosse Marie Stuard se porta publiquement pour Reine d'Angleterre, comme la plus proche heritiere de ce Royaume, puis qu'il n'y avoit plus d'enfans legitimes de Henry VIII. son oncle, le Pape ayant solennellement prononcé contre le mariage de ce Prince avec Anne de Boulen mere d'Elizabeth, & Henry son pere l'ayant aussi déclarée bastarde aprés que sa mere eût esté décapitée pour le crime d'adultere. Le Duc de Guise néanmoins qui estoit aussi sage Politique que grand Capitaine, ne jugeoit pas qu'il fust à propos de se déclarer si tost, pour ne pas s'attirer en un temps assez fascheux l'inimitié d'une puissante Reine qui estoit reconnuë de toute l'Angleterre, en vertu du Testament du Roy son pere qui l'avoit depuis avoüée pour sa fille, ce qui estoit autorisé par un acte du Parlement : mais l'ardeur du Cardinal de Lorraine, que son zele faisoit agir avec plus de précipitation, l'emporta sur le phlegme de son frere. Il fit tant qu'on passa pardessus cette considération, & mesme que le Roy François II. prit, avec la Reine sa femme, le titre de Roy de

Mem. de Castelnau, l. 1. c. 4. Dupleix Mezeray.

Addit. de M. le Labour. sur Casteln. l. 3 c. 1.

Casteln.

de France, d'Angleterre, d'Ecosse & d'Hibernie.

Elizabeth en fit ses plaintes, & comme on n'y ûet point d'egard, elle résolut de s'en venger. Et c'est de là que vint cette haine implacable qu'elle conceût contre Marie Stuard qu'elle regardoit comme sa rivale, à l'égard de la chose du monde dont elle fut toûjours le plus jalouse, je veux dire de sa Couronne, qu'elle voulut toûjours posseder toute seule sans la vouloir jamais partager avec un mari. Sur cela l'Admiral de Coligny, qui avoit avec elle de secretes liaisons pour les interests de son parti de Huguenots, luy conseilla d'assister de toutes ses forces les Protestans d'Ecosse, en luy faisant comprendre que c'estoit là le vray moyen de ruiner sa rivale, & d'empescher que les Guises leurs ennemis communs ne pussent la porter un jour sur le Trône d'Angleterre, comme ils en avoient formé le dessein. La Reine Elizabeth, qui d'ailleurs estoit ravie d'avoir une si belle occasion de mettre le pied dans l'Ecosse, embrasse cét avis avec ardeur, arme puissamment par terre & par mer, fait avancer sa flote jusques dans le Golphe de Forth, tandisque son armée de terre entre en Ecosse sous la conduite du Duc de Nordfolk, qui s'estant joint aux troupes des rebelles, va mettre le siege devant Leith, petite place & assez forte, située à l'emboucheûre de la petite riviere du mesme nom, laquelle

ANN. 1561.

Belcar. l. 28. Duplaix.

Ibidem. Casteln. l. 1. c. 6. Con..l. 2. Le Labour. Addit. sur Casteln.

ANN. quelle se décharge dans le Golphe à demi-
1561. lieuë d'Edimbourg ; & c'est du nom de cette riviere que nos Historiens appellent ordinairement cette place Petit Lit, au lieu de dire Petit Leyth. Jamais place ne fut mieux défenduë que cellecy le fut par le vieux la Brosse à l'âge de soixante quinze ans, & par le jeune Sebastien de Luxembourg Vicomte de Martigues, avec assez peu de François, qui firent contre deux puissantes armées tout ce que l'on pouvoit attendre des plus vaillans hommes du monde. Les Anglois & les Ecossois furent toûjours vivement repoussez à toutes les attaques: ils furent batus à toutes les sorties que le brave Vicomte faisoit presque tous les jours ; & quand enfin desesperant de les pouvoir emporter par force, ils résolurent, en les assiegeant tres-étroitement par terre & par mer, de les contraindre par la faim à se rendre, ces braves gens aussi déterminez à tout endurer qu'à tout entreprendre, en souffrirent les dernieres extrémitez, jusqu'à ce que la paix se fit à Londres entre la France & l'Angleterre, à des conditions desavantageuses pour la Religion, & peu honorables pour nous. Car il fut dit par le traité, *Que les gens de guerre François sortiroient d'Ecosse aussi bien que les Anglois ; Que comme la Régente estoit morte durant le siege au Chasteau d'Edimbourg, le Royaume seroit gouverné par douze Seigneurs, sans qu'aucun François pust prétendre d'avoir part au gouver-*

ver-

vernement, ni d'exercer aucune charge; Que les Protestans auroient la liberté qu'ils avoient demandé, promettant aussi réciproquement de laisser en repos les Catholiques; Que le Roy & la Reine approuveroient ce qu'avoient fait les Ecossois en prenant les armes, comme ne les ayant prises que pour le bien & les libertez du Royaume; & enfin qu'ils ne pourroient plus desormais s'intituler Rois de France & d'Angleterre: ce qui est d'autant plus fascheux, qu'en mesme temps Elizabeth prenoit le titre de Reine d'Angleterre & de France. Il me semble qu'on trouvera qu'il eust esté bien juste qu'on la fist réciproquement renoncer à ce titre, puis qu'elle avoit sans contredit & sans comparaison bien moins de droit à la Couronne de France, que n'en avoit à celle d'Angleterre la Reine de France & d'Ecosse Marie Stuard, de qui les descendans l'ont possedée, comme le Roy Charles II. la possede encore aujourd'huy en vertu de ce droit. ANN 1561

Or quatre ou cinq mois aprés ce Traité si favorable au Calvinisme, qui devint ensuite le parti le plus fort en Ecosse, le petit Roy François estant mort, la Reine veuve, que Catherine de Medicis ne vouloit plus souffrir en France, fut enfin obligée de retourner en son Royaume. Les Guises ses oncles qui n'oserent entreprendre de la retenir, de peur de se ruiner eux-mesmes, en l'estat où estoient les choses aprés la mort du Roy leur protecteur, luy persuaderent que son retour estoit absolument necessai-

Ann. re, particulierement pour rétablir en son
1560. Royaume les affaires de la Religion. Et certes, ç'en estoit un tres-bon moyen, pourveû qu'elle y fust retournée avec autant de forces qu'il luy en falloit pour se faire obeïr des rebelles, qui se moquant de tout ce qu'ils avoient promis par le dernier traité, persecutoient plus que jamais les Catholiques, qui ne pouvoient plus leur résister, presque tous les Seigneurs, pour s'emparer des biens d'Eglise, s'estant déclarez Calvinistes. Mais la Reine mere qui ne l'aimoit pas, & qui la craignoit pour la raison que j'ay dite, se contenta de la faire conduire par tout ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour jusques à Calais, & par peu d'autres jusqu'à Edimbourg, d'où ils retournerent bientost aprés en France: de sorte qu'elle rentra toute seule dans son Royaume, ce qui estoit en effet comme la livrer pieds & poings liez entre les mains des Héretiques, & sur tout de son frere Bastard Jacques Stuard Comte de Mourray, l'un des plus perfides dont on ait jamais oüi parler, qni la traiterent de la maniere la plus indigne & la plus inhumaine qu'on puisse imaginer

Add. lit. de M. le Labour. aux Mem. de Casteln.

Brantosme, éloge de Marie Stuard.

Je ne feray pas icy le détail des pitoyables aventures de cette admirable Princesse, la plus belle, la plus aimable, & tout ensemble la plus infortunée de son siecle. Outre qu'elles sont décrites fort amplement & pathetiquement, en prose & en vers, dans les livres que tout le monde

de lit, elles appartiennent bien plus à l'Hiſ- toire d'Angleterre & à celle d'Ecoſſe qu'à l'Hiſtoire du Calviniſme, quoy-que cette héreſie, qu'on craignoit qu'elle n'aboliſt dans ſes Etats, en fut une des des principales cauſes. Je diray ſeulement que ces Calviniſtes qui s'entendoient avec la Reine Elizabeth, firent tout ce qu'ils purent pour l'opprimer ou par force ou par artifice, & pour empeſcher non ſeulement qu'elle n'euſt un jour la Couronne d'Angleterre, mais auſſi qu'elle ne puſt long-temps retenir celle d'Ecoſſe; qu'aprés l'avoir obligée d'épouſer ſon couſin Henry Stuard, afin qu'elle donnaſt un Roy à l'Ecoſſe, ils firent miſerablement perir ce pauvre Prince; qu'ils luy imputerent par une horrible calomnie ce déteſtable parricide, luy enleverent le petit Prince qu'elle en avoit eû, le proclamerent Roy pour la renverſer de ſon Trône, ſe ſaiſirent de ſa perſonne, le detinrent dans une miſerable captivité, durant laquelle on défendit par Edit l'exercice de la Religion Catholique dans tout le Royaume, & luy débaucherent ſes ſoldats, lors qu'eſtant échapée de ſa priſon elle ſe mit à la teſte d'une armée qui la trahit laſchement ſur le point qu'elle eſtoit de combatre ſes rebelles.

ANN. 1561.

Le Labour. Addit. aux Mem. de Casteln. l. 3. c. 1.

Bratoſme. éloge de Marie. Le Labour. Addit.

1568.

Aprés une ſi horrible trahiſon, elle fut contrainte, ſe voyant ſi cruellement perſecutée, & ſi vivement pourſuivie par ſes propres Sujets, de chercher un aſile en Angleterre auprés de ſa cou-

ANN. 1561. cousine Elizabeth, sans sçavoir qu'elle estoit son ennemie secrete & capitale, & la principale cause de toutes ses persecutions. Cette injuste Princesse, violant en sa personne le droit des gens & celuy des Souverains qui n'ont point d'autre juge que Dieu seul, nomma des Commissaires, tous ennemis déclarez de cette pauvre Reine, pour luy faire son procés sur des crimes supposez, non seulement que l'on ne put jamais prouver, mais aussi dont la fausseté se peut aisement reconnoistre par les pieces mesmes de son procés, par l'Histoire de Camdenus Anglois, & par des actes authentiques qu'on peut voir dans les Additions aux Memoires du sieur de Castelnau, contre les horribles calomnies du perfide & ingrat Bukanan, que cette bonne Reine avoit autrefois tiré du supplice auquel il avoit esté tres-justement condamné à Paris comme double Apostat de l'Ordre des Cordeliers & de la Religion Catholique.

Enfin, aprés une longue & dure prison de dix-neuf ans, Elizabeth, qui eût elle-mesme tant d'horreur de sa cruelle action, qu'elle fit tout ce qu'elle put, quoy-que fort inutilement pour la desavoüer, luy fit

1578. barbarement trancher la teste, pour se delivrer de la crainte qu'elle avoit toûjours qu'une Reine aussi attachée que l'estoit Marie Stuard à l'ancienne Religion, ne la rétablist dans l'Ecosse, & qu'ensuite les Catholiques Anglois se joignant aux Ecossois, ne

ne la portassent sur le Trône d'Angleterre qu'ils croyoient luy appartenir aussi legitimement que celuy d'Ecosse. A la verité cette mort, à laquelle on la vit aller comme en triomphe, d'une démarche ferme & qu'elle souffrit en effet pour sa Religion, protestant toûjours de son innocence, à l'égard des crimes qu'on luy imputoit, luy fut tres-glorieuse. Mais s'il m'est permis de le dire, il faut aussi avoüër franchement qu'elle fut tres-honteuse à tous les Souverains de l'Europe, qui souffrirent cét attentat inoûi contre celuy de tous leurs droits qui doit estre le plus inviolable & le plus sacré, & qui le souffrirent pour de fausses raisons, que l'interest particulier, quelque passion dereglée, ou les maximes d'une lasche politique leur fournissoient. En effet, elle fut abandonnée des uns, parce qu'ils prétendoient au mariage d'Elizabeth, que cette adroite Princesse leur faisoit finement esperer pour les tenir toûjours dans ses interests, mesme dans sa dépendance; & des autres, parce qu'ils estoient irritez d'avoir esté rebutez dans la poursuite qu'ils avoient faire de celuy de Marie.

ANN. 1561.

Son fils mesme Jacques VI. la laissa perir, trompé par l'artifice extrémement malin d'Elizabeth, qui luy donna de la jalousie de sa mere, comme si elle luy eust voulu ravir la Couronne pour la transporter à l'Espagnol par un mariage qu'elle luy fit accroire qu'on avoit traité fort secrete-

ANN. 1561. cretement pour cette Reine. Enfin, rien n'a jamais tant fletri l'honneur de la France que d'avoir souffert cette longue captivité, & cette sanglante exécution d'une de ses Reines, qu'un si puissant Roy eust pû empescher, s'il l'eust fortement entrepris. Ce fut aussi pour détourner ce coup qu'Elizabeth appuya toûjours le parti des Huguenots, pour donner tant d'affaires au Roy Henry III. dans son Royaume, qu'il ne pust songer à celles d'Angleterre, & qu'elle luy fit entendre adroitement que la vie & la liberté de la Reine d'Ecosse rendroient trop puissans les Guises qu'il n'avoit pas sujet d'aimer. Pour la Reine mere, comme suivant sa politique, & l'aversion qu'elle avoit pour Marie Stuard, elle l'avoit renvoyée en Ecosse sans luy donner aucun secours: elle ne luy rendit aussi en cette occasion que des offices tres-foibles auprés d'Elizabeth, avec laquelle il est certain qu'elle estoit en tres-bonne intelligence.

Le Labour Addit.

Il est vray que le sieur de Castelnau Mauvissiere fut de la part du Roy en Angleterre pour y negotier en faveur de cette Princesse prisonniere, & que quelque temps aprés le Président Pompone de Bellievre fit de tres-fortes remontrances à la Reine Elizabeth, pour empescher sur tout qu'on ne commist en la personne de la Reine Marie un attentat qui blessoit tous les Souverains, & principalement le Roy de France son beaufrere, qui ne pourroit nullement souffrir qu'on

Brantosme. éloge de Marie.

qu'on entreprist d'une si cruelle maniere sur la vie d'une Doüairiere de France. On sçait pourtant qu'Elizabeth ne laissa pas de passer outre : ce qui a fait que toute la terre s'est étonnée & de la hardiesse de cette Reine qui eût si peu d'égard aux pressantes sollicitations, à l'interest, & à l'honneur d'un aussi grand Monarque que le Roy de France, & de l'extréme patience de ce Roy qui parut insensible a un si cruel affront qu'il souffrit sans s'émouvoir, & sans armer tous ses sujets de l'une & de l'autre Religion pour s'en venger, & pour réparer l'honneur de la France si horriblement outragée par cette barbare action. Mais enfin le sieur Aubery du Maurier, qui nous a donné depuis peu les Memoires tres-curieux pour servir à l'Histoire de Hollande, a dévelopé ce mystere, en nous découvrant un secret que nos Histo iens n'ont jamais sceû. Car il nous asseûre dans sa Préface d'avoir oüi dire à son pere, qui fut longs-temps Ambassadeur en Hollande, qu'il avoit appris de la bouche de Monsieur de Bellievre, qu'en mesme temps qu'il faisoit voir une tres-ample instruction qui l'obligeoit à solliciter fortement pour la vie de la Reine Marie Stuard, il en avoit une secrete & toute contraire de la main du Roy Henry III. pour exhorter la Reine Elizabeth à faire mourir cette ennemie commune de leurs personnes & de leurs Royaumes. Et il ajouste que le Roy fut contraint d'en user ainsi,

ANN. 1561.

ANN. 1561. ainsi, de peur que si Marie, qui estoit plus jeune qu'Elizabeth, & son heritiere, luy succedoit un jour, Messieurs de Guise, qui estoient ses cousins germains, & avoient tout pouvoir sur son esprit, joignant aux créatures qu'ils avoient en France toutes les forces d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, n'entreprissent de luy enlever la Couronne.

Que cela soit vray, ce n'est pas à moy de le garantir: l'Auteur qui fit imprimer son Livre l'année passée, est encore en vie pour rendre raison de ce qu'il a écrit. Je diray seulement que cela se rapporte assez à ce que le sieur de Brantosme, homme fort sincere, dit d'une part, que Monsieur de Bellievre n'omit rien de tout ce qui se pouvoit dire de fort & de persuasif, sans épargner ni prieres, ni menaces de la part du Roy, pour empescher qu'on ne la fist mourir; & de l'autre, qu'*effectivement*, voicy ses propres termes,) *on y eust songé cent fois avant que venir là, si nostre Roy en eust bien voulu prendre l'affirmative: mais dautant qu'alors il haïssoit Messieurs de Guise ses cousins, il s'en soucia fort peu, & n'agit que par maniere d'aquit. Helas*, ajouste il dans sa naïveté ordinaire, *qu'en pouvoit mais la pauvre innocente?* Ainsi la conduite du fils à l'égard de cette Princesse fut assez semblable à celle de la mere, qui n'agit pour elle que foiblement, & qui ne voulut jamais luy donner du secours contre ses rebelles, d'où s'ensuivit sa ruine,

&

& enfin celle de la Religion. Voilà comme la politique de la Reine Catherine de Medicis fut cause, sans qu'elle y pensast, de l'établissement du Calvinisme dans l'Ecosse. Il faut voir maintenant comme elle fortifia cette mesme héresie en France.

Anno 1561.

Aprés que le Prince fut delivré, la Reine qui estoit fort satisfaite de sa Politique, & qui croyoit avoir trouvé les voyes d'estre la maistresse absoluë, fut bien surprise de voir que le Roy de Navarre, porté par le puissant parti à la teste duquel il se voyoit, & ne craignant plus d'estre arresté comme il faisoit auparavant, ne vouloit plus s'en tenir à ce qu'il luy avoit promis, comme ne l'ayant fait que par force, & qu'il prétendoit à la Régence. Pour cét effet, il avoit déja rompu tout ouvertement avec elle, se plaignant de ce qu'elle donnoit trop de pouvoir au Duc de Guise qu'il vouloit que l'on éloignast. Il résolut mesme de se retirer de la Cour avec les Princes, les Montmorencis, les Colignis, & tous ceux qui estoient dans leurs interests. De sorte que la Cour qui estoit alors à Fontainebleau fust demeurée presque deserte, n'ayant plus que les Guises ; & il l'eust fait, estant déja sur le point de partir, si le Roy n'eust fait exprés commandement devant deux Secretaires d'Estat au Connestable de demeurer auprés de sa personne comme le premier Officier de sa Couronne, duquel il se vouloit servir : ce qui

La Poplin l. 7. Belcar l. 9. Mezeray. Brantosme, éloge de Catherine.

ANN. 1561. qui les arresta tout court, le Connestable n'ayant osé desobéir à un ordre si exprés de son Maistre. Enfin ce qui acheva d'étonner & de déconcerter la Reine, fut que le Mareschal de Montmorency Gouverneur de l'Isle de France, dans l'assemblée particuliere qui se tint à Paris pour les Etats qui se devoient rassembler à Pontoise au mois de May, fit conclure qu'on demanderoit que la Régence, pendant la minorité du Roy, fust au premier Prince du Sang.

Alors la Reine qui craignit que les autres Provinces ne suivissent cét exemple, crut que pour détourner ce coup fatal à son autorité, elle devoit faire avec le Roy de Navarre un nouvel accord, par lequel, de peur de perdre le tout, elle luy en cederoit une partie qu'elle esperoit encore pouvoir retenir en effet, ne la quittant qu'en apparence. C'est ce qu'elle fit par l'entremise du Connestable, & par le conseil de l'Admiral, auquel elle se fioit beaucoup, & qui se servit adroitement de cette occasion pour fortifier son parti. Car il luy fit promettre de favoriser la nouvelle Religion, & luy réciproquement l'asseûra que par les moyens infaillibles qu'il en avoit, il feroit en sorte qu'on ne luy disputast plus la Regence, & qu'elle luy fust mesme confirmée par les Etats. Il fut donc arresté par l'accord que procura le Connestable, qui ne sçavoit rien de l'intelligence qui estoit entre elle & l'Admiral, que la Reine auroit la

Ré-

Régence, mais qu'elle ne pourroit rien ordonner sans le consentement exprés du Roy de Navarre, qui seroit Lieutenant Général, representant la personne & l'autorité du Roy dans tout le Royaume. La Reine crut d'abord que ce n'estoit là qu'un vain titre pour amuser le Roy de Navarre; mais elle trouva que c'estoit en effet partager la Régence, & les Huguenots en tirerent tout l'avantage imaginable. Ils se crurent déja les maistres, & le Navarrois qui s'estoit tout ouvertement declaré pour eux, ne feignit point de dire un jour à l'Ambassadeur de Dannemark, qu'il pouvoit asseûrer son Maistre que dans un an il feroit prescher le pur Evangile par toute la France. Et comme celuy-cy, qui estoit Lutherien, l'eût supplié que ce fust selon la doctrine du Docteur Luther, & non pas selon celle de Calvin: Antoine luy dît que ces deux Docteurs estoient d'accord en quarante articles contre le Pape, & qu'ils n'estoient en differend que sur deux ou trois points; c'est pourquoy, qu'avant toutes choses les Lutheriens & les Calvinistes devoient s'unir pour détruire la Papauté, & qu'aprés cela ils s'appliqueroient à chercher les moyens de s'accorder entre eux.

ANN. 1561.

La Poplin.
Spondan

Une si haute déclaration du Roy de Navarre inspira tant d'audace aux Huguenots, qu'ils crurent que malgré tous les Edits ils pouvoient faire impunément en public tous les exercices de

Ann. 1561. de leur Religion, comme ils firent à la veuë de tout le monde à Fontainebleau, sans que personne osast s'y opposer, voyant qu'à la Cour on permettoit tout. En effet, les Princes, & l'Admiral qui se tenoit fort asseûré que la Reine luy tiendroit parole, firent faire le Presche dans les chambres qu'ils avoient au Chasteau, & l'on vit alors, avec une extréme douleur de tous les bons François, un spectacle d'horreur & d'abomination qu'on n'avoit jamais veû en France depuis le Baptesme du Grand Clovis. Car enfin on vit l'hérésie entrer comme en triomphe dans le Palais des Rois Tres-Chrestiens, pour y établir le trône de son empire; & l'on peut dire que ce fut alors qu'elle y exerça une pleine & entiere domination, estant soustenuë de l'autortié des deux premiers Princes du Sang, & de la faveur de la Reine,

Il seroit assez difficile de dire bien précisément quelle fut la disposition de l'esprit de cette Princesse en ce temps-là. Il y en a qui croyent qu'elle tenoit un peu du Huguenotisme, & qu'elle avoit pris goust aux nouvelles opinions, s'estant laissé insensiblement gagner par l'Admiral, dont elle suivoit fort les conseils, & par ses deux grandes confidentes Jacqueline de Longvic Duchesse de Montpensier, & Françoise de Clermont Duchesse d'Usez, deux Huguenotes déclarées, & qui luy parloient éternellement en faveur de la prétenduë Reforme des

Mauviss l. 3. c. 3.

Cal-

Calvinistes. Outre que les exemples des deux Reines de Navarre Marguerite & Jeanne, de Renée Duchesse de Ferrare, & de Marguerite de France sœur de Henry II. Duchesse de Savoye, qui furent toutes plus ou moins infectées de ce venin, l'avoient déja fort ébranlée. ANN. 1561.

J'ay dit plus ou moins. Car comme Marguerite Reine de Navarre s'arresta sur le bord du précipice où elle alloit tomber, si Dieu ne l'eust retenuë par sa grace de la maniere que j'ay dit : aussi sa niéce Marguerite femme de Philibert Emmanuel Duc de Savoye, Princesse tres-habile, mais qui par une foiblesse ordinaire aux femmes sçavantes de ce temps-là aimoit fort à pancher du costé de la nouveauté, ne fit pourtant jamais profession de l'hérefie, & mourut enfin bonne Catholique à Turin. *Brantesme dans leurs éloges.*

Quelques-uns donc croyent que la Reine Catherine n'estoit pas alors en effet trop éloignée du sentiment & de la créance des Huguenots. Mais ceux qui ont voulu juger un peu plus favorablement de ses intentions, se sont persuadez qu'elle n'avoit fait que dissimuler, ou pour le plus feindre pour quelque temps qu'elle panchoit un peu de ce costé-là, afin d'obliger l'Admiral, qui pouvoit tout sur ceux de son parti, à faire en sorte que le Roy de Navarre ne songeast plus à luy disputer la Régence. Quoy qu'il en soit, car j'avoûë franchement que je ne vois pas trop bien ce qu'elle fut, particulierement en

ANN. 1560. ce temps-là: je diray seulement qu'il me semble qu'à juger le plus favorablement de sa conduite, on peut dire hardiment que si tout ce qu'on luy vit faire en cette occasion ne fut qu'une feinte, elle fit tres-mal de feindre si bien, qu'elle donna lieu de croire qu'elle estoit de la uouvelle secte. Et en effet, elle fit par cette feinte tout autant de mal que si elle eust esté veritablement Huguenote.

La Poplin. Dupleix. &c.

Car non seulement elle permit que les Ministres preschassent dans les appartemens des Princes, où tout le monde accouroit en foule pour les entendre, tandis qu'un pauvre Jacobin qui preschoit le Caresme à Fontainebleau estoit abandonné: mais elle voulut assister elle-mesme avec toutes les Dames aux Sermons de l'Evesque de Valence, qui preschoit tout ouvertement dans une des sales du Chasteau les nouveaux dogmes qu'il avoit tirez des héresies de Luther & de Calvin. Et comme on n'entendoit parler dans ces Presches scandaleux que des prétendus abus de l'Eglise Romaine, & que la nouvelle réforme qu'on trouvoit tout-à fait commode estoit devenuë à la mode par le credit que luy donnoient & la Reine & les Princes: il se fit tout-à-coup un si étrange changement à la Cour, qu'on eust dit qu'elle estoit toute Calviniste. Quoy qu'on fust en Caresme, on vendoit publiquement de la viande qu'on servoit sur toutes les tables. On ne parloit plus d'oûir la Messe

Brantosme.

Ibid.

Messe, & le jeune Roy que l'on y menoit encore pour sauver les apparences, y alloit presque tout seul. On se moquoit de l'autorité du Pape, du culte des Saints, des Images, des Indulgences, des céremonies de l'Eglise qu'on traitoit de superstitions; & au lieu d'assister au Divin Service, on chantoit les Pseaumes de Marot, ce qui estoit comme une marque de la profession qu'on faisoit du Huguenotisme. Ajoustez à cela l'Edit que l'on fit en faveur des Huguenots, par lequel leurs bannis estoient rappellez & rétablis dans tous leurs biens, avec défense de plus inquiéter personne pour le fait de la Religion.

ANN. 1561.

A la verité c'estoient là de grands desordres. Mais Dieu qui par sa toute puissance peut tirer la lumiere des tenebres, en fit naistre un grand bien, par la génereuse action que fit en cette recontre le Connestable. Ce grand homme, qui fut toûjours inviolablement attaché à la Religion Catholique, & au service des Rois ses Maistres, sans avoir jamais biaisé sur ces deux points en quelque estat de faveur ou de disgrace qu'il se soit trouvé, ne put souffrir que l'héresie s'emparast si insolemment du Palais mesme & de la Cour d'un Roy de France. Il s'en plaignit hautement à la Reine; & voyant qu'elle ne le payoit que de fort mauvaises raisons, il résolut de sauver la Religion par l'unique voye qu'il crut la plus propre pour un si glorieux dessein. Il

ANN. 1561. y avoit déja long-temps qu'il estoit mal avec les Guises, ensuite de l'inimitié qui estoit toute déclarée entre les Maisons de Lorraine & de Montmorency, & qu'il s'estoit uni contre eux avec les Princes & ses neveux de Chastillon, pour abatre la puissance de ces Princes Lorrains qui avoient affoibli la sienne. Mais comme d'ailleurs il ne se laissoit pas aveugler par la passion, ses ressentimens, quelque jûtes qu'il les crust, ne l'empeschoient pas de connoitre & d'estimer infiniment les grandes qualitez du Duc de Guise, & sur tout ce zele admirable qu'il avoit pour maintenir la Religion Catholique contre les Huguenots dont il estoit l'ennemi déclaré, & qui le haïssoient à mort. Ensuite il comprit aisément, qu'ayant tous deux le mesme but, s'ils agissoient une fois de concert, & qu'ils unissent leur pouvoir & leur credit pour arriver à une fin si sainte qu'ils s'estoient proposée l'un & l'autre sans s'estre rien communiqué de leur dessein, ils arresteroient infailliblement ce cours impetueux que l'hérésie commençoit de prendre, & empescheroient bien qu'elle ne devint, comme on le prétendoit déja, le parti dominant en France.

Le Duc de Guise aussi de son costé qui avoit les mesmes sentimens à l'égard du Connestable, & qui estoit extrémement affligé de voir un si excellent homme & si zelé Catholique uni pour d'autres interests

que ceux de la Religion avec les Chefs des Huguenots, souhaitoit encore plus que luy cette réünion. Mais comme c'estoit un point fort délicat, & auquel il y auroit asseûrément de grandes oppositions, il falloit trouver des personnes capables de la ménager. Or il y en eût deux qui l'entreprirent, & qui en vinrent heureusement à bout; l'une fut Magdaleine de Savoye, femme du Connestable, l'une des plus vertueuses Dames & des plus zelées pour la Foy qui fut jamais en France, & qui le prit par les considerations divines du service de Dieu & du bien de la Religion Chrétienne, dont les Montmorencis avoïent l'honneur d'estre les prémices entre les François; ce qu'ils expriment avec tant de gloire par leur cri de bataille, & par leur devise, *Dieu aide au premier Chrestien*. L'autre fut Jacques d'Albon Marschal de Saint André, qui avoit esté en faveur sous Henry II. & qui pour se maintenir aprés la mort de son Maistre, s'estoit donné au Duc de Guise qui avoit alors le plus de pouvoir. C'estoit au reste un homme d'esprit & d'exécution, hardi, entreprenant, bon Capitaine, & qui avoit aquis beaucoup de réputation, non seulement à la guerre, mais aussi dans les négociations où le Roy Henry l'avoit employé.

ANN. 1561.

Mezeray.

Ce Mareschal donc qui estoit fort habile traita pour le Duc de Guise avec le Connestable, & sceût adroitement mesler aux

ANN. 1561. considerations divines dont Magdeleine de Savoye s'estoit servie, certains motifs délicats d'honneur & d'interest qui ne nuisirent pas à cette affaire. Enfin ces deux personnes firent par leurs fortes remontrances tant d'impression sur l'esprit de ce généreux veillard, qu'il résolut enfin de sacrifier au bien de l'Eglise tous ses ressentimens particuliers, qui n'estoient pas petits : & quoy que pussent faire pour l'en détourner & ses neveux de Chastillon & le Mareschal de Montmorency son fils qui estoit uni avec eux, non pas de Religion, mais d'interest, par animosité contre les Guises, il demeura ferme & inébranlable dans cette sainte résolution, leur disant toûjours qu'il ne falloit qu'une Foy & qu'un Roy, & que le changement de Religion entraisnoit aprés soy la révolte des sujets & la ruine de l'Etat. Ainsi le Connestable abandonnant le parti des Princes & de l'Admiral son neveu, se réconcilia de bonne foy avec le Duc de Guise; & pour rendre cette réünion & plus éclatante & plus ferme par le plus sacré de tous les liens, ils communierent ensemble le jour de Pasques, & le Connestable le traita magnifiquement à souper avec le Mareschal. Ainsi ces trois grands homes s'unirent tres-étroitement pour maintenir la Religion Catholique contre toutes les entreprises des Huguenots, qui donnerent à cette union le nom de *Triumvirat* qui luy est toûjours demeuré.

Le Labour Addit.

Or

Or quoy-que cette union affligeast beaucoup les Huguenots, qui voyoient leur parti fort affoibli par la perte qu'il avoit faite d'un homme aussi puissant que le Connestable de France; qui quoy-que Catholique estoit auparavant lié avec leurs Chefs pour l'interest particulier de sa Maison: ils ne laisserent pas néanmoins de continuer leurs desordres avec tant de hauteur & d'insolence, que la patience écha pant aux Catholiques, il y eût du tumulte & des émeutes populaires en plusieurs villes. En effet, il se fit pour cette cause quelque espece de sedition à Paris, à Pontoise, à Amiens, & sur tout à Beauvais, où le Peuple ayant sceû que son Evesque le Cardinal de Chastillon avoit fait la Cene le jour de Pasques selon l'usage de Geneve en son Palais Episcopal, courut en foule & en armes l'y investir; & il couroit fortune de se voir bientost entre les mains d'une populace irritée qui n'avoit pas dessein de l'épargner, s'il ne se fust montré à la fenestre avec sa calote rouge pour l'appaiser, en luy faisant croire par cette marque qu'il estoit toûjours Catholique.

ANN. 1561.

Mezeray.

Ce Cardinal estoit Odet, l'aisné des trois freres de Coligny, à qui Anne de Montmorency son oncle fit quitter l'épée, pour recevoir à l'âge de seize ans le Chapeau que le Pape Clement VII. luy donna l'an 1533. à Marseille où il s'estoit rendu avec le Roy François I. pour y accomplir le maria-

Brantosme, élog. des Colignis.

Aubery, Hist. des Cardin.

ANN. 1561. mariage de la Princesse Catherine de Medicis, sa niéce avec Henry Duc d'Orleans, qui fut depuis Roy. Ce fut un des hommes de France le mieux fait, & qui s'aquit à la Cour le plus d'estime & d'affection pour son esprit, pour son sçavoir, pour sa prudence & son habileté dans le maniment des affaires, pour sa douceur & ses manieres obligeantes, enfin pour sa magnificence & pour sa haute générosité qu'il fit éclater principalement à proteger les gens de lettres & les vaillans hommes qui n'avoient pas de bien, ausquels il donnoit de quoy subsister des grandes richesses qu'il possedoit outre l'Evesché de Beauvais. Enfin on peut dire fort veritablement qu'il eust eû la gloire d'avoir esté un des plus grands & des plus accomplis Prélats du Royaume, s'il n'eust deshonoré sa pourpre & son caractere par l'hérésie. s'estant fait Calviniste pour se conformer à ses freres qui l'étoient avant luy. Car ces trois freres, ce qui est assez rare, furent toûjours tellement unis d'esprit & de cœur, que ce que l'un vouloit, les autres le vouloient aussi. De sorte que comme le puisné François d'Andelot Colonnel de l'Infanterie Françoise, qui fut le premier à s'engager dans la nouvelle secte, y attira sans peine l'Admiral: aussi tous deux y firent aisément entrer le Cardinal, quoy-que pour la honte qu'il ne put s'empescher d'avoir d'une chose si contraire à sa dignité, il ne se déclara pas sitost qu'eux.

Ce

Ce fut donc par la seule complaisance qu'il eût pour ses freres, qu'environ vingt-cinq ans aprés qu'il eût esté honoré de la Pourpre, il fit un si scandaleux changement qu'on n'avoit jamais veû jusqu'alors dans un Cardinal, si toutefois une autre passion beaucoup plus dangereuse n'y eût pas un peu de part. Car il est certain qu'estant devenu fort amoureux de la Demoiselle de Haute-ville, une des filles d'honneur de la Duchesse de Savoye qui panchoit un peu du costé du Calvinisme, il l'épousa secretement quand il fut Huguenot, & fit mesme paroistre quelque temps apres qu'il estoit marié, ce qu'il n'eust osé faire demeurant dans l'Eglise Catholique. Il ne laissa pas neanmoins encore, depuis que le Pape l'eût privé du Chapeau, de prendre la qualité de Cardinal, & d'en porter l'habit, & ce qui est estrange, d'en tenir le rang, ce qu'on souffroit pour ne pas aigrir les affaires durant les petites paix qui se firent avec les Huguenots aprés les premieres & les secondes guerres. Mais enfin au commencement des troisiémes troubles il se fit appeller seulement Comte de Beauvais, & quitta la Pourpre, qu'il retenoit encore, quand le Peuple mutiné l'investit dans son Palais où il faisoit la Céne le saint jour de Pasques. ANN. 1561.

Cependant l'Admiral son frere voulant tirer tout l'avantage que luy pouvoit donner un temps qui luy estoit si favorable, résolut, *Castel. Mauv. l. 3. c. 3.*

I 4

ANN. 1561. solut, par l'avis des Princes, de presenter au Roy la mesme Requeste qu'il avoit presentée six mois auparavant dans l'Assemblée de Fontainebleau au feu Roy, pour avoir des Temples & l'exercice libre de la Religion Protestante par tout le Royaume. Il le fit au retour du Roy, qui aprés avoir esté sacré á Reims le quinziéme de May, estoit venu á Paris pour empescher par sa presence que les Huguenots, qui devenoient tous les jours plus hardis & plus insolens, n'y troublassent les Processions qui se firent sans aucun trouble & avec beaucoup de piété pendant l'Octave du Saint Sacrement, par le bon ordre que le Duc de Guise y donna. La Reine, qui, selon sa fausse politique, vouloit toûjours tenir en balance les Catholiques & les Huguenots, quoy-qu'elle panchast plus alors du costé de ceux-cy, comprit fort bien que si cette grande affaire se décidoit au Conseil, il faudroit necessairement qu'elle se declarât ou pour ou contre la Requeste, & qu'ainsi elle rompist absolument avec l'un ou l'autre parti. C'est pourquoy elle fit adroitement en sorte qu'on renvoyast cette Requeste au Parlement, qui l'examineroit conjointement avec les Princes, les Ducs & Pairs, & les gens du Conseil, afin que la resolution que l'on y prendroit du consentement general d'un si auguste Corps fust approuvée de tout le monde.

Lettre du sieur de Villaines dans les Addit. du sieur le Lab.

Brantosme.

Castel. Mauv. ibid.

D'abord il y eût quelques-uns de ces Mes-

Messieurs qui crurent avoir lieu de craindre que ce ne fust là un piége qu'on leur tendist comme on avoit fait à la Mercuriale sous Henry II. Mais enfin quand on leur eût donné toutes les asseûrances qu'ils pouvoient souhaiter d'une pleine & entiere liberté d'opiner sans courre aucun risque, on fut aux avis qui furent assez differens. Les uns vouloient que la Requeste fust absolument rejettée, qu'on observast exactement les Edits qu'on avoit faits contre les Huguenots sous les Regnes precedens. Les autres estimoient qu'on devoit suspendre du moins les peines capitales, jusqu'à la decision du Concile general. Ceux-cy jugeoient qu'il falloit leur permettre l'exercice dans les maisons particulieres; & ceux-là qu'on ne devoit pas leur donner cette liberté, ni par là tolerer le crime d'hérésie, dont il falloit qu'on renvoyast la connoissance aux Juges Ecclesiastiques. Mais enfin quand on eût bien examiné durant les mois de Juin & de Juillet tout ce qui fut dit pour & contre, on resolut d'un commun accord, pour le bien de la paix, de prendre le milieu entre les deux opinions. Sur quoy on fit à Saint Germain en Laye le fameux Edit de Juillet, qui d'une part met les Huguenots à couvert & hors d'insulte, & de l'autre maintient la seule Religion Catholique dans le Royaume.

ANN. 1561.

Lettre du sieur de Villaines.

Casteln. Mauvis. ib.

Car par cet Edit l'on donne abolition generale pour le passé, & l'on défend d'in-

ANN. 1561. d'inquiéter personne pour le fait de la Religion. Voilà ce qui est favorable aux Protestans, & dont les Catholiques zelez murmuroient. Mais aussi l'un défend de faire aucunes assemblées, ni en public, ni en particulier, où il y ait d'autre exercice que celuy de la Religion Catholique & Romaine jusqu'à la décision du Concile general. C'estoit là sans doute un fort bon moyen pour abolir insensiblement cette héresie, si les Protestans eussent observé cette seconde partie de l'Edit. Mais comme ils ne manquerent pas de tirer tout l'avantage qu'ils purent de la premiere, en se produisant hautement, & disputant contre les Catholiques, & qu'ils prétendoient que c'estoit y contrevenir & les insulter, que d'entrer par force & par autorité de Justice dans leurs maisons pour voir s'ils gardoient la seconde : ils se donnerent impunément la liberté de la violer tout ouvertement, en s'assemblant en certaines maisons capables de contenir de grandes assemblées, où ils faisoient sans aucune crainte des Magistrats tous les exercices de leur Religion pretenduë Réformée. La Cour néanmoins le dissimuloit, parce que le parti des Huguenots y estoit alors le plus fort par le credit des Princes & de l'Admiral : ce qui parut encore davantage dans les Etats qui se tinrent, non pas à Pontoise, mais à Saint Germain, où ils avoient esté remis pour le mois d'Aoust. Car les deux derniers Ordres,

dont

dont la plufpart des Députez eftoient à la devotion de l'Admiral, firent comme une efpece de confpiration contre le premier, en faveur de la nouvelle Religion qu'ils fembloient vouloir eftablir fur les ruines de l'Eglife ; & ce qu'il y eût en cela de plus eftrange, c'eft que le Chancelier parla plus clairement encore & plus fortement qu'eux fur ce fujet. ANN. 1561.

Ce Chancelier eftoit Michel de l'Hofpital, que le Cardinal de Lorraine, contre l'avis de fes plus fideles ferviteurs qui le connoiffent mieux que luy, avoit fait élever, par fon credit, depuis environ dix-fept mois, à cette premiere dignites de la Robe. Il eftoit petit-fils d'un Juif d'Avignon, & fils d'un pere qui fut Medecin & Confeiller de Charles Duc de Bourbon Conneftable de France, qu'il fuivit en Efpagne & en Italie jufques à fa mort, aprés laquelle ayant efté quelque temps à la fuite de l'Empereur, il fe mit au fervice de la fœur de fon défunt Maiftre Renée de Bourbon, qui avoit époufé Antoine Duc de Lorraine, auprés de laquelle il demeura le refte de fes jours. Et ce fut fans doute pour cette confideration, jointe au rare mérite de fon fils Michel de l'Hofpital, que le Cardinal de Lorraine luy procura cette haute élevation. Et certes on ne peut nier que ce Chancelier n'ait efté l'un des plus grands hommes de fon temps dans toutes fes belles & folides connoiffances, & dans

Belcar. l. 28. §. 57.

Teftament de M. de l'Hofpital dans Brantofme & dans les Addit. de M le Laboureur.

Brantofme éloge du Chan. de l'Hofpit.

ANN. 1561. toutes les perfections & vertus morales que doit avoir un Chef de la Justice. Il sçavoit mesme les sciences qui ne sont pas de sa profession, & il estoit aisé de voir dans ses harangues, où il entroit toûjours quelque remarque & quelque aphorisme de Medecine, qu'il n'estoit pas ignorant dans l'art de son pere. Sur tout il excelloit dans la poësie Latine; & il faut avoüer qu'il faisoit beaucoup mieux des vers qu'il n'est permis d'en faire à un Chancelier de France. Ainsi je souscris volontiers à toutes les grandes loûanges que luy ont données pour toutes ces perfections le sieur de Brantosme, le President de Thou, & Scevole de Sainte Marthe dans les beaux éloges qu'ils en ont faits. Mais aprés tout, ni l'on ne peut, ni l'on ne doit dissimuler ce qui a bien terni l'éclat de tant de belles qualitez, c'est qu'il favorisoit tout ouvertement le Calvinisme en toute les rencontres, & qu'il estoit en cela de tres-bonne intelligence avec l'Admiral son grand confident. Aussi l'on disoit tout communément qu'il estoit Huguenot dans l'ame, quoy-qu'il fist semblant d'estre Catholique à cause de sa dignité. Et delà nasquit ce petit proverbe, ou plûtost cette raillerie qui estoit de son temps à la bouche de tout le monde, *Dieu nous garde de la Messe du Chancelier*, parce que l'on estoit persuadé qu'il n'y croyoit pas trop.

Casteln. l. 3. c. 3. V. les Addit.

Brantosme.

Cela mesme fit croire à quelques-uns qu'a-

qu'avec sa mine austere, son visage de Saint Jerosme, comme on l'appelloit à la Cour, & sa morale extrémement severe, comme elle paroist dans ses écrits, il n'estoit à proprement parler ni Huguenot, ni Catholique, & n'avoit nulle Religion. Et ce qui donne lieu à bien des gens de ne pas trop s'éloigner de cette opinion si desavantageuse à la memoire d'un si grand homme, c'est son testament qu'on se fust bien passé de rendre public. Car là il ne fait autre chose avant que de venir à la disposition de ses biens, que raconter à son avantage tout ce qui luy est arrivé durant sa vie, & jusqu'à de petites circonstances dont il n'estoit nullement necessaire que la posterité fust informée; & il n'y parle ni de Dieu, ni de Religion, ni de prieres pour son ame, ni mesme de sa sepulture, qu'en des termes peu dignes d'un Chrestien. Quoy qu'il en soit, s'il a eû quelque attachement à une Religion, il est certain que ç'a esté beaucoup moins à la Catholique qu'à celle de Calvin; en laquelle il prit grand soin d'élever ses petits-fils Messieurs Hurauts de l'Hospital, comme ils l'ont eux-mesmes temoigné, estant depuis devenus tres-bons Catholiques & fort honnestes gens.

ANN. 1561.

Brantosme. élog. du Chan. de l'Hospit.

Homo quidem doctus, sed nullius Religionis, aut ut verè dicam ἄθεος. *Belcar, l. 28. n. 57.*

Quant à mes funerailles & sepulture que les Chrestiens n'ont pas en grande estime. &c.

Ce fut donc ce Chancelier de l'Hospital, qui aprés avoir déja parlé & agi plus d'une fois en d'autres rencontres selon l'intention de l'Admiral son confident, se déclara encore plus ouvertement dans ces Etats de Saint

Spondan. ad ann. 1573. n. 15.

Ger-

ANN. 1561. *La Poplin. l. 7.*

Germain en faveur de la nouvelle Religion. Car aprés en avoir bien dit contre l'Ordre Ecclesiastique, qu'il disoit avoir esté la cause par ses desordres de tous ces troubles dont l'Eglise & l'Etat estoient agitez, il dit nettement, *Qu'il falloit que les Edits s'accommodassent aux temps & aux personnes, & non pas les personnes & les temps aux Edits : Qu'ainsi l'experience ayant fait voir que dans l'estat où les choses se trouvoient, il estoit impossible de faire observer l'Edit de Juillet, qui défendoit aux Protestants de s'assembler pour l'exercice de leur Religion, le Roy vouloit sçavoir sur cela quel estoit le sentiment des Députez, & s'il n'estoit pas à propos de permettre ces assemblées pour le bien de la paix, en attendant que l'on eust accorde par quelque voye les differens de la Religion.* C'estoit là justement prescrire aux deux derniers Ordres, qui agissoient de concert avec luy, ce qu'ils devoient dire. En effet, ils ne manquerent pas de suivre cette mesme route; & aprés avoir déclamé terriblement contre le premier Ordre, ils conclurent qu'en attendant un Concile National, où ils vouloient que le Roy présidast assisté des Princes du Sang, on devoit permettre aux Protestans les Assemblées publiques, quand ce ne feroit que pour détruire les calomnies dont on les accabloit, & faire voir à tout le monde qu'il ne se faisoit rien parmi eux de ces horribles abominations dont on les avoit faussement accusez. On voit clairement par l'Edit qui

qui se fit quatre mois aprés, que c'estoit là une resolution qu'on avoit deja prise indépendenment des Etats où rien ne fut determiné sur cette affaire, & qu'on ne voulut pas encore se declarer là-dessus, jusqu'à ce qu'au lieu d'un Concile National on eût fait cette célebre Conference appellée le Colloque de Poissy, qu'on avoit aussi résoluë longtemps auparavant, pour les raisons & par les intrigues que tout le monde ne sçait pas, & qu'il faut maintenant que je découvre. ANN. 1561.

Depuis l'Assemblée de Fontainebleau on avoit toûjours insisté sur la necessité qu'il y avoit d'un Concile National, pour appaiser les troubles que la diversité des sentimens sur le point de la Religion avoit fait naistre en France. Or les plus fins d'entre les Huguenots qui ne vouloient point du tout de Concile, au jugement duquel ils voyoient bien, s'ils l'acceptoient, qu'il se faudroit soumettre, entreprirent de faire en sorte qu'on fist une célebre Conference entre les Prélats & Docteurs Catholiques d'une part, & les Ministres Protestans de l'autre, sous le prétexte specieux que ceux-cy prenoient de vouloir estre instruits, & chercher quelque voye d'accommodement entre les deux partis sans toucher à l'essentiel de la Religion Chrestienne, pour réünir ainsi tous les esprits dans une mesme créance. Ils crurent qu'ils gagneroient beaucoup par là. Car ils s'imaginerent premiere-

ANN. 1561. mierement qu'ils feroient mettre en compromis la verité de la Foy Catholique qu'ils vouloient combatre; & cela mesme, comme ils l'esperoient, donneroit lieu à plusieurs d'en douter & de tenir sur un point de cette importance leurs esprits en suspens; ce qui seroit une fort grande disposition à changer de Religion. Secondement, qu'ils n'auroient pas les Evesques pour Juges, puis que cette Assemblée n'estant que pour conferer amiablement sur les articles qui estoient en controverse, ces Prélats ne pourroient estre que les contretenans dans cette espece de combat qui se fait dans une dispute reglée. De plus, ils esperoient que leurs plus sçavans Ministres ayant la liberté de dire tout ce qu'ils voudroient en faveur de leur prétenduë Réforme, ils la rendroient si plausible par leur doctrine & par leur éloquence, que la pluspart des gens de la Cour qui panchoient déja fort de leur costé, se déclareroient hautement pour elle. Enfin ils ne doutoient point du tout, que, comme ils estoient asseûrez qu'on ne s'accorderoit jamais, & que la Conference se romproit sans avoir rien conclu, ils ne fissent accroire au monde que c'estoit parce que l'on n'avoit pû réfuter leur doctrine, ni résister à la force des argumens & des passages de l'Ecriture Sainte qu'ils avoient proposez pour l'appuyer.

Addit. aux Mem de Castel. l. 3. c. 4.

Cela résolu de la sorte entre eux, il ne leur fut pas difficile d'y faire entrer la Reine,

ne, qui avoit plus besoin que jamais de l'Admiral, non seulement pour faire confirmer sa Regence par les Etats comme il le luy avoit promis, mais aussi pour se précautioner contre le Roy de Navarre, parce qu'elle avoit déja découvert quelque chose de ce qu'on négotioit fort secretement avec luy pour le retirer de son parti, & pour le faire entrer dans celuy du Triumvirat, comme on fit peu de temps aprés. Elle promit donc à l'Admiral en cela tout ce qu'il voulut, & il luy promit réciproquement qu'il l'appuyeroit de toutes les forces de son parti pour la maintenir dans tout son autorité. Le Chancelier aussi qui s'entendoit avec l'Admiral, & qui ne vouloit point de Concile general, ne manqua pas de la confirmer dans ce sentiment, & l'on se servit encore de l'entremise des Duchesses de Montpensier & d'Usez, qui avoient grand pouvoir sur son esprit, & taschoient par toutes sortes de moyens de la rendre tout-à-fait Huguenote, à quoy elles crurent que cette Conference pourroit servir.

ANN. 1561.

Il range du Chancelier. Poplin. l. 7.

Pour le Roy de Navarre, sans qui la Reine ne pouvoit rien faire en une chose si importante, il fut aisément persuadé de consentir à cette Conference par le fameux Jurisconsulte François Baudoüin. Cét habile homme qui estoit en fort grande estime auprés de ce Roy, avoit apporté d'Allemagne le Livre de Georges Cassander, inti-

Poplin. ibid. Spond. ad ann 1564. n. 27. & 1573. n. 17.

ANN. 1561. intitulé, *du devoir de l'homme Chrestien dans la division presente des Chrestiens*, dans lequel il prétendoit avoir trouvé un juste moyen d'accommodement pour accorder les deux Religions, quoy-que selon la destinée ordinaire de ces sortes d'ouvrages il ne satisfît ni les Lutheriens, dont il réprouvoit les erreurs, ni les Catholiques, parce qu'il relaschoit un peu trop dans les points que la Foy, de laquelle on ne peut rien retrancher sans corrompre le tout, nous oblige de croire tout entiers. Il avoit néanmoins bonne intention, & cela n'a pas empesché qu'il ne soit mort en bon Catholique à Cologne. Or ce Jurisconsulte Baudoüin, qui d'un des premiers disciples de Calvin, depuis qu'il eût découvert le venin de sa doctrine, estoit devenu l'un de ses plus grands adversaires; contre lequel cét Héresiarque a écrit avec plus d'aigreur & d'emportement que contre aucun autre, goustoit extrémement ce Livre de son Cassander; & suivant ses maximes & sa methode, il s'est [illegible]it mis dans l'esprit qu'en s'expliquant dans cette Conference d'une certaine maniere un peu plus radoucie des deux costez, on pourroit convenir d'une mesme Confession de Foy qui seroit Catholique. C'est pourquoy il n'eût pas de peine à y faire condescendre le Roy de Navarre qui aimoit la paix, & desiroit fort d'appaiser ces troubles dont il commençoit a estre bien las.

Papyrii Mass. vit. Calv.

Poplin.

Ainsi la Reine Catherine & le Roy de Na-

Navarre eſtant d'accord de cette Conference, quoy-que par des motifs bien differens, le Roy, dés le mois d'Avril, écrivit à tous les Prélats, & aux Univerſitez de ſon Royaume, leur ordonnan de ſe rendre à Poiſſy, qui n'eſt qu'à une petite lieuë de Saint Germain, dans le dixiéme du mois d'Aouſt, ou d'y envoyer leurs Députez, & donna pour cela meſme ſaufconduit aux Miniſtres de France & de Geneve, & meſme aux Docteurs Proteſtans d'Allemagne, afin que chacun puſt dire fort librement dans l'Aſſemblée ce qu'il croyoit en conſcience qui ſe pouvoit faire pour s'accorder. Une déclaration ſi ſolennelle ne manqua pas d'allarmer le Pape Pie IV. l'Empereur Ferdinand, & Philippe II. Roy d'Eſpagne, qui crurent avoir lieu de craindre qu'une ſi célebre Conference, où l'on devoit traiter des points de la Religion, ne portaſt préjudice au Concile general qui commençoit à s'aſſembler à Trente, où ils diſoient avec raiſon que l'on devoit renvoyer la déciſion de cette grande affaire. Mais la Reine leur fit entendre par ſes Ambaſſadeurs, que cette Aſſemblée de Prélats ne ſe faiſoit que pour conferer des choſes qui ſe devoient propoſer au Concile, & que rien ne s'y paſſeroit pour la Religion ſans l'autorité du Pape.

ANN. 1561.

Lettre de la Reine à M. de Rennes.

Poplin. Hiſt des Egl. Réf.

Lettre de la Reine à M. l'Eveſque de Renn. dans les Addit. de M. le Labour.

Ce Pontife pourtant qui ſe défioit de la Reine, & qui craignoit toûjours qu'on ne fiſt quelque faux accommodement ſans le Con-

ANN. 1561.

Lettre de l'Ambass de Venise à M. l'Evesq. de Rennes. ibid.

Concile, ne laissa pas de prendre la résolution d'envoyer Legat en France le Cardinal de Ferrare Hippolyte d'Este, pour empescher que dans cette Assemblée on ne touchast à aucune chose dont la décision appartinst au Concile Oecumenique. Et cependant comme le voyage d'un Legat, particulierement de celuy-cy, qui avoit cinq à six cens chevaux à sa suite, ne se fait pas si viste, & qu'on avoit sujet de craindre que l'Assemblée ne le prévinst, & ne passast outre sans luy, ce Pape fit prier le Roy par M. de Rambouïllet de la remettre jusqu'à l'arrivée du Legat. La Reine toutefois, qui estoit extrémement adroite, sceût si bien trouver les moyens de faire retarder ce voyage, qu'encore que l'on eust differé d'un mois l'ouverture de la Conference, ce Legat ne put arriver à la Cour que quelque temps aprés qu'on eût commencé à traiter dans cette Assemblée des principaux points contestez entre les Cathol. & les Huguen.

Voilà dans la verité le secret de cette affaire, & la causé de ce fameux Colloque de Poissy. Car de dire, comme quelques-uns ont fait, que ce fut le Cardinal de Lorraine qui le voulut pour y faire hautement éclater sa doctrine & son éloquence, c'est une de ces malignes conjectures qu'on a faites assez souvent au desavantage de ce grand Prélat, qu'on a voulu en cette occasion taxer de vanité. S'il eust eû autant de pouvoir qu'il en avoit sous le Regne précedent,

dent, il euſt ſans doute empeſché qu'il ne ſe fiſt, du moins en public, comme il tacha de l'empeſcher un peu avant ſon ouverture. Toute la part qu'il y eût, fut d'y défendre, ainſi qu'il fit excellemment bien, la cauſe de l'Egliſe. Ce Colloque donc ne s'eſt fait que par un deſſein concerté entre la Reine, l'Admiral & le Chancelier, pour les raiſons ſecrets que je viens de découvrir. Voilà ſa veritable cauſe. Il faut voir maintenant quelle en fut la ſuite & le succés.

ANN. 1561.

Les Prelats, les Docteurs, les Deputez, & les Miniſtres Huguenots n'eſtant arrivez à la Cour les uns apres les autres que dans tout le mois d'Aouſt on, ne put commencer le Colloque qu'au mois de Septem. Avant qu'on en fiſt l'ouverture, les Miniſtres preſenterent au Roy leur Requeſte, par laquelle ils demandoient ces quatre choſes, ſans leſquelles ils diſoient ne pouvoir entrer en conference avec les Prelats aſſemblez. La premiere, que comme les Cardinaux & les Eveſques avoient intereſt en cette cauſe, ils ne fuſſent point leurs Juges. La ſeconde, qu'il pluſt au Roy de preſider à cette Aſſemblee, accompagne de la Reine ſa mere & des Princes du Sang, pour y faire garder l'ordre neceſſaire. La troiſieme, que tous leurs differends fuſſent jugez par la ſeule parole de Dieu contenuë dans le Vieux & dans le Nouveau Teſtament. Et enfin que ce qui ſe diroit de part & d'autre ſuſt recueilli par des Greffiers

Hiſt. Eccleſ. des Egl. Réf. La Poplin. l. 7.

dont

ANN. 1561. dont les deux partis conviendroient, & aux écrits deſquels on ſeroit obligé d'ajouſter ſoy. Le meſme jour, qui fut le huitiéme de Septembre, les Députez de la Sorbonne, qu'on ne peut nullement douter qui n'agiſſent de concert avec le Cardinal de Lorraine leur grand protecteur, ſupplierent treshumblement la Reine de ne pas écouter, du moins en public, ce que les Miniſtres vouloient dire pour la défenſe de leur Confeſſion de Foy, & de les renvoyer au Concile auquel il appartenoit d'en juger ſouverainement. Mais la Reine leur repondit, que le Roy s'eſtant engagé pour de bonnes raiſons à leur donner audiance publique, on ne pouvoit plus s'en dédire; & en meſme temps qu'on leur refuſoit une choſe ſi juſte, tout ce que les Miniſtres avoient demandé leur fut octroyé, & l'on commit un des Secretaires d'Eſtat pour recueillir fidellement tout ce que l'on diroit de part & d'autre.

Le lendemain donc de la Noſtre-Dame neuviéme de Septembre on ouvrit l'Aſſemblée dans le grand Réfectoire des Religieuſes de Poiſſy, au haut duquel le Roy eſtoit ſur un trône, ayant à ſa droite le Duc d'Orleans ſon frere, le Roy de Navarre, & le Prince de Condé; & à ſa gauche la Reine Mere, Madame Marguerite ſœur du Roy, & la Reine de Navarre; & derriere eux, à droit & à gauche, dans un fort grand eſpace qu'on avoit laiſſé entre le trône & la muraille,

ralle, tenant toute la largeur de la sale, les Seigneurs & les Dames de la Cour. Aux deux costez, de la longueur du Réfectoire, estoient assis à droit les Cardinaux de Tournon, de Lorraine & de Guise, & quelque vingt Archevesques ou Evesques; & à gauche, vis-à-vis d'eux, les Cardinaux d'Armagnac, de Bourbon & de Chastillon, suivis d'autant de Prèlats qu'il y en avoit de l'autre costé, derriere lesquels il y avoit de part & d'autre plusieurs bancs tout remplis de Docteurs de plusieurs Universitez, & d'autres Ecclesiastiques qui estoient à la suite des Prelats. Le bas du Réfectoire estoit occupé par un tres grand nombre de Gentilshommes, & de Gens de Robe, aprés lesquels estoient rangez les Gardes jusqu'à la muraille, pour empescher qu'il n'y eust du desordre dans une si grande Compagnie; & entre ces deux bouts, un peu plus bas que le milieu, il y avoit dss barrieres qui separoient les deux espaces, afin qu'on ne pust passer sans ordre dans celuy où estoient le Roy, les Princes, les Seigneurs, les Prélats, & les Docteurs.

ANN. 1561.

Cela disposé de la sorte, on fit entrer les douze Ministres choisis entre un grand nombre d'autres, qui prirent place comme ils purent au bas de la sale. Ces douze estoient accompagnez de vingt deux Députez de leurs Eglises, & ce qui fut bien scandaleux, des Députez de la Noblesse & du Tiers Ordre qui les voulurent presenter, pour

Lettre de la Reine M. de Rennes. Ibid,

ANN. 1561.

La Poplin. Hist. Ecclef. des Egl. Réf. Mezeray.

pour faire voir à tout le monde qu'ils estoient & qu'ils feroient toûjours bien soustenus. Les plus signalez d'entre ces Ministres estoient Augustin Marlorat Lorrain de nation, & Apostat de l'Ordre de Saint Augustin, celuylà mesme qui fut peu de temps aprés Pendu à Roûën; Jean Malo, qui de Prestre habitué dans la Paroisse de Saint André des Arcs s'estoit fait Ministre; Jean de l'Epine, qui commençoit à se produire avec grand éclat parmi les Protestans, aprés s'estre tenu caché assez long-temps depuis qu'il eût sauté les murailles de son Convent de Jacobins où il estoit Profés; Pierre Vermille Florentin, plus connu sous l'autre surnom de Martyr qu'il trouva bon de prendre lors que s'estant fait Apostat de l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint Augustin il prit pour femme, à l'exemple du Docteur Martin Luther, une Religieuse qu'il avoit débauchée, homme docte à la verité, & grand Prédicateur, mais d'un esprit si peu arresté si leger & si changeant, sur tout en matiere de créance, qu'il estoit tantost Lutherin, tantost Calviniste, & puis Zuinglin, comme il l'estoit alors à Zurich où il enseignoit la Theologie à la Zuinglienne, & d'où la Reine Catherine & le Roy de Navarre le firent venir, l'ayant obtenu des Magistrats de ce Canton, comme un homme d'un sçavoir extraordinaire pour assister à ce Colloque. Enfin celuy qu'on mit à la teste de tous les autres, &

qui

qui fut choisi pour porter la parole au nom ANN.
de tout le parti Protestant, fut le celebre 1561.
Theodore de Beze, alors disciple & collegue de Jean Calvin, qui n'ayant pû paroistre à cette Assemblee de Poissy, parce qu'il estoit accablé de maladies depuis trois ou quatre ans, y envoya tenir sa place celuy qui estoit deja destiné pour estre son successeur.

Bolsec. vit. Theod. Bezæ. Flor. de Ræm. l. 8. c. 17. Spondan. ann. 1549.

Ce Theodore estoit de Vezelay en Bourgogne, d'honneste famille, homme bien fait, de belle taille, ayant le visage fort agréable, l'air fin & délicat, & toutes les manieres d'un homme du monde qui le faisoient estimer des Grands, & sur tout des Dames, ausquelles il prenoit grand soin de ne pas déplaire. Pour l'esprit, on ne peut nier qu'il ne l'eust tres-beau, vif, aisé, subtil, enjoüé & poli, ayant pris peine de le cultiver par l'étude des belles Lettres, & particulierement de la poësie, où il excelloit en François & en Latin, sçachant avec cela un peu de Philosophie, & de Droit qu'il avoit appris aux Ecoles d'Orleans. Voilà ce qu'il y eût de bon dans luy : car pour les mœurs, on peut dire hardiment & sans scrupule, que c'estoit un des plus méchans hommes de son temps, libertin, impie, profanateur des choses les plus saintes par ses railleries qui tiennent de l'athéisme, cruel, sanguinaire, toûjours tout prest à inspirer les plus noirs & les plus sanglans attentats, impudent, dissolu, & plongé dans les plus honte-

Bolsec. de Xaintes. Répons. à l'Apo. Balduin. Réconc. ad Calum. Ressius de Sect. Flor. de Ræm. Spondan. loc. cit. Heßusius Mezeray

K uses

ANN. 1561. uses débauches, comme il ne paroist que trop dan ses poësies toutes remplies d'ordures & de saletez, qu'il appelle les divertissemens de sa jeunesse, & sur tout dans cette horrible Epigramme, où en faisant le portrait de sa maistresse qu'il nomme Candida, & d'un jeune garçon qu'il aimoit, il a l'effronterie de se vanter, & ensuite de s'accuser luy-mesme du plus exécrable de tous les crimes. C'est pourquoy comme il vit qu'estant cité à comparoistre au Parlement pour rendre compte de cette infame poësie, il ne pourroit jamais se tirer d'un si mauvais pas, il se cacha pour se garantir du feu; & aprés avoir vendu son Prieuré de Longjumeau, & quelques autres petits Benefices que son oncle Maistre Nicolas de Beze luy avoit résignez, il s'enfuit à Geneve avec sa Candida, c'est-à-dire, une certaine Dame Claude, femme d'un Tailleur de Paris qu'il avoit débauchée, & qu'il épousa du vivant de son mari, commençant ainsi à Geneve sa nouvelle Réforme par un adultere continuel, & par un mariage monstruex qui le rendoit digne de mort selon toutes les loix divines & humaines.

Spondan. loc. cit.

1549.

Or ce fut là qu'il gagna les bonnes graces de Calvin par ses flateries excessives, qui luy firent donner par les siens mesmes le surnom de *Calvinolatre*. Cela fut cause qu'on le fit Professeur à Lausanne, où il enseigna d'abord les Lettres Greques, & puis la Theologie, quoy-qu'il ne l'eust jamais

maîs apprise non plus queCalvin son maistre. Il l'enseigna mesme particulierement aux femmes, qui ne haïssoient pas ce nouveau Maistre, qu'elles trouvoient bien fait & agréable, car il n'avoit encore alors qu'environ trente ans; & peu de temp aprés, malgré l'opposition des autres Ministres, qui ne vouloient point un collegue qui fust si décrié pour ses débauches, & pour sa poësie abominable, il fut élevé dans Geneve au Ministere par le credit & l'autorité de Calvin qui l'avoit désigne son successeur. En effet, il luy suceeda dans sa charge & dans son credit à Geneve, où aprés avoir tenu la chaire de cét Héresiarque plus de quarante ans, il mourut en sa quatre-vingts sixieme année de la maniere qu'il avoit vescu, libertin, impie, & athée, au sentiment non seulement des Catholiques, mais aussi de plusieurs Protestans, & ensuite n'ayant nulle Religion, quoy-qu'il ait fait semblant de s'attacher à la doctrine de Calvin, qui, pour le payer de ses flateries, le fit deputer en sa place au Colloque de Poissy. Voilà quels furent ces nouveaux Apostres, qui vinrent soustenir en presence du premier Roy de la Chrestienté & de toute la Cour de France, que l'on devoit se reformer à leur exemple dans la doctrine & dans les moeurs, selon la purete de l'Evangile qu'ils preschoient.

ANN. 1561.

1605.

Prateol. & Resc in Catal. haeres. & Spon. ad ann. 1564. n. 23.

Comme on les eût conduits jusqu'à l'entrée de la closture qui separoit la sale en

ANN. 1561.

deux, ils voulurent s'avancer pour se mettre au rang des Evesques, ou du moins des Docteurs Catholiques mais on les arresta tout court à la barriere, avec ordre de s'y tenir debout teste nuë, & de parler modestement sans invectives, quand on leur feroit signe de proposer ce qu'ils avoient à dire. Cela fait, le Roy dît, en peu de mots, qu'il avoit convoqué cette Assemblée pour faire cesser tous les differends qui troubloient la paix de ses sujets sur le fait de la Religion, & qu'il ne vouloit pas qu'on la terminast avant qu'on eust accompli une si bonne œuvre. Le Chancelier ensuite estant assis sur un petit siege bien avant dans la sale du costé droit du Roy, parla pour expliquer les intentions de Sa Majesté, & fit voir à son ordinaire dans sa harangue, qu'il estoit fils de Medecin, & bon ami des Huguenots. Il dit d'abord, *Qu'il esperoit qu'on tireroit de la remontrance du Roy le mesme fruit qu'on avoit recueilli de celle du Grand Constantin au Concile de Nicée auquel il avoit presidé; Que ce fruit n'estoit autre que la réformation necessaire dans la doctrine & dans les mœurs; Que pour le recueillir bientost, en guerissant une si dangereuse maladie qui affligeoit la France par ces differends de Religion, il y falloit apporter un remede present & efficace, & ne pas imiter ces Medecins qui laissent languir leurs malades en attendant les drogues qu'on va chercher en Egypte & aux Indes, au lieu de se servir des simples qu'ils peuvent aisément cueillir dans leurs jardins.* Il

Hist. Eccles. des Egl. Réf. La Poplin. Aubigné. Mezeray, &c.

conclut

conclut de là qu'il ne falloit point du tout attendre le Concile general qui s'assembloit à Trente, & seroit rempli d'Etrangers qui ne connoissent pas si bien nos maux que nous faisons; & que pour decider des points contestez, il ne falloit que cette Assemblée de Prelats & de Docteurs avec les Ministres Protestans qu'on ne devoit pas condamner sur de simples préjugez, ni traiter avec arrogance, comme Alexandre Patriarche d'Alexandrie avoit fait Arius. Qu'il les falloit entendre paisiblement, & conferer amiablement avec eux, non pas en Philosophes par la voye de la dispute, mais en veritables Chrestiens qui n'ont pas besoin de tant de Livres, mais de la seule parole de Dieu, pour reformer conjointement par elle les abus qu'on trouvera s'estre glissez dans la doctrine & dans la discipline contre cette divine parole & contre l'usage établi par les Apostres. ANN. 1561.

Aprés qu'il eût fini, le Cardinal de Tournon, comme le plus ancien & Primat des Gaules, prenant la parole, remontra que Monsieur le Chancelier ayant proposé certaines choses qui n'étoient pas entre les points contenus dans les lettres qu'ils avoient receües pour venir à cette Assemblée, il estoit juste qu'ils en eussent communication, pour se préparer tous ensemble a y répondre. Mais quoy-qu'il put faire pour obtenir une chose si raisonnable, le Chancelier ne voulut jamais donner copie de sa harangue, de peur qu'on ne luy en fist un jour une affaire si le temps venoit à changer, & qu'on ne le pust convaincre

 d'un

ANN. 1561. d'un peu de Huguenotiſme par ſon propre ecrit. Ainſi, aprés qu'on eût fait ſigne aux Proteſtans d'expoſer ce qu'ils avoient à dire pour juſtifier leur creance, Beze qui portoit la parole pour tous les autres, eſtant debout, teſte nuë, appuyé ſur la barriere qui eſtoit à hauteur d'appuy, commença ſa harangue d'une maniere aſſez bizarre. Car comme il eſtoit grand Comedien, & qu'il ſçavoit admirablement l'art de contrefaire le Prophete & l'homme de Dieu, pour s'attirer de la conſideration par une belle apparence de piete, des qu'il eût dit les deux premieres periodes qu'il adreſſoit au Roy, il ſe mit à genoux avec tous les Miniſtres qui l'accompagnoient; & levant les yeux & les mains au Ciel, il fit, comme par un ſoudain enthouſiaſme, une longue priere au Pere Celeſte, qu'il termina par l'Oraiſon dominicale: puis s'eſtant relevé, il continua ſa harangue, qu'on voit tout au long dans l'Hiſtoire des Egliſes Proteſtantes, & qui à proprement parler n'eſt qu'une expoſition aſſez ſimple de leur créance, accompagnée de quelques preuves peu conſiderables pour établir les points qui ſont differens de la noſtre.

Comme il avoit le ſon de voix fort agréable, qu'il recitoit de bonne grace, & qu'on eſtoit bien-aiſe d'entendre d'un homme ſi eſtimé de ceux de ſon parti tout le myſtere de cette nouvelle doctrine qui faiſoit tant de bruit dans le monde, il

fut oüi de toute la Cour, non seulement avec attention, mais aussi avec plaisir, & mesme avec quelque marque d'approbation, jusqu'à ce qu'il vint à l'article du Saint Sacrement de l'Eucharistie. Car voulant exprimer de quelle maniere on y reçoit le Corps de Nostre Seigneur par la Foy, il dit, avec une incroyable hardiesse, *Que le Corps & le Sang de Jesus-Christ estoit aussi éloigné de Sacrement que le plus haut des Cieux l'est de la terre.* Alors toute l'Assemblé fremissant d'horreur à cette expression si directement opposée aux paroles de l'Evangile & de l'Apostre, il se fit un grand bruit qui étonna tellement Beze, tout déterminé qu'il estoit, qu'il en fut tout-à-fait déconcerté. De sorte que, quoy qu'il voulust adoucir ce qu'il avoit dit, & s'expliquer d'une maniere moins choquante, le murmure continuant toûjours, il ne put jamais se bien faire entendre.

ANN. 1561.

Hist. des Egl. Réf. l. 4.

Lettre de Cather. à M. de Renn. l. 14. de Sept.

La Reine Catherine mesme, toute favorable qu'elle estoit aux Huguenots en ce temps-là, se crut obligée d'en témoigner de l'indignation comme les autres. Elle en écrivit à Monf. de Rennes Ambassadeur de Sa Majesté auprés de l'Empereur, pour donner avis à ce Prince de ce qui s'estoit passé en cette action. Elle dit que Beze, en parlant de la Cene, *s'oublia*, voicy ses propres termes, *en une comparaison si absurde*

ANN. 1561. *& tant offensive des oreilles de tout l'assistance, que peu s'en fallut qu'elle ne luy imposast silence, & qu'elle ne renvoyast tous ces Ministres sans les laisser passer plus avant ; mais qu'elle s'en abstint, de peur.* dit-elle, *qu'on ne s'en retournast imbu de sa doctrine sans avoir oüi ce qui luy sera répondu.* Et certes Beze s'apperceût bien luy-mesme de cette indignation de la Reine : car dés le lendemain il luy donna par écrit une déclaration du sens auquel on devoit prendre ce qu'il avoit dit, & la Reine ne manqua pas de l'envoyer à l'Evesque de Rennes pour la montrer à l'Empereur; dans cette déclaration il répete en termes formels ce qu'il avoit dit en sa harangue; puis il ajouste, qu'il ne s'ensuit pas de là *qu'ils veüillent forclore Jesus-Christ de la Sainte Cene, ce qui seroit une impieté toute manifeste. Car*, dit-il, *nous croyons, suivant sa parole, qu'encore que le Corps de Jesus-Christ soit maintenant au Ciel, & non ailleurs, ce nonobstant nous sommes faits participans de son Corps & de son Sang, par une maniere spirituelle & moyennant la Foy, aussi veritablement que nous voyons les Sacremens à l'œil, les touchons à la main, & les mettons à nostre bouche.*

10. Septemb. Hist. de l'Egl. l. 4.

Cette harangue estant finie, le Cardinal de Tournon s'approchant du Roy luy dît, tellement transporté de zele qu'à peine pouvoit-il parler, qu'il estoit à la verité bien étrange qu'on eust souffert que ce Ministre proferast de si horribles blasphêmes de-

devant un Roy Tres-Chrestien, Protecteur de la Foy Catholique que les Rois ses Prédecesseurs depuis le Grand Clovis avoient toûjours inviolablement tenuë & conservée dans leur Royaume ; mais puis que le mal estoit fait, qu'il supplioit tres-humblement Sa Majesté, que pour le réparer il luy plust entendre en cette mesme Assemblée la réponse solide & convaincante que l'on y feroit au jour qu'il luy plairoit prescrire, qui fut le seiziéme de Septembre, auquel le Cardinal de Lorraine, qui fut choisi pour répondre à Beze, fit sa harangue.

ANN. 1561.

Je n'ay pas lieu de craindre icy que Messieurs les Protestans m'accusent de partialité, si je dis que le Cardinal, par la solidité de sa doctrine, fit en cette occasion triompher la verité de l'erreur, quoy-que soûtenuë par l'éloquence d'un homme d'esprit. Nous avons les harangues de l'un & de l'autre dans les écrits des Huguenots ; c'est là que j'ay pris plaisir de les lire attentivement toutes deux, & il ne faut en effet que les lire dans ces Auteurs qui ne leur peuvent estre suspects, pour voir clairement l'avantage que celle du Cardinal a sur l'autre. Il ne s'amuse point à réfuter en en détail tous les Articles de la créance Protestante que Beze avoit exposée fort au long, pour engager les Catholiques à une dispute dont on n'eust jamais veû la fin. Il réduit tout à deux points, dont l'un est le principe par lequel on doit terminer tou-

Histoire des Egl. Réf. l. 4. La Popliniere.

ANN. 1561. tes les controverses, qui est l'autorité d'un Juge Souverain; & l'autre est le sujet principal de la séparation des Calvinistes, & qui faisoit alors le plus d'impression sur les esprits, pour la maniere dont Beze en avoit parlé, je veux dire l'Eucharistie. Pour le premier, comme Beze avoit dit qu'il ne vouloit point d'autre Juge que l'Ecriture Sainte, sans s'arrester aux Conciles qu'en tant qu'ils se trouveroient estre conformes à cette divine parole, le Cardinal fit parfaitement bien comprendre que c'estoit-là ne vouloir point du tout de Juge, parce que l'Ecriture estant la Loy, qui ne s'interprete pas elle-mesme, & toutes les Controverses de Religion n'estant fondées que sur les differentes interpretations qu'on donne à l'Ecriture que chacun prétend avoir de son costé, il faut necessairement qu'il y aît un Juge vivant & parlant, qui décide par son autorité souveraine ce qui est Ecriture Sainte, & quel est le vray sens qu'on luy doit donner. Ensuite il prouva tres-solidement que ce Juge ne peut estre autre que la vraye Eglise, qui est sans contredit celle où estoient les premiers contestans sur quelque article, avant qu'elle eust prononcé sur leurs differends, & qu'ensuite le parti condamné s'en fust separé.

Pour le second, il convainquit Beze par ses propres termes, & fit connoistre clairement que de dire que Jesus-Christ est au Ciel & non ailleurs, que néanmoins par la

vertu

vertu incompréhensible de la Foy il est present au Sacrement où il nous est communiqué aussi veritablement que nous touchons le Sacrament & que nous le mettons à la bouche, c'est dire qu'il est present localement au Sacrement, puis que le Sacrement est present à ma main quand je le touche, & pareillement à ma bouche quand il y entre; & cependant c'est dire en mesme temps qu'il n'y est pas en cette maniere, puis qu'on asseûre qu'il est au Ciel & non ailleurs; ce qui est une manifeste contradiction qu'on ne peut jamais admettre dans pas un de nos mysteres. C'est là le mauvais pas dont les Calvinistes, qui pour faire une nouvelle Secte se sont voulu distinguer des Zuingliens, ne se pourront jamais tirer, quelque effort qu'ils fassent par leurs fausses subtilitez, lesquelles n'aboutissent qu'à un pur galimathias qui ne dit rien du tout de reel, parce qu'il dit les deux contradictoires qu'on ne peut jamais mettre ensemble. Il faut donc dire, selon l'Ecriture, que le divin Corps du Sauveur est au Ciel dans son étenduë naturelle, & qu'il est d'une autre maniere sur la terre au Saint Sacrement de l'Autel. Car qu'un corp soit en mesme temps en plusieurs lieux, la Philosophie montre qu'il n'y a point de contradiction, puis qu'il ne s'ensuit point de là qu'il soit en un endroit & n'y soit pas; ce qui suit necessairement de l'heresie des Calvenistes, Ainsi le Cardinal acheva cette ANN. 1561.

ANN. 1561. grande action avec toute la gloire qu'on peut aquerir, & tout l'avantage qu'il pouvoit souhaiter sur son adversaire, qui sembloit n'avoir parlé que pour faire paroistre dans un plus beau jour, par la comparaison que l'on peut faire de ces deux harangues, l'esprit, la force, la doctrine, & l'éloquence de ce grand Prélat.

Aussi le bruit courut à la Cour qu'on s'en tiendroit là, & que les Ministres Protestans n'auroient plus d'audiance. Mais comme Beze pressoit extremement la Reine qu'il luy fust permis de répliquer au Cardinal, & qu'on ne voulut pas qu'il pust dire qu'on n'avoit pas voulu entendre les preuves de ce qu'il avoit exposé dans sa harangue : on fit deux Conferences le vingt-quatriéme & le vingt-sixiéme du mesme mois, non plus en public comme auparavant dans le grand Réfectoire, en presence du Roy & de toute la Cour, mais en particulier, dans une chambre du Monastere, où se trouverent la Reine, accompagnée de la Reine de Navarre, des Princes du Sang, & du Conseil Privé. Il y avoit cinq Cardinaux au costé droit, & quinze ou seize Docteurs derriere eux; & les douze Ministres estoient à gauche, sans estre accompagnez des Députez de leurs Eglises. D'abord Beze, qui s'estoit bien préparé à cette action, fit un long discours de l'Eglise, où il traita de sa nature, de ses marques, & de son autorité, passant de là à la vocation au Mini-

La Poplin. l. 7. Hist. des Eg. Réf.

Ministere, & à quelques autres points, sans toucher à celuy de l'Eucharistie, dont il s'agissoit principalement. Tout ce qu'il dit fut doctement réfuté par les sçavans Docteurs de Sorbonne Claude d'Espence & Claude de Xaintes. Mais comme on alloit insensiblement d'un point à un autre sans jamais convenir de rien, ce qui arrive d'ordinaire dans les disputes : le Cardinal de Lorraine, pour enpescher ce desordre, voulut qu'on s'arrestast précisément à l'article de l'Eucharistie. & qu'on n'en sortist point qu'on ne fust d'accord sur ce grand Mystere dont il s'agissoit principalement, disant qu'aprés cela il ne seroit pas difficile de vuider tout le reste. Ainsi dans la suite de cette Conference, & dans toute celle du vingt-sixiéme, on ne traita que de cette matiere. ANN. 1561.

Ce fut pour lors que Pierre Martyr Florentin, qui estoit alors Calviniste, ou plûtôt Zuinglien, fit un long & ennuyeux discours en Italien, dans lequel il tascha de réfuter par ces argumens, si communs & si souvent détruits dont se servent inutilement les Ministres, ce que le Cardinal & les Docteurs de Sorbonne avoient dit tres-solidement pour établir par l'Ecriture & par les Peres de l'ancienne Eglise la presence réelle de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel. Quand il eût fini, le General des Jesuites Jacquez Laynez, qui n'estoit arrivé que depuis cinq ou six jours avec

le

ANN. 1561. *Hist. des Eglis. Sacchin. hist. Soc. p. 2. n. 200. & seq. Mezeray*

le Legat Hippolyte d'Este Cardinal de Ferrare, qui l'avoit demandé au Pape pour estre son Theologien, prit la parole par ordre de la Reine, laquelle le voulut entendre pour satisfaire le Legat qui l'en avoit prié. Il parla comme Pierre Martyr en Italien, parce que cette Langue estoit mieux entenduë en France que l'Espagnole qui estoit sa langue naturelle. Il adressa son discours à cet Princesse, & luy remontra, *Qu'il n'y avoit rien de plus dangereux que de traiter de quelque voye d'accord avec les Heretiques que l'Ecriture compare aux renards & aux loups revestus de peaux de brebis, parce que sous la belle apparence d'une expression ambiguë ils font couler subtilement le venin de leur heresie, que l'on autorise, en la recevant sans y prendre garde.* C'est ce qu'il fit voir entre autres exemples par celuy des Pelagiens, qui, pour estre receûs à la Communion des Catholiques, ne faisoient aucune difficulté d'admettre la necessité de la grace pour les bonnes œuvres; mais ils entendoient par cette grace la nature qui est un don qui vient gratuitement de Dieu sans aucun merite de nostre part. Et voila justement comme en usoient les Calvinistes en ce Colloque: car ils disoient toûjours qu'ils admettoient au Saint Sacrement de l'Eucharistie la presence réelle de Jesus-Christ qui nous est communiqué fort veritablement, mais ils vouloient que ce ne fust que d'une maniere purement spirituelle & par

la

la Foy & que le Corps de Jesus-Christ fust seulement au Ciel, & non ailleurs : ce qui n'étoit rien dire qu'une contradiction toute manifeste. Il ajousta, *que s'il falloit traiter avec eux pour convenir d'une formule de foy, ce n'estoit point dans cette Assemblee de Poissy qui n'avoit pas l'assistance infaillible du Saint Esprit qu'on le devoit faire, mais dans le Concile Oecumenique qui estoit ouvert, & où il falloit envoyer les Ministres pour y proposer leurs raisons, ce qui mesme est conforme au Concile de Basle que les Protestans ne rejettent pas, & qui ne veut point qu'on célebre de Synode Provincial tandis que le General est ouvert, ni six mois avant qu'il le soit. Que si par charité l'on vouloit bien tascher de ramener les Protestans, & de leur montrer leurs erreurs dans une dispute reglee, il estoit à propos que les Reines, les Princes, & le Conseil & toutes les personnes qui ne font point profession de Doctrine Ecclesiastique s'epargnassent la peine d'y assister, puis que ce n'étoit pas à eux de juger de ces sortes de choses qu'ils n'entendoient pas, & qu'ensuite ils se mettoient en danger de recevoir quelque mauvaise impression dont ils ne pourroient aisément défaire.*

ANN. 1561.

A la verité cela estoit dit fort raisonnablement: mais comme nonobstant de semblables remontrances que les Docteurs de Sorbonne avoient faites avant l'ouverture de ce Colloque, la Reine, les Princes, le Conseil, & mesme les Prélats n'avoient pas laissé de le commencer, & qu'il estoit

déja

ANN. 1561. déja fort avancé : cet endroit du discours du Pere Laynez, comme estant fait à contretemps, & en blasmant toute cette Assemblée, ne fut pas écouté favorablement, & la Reine qui s'en tint offensée, ne put se tenir d'en témoigner bien du chagrin. Le Pere néanmoins ne laissa pas de poursuivre sans qu'on l'interrompist; & venant au point de l'Eucharistie dont il s'agissoit principalement, il réfuta tres bien tout ce que Pierre Martyr avoit allegué contre la presence réelle. Et comme ce Ministre de Zurich avoit dit aussi-bien que Beze, que la realité ne s'accordoit pas avec la nature de ce Sacrement, qui est essentiellement un signe & une representation de Jesus-Christ, & qu'il est évident que l'image ne peut estre la chose mesme qu'elle represente : le Pere fit voir manifestement la fausseté de cette imagination; & pour montrer que la chose representée peut fort bien s'accorder avec le signe qui la represente, il se servit de la comparaison assez commune d'un Prince qui voudroit bien luy-mesme representer dans quelque magnifique feste une glorieuse victoire qu'il auroit remportée sur ses ennemis.

Comme il eût achevé, aprés avoir parlé prés d'une heure, Beze, qui se sentit piqué de l'autre comparaison que Laynez avoit faite des Heretiques avec les loups & les renards, se mit à plaisanter sur celle-cy, taschant de la tourner en ridicule, & disant

Hist. des Egl. Réf. ibid.

ſant que ce Pere avoit fait du Sacrement une Comedie, & Jeſus-Chriſt un Comedien. En quoy ſans doute ce Miniſtre aveuglé de ſa paſſion ne voyoit pas qu'il agiſſoit contre luy-meſme. Car il confeſſoit auſſi bien que nous, ſelon l'Evangile & ſelon Saint Paul, que le Sacrement de l'Euchariſtie eſt la repreſentation de la mort de Jeſus-Chriſt : la Cene donc, ſelon luy-meſme, devroit eſtre une Comedie. Puis ce Miniſtre ayant remarqué qu'on n'avoit pas eſté trop ſatisfait de ce que Laynez avoit dit du Concile auquel on devoit renvoyer les Proteſtans, il luy dit, d'un air fier & mépriſant, que la Reine n'avoit que faire de luy pour apprendre ce qu'il eſtoit à propos qu'elle fit touchant le Concile, & qu'elle ſçauroit bien y pourvoir. Il faut toutefois avoüer que quelque mal receüe que fut cette remontrance du General, elle ne laiſſa pas de produire un tres-bon effet. Car enfin depuis ce jour-là, ni la Reine, ni les Princes, ni le Conſeil n'aſſiſterent plus aux Conferences. Elle ne voulut plus meſme qu'il s'en fit entre un ſi grand nombre de perſonnes : elle ſe contenta d'ordonner que trois ou quatre Docteurs, & peu aprés que cinq de chaque coſté conferaſſent enſemble à Saint Germain, pour voir s'ils pourroient convenir d'une formule de Foy ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. Ces Députez furent d'une part Jean de Monluc Eveſque de Valence, Pierre du Val Eveſ-

ANN. 1561.

que

ANN. 1561. que de Sées, & les Docteurs Claude d'Espence, Loüis Boutiller, & Jean de Salignac; & de l'autre ces cinq Ministres Beze, Martyr, Marlorat, des Gallards, & de l'Espine. La Reine avoit choisi ces deux Evesques, parce qu'ils estoient favorables aux Huguenots; & pour le Docteur d'Espence & ses deux collegues, comme ils desiroient fort de ramener doucement les Calvinistes à la creance de l'Eglise; elle crut qu'ils s'accorderoient avec eux plus facilement que les autres. Elle fut pourtant trompée dans son attente. Aprés cinq jours de conference, durant lesquels plusieurs formules differentes furent proposées & rejettées, on luy en porta une qui estoit conceüe en ces termes.

Hist des Egl. Réf. l. 4. La Poplin. l. 7.

Nous confessions que Jesus-Christ en sa sainte Cene nous presente, donne & exhibe veritablement la substance de son Corps & de son Sang, par l'operation de son Saint Esprit, & que nous recevons & mangeons Sacramentalement, spirituellement, & par Foy ce propre Corps qui est mort pour nous, pour estre os de ses os, & chair de sa chair, afin d'en estre vivifiez, & en percevoir tout ce qui est necessaire à nostre salut. Et pource que la Foy appuyée sur la parole de Dieu nous fait & rend presentes les choses promises, & que par cette Foy nous prenons vrayment & de fait le vray & naturel Corps & Sang de Nostre Seigneur par la vertu du Saint Esprit: à cét égard nous confessions la presence du Corps & du Sang d'iceluy Nostre Sauveur en la sainte Cene.

Le

Le Sacramentaire Lavatherus & le Ministre Beze disent que le Docteur d'Espence & ses collegues s'accorderent avec les cinq Ministres en cette formule de Foy : mais Monsieur de Sponde a tres-bien montré que ce n'est là qu'une pure imposture, puis qu'il est certain que ces Docteurs avoient auparavant prouvé tres-solidement la presence réelle & locale de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel; que le Pape Pie IV, leur donna de grandes loüanges aprés le Colloque, pour avoir si bien défendu la creance de l'Eglise dans ces Conferences; & que le Docteur d'Espence en son particulier nous a laissé dans ses écrits une doctrine tres-Catholique & toute contraire à cette formule. Il y a donc grande aparence que les deux Evêques qui étoient députez avec les trois Docteurs, & panchoient fort en ce temps-là du costé des Protestans, dresserent eux seuls avec les cinq Ministres cette exposition de Foy touchant le Saint Sacrement de l'Eucharistie, & qu'ils la firent presenter à la Reine comme ayant esté faite du commun consentement de tous les Députez : car il est asseuré qu'elle la receût, & qu'elle en temoigna bien de la joye avec toute la Cour, ne doutant point du tout, qu'ayant esté dressée par les Députez des deux partis qui s'accordoient en ce point capital, comme on le luy faisoit accroire, elle ne fust approuvée de l'Assemblée des Archevesques & des Eves-

ANN. 1561. *Spondan. ad ann. 1561, n. 3.* *Beze Hist. des Egl. Réf. l. 4*

Mentitur autem insigniter Lavatherus Sacramentarius, cùm ausus est scribere Catholicos cum Ministris consensisse. *Spondan. ibid.*

ANN. 1561. Evesques qui travailloient alors à Poissy à faire de beaux réglemens pour rétablir la discipline Ecclesiastique dans ce Royaume. Elle la leur envoya donc le quatriéme d'Octobre par le sieur Bourdin Secretaire d'Estat, pour estre confirmée de l'Assemblée dont elle attendoit le consentement pour réünir les Catholiques & les Huguenots dans une mesme creance. Mais elle fut bien surprise quand elle aprit cinq jours aprés qu'elle s'estoit bien trompée dans une esperance si mal fondée. Et certes, il faut avoüer que ce fut en cette rencontre que ces illustres Prélats firent une action digne du zele, du courage & de la fermeté de ces grands Evesques des Gaules, qui furent autrefois par leur doctrine & par leur fermeté l'honneur & l'appuy de l'Eglise.

Car aprés avoir leû cette exposition, ils s'apperceûrent aisément du poison qu'elle cachoit sous les fleurs de certaines paroles specieuses qui sembloient tout dire, & ne disoient rien de ce qu'il falloit qu'on dist sans deguisement pour estre Catholique. Toutefois pour proceder prudemment, & selon l'ordre & l'esprit de l'Eglise en une affaire de cette importance, ils la firent examiner dans une Assemblée de sçavants Docteurs de la Faculté de Theologie, qui, aprés en avoir meûrement pesé toutes les paroles, declarerent d'un consentement general qu'elle estoit captieuse, insuffi-

suffisante, & hérétique. Captieuse, parce qu'elle est conceüe en certains termes ambigus, qui semblent marquer la presence réelle de Jesus-Christ, laquelle se détruit par d'autres, qui font croire ce que les Huguenots disent en effet qu'il est au Ciel & non ailleurs. Insuffisante, en ce qu'outre qu'elle n'exprime pas la presence réelle du Corps & du Sang sous les signes & sous les especes du pain & du vin, elle ne donne aucune efficace aux paroles sacramentelles, ni aucun ministere au Prestre qui consacre. Hérétique enfin, parce qu'en disant que Jesus-Christ est present à l'Eucharistie par la Foy, qui appuyée sur la parole de Dieu nous rend presentes les choses promises, il est évident qu'elle n'admet qu'une presence purement spirituelle & en esprit: car la Foy ni ne fait ni ne rend les choses presentes qu'à l'esprit, puis que par elle nous concevons seulement & croyons les choses telles que Dieu nous dit qu'elles sont indépendemment d'elle, passées, presentes, ou à venir. Ainsi nous croyons sur sa parole qu'il a fait des miracles durant le cours de sa prédication, & qu'il jugera les vivans & les morts, sans que pour cela ni le jugement dernier, ni ces miracles soient presens effectivement hors de nostre esprit qui les conçoit, & les croit par la Foy. De mesme Jesus-Christ n'est pas réellement present au Saint Sacrement de l'Autel, parce que nous le croyons ainsi; mais nous le

ANN. 1561.

NB.

Un Argument tres solid

ANN. 1561. le croyons, parce qu'il y est en effet par la vertu toute-puissante de sa divine parole qui nous l'a dit, & qui fait ce qu'elle dit, en disant ce qu'elle fait.

C'est ainsi que ces habiles Docteurs de Sorbonne découvrirent sans peine le venin caché sous les termes ambigus de cette Formule, qui ne fait qu'exprimer, d'une maniere plus fine & moins odieuse, le blasphême de Beze, qui osa dire sans biaiser, que le Corps de Jesus-Christ est aussi éloigné du Sacrement de l'Eucharistie que le Ciel l'est de la terre. C'est ce qui a fait tant d'horreur, non seulement aux Catholiques, mais aussi aux Protestans d'Allemagne, que Schlusselburgius, l'un des plus doctes Lutheriens, a fait un traité contre ce blasphême qu'il traite de doctrine diabolique. Et il dit entre autres choses, que c'est une étrange fureur & une horrible impiété que de vouloir démentir Jesus-Christ, en disant que ce qu'il asseûre en termes tres-clairs & tres-formels n'est pas, sur ce que ce mystere surpasse nostre intellligence, & ne peut estre connu par nos sens. Il ajouste que Dieu peut plus faire que ce que nous pouvons comprendre, & que la parole de Jesus-Christ est infiniment plus certaine & plus forte que toutes les raisons humaines; que toutes les experiences de nos sens, & que le témoignage de tout ce qu'il y a de creatures. Voilà comment les Luthersens mesmes s'accordent avec les Catho-

Schlusselbur. Catal. hæres. c. 3 in præf.

tho-

tholiques à condamner les Calvinistes sur cet article capital de l'Eucharistie. ANN. 1561.

Or la Censure des Docteurs ayant esté generalement approuvee de toute l'Assemblee, elle envoya le neuviéme d'Octobre sa reponse à la Reine dans un écrit signé de tous les Prelats, où elle déclare, *Que pour obeïr au Roy, elle a consenti que Beze & ses associez fussent ouis, afin qu'on les instruisist de la verité, comme eux-mesmes l'avoient demandé : Qu'on l'avoit fait suffisamment dans la docte & tres-Catholique harangue du Cardinal de Lorraine, & dans quelques Conferences particuliers où l'on avoit tres-solidement refuté leurs erreurs & leurs blasphemes qu'on avoit oüis en presence du Roy, au grand regret de tous les gens de bien : Qu'il falloit donc maintenant avant toutes choses qu'ils se soumissent touchant cet Article au jugement de l'Eglise Catholique, & de ses legitimes Ministres, desquels ils étoient obligez de recevoir & la Foy & la Loy : Qu'elle proteste que sans cela ils ne seront plus ouis : Qu'on les tiendra pour des gens obstinez dans leurs erreurs & dans leur revolte contre l'Eglise, & qu'elle supplie tres-humblement le Roy de les exterminer de son Royaume Tres-Chrestien où l'on n'a jamais souffert d'heresie, au cas qu'ils ne signent presentement le Formulaire de Foy touchant l'Eucharistie, lequel est joint à cet escrit.* Voicy en propres termes ce qu'il contient.

Nous croyons & confessions qu'au Saint Sacrement de l'Autel le vray Corps & Sang de Jesus-

ANN. 1561. *Iesus Christ, est réellement & transsubstantiellement sous les especes du pain & du vin, par la vertu & puissance de la divine parole prononcée par le Prestre, seul Ministre ordonné à cet effet, selon l'institution & commandement de Nostre Seigneur Iesus Christ.*

Une déclaration si forte & si precise étonna un peu Messieurs les Ministres, qui ne demandoient qu'à haranguer, & qu'à disputer éternellement sans vouloir rien conclure. Ils firent tout ce qu'ils purent pour renoüer la Conference : ils en voyerent mesme pour cét effet à l'Assemblée une nouvelle exposition de leur créance sur cét article de l'Eucharistie, où ils adoucissoient certaines expressions qui choquoient le plus dans la premiere. Mais quoy qu'ils pussent faire, on demeura toûjours ferme dans la résolution que l'on avoit prise de ne plus traiter avec eux que comme avec des Héretiques déclarez, s'il ne se soumettoient en signant purement, simplement, & sans modification le Formulaire qu'on leur presentoit; ce qu'ils ne voulurent jamais faire.

Ainsi fut rompu le fameux Colloque de Poissy avec grand honneur des Evesques, qui en le finissant reprirent avec beaucoup de force & de majesté la qualité de juges, dont la Reine les avoit voulu dépouiller

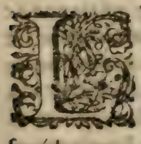
en le commençant. Elle avoit promis aux ANN. Ministres que les Evesques ne seroient pas 1561. juges en cette cause: mais ni elle, ni aucune puissance sur la terre ne leur pouvoit oster ce droit que Jesus-Christ mesme leur a donné, de juger immediatement de la doctrine selon les regles & les loix de l'Eglise; & ils firent bien voir par cette action genereuse qui termina le Colloque, qu'ils n'avoient eû garde de consentir à une chose qui choquoit si directement & leur caractere & leur dignité. Ils instruisirent en peres & en maistres, & prononcerent la sentence en juges; en quoy ils accomplirent avec beaucoup de charité, de zele & de force tous les devoirs d'un bon Evesque. Et les Ministres, qui apres avoir receu de si belles instructions, & ouï une Sentence si équitable, ne s'y voulurent pas soumettre, ne furent que des enfans rebelles, & des criminels endurcis, que ces sages Prélats abandonnerent à la Justice de Dieu & à celle du Roy.

Voilà ce que j'ay cru devoir dire de ce Colloque, dont j'ay fait voir assez clairement ce me semble les causes, les motifs, les particularitez, & le succes, pour desabuser ceux qui croyent qu'il ne fut pas avantageux aux Catholiques comme les Protestans le pretendoient, & comme ils n'ont pas manqué de le publier aussi-

ANN. 1561. bien que certains autres Ecrivains, qui asseurément n'ont ni examiné, ni mesme veû les Actes irréprochables sur lesquels j'en ay décrit dans l'exacte verité le commencement, la suite, & l'issuë. Elle fut sans doute glorieuse aux Evesques, qui, malgré l'artifice des Protestans, & la condescendance que la Reine voulut bien avoir pour eux au prejudice du caractere Episcopal, se maintinrent adroitement & genereusement dans la qualité de juges qu'ils tiennent de Dieu mesme, & que personne ne leur peut oster. Il faut voir maintenant le mal que produisit ensuite la politique de la Reine, qui bien loin de faire signer aux Ministres le Formulaire des Evesques, & de se déclarer hautement en faveur de ces Prelats & de toute l'Eglise Gallicane qu'ils representoient, favorisa plus que jamais les Huguenots, afin de retenir dans ses interests l'Admiral & son parti, contre les Chefs des Catholiques qu'elle voyoit estre extrémement mal satisfaits de sa conduite.

HISTOIRE DU CALVINISME.

LIVRE QUATRIE'ME.



E Duc de Guise & le Connestable avoient trop d'honneur & de zele pour souffrir qu'aprés le Colloque où l'on avoit si fortement réfuté les erreurs des Huguenots, non seulement on ne les contraignist pas de souscrire au Formulaire des Evesques comme l'Assemblée l'avoit demandé au Roy, qui en qualité de Protecteur de l'Eglise doit faire exécuter ses ordres : mais qu'ils fussent encore plus appuyez qu'auparavant, & qu'ils devinssent ensuite tous les jours plus hardis & plus insolens. En effet, ils tenoient déja tout ouvertement leurs Assemblées, & faisoient hautement le Presche en de grandes sales, où il estoit permis à tout le monde d'y assister fort librement ; ce qui estoit enfraindre manifestement l'Edit de Juillet. Ils s'emparoient mesme des Eglises des Catholiques

ANN. 1561.

Hist. des Egl. Réf. La Poplin.

ANN. 1561. en quelques villes, pour y faire publiquement l'exercice de leur Religion. L'on sçavoit que le Prince de Condé & l'Admiral traitoient avec les Princes Protestans pour en tirer des forces capables d'opprimer les Catholiques, & de faire enfin triompher l'hérésie dans la France; & l'on avoit découvert que la Reine traitoit avec l'Admiral & le Chancelier, pour faire un nouvel Edit qui donnast aux Huguenots la pleine liberté qu'ils demandoient.

Iid. Mezeray. Dup'eix. & alii.

C'est pourquoy le Duc & le Connestable, accompagnez des Mareschaux de Brissac & de Saint André, furent remontrer à la Reine que le moyen de donner la paix à l'Etat, & d'appaiser ces troubles & ces differends de Religion, n'estoit pas de tolerer tous ces desordres; mais que pour l'avoir, il falloit garder exactement l'Edit que les Huguenots violoient tous les jours impunément, chasser tous les Ministres, & ne souffrir point en France d'autre Religion que la Catholique, afin que comme il n'y a qu'un Dieu, & qu'un Roy, il n'y eust aussi qu'une mesme Foy, & qu'une seule Loy dans le Royaume. Et voyant qu'ils ne recevoient pour toute satisfaction que de foibles excuses, ils luy demanderent permission de se retirer de la Cour, n'y pouvant demeurer avec honneur tandis qu'ils y voyoient l'hérésie si fort en credit. La Reine, aprés s'être encore excusée le mieux qu'el-

qu'elle put, fit semblant d'avoir bien de la peine à consentir à ce qu'ils demandoient ; & dans le fond de son ame elle avoit beaucoup de joye de se voir pressée de leur accorder ce qu'elle souhaitoit encore plus qu'eux, croyant qu'elle regneroit plus absolument quand elle n'auroit plus devant les yeux ces fascheux censeurs de ses actions, ni ensuite personne qui trouvast à redire à sa conduite. Mais la pauvre Princesse s'apperceût bientost, que toute fine & adroite qu'elle croyoit estre, elle s'estoit trompée dans sa politique, & par l'éloignement des Chefs des Catholiques, elle estoit comme livrée entre les mains de l'Admiral que en devint le maistre. ANN. 1565.

Car comme aprés la retraite de ces grands hommes il vit qu'il n'y avoit plus personne à la Cour qui pust, ou du moins qui osast s'opposer à ses entreprises, il reprit son premier dessein, & demanda des Temples à la Reine d'une maniere qui luy fit assez connoistre qu'il prétendoit bien n'estre pas refusé à ce coup, comme il l'avoit esté plus d'une fois auparavant, lors que les Guises s'opposerent fort vigoureusement à sa demande. Il luy dit mesme, avec une espece assez fine de menace pour l'intimider, qu'il luy demandoit cette grace au nom de deux mille cent cinquante Eglises réformées, dont chacune avoit une grande étenduë, & qu'elle pouvoit faire estat d'avoir toûjours à son service ce grand nombre de troupes que les Protestans

ANN. 1561. en pouvoient tirer, & qu'ils eſtoient tout preſts de les entretenir à leurs dépens contre tous ceux qui trouveroient à dire à ce qu'elle feroit ſi équitablement en leur faveur. Et ſur cela les Huguenots redoublant leur audace, firent publiquement leur Preſche aux Fauxbourg Saint Marceau, dans un lieu appellé *le Patriarche* tout joignant l'Egliſe de Saint Medard. Or parce que l'on y ſonnoit les cloches ſelon la couſtume pour les Veſpres qu'on y alloit chanter avec plus de ſolennité qu'à l'ordinaire, car c'eſtoit le jour de la Feſte de St. Eſtienne, ces Calviniſtes ſortant de leur Preſche tout en furie, attaquent l'Egliſe, rompent les portes qu'on avoit fermées, y entrent en foule les armes à la main, frapent à droit & à gauche indifferemment ſur tout ce qu'ils rencontrent, renverſent par terre preſtres, laïques, femmes & enfans, abbatent, briſent, & mettent en pieces autels, images, tableaux, bancs & chaire, & s'efforcent de mettre le feu au clocher pour y bruſler ceux qui s'y eſtoient ſauvez; & aprés un ſi bel exploit rentrent comme en triomphe dans la ville, emmenant avec eux trente à quarante priſonniers qu'ils avoit faits dans ce tumulte.

Ils eûrent meſme l'inſolence de repaſſer le lendemain en troupe pour aller à leur *Patriarche*, en inſultant au peuple. Ce qui irrita tellement les Pariſiens, qui ont toûjours eſté fort attachez à la Foy Catholique,

que, que s'armant de bastons, de marteaux, de broches, de pelles à feu, & de tout ce que la juste colere où ils estoient leur put fournir d'armes de cette nature, car la Reine par le conseil de l'Admiral les avoit fait desarmer un peu auparavant, ils coururent aprés ces Huguenots, ausquels ils eûrent bientost rendu la pareille, brisant & renversant tout dans le *Patriarche*, & les poursuivant, pour les mettre en pieces; ce qu'ils eussent fait, si les Magistrats accourus avec leurs Archers & des Compagnies des Gardes n'eussent fait cesser à grand' peine un si grand desordre. ANN. 1561.

Cela pourtant n'empescha pas la Reine de faire enfin ce qu'elle avoit promis à l'Admiral qui le souhaitoit ardemment, & qui la pressoit fort de le satisfaire, & d'abolir l'Edit de Juillet qui ne souffre qu'une Religion en France. C'est ce qu'elle fit par celuy de Janvier qui en souffre deux, en laissant aux Huguenots l'exercice libre de la Religion Pretenduë Reformée par tout le Royaume, excepté dans les villes closes, & dans les fauxbourgs de Paris.

Cet Edit, le premier qu'on a fait en France pour y permettre une autre Religion que la Catholique depuis que les François eûrent embrassé le Christianisme aprés le grand Clovis, se fit le dix-septieme de Janvier l'an 1562. à Saint Germain, dans une Assemblée de Notables composée de quelques Presidens & de deux Conseillers ANN. 1562. *Ibid Cast. l. 3. c. 5.*

ANN. 1562. de chaque Parlement de France, & fut scellé sans resistance par le Chancelier qui en estoit un des principaux Auteurs. Mais le Parlement de Paris extremement zelé pour maintenir selon les premieres loix du Royaume la Religion Catholique toûjours inviolablement suivie par les Rois Tres-Chrestiens, ne le voulut jamais verifier, non pas mesme aprés trois jussions jusqu'à ce que la Reine ayant mené le Roy au Parlement le sixieme de Mars, le fit enfin enregistrer par cette autorité Royale & absoluë à laquelle cette auguste Compagnie ne put resister. Ainsi par la méchante politique d'une Reine ambitieuse, qui vouloit gouverner par quelque moyen que ce fust, aux depens mesme de la Religion, l'on vit l'abomination de desolation dans le lieu saint, cela veut dire, l'hérésie établie dans le Royaume Tres-Chrestien pendant la minorité d'un Roy, qui n'eût point de part à un si funeste établissement, qui ne manqua pas d'attirer bientost aprés soy la ruine de la France.

On ne peut exprimer les maux que produisit ce malheureux Edit par cette liberté pernicieuse qu'il sembloit donner aux Catholiques de changer de Religion. La nouveauté, la curiosité d'oüir les Presches qui se faisoient librement par tout, excepté dans les villes, le plaisir qu'on s'imaginoit à se voir exempts des loix severes de la penitence, des jeusnes, des mortifications de la chair,

chair, & des preceptes de l'Eglise dont la nouvelle Reformé enseigne à secoüer le joug pour joüir d'une fausse liberté qui va droit au libertinage, grossit extremement en peu de jours le nombre de ceux, qui abusant des paroles de l'Evangile, ne s'appelloient auparavant que le petit troupeau. Ceux d'entre les Ecclesiastiques & les Moines qui s'ennuyoient de leur profession, & du celibat qu'ils avoient voüé, se faisoient apostats pour avoir des femmes, & quelque part ensuite au Ministere; & ceux qui à cause de leur employ n'osoient auparavant se déclarer de la nouvelle Secte, en firent alors, au mépris de nos anciennes Loix, publiquement profession. Il arriva mesme une chose qui fut d'un horrible scandale dans Paris, sur tout à l'Université, qui combatoit en ce temps-là l'hérésie de toute sa force, & qui fit avec un grand zele tout ce qu'elle put, par ses remontrances au Parlement, pour empescher la verification de l'Edit. Aussitost qu'il fut fait, & mesme avant qu'il fust publié, Pierre Ramus, celebre Professeur en rethorique & en philosophie, homme plus fameux encore pour sa temerité & pour la bizarrerie & la nouveauté de ses opinions contre Aristote que pour son bel esprit & pour sa science, abbatit en plein midi toutes les Images qui estoient dans la Chapelle du College de Presle duquel il estoit Principal. ANN. 1569.

Cela fut en partie cause, qu'outre que

ANN. 1562. *Ibid.* l'on informa contre luy, la Cour de Parlement ordonna par son Arrest du neuviéme de Juillet, que tous les Officiers & Supposts de l'Université, les Principaux, les Professeurs, & les Regens de tous les Colleges & de toutes les Communautez signassent le Formulaire de Foy que la Sorbonne avoit dressé contre l'hérésie de Calvin en l'année 1542. en vingt-cinq articles, & que tous les Officiers de la Cour avoient déja signé. Cela se fit exactement dans tout le reste du mois & dans le suivant jusqu'au vingt-sixiéme, que le Recteur porta, suivant l'Arrest, au Procureur General deux listes, l'une de ceux qui avoient signé, l'autre de quelques réfractaires qui n'avoient pas voulu se soumettre au Decret de l'Université en signant le Formulaire, & le supplia de la part des quatre Facultez de faire en sorte que la Cour les punist comme des rebelles.

Cependant comme Jesus-Christ n'abandonne pas le vaisseau de son Eglise durant la tempeste, quoy-qu'il y ait quelquefois des momens où il semble dormir: si les Catholiques furent extrémement scandalisez & affligez de cét Edit de Janvier, ils furent d'autre part bien consolez par l'heureux changement du Roy de Navarre, qui quitta presque en mesme temps le parti Huguenot, & se mit à la teste du *Triumvirat* si formidable à l'hérésie. Voicy comment se fit cette belle réunion si importan-

te pour le bien de la Religion. ANN. 1562.

Le Duc de Guise & le Connestable, en se retirant de la Cour, avoient bien preveû que l'Admiral profiteroit de leur absence, pour se rendre encore plus puissant qu'il n'avoit esté jusqu'alors, & qu'abusant de l'autorité du Roy de Navarre, auquel il ne laisseroit que l'ombre & l'apparence du gouvernement, il se rendroit absolument maistre des affaires, comme il le fut effectivement depuis leur retraite. Mais ce fut aussi par là mesme qu'ils prétendirent le detruire, en donnant à ce Roy cette jalousie délicate du gouvernement de laquelle les Princes sont fort aisément susceptibles, pour le détacher du parti des Huguenots, & le rendre Chef de celuy des Catholiques. Le Connestable qui aimoit passionnement la Religion & l'Etat, & qui craignoit extremement pour l'un & pour l'autre, tandis que les Protestans avoient à leur teste le premier Prince du Sang & la Reine, entreprit cette affaire avec tant d'ardeur & d'adresse, qu'il en vint heureusement à bout, malgré tous les efforts que firent, pour l'en empescher, & ses neveux de Chastillon, & le Mareschal de Montmorency son fils aisné. Pour cet effet, il se servit de trois habiles hommes, qui firent en cette occasion, suivant ses ordres, tout ce qu'il falloit pour gagner l'esprit du Roy de Navarre. Ceux-cy furent Hippolyte d'Este Cardinal de Ferrare Legat du Pape; Jacques d'Albon Mare-

Castel. l. 3. c. 6. Addit. de M. le Labour. Hist. de Fran.

ANN. 1561. schal de Saint André, le plus adroit & le plus fin Courtisan de son temps ; & Geoffroy de Peruse Seigneur d'Escars, favori du Roy de Navarre. Ceux-cy luy representerent, chacun apart, en divers temps, *Que demeurant uni comme il estoit avec les Colignis, qui estoient tout au Prince de Condé son frere, il n'auroit jamais qu'un vain titre sans effet, comme luy mesme s'en pouvoit déja bien appercevoir, & que le Prince, par le credit de l'Admiral qui se tenoit fort asseuré de luy, seroit toujours effectivement le vray Chef de son parti, De plus, qu'estant aprés les Princes de Valois le plus proche de la Couronne, il se mettoit en un danger évident de la perdre, parce que les François Catholiques plus forts sans comparaison que les Huguenots, ne souffriroient jamais sur le Trône celuy qui auroit renoncé à la Religion laquelle tous les Rois de France depuis le grand Clovis avoient promis à Dieu, en recevant la Couronne au jour de leur Sacre, de conserver toujours inviolablement dans leur Royaume ; & qu'enfin il estoit indubitable que tandis qu'il paroistroit à la teste des Huguenots, le Roy d'Espagne, qui auroit par là une raison du moins apparente pour retenir la Navarre, ne pourroit jamais se résoudre à la luy rendre. Que si au contraire se souvenant de ce qu'il doit à son honneur, à sa conscience, & à l'Etat, à la conservation duquel il a plus d'interest que pas un autre, il quitte le parti des Huguenots, & que sacrifiant tous ses ressentimens particuliers au bien de la Religion, il se reünit, à l'exemple du Connestable, avec le Duc de Guise & ses asso-*

associez qui sont resolus d'employer tout ce qu'ils ont de forces & de biens, leur sang mesme, & leur vie pour la defendre : il n'y a point d'avantage qu'il ne doive attendre d'une si glorieuse action. Car outre qu'il sera le Chef des Catholiques, qui sont sans contredit les plus puissans, il est certain que quand mesme la Reine reviendroit à eux par necessité, comme elle sera toujours soupçonnée de s'entendre avec les Huguenots, ce sera luy qui aura tout l'effectif de la Régence, s'il veut bien par misericorde en laisser le titre à cette Princesse. De plus, qu'il est tout évident qu'on ne pourra jamais luy disputer, ni à sa posterité, le droit incontestable qu'il a de succeder à la Couronne aprés les Princes de Valois qui peuvent mourir sans enfans, comme le Roy François leur aisné. Enfin, que pour reparer le tort qu'on a fait à ses Predecesseurs Rois de Navarre, on se fait fort de faire en sorte que le Pape luy fasse du moins ceder par le Roy d'Espagne le Royaume de Sardaigne, qui vaut plus que la Navarre, & d'où il luy sera aisé, avec le secours du Pape & des Princes d'Italie, de faire bientost des conquestes considerables en Afrique. ANN. 1562.

Antoine, qui estoit déja fort dégousté des Huguenots qu'il voyoit estre beaucoup moins à luy qu'au Prince son frere, qui vouloit effectivement dominer sous son nom, se laissa gaigner sans difficulté à de si belles apparences, qui eussent mesme pû tromper un homme plus fin & plus défiant qu'il n'estoit. Sur cela le Seigneur d'Escars, qui tournoit aisément l'esprit de son maistre *Addit. de M. le Laboureur. Mezeray.*

ANN. 1562. ou il vouloit, fut promptement à Rome où il trouva le Pape Pie IV. tres-bien instruit par le Cardinal de Ferrare, & fort aigri contre la Reine qui favorisoit si visiblement les Huguenots, & à laquelle il souhaitoit extrémement d'enlever le Roy de Navarre, pour l'attacher au parti Catholique. De sorte qu'il promit de bonne foy de faire en sorte, comme il fit, que le Roy d'Espagne luy cedast le Royaume de Sardaigne au lieu de la Navarre, qui estoit trop à sa bienséance pour s'en defaire. En effet, soit que ce Prince voulust une fois décharger sa conscience de ce qui a toûjours inquieté à la mort les Rois d'Espagne, & qu'ils ont laissé à examiner à leurs successeurs; ou, ainsi que la pluspart le croyent, qu'il ait voulu seulement amuser le Roy de Navarre par de belles promesses, sauf à trouver aprés, comme il avoit l'esprit fertile en ces sortes d'inventions quelque prétexte pour s'en excuser : il est certain qu'il promit tout ce qu'on voulut, & qu'il envoya Don Antoine d'Almeïda au Roy de Navarre pour l'asseûrer qu'on luy cederoit le Royaume de Sardaigne, à condition qu'il se déclarast hautement Chef des Catholiques, & que pour montrer par de bons effets qu'il agissoit de bonne foy, il fist bannir de la Cour l'Admiral & ses freres. Antoine, qui sur l'asseûrance que luy en fit donner le Pape, ne douta point que l'on ne procedast en cette affaire aussi sin-

Lettre de l'Amb. du Roy d'Esp. dans les Addit.

ſincerement que luy, ne manqua pas de ſon coſté d'abandonner les Huguenots, de ſe reconcilier par l'entremiſe du Conneſtable avec le Duc de Guiſe, & de ſe mettre tout ouvertement à la teſte du *Triumvirat* dont il ſe fit le Chef avec de grandes acclamations des Catholiques, qui virent bien qu'ils alloient devenir par là le parti dominant. ANN. 1562.

Addit. de M le Labour.

En effet la Reine, toute habile & toute réſoluë qu'elle eſtoit, parut eſtre fort étonnée de ce coup qu'elle apprehenda qui ne fuſt fatal à ſon autorité. Mais elle le fut encore bien plus quand on vit qu'Antoine, pour ſatisfaire pleinement le Roy Philippes, vouloit abſolument que l'on éloignaſt de la Cour les Chaſtillons. D'une part elle avoit grand ſujet d'apprehender, ſi elle demuroit unie avec eux, que les Catholiques, qui eſtoient alors les plus puiſſans, ne la fiſſent paſſer pour Huguenote, n'euſſent enſuite une raiſon tres-plauſible pour luy oſter la Régence, & pour la donner au Roy de Navarre. Et d'autre part elle craignoit que ſi le parti Huguenot eſtoit ou détruit ou trop affoibli, elle n'euſt plus de quoy balancer celuy du *Triumvirat*, & qu'ainſi elle ne demeuraſt avec un vain titre ſans effet a la diſcretion des Catholiques confederez, plûtoſt comme captive que comme Régente. Pour ſe tirer de ce faſcheux embarras où elle ſe trouvoit, elle ſe mit du coſté des plus forts, & fit ſemblant

d'a-

ANN. 1562. donner entierement les Huguenots, en faisant sortir de la Cour l'Admiral & ses freres ; & en mesme temps elle leur promit qu'elle s'entendoit toûjours avec eux & avec le Prince, si au lieu de son frere il se mettoit à la teste des Huguenots, & s'ils s'unissoient tous ensemble & se fortifioient, comme ils firent, pour s'opposer à la puissance du *Triumvirat*.

Mais elle se trouva trompée comme auparavant dans sa fausse politique. Car d'un costé les Ministres qui ne sçavoient pas ce mystere d'iniquité ; s'emporterent contre elle d'une furieuse maniere, aussi-bien que contre le Roy de Navarre & le *Triumvirat*, & la dechirerent par une infinité d'horribles libelles qu'ils firent courir par toute la France. Et d'ailleurs le Mareschal de Saint André ayant decouvert cette secrete intelligence qu'elle avoit avec les Chefs des Huguenots, la rendit tellement suspecte & odieuse, qu'encore qu'on la laissast présider aux Conseils où l'on ne concluoit rien qu'en apparence, il s'en tenoit d'autres en particulier où l'on determinoit de toutes les choses importantes sans qu'elle y eust aucune part.

Elle fut encore bien plus étonnée, lors que les Catholiques confederez s'estant rendus les maistres dans Paris, la surprirent elle-mesme, & luy rompirent toutes les mesures qu'elle avoit prises pour empescher qu'ils ne devinssent trop puissans con-

tre

tre le dessein qu'elle avoit de balancer toûjours les deux partis. Le Prince de Condé estoit dans cette grande ville avec sept à huit cens chevaux, & s'y fortifioit insensiblement tous les jours : de sorte que le Roy de Navarre craignant qu'il n'y fust enfin le plus fort, y appella le Duc de Guise, qui au retour de la conference qu'il eût à Saverne avec le Duc de Wirtemberg, & de laquelle j'ay parlé dans mon Histoire du Lutheranisme, s'estoit arresté à Joinville. La Reine qui craignoit de demeurer à la discretion de celuy de ces deux partis qui l'emporteroit sur l'autre s'ils s'entrechoquoient dans Paris, en sortit promptement, & mena le Roy à Monceaux, en resolution de faire tout ce qu'elle pourroit pour empescher que le Duc de Guise n'entrast dans Paris, & pour obliger aussi réciproquement le Prince d'en sortir, afin que ni l'un ni l'autre n'y fust le maistre. Cependant comme le Duc se fut mis en chemin avec quelque deux cens chevaux, arriva le desordre de Vassy dont les Huguenots ont fait tant de bruit contre ce Duc, quoy-que ce ne fût qu'un pur hazard sans aucun dessein premedité, ainsi que l'avoûënt de bonne foy leurs plus celebres Historiens, encore qu'ils soient ennemis du Duc de Guise.

Comme ce Prince passant par ce Bourg du Passigny un Dimanche premier jour de Mars y entendoit la Messe, les Huguenots qui estoient au Presche au nombre

ANN. 1562. Mezeray

L 6. p. 504.

C. Son, l 3. Addit. sur ses Mem. La Poplin. D'Aubigné. Mezeray Dupleix, &c. Poplin. D'Aubig.

bre

ANN. 1562. *Brantosme.*

bre d'environ sept ou huit cens dans une grange tout joignant l'Eglise, se mirent à chanter de tout leur force les Pseaumes de Marot. Quelques Officiers qui y accoururent, suivis des Pages & des laquais, pour faire cesser ce grand bruit, voyant qu'on le continuoit encore plus fort qu'auparavant pour faire insulte au Duc, voulurent entrer dans la grange; d'où les Huguenots qui estoient en bien plus grand nomber estant sortis en foule pour les repousser, on en vint aux injures de part & d'autre, & des injures aux coups de pierre. Sur quoy comme deux grands Pages Allemans qui avoient des armes à feu les eûrent dechargées pour écarter ces insolens, le Duc qui entendit ce bruit sortit aussitost de l'Eglise suivi de tout le reste de sa troupe, & courut vers la grange pour faire cesser ce tumulte. Mais sa presence l'augmenta, parce qu'ayant receû luy-mesme un grand coup de pierre à la jouë, comme on le vit tout couvert de sang, ses Gentilshommes & ses Cavaliers ne purent s'empescher de se jetter tout en furie, l'épée à la main, sur ces miserables qui prirent la fuite, & dont il y eùt néanmoins quelques-uns de blessez & de tuez, mais en fort petit nombre, quoy qu'en ayent voulu dire les Huguenots, qui ont parlé de cette action comme d'un effroyable massacre. Cependant le sieur de Brantosme nous asseûre qu'il oüit luy-mesme Monsieur de Guise protester

ANN. 1562.

fter au lit de la mort qu'il n'avoit eû aucune part à ce désordre; que c'avoit esté mesme fort peu de chose : mais qu'il ne laissoit pas d'en demander pardon à Dieu, parce qu'il y avoit eû du sang répandu, quoy qu'il eust pû faire pour l'empescher. Les Huguenots néanmoins ne manquerent pas de faire grand bruit à la Cour de cette action, qu'ils disoient estre une infraction manifeste de l'Edit de Pacification, & d'en demander hautément justice. Et le Ministre Beze eût l'audace, en la demandant à la Reine, de menacer la personne du Duc de Guise : ce qui irrita tellement le Roy de Navarre, qu'il protesta sur le champ devant la Reine, qui avoit écouté un peu trop favorablement les plaintes de cét insolent Ministre, que si quelqu'un osoit toucher seulement le bout du doigt de son frere le Duc de Guise, cét audacieux devoit s'asseûrer qu'il auroit touché le Roy de Navarre en tout son corps. Aprés tout, quand on eût bien examiné les informations qui se firent de part & d'autre, il se trouva que ceux qui avoient esté bien batus avoient eû tort, & qu'ils devoient encore estre punis.

Mezeray.

La Reine cependant poursuivant toûjours son dessein d'empecher que ni l'un ni l'autre des deux partis ne pust s'asseûrer de la Capitale du Royaume, écrivit en termes tres-forts au Duc de Guise pour l'obliger à venir tout droit à la Cour sans en-

ANN. 1562. entrer dans Paris. Mais comme il craignoit d'estre prévenu par les Huguenots, il répondit avec une respectueuse fermeté, qu'il estoit absolument necessaire pour le bien de l'Etat qu'il allast d'abord à Paris, afin d'y asseûrer les Catholiques contre les ennemis de la Religion, qui prétendoient se rendre maistres de leur liberté. En effet, il y entra le vingtiéme de Mars avec le Connestable & le Mareschal de Saint André, & accompagné du Prevost des Marchands, *Casteln.* de tous les Officiers de la Ville, de la plupart des Magistrats, & d'une infinité de peuple qui furent au-devant de luy, & le receûrent avec de grandes acclamations, & tous les témoignages les plus éclatans de la joye publique, comme le Protecteur & le Défenseur de la Religion. Cette réception si magnifique étonna la Reine, qui fut encore plus surprise quand elle vit le Prevost des Marchands qui la fut supplier tres-humblement de faire rendre aux Parisiens les armes qu'on leur avoit ostées auparavant, sous prétexte de vouloir empescher qu'on ne troublast la paix, & qui leur estoient maintenant necessaires pour se mettre à couvert des insultes des Huguenots qui estoient armez dans Paris. Car n'ayant pû refuser ce qu'elle vit bien qu'on feroit malgré son refus, elle apprehenda vivement alors que le *Triumvirat*, qui alloit estre sans contredit maistre de Paris, ne la dépouillast entierement de son autorité.

Cela

Cela luy fit concevoir d'abord le dessein d'appeller auprés du Roy le Prince de Condé, & de s'unir étroitement avec luy pour avoir dequoy s'opposer aux entreprises du *Triumvirat*. Elle luy en écrivit de Monceaux coup sur coup & fort secretement quatre lettres extremement fortes, où elle le prie entre autres choses de vouloir conserver la mere & les enfans, & le Royaume, en dépit de ceux qui veulent tout perdre ; & en mesme temps, pour couvrir son jeu, elle luy en écrivit d'autre qu'il pouvoit montrer, & par lesquelles elle luy ordonnoit de sortir de Paris, pour obliger par son exemple les autres à faire le mesme. Ainsi le Prince, qui voyoit d'ailleurs qu'il ne pouvoit plus rien prétendre à Paris où les Catholiques estoient sans comparaison les plus forts, fit semblant d'obéïr de bonne grace, & se retira d'abord en sa maison de la Ferté sous Joüarre, où la Princesse sa femme estoit aller faire ses couches. Ses serviteurs luy conseilloient d'aller de là, sans differer, tout droit à Fontainebleau où la Reine avoit mené le Roy. Ils luy remontroient que c'estoit là le point decisif de leur affaire, parée qu'ayant le Roy de leur costé, leur parti seroit le plus juste & le plus fort. Il eût néanmoins cette complaisance pour la Reine, laquelle il ne vouloit point du tout desobliger, croyant qu'elle estoit toute à luy, qu'il attendit encore sur cela à Meaux de nouveaux ordres de cette

ANN. 1562.

Lettres de la Reine à M le Prince dans les Addit. de M. le Labour.

Casteln.

Mezeray

Addit. de M. le Labour.

ANN. 1561. cette Princesse qui l'en avoit prié sur quelque prétexte qu'il luy fut aise de trouver. Mais c'est qu'en effet elle balançoit encore sur le parti qu'elle devoit prendre, ayant consideré qu'elle ne seroit pas plus maistresse & plus libre entre les mains du Prince & des Huguenots, & qu'elle se rendroit plus odieuse à toute la Chrestienté : outre qu'elle espera que le Prince ayant obéï, du moins en apparence, les autres obéïroient aussi, & sortiroient comme luy de Paris; qu'ainsi ni les uns ni les aûtres n'en estant les maistres, elle seroit seule la maistresse, en demeurant neutre entre les deux partis qu'elle tiendroit toûjours en balance selon les maximes de sa premiere politique.

Voilà quelle fut la conduite de la Reine & celle du Prince en une occasion si délicate. Mais le Duc de Guise plus adroit & plus résolu qu'eux, ayant découvert cette intrigue & ce double jeu de la Reine, les prévint tous deux. Car apres s'estre bien asseûré de Paris, où le Connestable, qui se défioit de son fils le Mareschal de Montmorancy qui en estoit Gouverneur, avoit fait mettre en sa place le Cardinal de Bourbon grand Catholique, mena le Roy de Navarre bien accompagné à Fontainebleau. Ce fut là que ce Prince dit à la Reine sans façon, qu'elle pouvoit y demeurer, ou aller où il luy plairoit : mais que pour le Roy, il estoit absolument necessaire pour le bien du Royaume & de la Religion qu'il vinst à Paris.

Ainsi

Ainsi aprés avoir repandu bien des larmes inutilement, il fallut enfin qu'elle se déterminast, ne pouvant plus prendre d'autre parti, a suivre le Roy à Paris, où ce jeune Prince, qui s'estoit consolé plûtost que la Reine sa mere, fut receû le sixiéme d'Avril avec toutes sortes de magnificences, & une joye incroyable des Catholiques, au grand regret de Huguenots qui n'osoient plus paroistre; car le jour précedent le Connestable voulant signaler par quelque action d'éclat ce zele ardent qu'il eût toûjours pour la Religion, & faire perdre aux Protestans toute esperance de pouvoir jamais, tandis qu'il vivroit, s'tablir dans la Capitale du Royaume tres Chrestien, fut au Fauxbourg Saint Jacques & à Pincourt abbatre & mettre en pieces les bancs, & la chaire du Ministre dan les Presches que les Huguenots y avoient usurpez depuis la publication de l'Edit de Janvier, contre cét Edit mesme qui exceptoit les Fauxbourgs de Paris. ANN. 1561. *Casteln.* *Mezeray* *Dupleix,*

Cependant le Prince desesperé de se voir ainsi décheû de son esperance, & prévenu par les Confederez qui estoient maistres & de Paris & de la Cour, ne sçavoit quelle résolution il devoit prendre, lors que l'Admiral, qui l'estoit venu joindre sur ces entrefaites, le fit résoudre tout-à-coup à la guerre, sur le prétexte specieux que luy en fournissoient les lettres qu'il avoit receûës de la Reine, comme s'il ne la faisoit *Mezeray*

que

ANN. 1562. Casteln. La Poplin. d'Aubig &c. Addit de M le Labour.

que pour tirer le Roy d'entre les mains des *Triumvirs* qui le tenoient captif. Et là-dessus d'Andelot, qui avoit déja une intelligence dans Orleans, y estant promptement allé, se rendit maistre d'une porte, par laquelle il receût le Prince & ses troupes, qui furent bientost grossies par les gens de guerre que luy amenerent les Seigneurs Protestans, entre lesquels les plus signalez furent Antoine de Croy Prince de Portien, &, du costé de la Princesse de Cleves sa femme, neveu du Prince de Condé; François Comte de la Rochefoucaut Prince de Marcillac; René Vicomte de Rohan & de Leon Comte de Porrohet; Antoine Comte de Grammont & de Guiche; Gabriel Comte de Montgommery; Jean l'Archevesque de l'illustre Maison de Partenay, Seigneur de Soubise, dont la fille unique fut femme de René Vicomte de Rohan & mere du Duc de Rohan; Loüis de Vaudray Seigneur de Moüy; Saint Phale; Antoine Ragnier, Seigneur d'Esterney, qui attira dans son parti Francois de Rôny son beau-frere & pere du Duc de Sully; François de Hangest Seigneur de Genlis, & quelques autres qui se firent tous Huguenots, non point par motif de conscience & de Religion, mais par engagement d'amitié, d'alliance, d'interest, ou de haine & d'inimitié contre ceux de Guise.

Ces Seigneurs s'estant tous unis à Orleans dans la resolution de faire la guerre, &

& de soustenir par les armes le parti Protestant, supplierent tres-humblement le Prince de Condé, qui estoit déja effectivement Chef des Huguenots, de vouloir estre aussi le leur en cette guerre qu'ils alloient commencer. Il l'accepta, mais il voulut que ce fust sous le nom de Protecteur & défenseur de la Maison & Couronne de France, pour procurer par toutes sortes de moyens la liberté du Roy & de la Reine, & pour le rétablissement de l'Etat qui estoit opprimé par des Tyrans. C'est ce qu'il publia peu de jours aprés par un long manifeste, afin de faire entendre à tout le monde qu'encore qu'il fist profession de vouloir maintenir de tout son pouvoir la Religion Reformée qu'il aviot embrassee, il n'avoit pourtant pris les armes que pour le service du Roy qu'on detenoit captif. Il envoya mesme Jacques Spifame Seigneur de Passy, autrefois Evesque de Nevers, non seulement aux Princes Protestans d'Allemagne, mais à l'Empereur mesme, avec ces lettres secretes qu'il avoit receuës de la Reine, & que Spifame eût ordre de leur montrer, afin qu'en leur demandant du secours, on vist que ce n'estoit pas tant pour la defense de la Religion qu'il faisoit la guerre, que pour obéïr à la Reine qui le conjuroit de la tirer & le Roy son fils du pitoyable état où la violence de ceux qui opprimoient leur liberté les avoient malheureusement réduits.

ANN. 1562.

Ibid.

ANN. 1562. Il arrive souvent que pour en vouloir trop faire, non seulement on ne fait rien de ce qu'on pretendoit pour l'avenir, mais aussi qu'on détruit tout ce qu'on avoit fait auparavant, & que l'on perd tout le merite du passé. Cette action peu discrete du Prince luy osta ce pretexte specieux qu'il avoit de faire la guerre, & luy fit perdre toute la bienveillance de la Reine & sa protection sur laquelle il avoit compté en prenant les armes pour la delivrer de captivité à ce qu'il publioit. Elle fut tellement irritée de ce qu'il avoit découvert tout son secret en montrant à toute la terre ces lettres secretes qu'elle croyoit qu'il eust bruslées comme elle l'en avoit prié, qu'elle changea toute son amitié en haine, & se réünit contre luy avec les *Triumvirs* ses ennemis, qui profitant d'une si favorable occasion pour l'avoir entierement de leur costé, luy deferent aussi beaucoup plus qu'ils ne faisoient auparavant. Comme elle estoit extremement adroite, elle leur interpreta ces lettres d'une maniere à leur persuader, s'ils n'eussent esté du moins aussi fins qu'elle, que tout ce qu'elle avoit écrit au Prince ne tendoit qu'à l'obliger à sortir de Paris où il pouvoit causer du trouble, Ils firent semblant de le croire; & en mesme temps pour se justifier auprés de l'Empereur & des Princes Allemans, elle leur envoya des copies de ces mesmes lettres avec ces explications & ces gloses à la marge,

V. ces Lettres, ibid.

marge, qui ne servent qu'à faire voir à ceux qui les lisent avec attention, qu'elle avoit asseurement beaucoup plus d'esprit & de finesse que de bonne foy. ANN. 1562.

Cela fait, elle fit publier une Declaration, par laquelle le Roy faisoit entendre à tout le monde qu'il estoit parfaitement libre dans Paris aussi-bien que la Reine sa mere qui gouvernoit absolument avec toute l'autorité que luy donnoit son caractere & sa qualité de Regente, ordonnant au reste au Prince & à ses adherans de desarmer incessamment sur peine d'estre déclarez criminels de leze-Majesté. Et cependant les Confederez Catholiques, qui avoient déja repondu par leur manifeste à celuy du Prince, eurent bientost fait, agissant par l'autorité du Roy, une armée plus nombreuse & plus forte que celle de ces Protestans liguez. Et apres quelques conferences que l'on tint encore inutilement pour trouver des voyes d'accommodement, toutes les esperances de la paix s'estant évanouies, on fut enfin contraint de se mettre en campagne de part & d'autre. Voilà dans l'exacte verité quelle fut la cause & l'origine de ce qu'on appelle les premiers troubles, c'est à dire, de la premiere guerre civile que le Calvinisme fit naistre en France, pour s'y maintenir par les voyes du monde les plus violentes contre toutes les loix divines & humaines, qui defendent aux sujets de prendre les armes contre

La Poplin. d'Aubig. Thuan. Mezeray Dupleix, &c.

ANN. 1562. tre leur Souverain sous quelque prétexte que ce puisse estre, beaucoup moins pour établir une nouvelle Religion toute contraire à celle qui florissoit dans l'Empire des Gaules depuis les premiers siecles de l'Eglise.

Au reste, il ne faut pas que mon lecteur attende de moy que je luy fasse icy tout le détail de cette guerre, ni des autres qui l'ont suivies. Cela n'est pas de l'Histoire du Calvinisme, que je ne dois pas confondre avec l'Histoire de France qui demanderoit des volumes entiers, & dont je ne dois dire qu'autant qu'il en faut pour faire connoître les suites, le progrés, & la decadence de cette heresie dans ce Royaume, où par les soins que le Roy prend de luy oster par ses justes Edits tout ce qu'elle avoit usurpé au prejudice de la vraye Religion, & les injustes voyes qu'elle prenoit encore pour se maintenir contre les loix, elle s'affoiblit tous les jours visiblement, de sorte qu'on peut esperer qu'on en verra bientost la fin.

Casteln. l. 3. La Poplin, d'Aubigné. Belcar. Thuan. Mezeray Dupleix, &c.

Je diray donc seulement que le Prince s'estant rendu maistre d'Orleans, les Huguenots surprirent aussitost aprés, dans presque toutes les Provinces, un tres-grand nombre de villes, entre autres Meun, Baugency, Blois, Tours, Angers, Poitiers, Angoulesme, la Charité, Bourges, Lyon, Valence, Grenoble, Tournon, Romans, Montbrison, & presque toutes les places de la Guyenne, depuis la Dordogne jusqu'aux Py-

Pyrenées, où la Reine de Navarre n'ayant pû rien gagner sur son mari s'estoit retirée & faisoit tout révolter ; de plus une bonne partie du bas Languedoc, & peu s'en fallut que Toulouse, où il y avoit prés de trente mille Huguenots, ne tombast sous leur puissance, par la trahison de quelques-uns des Capitouls qui leur livrerent l'Hostel de Ville & le canon. ANN. 1562.

NB.

Cette grande & illustre ville se vit tout-à coup changée en un effroyable champ de bataille, où les Catholiques animez par le Parlement, donnerent cent combats differens dans tous les quartiers quatre jours durant contre ces rebelles, qui furent enfin contraints de leur ceder la victoire & la place couverte de plus de quatre mille morts, & desolée par l'embrasement de quelque deux cens maisons, qui furent consumées par les flammes en cette furieuse sédition de Huguenots. Aussi ne furent-ils point épargnez : on en fit passer une partie par les mains des Bourreaux ; l'autre perit par la fureur du peuple qui se jetta sur eux, & ne leur donna point de quartier ; le peu qu'il en resta s'enfuit. Le Parlement donna contre eux un si foudroyant Arrest, ordonnant aux Gouverneurs des villes, aux Magistrats, & aux Communes de courir sus aux Huguenots, & fit une si forte association des trois Etats de son ressort pour les exterminer, que depuis ce temps-là pas un seul Huguenot n'a osé

Montluc. Comm. l. 5. Georg. Bosquet. Thuan. l. 5. La Pop. Mezeray, &c.

ANN. 1562. s'établir dans Toulouse. De sorte que cette heureuse ville toute Catholique, quoy-environnée de plusieurs places infectées de l'héresie, a la gloire d'estre semblable à celle dont le Saint Esprit fait l'éloge, en disant qu'elle est comme le lys entre les épines.

Roüen qui tient un rang si considerable entre les plus grandes & les plus riches villes de l'Europe, n'eût pas un semblable bonheur. Il fut reduit par intelligence au pouvoir des rebelles aussi-bien que Dieppe, le Havre, Caën, Bayeux, Faleze, Saint Lo, & quasi toute la Basse Normandie, où l'Admiral avoit une infinité de creatures qui se saisirent de la plupart des places situées sur le rivage de la mer.

Je n'entreprendray pas de raconter & de bien exprimer icy les abominables excés d'impieté, de sacrilege, d'impureté, d'avarice, de barbare cruauté, & de tous les crimes les plus execrables que commirent dans ces villes & aux environs à la campagne ces furies dechaisnées, à qui les Démons & les Ministres qui estoient alors furieusement emportez, & qui avoient plus de pouvoir sur les soldats Huguenots que leurs Generaux mesmes, inspiroient toute la fureur & toute la rage qu'ils avoient conceûë contre l'Eglise Catholique. Le recit en seroit insupportable, & feroit trop d'horreur aux lecteurs, qui perdroient par là le plaisir qu'on prétend avoir en lisant l'Hi-

l'Histoire, outre le profit qu'on entire. Il suffit de dire en un mot qu'ils n'épargnerent rien ni de sacré ni de profane, ni temples, ni statuës, ni images, ni reliques, ni tout ce qu'il y a de plus saint & de plus auguste dans les saints mysteres : qu'ils s'érigeoient hautement en Républicains, ne voulant plus reconnoître d'autorité Royale, & disant avec une extreme insolence, qu'ils donneroient des verges à cet enfant qui oisoit se dire leur Roy, & qu'ils luy feroient apprendre un mestier pour gagner sa vie : qu'aprés avoir tout desolé par le fer & par le feu, massacré de sang froid, & contre la foy donnée, leurs plus illustres prisonniers, tourmenté, bourellé, dechiré, & enfin fait mourir une infinité de Catholiques, & sur tout de Religieux & de Prestres par des supplices inoüis & de nouveaux genres de morts que les Tyrans les plus barbares & les persecuteurs les plus inhumains du nom Chrestien n'avoient jamais pû inventer, qu'aprés, dis-je, avoir déchargé tout leur fureur infernale en tant de cruelles manieres sur les vivans, ils s'en prirent encore aux morts, ausquels ils devoient le plus de respect pour estre de l'auguste Maison de France, & violerent avec une extreme impieté les sepulcres de Jean ayeul de Francois Premier, à Angoulesme; des ancestres mesme du Ptince de Condé, à Vendosme; du Roy Loüis XI. à Clery; de la bienheureuse Jeanne sa

ANN. 1562.

Comment. de Montluc.

NB.

ANN. 1562. fille, à Bourges; de François II. à Orleans, où ils brûlerent son cœur, qui estoit dans la magnifique Eglise de Sainte Croix, qu'ils desolerent depuis de la déplorable maniere que l'on voit encore aujourd'huy.

Quoy-que j'épargne autant qu'il m'est possible la memoire, particulierement des personnes de qualité qui n'eurent point d'égard a ce qu'elles se devoient à elles mesmes, quoy-qu'engagées dans un si malheureux parti : je ne puis néanmoins omettre ce que les Auteurs mesmes Protestans n'ont pas dissimulé, que le plus inhumain & le plus cruel de tous ces barbares exécuteurs de la fureur & de la rage des Démons contre l'Eglise Catholique, fut François de Beaumont, Gentilhomme Dauphinois, trop connu dans nostre Histoire sous le nom de Baron des Adrets, qu'il a deshonoré par des actions de cruauté qui font horreur. Il estoit brave, mais brutal, emporté jusqu'a la fureur quand il se mettoit en colere, ce qui luy estoit assez ordinaire, & d'un naturel feroce & tenant du tigre. Comme il se tint offensé du Duc de Guise, qui avoit protegé contre luy au Conseil le Seigneur de Pequigni, il se jetta aveuglément, pour s'en venger, dans le parti des Huguenots au commencement de ces premiers troubles. Et la Reine, avant que le Prince de Condé eust découvert le secret de ses lettres, en écrivit une à ce Baron qu'elle sça-

Vie du Baron des Adrets par M. Allard.

sçavoit estre extrémement vindicatif, & fort irrité contre le Duc de Guise, & l'exhorta par cette lettre à détruire par quelque voye que ce fust dans le Dauphiné l'autorité de ce Duc qui en estoit Gouverneur, & à se servir mesme pour cela des Huguenots, l'asseûrant qu'elle le protegeroit, & l'appuyeroit de tout son autorité.

AN N. 1562.

Ibidem.

Il n'en falloit pas tant pour mettre en furie ce lion dechaisné, qui s'estant mis à la teste d'environ huit mille Protestans ramassez, surprend d'abord Valence, où il laissa massacrer de sang froid, contre la foy donnée, la sage & vaillant la Mothe Gondrin, Lieutenant de Roy dans la Province, par un de ses ennemis qui fit pendre son corps indignement aux fenestres de son logis. Ensuite il se saisit de Vienne, de plusieurs autres places aux environs, & mesme de Grenoble; puis il s'empare aisement de Lyon par l'intelligence des Huguenots qui y estoient devenus les plus forts. De là il passe dans le Lyonnois, le Forests, le Vivarez, l'Auvergne, la Provence, & le Languedoc, emportant, ravageant, & desolant tout sur son passage comme une soudaine tempeste meslée de furieux tourbillons & de gresle, passant sur de grandes campagnes de bleds, renverse & hache les épics, & ruine en un instant toute l'esperance de la moisson. Ainsi ce nouvel Attila, plus terrible & plus barbare que celuy qui se fit appeller le fleau de Dieu, fit encore plus

Histoire de France.

Brantosme, éloge de M. de Montluc.

ANN. 1562. plus de mal que luy dans une seule année, laissant par tout dans ces belles Provinces de funestes marques de ses brigandages, de son impieté, & de sa cruauté, abolissant la Messe, renversant les Eglises, pillant tous les vases sacrez, contraignant tout le monde d'aller au Presche, jusqu'au Parlement mesme de Grenoble qu'il y mena par force & comme en triomphe, bruslant, tuant égorgeant, massacrant ceux mesme qui s'estoient rendus sur sa parole, obligeant ses deux fils, qui perirent apres malheureusement, à se baigner dans le sang des Catholiques, pour faire passer dans leur ame par cet effroyable bain toute sa cruauté, & faisant enfin son plaisir & son plus agreable divertissement des nouveaux supplices qu'il inventoit, pour faire perir miserablement ses prisonniers de guerre; témoin les six-vingts tant soldats que Gentilshommes, & les autres deux cens qu'il fit sauter du haut de la tour de Montbrison & des rochers de Mornas sur le Rône, tandis que ses soldats, aussi barbares que leur General, les recevoient avec des cris & des huées épouvantables sur la pointe de leurs hallebardes & de leurs piques.

M. Allard. *Brantosme.* *Casteln. l. 4. c. 2.* *M. Allard.*

Aussi ces cruautez firent tant d'horreur mesme à l'Admiral & au Prince de Condé qui l'avoit fait son Lieutenant dans ces Provinces, qu'il envoya Gouverneur en sa place dans Lyon le sieur de Soubize; ce

M. Allard.

qui fut cause que le mesme dépit qui avoit fait passer cet homme sans Religion du parti Catholique dans celuy des Huguenots, le fit repasser du Huguenotisme & de la rebellion dans l'Eglise dont il estoit sorti & dans le service du Roy. Mais comme il ne servit pas dans le bon parti avec autant de conduite & de succes qu'il avoit fait dans l'autre, il perdit toute sa reputation de grand Capitaine en moins de temps qu'il ne l'avoit acquise, & mourut sans honneur dans une honteuse vieillesse, également mesprisé des uns & des autres; ce qui luy fut une punition plus grande & plus sensible qu'une mort violente, qui est le chastiment ordinaire dont Dieu se sert pour punir les hommes sanguinaires. Voilà un petit abregé des horribles excés de cruauté des Huguenots contre les Catholiques: ce qui nous fait assez connoître à quel point de fureur l'héresie peut porter ceux à qui elle a une fois inspiré l'esprit de rebellion, qui en est la suite ordinaire.

ANN. 1562.

Brantôme.

A la verité il y eût des Catholiques qui justement irritez de tant d'horribles crimes, abuserent injustement du droit de represailles, & les traiterent à peu prés de mesme de leur autorité particuliere; mais peu perirent de la sorte. Les autres, en tres-grand nombre, qui tomberent entre les mains de ceux qui les pour-suivoient à outrance, furent executez par les ordres, & selon les formes de la Justice. Car le

ANN. 1562. Parlement de Paris ne pouvant plus souffrir tant d'effroyables crimes impunis, fit coup sur coup trois ou quatre sanglans Arrests contre ces rebelles, qui furent tous déclarez criminels de leze-Majesté, excepté le Prince, qu'on voulut supposer n'estre pas libre parmi eux, comme luy-mesme prétendoit que le Roy n'estoit pas en liberté. Les autres Parlemens firent le mesme, & en moins de quatre mois on en fit passer plus de trois mille par la rigueur des Loix. Le Roy de Navarre & le Connestable, & sur tout Monluc dans la Guyenne, qui avoit toujours deux Bourreaux à ses costez, en faisoient pendre tout autant qu'il en tomboit entre leurs mains. On chassa par ordre du Roy tous les Huguenots de Paris. On révoqua l'Edit de Janvier, afin de montrer qu'on faisoit la guerre pour maintenir la vraye Religion dans le Royaume contre les rebelles à Dieu & au Roy. Enfin on permit par Arrest à toutes sortes de personnes, & l'on ordonna mesme à toutes les Communes de courir sus au son du tocsin à ces impies, de les poursuivre vivement par tout, & de les tuer sans misericorde comme autaut de bestes feroces, de chiens & de loups enragez qui desoloient tout le Royaume. De sorte que l'on ne voyoit en toutes les Provinces par les crimes des uns & par la vengeance des autres, que ruines, que cendres, que sang, & que carnage, & mille affreuses images

de

de la mort, funestes fruits du nouvel Evangile bien contraire à celuy de Jesus-Christ, qui ne veut que la paix qu'il a portée du Ciel en terre, & qu'il a laissée par testament à ses disciples. ANN. 1562.

Cette rigueur servit cependant beaucoup au bon succes des affaires des Catholiques. Elle étonna fort les rebelles, & sur tout les Gentils-hommes, qui craignant qu'on ne rasast leurs maisons, & que leurs femmes & leurs enfans ne fussent exposez à la fureur des peuples ausquels on les avoit abandonnez, se retirerent de l'armée du Prince, qui se voyant trop foible pour tenir la campagne, fut contraint de se mettre à l'abry des murailles d'Orleans, tandis qu'il envoyoit demander du secours aux Princes Protestans, & qu'il traitoit avec la Reine d'Angleterre, à laquelle il livra le Havre de Grace, pour avoir d'elle huit mille hommes entretenus. Cela le rendit extremement odieux à tous les bons François, qui ne pouvoient voir sans horreur qu'un Prince du Sang se liguast avec l'ancien ennemi de la France, & le mist dans une des plus importantes places du Royaume. Ainsi les troupes du Prince estant fort diminuées, & celles du Roy au contraire fort accruës par le concours de la Noblesse qui accouroit de toutes parts au Camp où l'on mena le Roy, & par un grand renfort de Suisses, de Reitres & de Lansquenets, on divisa l'armée en plusieurs

ANN. 1562. corps, qui remporterent dans les Provinces de grands avantages sur les Huguenots, & l'on reprit, sans beaucoup de peine, la plusspart des Villes qu'ils avoient surprises. Aprés quoy le Duc de Guise qui avoit pris Bourges, & le Mareschal de St. André qui avoit emporté Poitiers par assaut, s'estant réünis à l'armée Royale, on fit le fameux siege de Roüen, pour empescher que les Anglois, qui pouvoient faire entrer dans le Royaume par le Havre & par Dieppe tout autant de troupes qu'il leur plairoit, ne se rendissent maistres de la Normondie.

Jamais ville ne fut ni plus vivement attaquée que celle-cy le fut par l'armée Royale, où le Roy & la Reine estoient en personne, ni plus vigoureusement défenduë qu'elle le fut par le Comte de Montgommery qui s'y estoit jetté avec deux mille Anglois, sept ou huit cens chevaux, & douze à treize cens hommes de pied François, tous vieux soldats, qui firent pendant cinq semaines que dura ce siege, tout ce qu'on pouvoit faire pour se bien défendre. Mais aprés tout, les Princes & les Seigneurs Catholiques s'exposant les premiers aux plus grands dangers, & animant les soldats par leur exemple, le fort de Saint Catherine qui servoit à Roüen de Citadelle, & sembloit imprenable, fut emporté de vive force en plein jour le huitiéme d'Octobre, non sans perte de quelques braves hommes

Brantosme. Le Labour.

entre

entre lesquels le plus regreté de toute l'a-r ANN.
mée, fut Charles de la Rochefoucaut, 1562.
Comte de Rendan, Colonel de l'Infanterie
Françoise, jeune Seigneur aussi vaillant &
sage Capitaine qu'il estoit beau, agréable,
& spirituel. Quoy-qu'il ne fust pas encore
gueri d'une grande arquebusade qu'il avoit
reçûë à la teste au siege de Bourges, il voulut
faire néanmoins sa charge en cette occasion,
où estant monté des premiers sur
le rempart, il fut porté par terre, & eut les
jambes bruslées jusqu'aux os d'un feu d'artifice
qu'on luy jetta, & qui peu de jours
aprés luy osta la vie. Il estoit frere du
Comte de la Rochefoucaut, & pere de
cét illustre François de la Rochefoucaut
que nous avons veu de nos jours honorer
la Pourpre Romaine par ses éminentes
vertus, & sustenir la gloire de France & les
interests & les libertez de l'Eglise Gallicane
par ses sages conseils, & par le zele admirable
dont il brusloit pour le service de
Dieu & du Roy. Ce glorieux succés qu'on
eut à l'attaque du fort fit croistre le courage
& l'ardeur aux assiegeans; de sorte que
le canon & les fourneaux ayant fait bresche
raisonnable en trois ou quatre endroits
depuis la porte Martinville jusqu'à celle
de Saint Hilaire, la ville encore fut prise
d'assaut le vingt-sixiéme d'Octobre. Le
Comte de Montgommery, aprés avoir
veu que tout estoit forcé, se sauva sur une
galere qu'il tenoit toute preste, & qui,

ANN. 1562. à la faveur de la marée qui descendoit, passa par dessus l'estacade que l'on avoit faite à Caudebec pour fermer le passage aux vaisseaux Anglois.

Le Roy de Navarre, qui, quelques jours auparavant, comme il estoit à la teste de la tranchée, avoit esté blessé d'une arquebusade à l'épaule gauche, se fit porter par la bresche comme en triomphe dans la ville, qui fut mise au pillage durant quelques jours. On épargna la vie des habitans; mais pour laisser à la posterité un exemple du chastiment que meritent ceux qui font alliance avec l'Etranger, Jacques du Bosc d'Esmendreville, second President en la Cour des Aydes, homme d'une illustre naissance, & d'un fort grand mérite, mais qui flétrit toutes ses belles qualitez par son attachement opiniastre au parti Huguenot, & par le crime de rebellion, eût teste tranchée pour cette cause. Le sieur de Crose Gouverneur du Havre, qu'il avoit mis entre les mains des Anglois, le Ministre seditieux Augustin Marlorat Moine apostat, deux Conseillers de Ville & deux Bourgeois furent pendus pour le mesme crime. On en demeura là, & l'on ne fit plus d'éxecution; car ceux de nos Historiens qui ont écrit que le premier Président du Parlement de Roüen Nicolas de Saint Anthost, quoy-que Catholique, mais accusé par quelques Conseillers ses ennemis d'estre fauteur des Huguenots, fut traî-

né

né au mesme supplice par une troupe de seditieux, se sont laissé séduire par le Chroniqueur le plus passionné, & ensuite le plus menteur de tous les Protestans. Ce President, qui estoit un homme fort sage, & dont le zele pour la Religion Catholique paroist encore par des Actes tres-authentiques dans les Registres de son Parlement, ne mourut que deux ans aprés de sa mort naturelle dans son lit; & parce qu'il ordonna par son testament qu'on l'enterrast de nuit sans ceremonie, à peu prés comme le celebre Guillaume Budée le voulut estre dans sa Chapelle de l'Eglise de St. Nicolas des Champs à Paris, on crut alors à Roüen, & le peuple le croit encore, qu'il mourut Huguenot.

ANN. 1562. *Recueil des choses memor. depuis le Regne de Henry II. jusqu'en l'année 1596. Addit sur Cast.*

Au reste, ces executions, quoy-que faites selon les loix & les formes de la Justice, & sur tout celle du Ministre Marlorat, irriterent si furieusement les autres Ministres ses Confreres qui se trouvoient auprés du Prince de Condé, qu'ils ne cesserent de l'importuner, jusqu'à ce que vaincu par leurs clameurs, il fit une action tout-à-fait indigne de sa generosité naturelle & de sa naissance. Car un parti de la garnison d'Orleans ayant pris les sieurs Odet de Selve, Baptiste Sapin Conseiller au Parlement de Paris, & Jean de Troyes Abbé de Gastine, comme ils alloient à Tours, & de là en Espagne où le Roy les envoyoit pour negotier ce Prince; sans avoir égard ni à la qua- *Ibid.*

lité

ANN. 1562. lité des personnes qui ne l'avoient jamais offensé, & n'avoient pas esté faits prisonniers dans une ville prise d'assaut comme ceux de Rouën, ni aux obligations qu'il avoit à cét auguste Parlement qui l'avoit declaré innocent de la conjuration d'Amboise, & ne l'avoit pas voulu comprendre dans le dernier Arrest qu'il avoit porté contre les rebelles dont il estoit Chef, ni au droit des gens, ni au respect qu'il devoit à son Roy, dont ces prisonniers estoient Ambassadeurs, fit pendre dans la place de l'Estape & le Conseiller & l'Abbé. Cela fit horreur à tous les gens de bien, & mesme à ses serviteurs & à ses amis, qui ne purent s'empescher de desapprouver une action si inhumaine, & de trouver fort étrange qu'il voulust encore autoriser de son nom cette injuste sentence, qui contenoit entre autres choses que ces prétendus criminels estoient condamnez pour avoir persecuté ceux qui faisoient profession de la Religion Evangelique. Aussi quand le corps de ce sage & sçavant Senateur Jean Baptiste Sapin fut apporté à Paris, la Cour de Parlement dèclara solennellement que c'estoit elle-mesme qu'on avoit si cruellement offensée, & luy rendit en Corps les derniers honneurs par de magnifiques funerailles dans l'Eglise des Augustins, où elle luy fit dresser un épitaphe digne d'un martyr, en déclarant dans son éloge la glorieuse cause de sa mort, qui malgré l'infamie

[Margin: 2 Nov.]

[Margin: Viro integerrimo, omni doctrinarum genere prædito *Epitaph. Bapt. Sap.* 13. *Nov.*]

mie de son supplice, dont toute la honte retombe sur les Huguenots, sera toujours tresgrand honneur a ses illustres descendans

Ce fut pour la mesme cause de la Religion qu'Antoine de Bourbon Roy de Navarre mourut presque en mesme temps au trente-cinquiéme jour de la blessure qu'il receut au siége de Rouen en combatant contre les Heretiques pour la Foy. Il receut a la mort ses Sacremens avec beaucoup de pieté; & le bruit que ses ennemis firent courir qu'il estoit alors sur le point de retourner au Calvinisme est une pure calomnie, & une fausseté toute visible qu'on decouvre aisément par la haine implacable que conceurent contre luy les Huguenots, qui dechierent sa memoire par mille écrits tres-scandaleux, qui sont autant de monumens de sa gloire, & de témoignages irreprochables de sa fermete dans la vraye Religion dans laquelle il est mort, & qu'on peut dire qu'il sauva dans ce Royaume, lors qu'il abandonna les Protestans pour se joindre au *Triumvirat*. Ce fut au reste un Prince, qui, à la réserve qu'il aimoit un peu trop les plaisirs, ce qui luy faisoit negliger le soin des affaires, & qu'il pechoit par un excés de bonté qui le rendoit trop facile a se laisser gouverner par ceux qu'il aimoit possede la plupart des grandes qualitez dignes d'un Roy, estant bien fait de sa personne, & d'un port plein de majesté, genereux, liberal, affable, aimant le bien de l'Etat,

ANN. 1562, Quod antiquæ & Catholicæ Religionis adsertor fuisset, turpissimæ morti addictus. . . . honestam & gloriosam pro Christi nomine, & Christianâ Repub. mortem perpesso. *Epitaph. Baptistæ Sapin. 17 Nov. Beantosmo, en son élog. Les Addit. aux Memoir. de Casteln.*

ANN. 1562. l'Etat, fidelle au Roy dont il estoit Lieutenant General, sçachant tres-bien la guerre, brave & vaillant autant qu'on le peut être, & s'exposant comme le moindre des soldats aprés avoir donné ses ordres en grand General, sur tout aimant la gloire, & fort résolu quand la paix seroit faite, d'avoir de force ou de gré son Royaume de Navarre, ou du moins celuy de Sardaigne, que le Roy Philippes II. luy avoit solennellement promis sur la garantie du Pape Pie IV. de luy donner en contre-échange.

Je sçay que la pluspart des Historiens le blasment de s'estre laissé amuser par ces belles promesses de l'Espagnol, & ne parlent de cét échange prétendu que comme d'une pure illusion & d'une agreable chimere. Mais je connois des gens d'esprit & de bon sens qui croyent au contraire qu'il fit en cela sagement & en bon politique, parce, disent-ils, qu'on ne peut nullement douter aprés cela que le Roy, de l'aveu mesme des Espagnols, n'ait un nouveau droit incontestable de redemander la Navarre quand il luy plaira, ou du moins le Royaume de Sardaigne, s'il veut bien maintenant consentir à cet échange, aprés qu'on a manqué à la promesse solennelle qui fut faite à son bisayeul; & ensuite aux Rois de France de la branche de Bourbon ses heritiers qui ont succedé à tous ses droits.

Cependant le sieur d'Andelot ayant heureusement conduit jusqu'à Orleans le secours

cours de plus de trois mille Reitres, & de quatre mille Lansquenets qu'il avoit obtenu de quelques Princes d'Allemagne, & sur tout de Philippe Lantgrave de Hesse, le Prince de Condé & l'Admiral qui avoient alors une bonne armé, sortirent d'Orleans & s'emparerent d'Estampes à dessein d'attaquer Paris, qu'ils crurent qu'on pourroit surprendre tandis que l'armée Royale estoit encore en Normandie. Et certes, ils eussent pû réüssir en cette entreprise, ou du moins se rendre maistres des Fauxbourgs qui estoient alors sans défense, s'ils y eussent esté d'abord par le grand chemin sans se détourner. Mais ayant pris à droit pour se saisir des petites places qui sont sur la Seine, & pour empescher par là qu'il n'entrast rien dans cette grande ville, ils donnerent loisir au Connestable & au Duc de Guise d'y ramener leurs troupes qu'ils logerent dans les Fauxbourgs où l'on fit des retranchemens. Il arriva mesme au Prince une assez fascheuse disgrace, qui fut comme un présage du mauvais succés qu'il eût en cette guerre. Car croyant emporter sans peine la petite ville de Corbeil, où il vouloit mettre une forte garnison pour bloquer Paris de ce costé-là, en arrestant tous le bateaux qui descendroient, il en fut vivement repoussé par le Mareschal de Saint André qui le prevint, & se jetta dedans avec l'eslite de ses gens, qui aquirent autant d'honneur en defendant une si

ANN. 1562.
Casteln l. c. 3. & suiv. Addit. sur les Mem. La Poplin. Histoire Egl. Réf. Dupleix. Mezeray &c.

ANN. 1562. si méchante place, que le Prince receût de honte pour ne l'avoir pû prendre avec cette armée qu'il avoit mise sur pied pour assieger Paris. Il fut donc contraint de lever ce siege, & ne laissa pas néanmoins de marcher enseignes deployées pour exécuter cette grande entreprise, & de s'avancer le trentiéme de Novembre jusqu'à une lieuë de Paris.

Il logea ses troupes dans les villages d'alentour, depuis Gentilly jusques à Issy, faisant mine de vouloir attaquer tout à la fois tous les fauxbourgs qui n'estoient pas encore bien en défense. Mais il perdit cinq ou six jours à negotier inutilement avec la Reine & le Connestable, qui l'amusoient par un traité qu'on n'avoit garde de conclure, parce qu'on estoit fortement résolu de ne luy pas accorder ce qu'il demandoit, & sur tout l'Edit de Janvier, & le libre exercice du Calvinisme dans Paris meme & à la Cour. Et cependant on profita si-bien du temps, qu'on acheva les retanchemens des fauxbourgs : de sorte que quand les Huguenots qui du moins s'en estoient promis le pillage, se presenterent pour les attaquer aprés qu'on eut rompu ces Conferences, ils furent rudement repoussez ; & toujours batus dans les escarmouches qu'ils venoient faire à la teste des fauxbourgs. On conceut mesme dans Paris tant de mépris pour eux, qu'on n'y interrompit jamais durant ces combats aucune

fonction

fonction ni du trafic, ni du barreau, ni des Colleges ; & le Bourgeois devenu brave & fier par les avantages qu'on remportoit sur eux, se meslant parmi les soldats la pique à la main, leur crioit du haut des retranchemens, *Prenez garde à ce que vous faites Messieurs les Huguenots, & ne prenez pas Paris pour Corbeil;* ; ce qui a donné lieu à ce Proverbe, qui est encore aujourd'huy si commun, pour signifier que si l'on n'a pû réüssir dans une fort petite chose, on le fera beaucoup moins dans une plus grande. ANN. 1562.

Mais ce qui acheva de ruiner leurs esperances, fut qu'en mesme temps arriva le grand secours d'Espagnols & de Gascons que le Roy Philippe, & Montluc qui avoit batu en Guyenne les Huguenots en deux ou trois combats, envoyoient au Roy pour renforcer son armée fort diminuée depuis le siege de Roüen. Ainsi le Prince & l'Admiral craignant d'estre eux-mesmes attaquez dans leurs logemens, y mirent le feu le dixiéme de Decembre ; & prenant à droit par Palezeau & par Limours, par Saint Arnou & Gallardon qui fut miserablement saccagé, ils descendirent le long de la riviere d'Eure en delà, pour aller recueillir en Normandie le secours qu'ils attendoient d'Angleterre. Deux jours aprés ce décampement, l'armée Royale, résoluë de les combatre, sortant de Paris se mit à leurs trousses, & les costoya toûjours, la riviere entre deux, jusqu'au dixhuitiéme qu'elle

Bradtosme, élor. du Duc. de Guise.

ANN. 1562. qu'elle la passa de nuit à Mezieres auprés de Dreux avec un merveilleux ordre, sans que les rebelles qui n'estoient qu'à deux lieuës de là en fussent avertis. De sorte que s'estant trouvée le lendemain dans la plaine de Dreux si prés des ennemis ausquels elle avoit coupé chemin; il en falut venir à la bataille, quoy que l'Admiral, qui ne taschoit qu'à gagner promptement païs, & s'estoit pourtant laissé devancer, eust pû faire ensuite pour l'éviter.

Comme il estoit extrémement entier en ses sentimens, il soustint toujours opiniastrement contre le Prince de Condé, que l'armée Catholique estant beaucoup plus foible qu'eux en cavalerie, & veu l'avantage qu'on avoit de trois journées sur elle, il n'y avoit point d'apparence qu'elle les pust joindre avant qu'ils fussent hors de danger d'estre attaquez. Sur cette folle confiance il voulut que l'armée s'arrestast tout un jour, qui fut le dix-huitiéme, dans ses logemens, afin qu'on pust reprendre plus commodement l'ordre de la marche qui avoit esté troublé par la faute des Mareschaux des logis. Car le Prince qui conduisoit la bataille, se trouva logé le dix-septiéme à Ormoy, plus avancé d'une bonne lieuë que l'avantgarde, qui avoit avec l'Admiral son quartier à Neron. Et cependant les Catholiques qui marchoient par un chemin

Casteln.

Mem. de Casteln. l. 4. c. 5. Add. à ces Mem. La Pop l. 8. Hist. des Egl. Réf. l. 6. Brant. Thuan. Dupleix. Mezeray, &c.

chemin plus court, eûrent le temps de les devancer, & de passer la riviere prés de Dreux, comme ils firent le soir du mesme jour, sans qu'on les eust fait reconnoistre. L'Admiral eût mesme le lendemain si peu de soin & de haste de s'avancer, comme le Prince l'en pressoit par de continuels messages, qu'il ne se joignit à luy qu'assez long temps aprés le lever du Soleil, contre la résolution que l'on avoit prise le soir auparavant de partir avant le jour. Ainsi ayant repris leur premier ordre pour la marche, comme ils crurent que l'ennemi estoit encore bien loin d'eux au delà de l'eau, ils continuerent leur route, ne songeant point du tout à la bataille qu'ils alloient avoir. De sorte qu'ils ne firent rien de ce qu'il falloit que l'on fist ou pour la donner, ou pour l'éviter. ANN. 1562.

Mais ils furent bientost desabusez. Car ils n'eûrent pas fait une lieuë & demi qu'ils furent avertis par leurs coureurs que l'ennemi estoit de leur costé vers Dreux, & peu de temps aprés ils découvrirent eux-mesmes les troupes du Connestable en bataille à quinze cens pas d'eux sur leur droite qui les attendoient au passage. Ce fut pour lors que l'on fit alte, & que l'armée qui marchoit sans confusion sous des Chefs qui sçavoient la guerre, fut bientost mise en bataile à la portée du canon en cét ordre.

Le Prince qui menoit le corps de bataille prit la droite, afin d'estre opposé au Con-

ANN. 1562. nestable qu'il voyoit à la gauche de l'armée Catholique. Il avoit dans ce corps qu'il commandoit deux gros bataillons, l'un de douze Enseignes de François, l'autre de six de Lansquenets; & pour les soustenir, il y avoit dans le grand intervalle qui estoit entre ces deux bataillons & aux deux extrémitez à droit & à gauche, trois escadrons, l'un de quatre cens cinquante lances Françoises, & les deux autres de trois cornetes de Reitres chacun outre six cornetes d'Argoulets ou d'Arquebusiers à cheval, & un gros de mille à douze cens Reitres qui suivoient à peu d'intervalle pour servir de corps de réserve.

L'avantgarde venoit ensuite sur la gauche, commandée par l'Admiral, qui avoit aussi deux bataillons formez de six Enseignes d'Allemans, & de douze de François, soustenus comme les premiers de trois escadrons, composez de trois cens cinquante chevaux François, & de quatre cornetes de Reitres. Et tout cela faisoit quelque huit mille hommes de pied, & quatre mille chevaux qui restoient au Prince, d'environ seize mille hommes qu'il avoit quand il sortit d'Orleans pour surprendre Paris. Comme il estoit tout plein de cœur & de résolution, il vouloit donner sur le champ: mais l'Admiral & d'Andelot, qui tremblant ce jour-là la fiévre quarte, & enveloppé dans une robe fourrée, estoit monté sur une haquenée, le prierent de s'avan-

Castaln.

cer

cer avec eux, comme ils firent, sur une petite éminence, pour reconnoistre la nature du terrein qui estoit entre les deux armées, & la disposition de celle des Catholiques que je vay representer. ANN. 1562.

Le Connestable qui la commandoit, & qui l'ayant fait passer la riviere le soir précedent, s'estoit logé au Chasteau de Mezieres, avoit esté toute la nuit tellement tourmenté d'une colique nephrétique, & de la gravelle, qu'on ne crut pas qu'il y eust aucune apparence qu'il pust estre en estat de monter à cheval le lendemain, ni de donner les ordres necessaires pour un jour de bataille. Mais ce brave & généreux vieillard de plus de soixante-quatorze ans, surmontant par la force de son courage & de son esprit celle de la douleur, se fit le matin armer de toutes pieces, excepté de son casque, qu'un Page portoit, & dît au Duc de Guise, qui, aprés avoir communié, luy estoit venu donner le bon jour, & demander l'état de sa santé: *Je me porte tres-bien, Monsieur, & l'excellente Medecine qui m'a gueri, est la bataille que nous allons donner pour le service de Dieu & du Roy, & pour sauver la Religion & l'Etat.* Et là-dessus sortant de son logis, il monte à cheval, se va mettre à la teste de l'armée qui marchoit déja, la conduit jusqu'à une petite lieuë de Dreux à costé du chemin par où les ennemis devoient passer, & la range en bataille selon cét ordre que le Mareschal

Ibid.

Brantosme, élog. du Conn.

N 2 de

ANN. 1562. de Saint André, aprés avoir esté de grand matin reconnoistre la situation des lieux, avoit dressé.

La Popliniere. Hist. des Egl. Casteln. Mezeray.

Entre Nogent le Roy & l'Ormaye, la plaine de Dreux s'éleve insensiblement en petites hauteurs entrecoupées de petits vallons qui rendent le païs inégal, quoy-que de loin, à cause de leur peu de profondeur, il ne laisse pas de paroistre beaucoup plus uni qu'il ne l'est en effet. C'est-là que le Connestable ayant pris du terrein tout autant qu'il en voulut dans une fort longue étenduë, rangea son armée divisé en deux grands corps, dont l'un faisoit l'avantgarde, & l'autre la bataille ou l'arrieregarde, si l'on veut l'appeller ainsi, parce qu'il n'y avoit point de troisiéme corps à qui l'on pust donner ce nom. A costé droit de l'avantgarde commandée par le Mareschal de Saint André qui eût la droite, fut mise en un gros bataillon quarré l'infanterie Espagnole de quatorze Enseignes épaulées de leurs chariots & des maisons d'un village qui empeschoient qu'on ne les prist en flanc. Elles avoient à leur gauche, pour les soustenir, l'escadron composé des Gentilshommes qui suivoient le Duc de Guise, & de sa compagnie de Gendarmes, ausquels seulement il déclara vouloir commander en cette journée sous le Connestable, & mesme sous le Mareschal, pour rendre l'honneur qui est deû à leurs charges, puis qu'il n'estoit plus Lieutenant Général du Roy

comme

comme il l'avoit esté plus d'une fois, & comme il le fut encore peu de temps aprés. Il avoit néanmoins tant de credit parmi les gens de guerre, & on luy portoit tant de respect, qu'il commandoit effectivement l'avantgarde, où le Mareschal mesme qui la menoit ne faisoit rien que suivant ses avis qu'on prenoit pour des commandemens. Cét escadron estoit suivi du bataillon des vieilles bandes de Piémont sous vingt-deux Enseignes, aprés lesquelles paroissoit le Mareschal de Saint André à la teste de quatre cornetes; puis tirant toûjours sur la gauche, suivoit un gros bataillon de douze Enseignes d'Allemans, ayant à leur costé deux escadrons de François commandez par Claude de Lorraine Duc d'Aumale, & par Henry de Montmorency Damville, qui fermoient cette aisle, au milieu de laquelle il y avoit quatre pieces de canon. ANN. 1562.

Dans la bataille que le Connestable conduisoit fut mis tout contre l'escadron du Duc d'Aumale le bataillon des Suisses composé de vingt-deux Enseignes, qui estoient flanquées des escadrons du Connestable & de Brichanteau-Beauvais-Nangis, contenant dix-huit compagnies d'hommes d'armes, suivies d'un bataillon formé de seize Enseignes de Bretons & de Picards; & celles-cy estoient soustenuës de l'escadron des Chevaux-Legers de Sansac, ayant sur la gauche un autre village qui le couvroit; & l'on mit huit pieces de canon entre le bataillon

ANN. 1562. lon des Suisses & l'escadron du Connestable. C'est ainsi que l'armée Catholique, *Casteln. Ibid.* laquelle, au rapport tres-fidelle du Sieur de Castelneau qui s'y trouva, estoit de quatorze mille hommes de pied & de deux mille chevaux tant bons que mauvais, fut disposée sur une mesme ligne, laquelle plus haute en quelques endroits & plus basse en d'autres selon la situation des lieux où les troupes estoient placées, se courboit en demi-cercle, ayant la riviere presque à dos, *La Poplin.* & un peu plus bas à costé le village de Nuisement où l'on mit le bagage.

D'Andelot ayant bien consideré cette disposition de l'armée Catholique soustint au Prince de Condé, qui mouroit d'envie de donner, que selon toutes les loix de la guerre il n'y avoit nulle apparence qu'on la pust attaquer avec succés en des postes si avantageux, parce que comme on seroit obligé, pour ne se mettre pas d'abord hors d'haleine, de marcher lentement aux ennemis, en montant & en descendant par des lieux inégaux, quoy-qu'ils parussent assez pleins, il faudroit essuyer du moins trois volées de toute leur artillerie, qui éclairciroit bien les rangs, & mettroit par tout l'épouvante & le desordre avant qu'on fust à eux: outre que l'armée ennemie ayant incomparablement plus d'étenduë que la leur, les pourroit aisément envelopper, & prendre en flanc, & mesme en queuë, si l'on combatoit en ce lieu-là.

L'Ad-

L'Admiral suivant son premier dessein fût de mesme avis, disant de plus que l'ennemi qu'on voyoit qui ne branloit point, quoy-qu'il tinst bonne mine, n'avoit nulle envie de combatre, & que l'on pouvoit passer outre sans danger. C'est pourquoy le Prince, selon la résolution que l'on avoit prise en sortant d'Ormoy d'aller à Trion, fit tourner teste vers cette bourgade, en faisant demi-tour à gauche, & montrant ainsi le flanc droit au Connestable, qui ne manqua pas ensuite de faire décharger tout son canon sur les Argoulets & les Reitres qui fermoient le corps de bataille; ce qui les effraya si fort, qu'ils se mirent à courir tout en desordre vers un petit vallon pour s'y mettre à couvert de cette tempeste. Alors le Connestable profitant d'une si belle occasion qui luy donnoit grande esperence de batre l'ennemi sur sa retraite, fit avancer toute l'armée vers l'Espine & Blainville, deux villages prochains qu'il avoit à droit & à gauche dans cette plaine distans l'un de l'autre d'environ douze cens pas. Mais comme cét espace estoit trop étroit pour contenir toutes les troupes en l'ordre où elles estoient, & qu'il vouloit estre des premiers aux coups, il fut obligé pour le passer de devancer l'avantgarde qu'il laissa beaucoup en arriere, & ce fut là justement qu'on en vint aux mains. ANN. 1562.

Car cependant le Prince voyant qu'on marchoit droit à luy, & que son entiere

ANN. 1562. défaite estoit inévitable s'il continuoit sa route, en montrant aux ennemis le flanc comme il faisoit, fit tourner teste à son armée le plus promptement qu'il luy fut possible. Mais comme ces sortes de mouvemens qui se font à la veüë de l'ennemi ne se peuvent gueres faire sans quelque desordre, il y en eût un si grand en celuy-cy, que l'Admiral qui tenoit la gauche se trouva à la droite vis à-vis du Connestable, & le Prince à la gauche opposé à l'avantgarde qui estoit si loin, qu'à peine en voyoit-il une partie, joint que la bataille des Catholiques avoit presque autant d'étenduë que toute l'armée Protestante. Cela fut cause que laissant à gauche le Duc de Guise & le Mareschal de Saint André, il alla fondre aussi-bien que l'Admiral sur les troupes du Connestable, qui eût ainsi toute l'armée ennemie sur les bras. Or comme le Prince rencontra d'abord le bataillon des Suisses qui fermoit la droite du corps de bataille, & qui luy découvroit le flanc, parce que les escadrons de Damville & d'Aumale, qui le devoient couvrir, estant demeurez en arriere dans l'avantgarde ne les avoient pû joindre, il crut qu'il les auroit bien-tost défaits. Sur quoy laissant là son infanterie sans défense à la mercy de l'avantgarde, il les alla charger avec toute sa cavalerie.

Il n'y eût jamais de combat plus opiniastré que celuy-cy, ni plus sanglant, ni plus glo-

glorieux pour les Suisses, qui firent en cette occasion au-delà de tout ce qu'on n'eust mesme osé esperer des plus vaillans hommes du monde. Moûy & d'Avaret tenant la place de Genlis, qui avoit quitté devant Paris le parti du Prince pour quelque mécontentement qu'il en avoit receû, donnerent les premiers avec tant de furie, qu'ils passerent tout au travers, & penetrerent mesme jusques au bagage de l'avantgarde. Le Prince qui venoit aprés ayant aussi percé le bataillon, en rompit encore toute la queuë, & les Reitres qui le suivirent y entrant comme par la bresche qu'on y avoit faite par ces deux furieuses charges, y firent une grande exécution à coups de pistolet. Mais ces braves hommes, sans s'étonner de la mort de leurs compagnons dont ils remplissoient aussi-tost la place, se ralliant & retournant toûjours au combat plus serrez qu'auparavant, se défendirent avec tant de vigueur, que la Rochefoucaut, qui croyant qu'ils n'en pouvoient plus, les voulut assaillir de front avec sa compagnie de cent lances pour entrer par là dans leur bataillon, en fut vivement repoussé. Il est vray que Damville s'estant détaché de l'avantgarde courut avec son escadron à leur secours; mais les Reitres, qui aprés la charge qu'ils venoient de faire se mirent entre deux, le contraignirent enfin de reculer jusqu'à son poste aprés un grand combat, où son frere Gabriel de Montmorency Monibe-ron,

ANN. 1562.

La Noüe disc. polit. & milit. disc. 26.

Casteln. l. 4. c. 4.

Castelno. l. 4. c. 5.

ANN. 1562.

ron, quatriéme fils du Connestable, fut tué. C'estoit un jeune Seigneur d'environ vingt ans, tres-bien fait, parfaitement beau, plein d'esprit & de feu, & possedant toutes les belles qualitez qu'on peut souhaiter en un homme de sa condition, si ce n'est que comme il aimoit passionnément la gloire, & qu'il estoit tout rempli de celle de sa maison, il le portoit fort haut, & paroissoit un peu fier. Mais d'autre part cette fierté ne servoit pas peu à rehausser l'éclat de sa beauté, & à luy attirer bien du respect; parce qu'elle estoit soustenuë d'une valeur toute extraordinaire. En effet, comme le Connestable eût trouvé qu'il avoit dés son enfance toute la grandeur d'ame & de courage qui a toûjours esté le propre caractere des Seigneurs de Montmorency, il luy apprit luy-mesme de si bonne heure le mestier de la guerre, en le menant à toutes les occasiones d'honneur, que n'ayant pas encore quinze ans, il combatit à la journée de Saint Quentin toûjours à sez costez comme un petit lion, jusques à ce qu'abandonnez de leurs gens, qui songerent un peu trop tost à se sauver, & accablez de la multitude des ennemis, ils demeurerent tous deux prisonniers. Ce généreux fils voulant suivre l'exemple de son pere qui n'a jamais reculë d'un seul pas devant l'ennemi, préfera une captivité honorable à une honteuse liberté qu'il eust pû conserver en se sauvant comme les autres.

Brantosme, élog de Fr. de Montmor

Il estoit haut à la main, & un peu superbe, mais sa gloire & superbité estoit supportable, tant elle étoit belle & agreable, &c. Id.

La Labour. en ses Addit. t. 2.

Il le suivit aussi toujours depuis avec la méme ardeur, au siege de Roüen, où étant déja Chevalier de l'Ordre il monta des premiers à l'assaut ; devant Paris où il se signala dans toutes les escarmouches à la veüe des deux armées ; & enfin en cette bataille de Dreux où il fut tué d'un coup de pistolet à la teste, comme il combatoit de toute sa force, & se faisoit jour au travers des escadrons ennemis pour aller au secours de son pere, que la pluspart de sa cavalerie avoit laschement abandonné dans le plus fort de la meslée. Ainsi mourut dans la fleur de ses jours, en combatant pour la Religion & pour son Roy, ce jeune Heros, qui en si peu de temps a merité d'estre mis au nombre des plus grands hommes de cette illustre maison, laquelle, outre la plus grande antiquité de noblesse qui soit en France, à ce glorieux avantage sur toutes les autres, d'avoir donné à ce Roy aume trois Admiraux, six Mareschaux, & six Connestables de France. ANN. 1562.

Cependant les Suisses bien loin de se décourager, voyant que l'on repoussoit leur secours, firent au mesme instant une action qu'on ne pourra jamais assez loüer. Car comme ils apperceûrent les Lansquenets du Prince qui s'ébranloient pour venir aussi les attaquer, croyant qu'aprés avoir esté si mal menez, & rompus déja jusques à trois fois par la cavalerie, ils n'estoient plus en estat de leur résister ; ces vaillans

 hom-

ANN. 1562. hommes ramassant tout ce qui leur restoit de force, furent droit à eux les piques baissées avec une démarche si généreuse, une mine si fiere & si résoluë, des yeux si étincelans de colere, & un si terrible fremissement qui témoignoit leur extréme indignation de voir que leurs anciens ennemis, pour lesquels ils avoient le dernier mépris, osoient les attaquer, que ces hommes lasches, quoy-qu'ils fussent les mieux faits que l'on eust encore veûs en France, ne pouvant seulement soustenir leurs regards affreux & menaçans, leur tournerent honteusement le dos, sans avoir osé faire un seul pas plus avant vers eux, ni tirer un seul coup, & s'enfuirent bien viste vers le gros duquel ils s'estoient détachez. Enfin, apres que la cavalerie Françoise & Allemande en faisant un dernier effort contre eux, eût percé de nouveau leur bataillon de toutes parts, ils ne laisserent pas encore de se rallier par petit pelotons de dix & de douze, combatant toûjours, mesme à grands coups de pierre quand les armes leur manquoient, jusqu'à ce que s'estant rejoints, aprés avoir perdu leur Colonel, dix-sept Capitaines, & plus de la moitié de leurs compagnons, ils se retirerent en bon ordre jusqu'à l'avant-garde, à la veûë de leurs ennemis, qui furent contraints d'avoüer que depuis que l'on fait la guerre, jamais nation ne fit mieux, ni n'aquit plus de gloire que celle des Suisses en cette journée.

Il n'en fut pas ainsi du reste de la bataille où le Connestable combatoit comme un Heros. Car à mesme temps que le Prince s'opiniastroit inutilement contre le bataillon des Suisses, l'Admiral & le Prince de Portien, qui se voyoient deux fois plus forts en cavalerie que les Catholiques, allerent donner de toute leur force avec leurs Reitres & la Gendarmerie Françoise dans les escadrons du Connestable & de Sansac, croyant qu'aprés les avoir rompus & defaits, ils auroient bon marché des fantassins abandonnez de la cavalerie, comme il avint. Car aprés avoir essuyé quelques volées de canon qui ne leur firent pas grand mal, par la trahison des Officiers du Grand Maistre de l'Artillerie qui estoit Hugenot, ils attaquerent avec tant de vigueur ces foibles escadrons, que la plufpart de ces cavaliers, déja étonnez de se voir en teste deux fois plus de gens qu'ils n'estoient, aprés une legere résistance, prirent la fuite, abandonnant le bataillon des Picards & des Bretons, qui demeuroient presque seuls exposez à la furie de toute l'armée Protestante. Car de tous les gens de cheval il n'y avoit plus pour les soustenir que le Connestable, qui, avec le peu de Noblesse qui l'environnoit, demeura ferme, & soustint ce furieux choq de l'Admiral, combatant toûjours d'un courage invincible, & d'une force infiniment au dessus de son âge, jusques à ce que son cheval fut tué sous luy au milieu des enne-

ANN. 1562.

Mezeray.

ANN. 1562. ennemis. Et comme il eût esté remonté par son Lieutenant le sieur d'Oraison qui luy donna le sien, il receût presque au mesme temps en la machoire d'en bas un grand coup de pistolet qui luy rompit deux dents. De sorte que comme le sang qui luy tomboit dans la gorge le suffoquoit, & qu'il estoit envelopé de toutes parts, il fut contraint de se rendre à un Gentil-homme, ausquels les Reitres l'arracherent de vive force, combatant mesme entre eux à qui l'auroit, & il courut grand danger de la vie: mais le Prince de Portien Antoine de Cröy survenant là dessus, le retira généreusement d'entre leurs mains, quoy-qu'il fust son ennemi particulier.

Casteln. Brantosme. Addit. aux Memoir.

Enfin aprés cette prise les pauvres Picards & les Bretons ayant esté facilement rompus, taillez en pieces, ou mis en fuite, cette partie de l'armée Catholique fut presque entierement défaite; & les Huguenots se croyant déja absolument victorieux, se mirent à courir en desordre les uns au pillage, les autres aprés les fuyards, dont quelques uns, & mesme des plus braves de la Noblesse qui perdirent en cette occasion & le cœur & le jugement, s'imaginant avoir toûjours les ennemis à leurs trousses, coururent sans relasche jusqu'à Paris, où ils remplirent tout d'effroy, de trouble & de confusion, par la fausse nouvelle qu'ils y apporterent que tout estoit perdu. Mais on fut agréablement

ment desabusé vingt-quatre heures aprés, ANN. 1562.
lors qu'on receût l'heureuse nouvelle de la
victoire que le Duc de Guise avoit remportée
sur l'armée prétenduë victorieuse, qu'il
défit par son admirable conduite.

Car durant ces deux grands combats, ce Prince qui estoit à l'avantgarde demeurée derriere la bataille, ainsi que je l'ay dit ne voulut jamais aller à la charge, quelque instance que luy en fist Damville, qui mouroit d'envie de courir au secours du Connestable son pere que l'on emmenoit prisonnier. Il luy disoit toûjours avec un phlegme de vieux Capitaine, *Mon fils, il n'est pas encore temps*; car il craignoit de s'embarrasser parmi les fuyards, ausquels mesme en demeurant ferme, il donnoit lieu de se rallier, & de se retirer dans son avantgarde comme avoient fait les Suisses: outre qu'il ne vouloit pas s'aller mettre entre le Prince de Condé & le gros escadron de Reitres & d'Argoulets qui servoit de corps de réserve. Mais quand il vit que ceuxcy quittant leur rang couroient au bagage comme les autres, & que le desordre estoit général, alors s'avançant avec l'avantgarde, qui avec les troupes qui s'y estoient retirées paroissoit une nouvelle armée, il se détache sur la droite à la teste de son escadron, ayant à ses costez les Espagnols & les Arquebusiers François, marche d'abord sur le ventre à tout ce qu'il trouve épars dans la campagne, & va donner sur l'infan-

La Noüe, ibid. Add. aux Memoir.

La Poplin. Hist. des Egl. Casteln. &c.

ANN. 1562. fanterie du Prince, laqelle n'ayant point cavalerie pour la soustenir, fut aisément rompuë, défaite, & dissipée; puis tourne vers le Mareschal de Saint André, qui avoit pris à gauche avec le reste de la cavalerie aux deux costez de son gros bataillon d'Allemans, ayant à leur teste huit cens arquebusiers François, qui faisoient un feu continuel sur les cavaliers François & Allemans qui retournoient de la poursuite des fuyards, de sorte qu'ils ne purent aller au secours de l'infanterie qu'on tailloit en pieces.

Le Prince cependant, & l'Admiral bien étonnez de ce soudain revers de fortune, & de voir que la victoire qu'ils croyoient de leur costé, se déclaroit déja tout ouvertement pour les Catholiques, faisoient tous leurs efforts pour rallier leurs cavaliers, & les ramener au combat. Mais les Reitres voyant que cette avantgarde victorieuse venoit fondre sur eux aprés avoir defait leurs gens de pied, ne voulurent jamais rien écouter, & disant qu'ils n'avoient plus de poudre pour recharger leurs pistolets, ils tournent le dos, & se mettent premierement au trot, & puis au grand galop, entraisnant aprés eux les François vers un taillis, à la faveur duquel ils passerent au-delà d'un petit vallon jusqu'a une eminence sur laquelle ils s'arresterent. L'Admiral quittant la partie, les y suivit un peu bien promptement, en laissant là le Prince de

Condé,

dé, qui ne pouvant se résoudre à fuyr comme eux, faisoit inutilement tout ce qu'il pouvoit pour les arrester. Il fut pourtant enfin contraint, se voyant abandonné, de les suivre; se batant toûjours en retraite. Mais il n'eût pas fait trois cens pas que son cheval, qui estoit blessé à la jambe, estant tombé sous luy, il se rendit à Damville qui le suivoit de prés pour avoir un prisonnier de cette importance, qui pust l'asseûrer de la vie & de la liberté du Connestable. ANN. 1562.

Or tandis que le Duc de Guise achevoit de nettoyer d'ennemis la campagne, & qu'il desarmoit quinze cens Lansquenets qui luy crioient misericorde, & furent renvoyéz en leur païs avec chacun un baston à la main, l'Admiral couvert du taillis qui ostoit aux Catholiques la veûë de ce qui luy restoit de troupes taschoit de les remettre en ordre; ce qu'il fit. De sorte qu'ayant rallié trois à quatre cens chevaux François, & huit à neuf cens Reitres, à la teste desquels, pour les encourager, se mirent le Prince de Portien & le Comte de la Rochefoucaut; il marcha droit au village de Blainville, où l'avant-garde, aprés la défaite & la prise des Lansquenets, s'estoit arrestée. Ce fut là qu'il y eût un quatriéme combat, où le Duc de Guise acheva de rendre sa victoire complete. L'Admiral combatoit en desesperé, pour rompre & défaire au plûtost ce peu de cavalerie

valerie

ANN. 1562. valerie qui restoit aux Catholiques aprés la déroute du Connestable, & ensuite enfoncer les bataillons qui ne seroient plus soustenus. Et le Duc soustint ce furieux choq avec tant de vigueur & de courage, qu'il fit toûjours teste, quoy-qu'aprés avoir rallié ses gens, qui furent d'abord contraints de plier, il ne se trouva pas plus de cent chevaux ensemble autour de luy.

Póplin. Brantosme, élog. du Maresc. Ce fut aussi en ce dernier combat que le Mareschal de Saint André, son cheval s'estant abbatu sous luy, fut pris, & laschement tué de sang froid par Bobigni Mezieres, entre les mains de deux Reitres ausquels il avoit donné son épée en se rendant leur prisonnier. On a accusé l'Admiral d'avoir fait faire ce malheureux coup par le *Mezeray.* conseil de Théodore de Beze qui estoit à cette bataille, & avoit obligé une troupe des plus déterminez de son parti à se dévoüer pour tuer ces trois grands hommes, que les Huguenots appelloient les *Triumvirs.* En effet, l'Escuyer du Duc de Guise, auquel ce Prince, qui fut averti de cette conspiration, avoit donné son cheval & ses armes, fut percé de mille coups par ces furieux qui le prirent pour luy dans la meslée; & le Connestable eust couru grand risque, si le Prince qui fut fait prisonnier, n'eust deû répondre de sa vie. Quoy qu'il en soit, c'est ainsi que ce vaillant Mareschal fut miserablement tué sur le point qu'on estoit d'obtenir une entiere victoire.

Car

Car le Duc qui souſtenoit toûjours avec ſes cent chevaux l'effort des ennemis, fit avancer ſi à propos le bataillon des vieilles bandes de Piémont ſous la conduite du Vicomte de Martigues, & celles-cy, qui ſçavoient admirablement la guerre, firent tomber à droit & à gauche une ſi terrible greſle d'arquebuſades ſur les eſcadrons de l'Admiral, qu'aprés avoir inutilement taſché de les enfoncer, il fut enfin contraint de tourner le dos, ayant laiſſé la meilleure partie de ſes gens ſur la place. Le Duc ſe mit à les pourſuivre. Mais comme l'on avoit déja combatu plus de cinq heures, qu'on n'avoit plus que tres-peu de cavalerie, & que l'infanterie ne pouvoit aller aſſez viſte pour la ſuivre, on n'eût pas fait douze cens pas, que la nuit eſtant ſurvenuë, on perdit de veuë l'Admiral, qui eût ainſi le moyen de ſe retirer au village de la Neufville, à deux lieuës du champ de bataille, qu'il laiſſa couvert de ſept à huit mille morts au victorieux Duc de Guiſe avec l'artilerie du Prince, les drapeaux & les étendarts, & les autres marques de ſa victoire.

ANN. 1562.

Brantoſme. Lettre de la Reine Cathar. à M. de Rennes.

Elle fut ſi long-temps diſputée, qu'on ne pût l'obtenir qu'en perdant pluſieurs vaillans hommes, & meſme des plus conſiderables de l'armée, dont les noms doivent eſtre conſacrez à l'immortalité, comme ceux d'autant de Heros Chreſtiens, qui ſont morts glorieuſement les armes à la main,

en

ANN. 1562. en combatant pour la Religion & pour leur Roy contre des Hérétiques & des rebelles. Outre le Mareschal de Saint André & Gabriel de Montmorency Montberon dont j'ay déja parlé, on trouva parmi les morts le fameux Seigneur de la Brosse Lieutenant Colonel du Duc de Guise & Chevalier de l'Ordre, qui, aprés avoir fait admirer sa prudence & sa valeur en mille occasions, en France & en Ecosse, voulut combatre encore à l'âge de quatre-vingts ans en cette sanglante journée de Dreux où il fut tué avec le jeune la Brosse son fils, qui termina une vie beaucoup plus courte par une mort aussi glorieuse que celle de son pere. Jean d'Annebaud Baillif d'Evreux fils de l'Admiral d'Annebaud, Nicolas de Brichanteau, Beauvais-Nangis, René d'Anglure de Givry son frere uterin, tous deux Chevaliers de l'Ordre, & le jeune Seigneur des Bordes neveu du Mareschal de Bourdillon eûrent le mesme sort. Celuy de François de Cleves Duc de Nevers & de Rhétel, dans le mesme bonheur de mourir pour la défense de la Foy, eût quelque chose de fort pitoyable, en ce qu'allant à la charge avec le Duc de Guise, il receût malheureusement dans la cuisse la décharge du pistolet d'un Gentilhomme qui le tenoit trop bas sur le devant de la selle de son costé, comme il l'en avoit averti. Cela pourtant n'empescha pas qu'il ne combatist avec toute l'ardeur imaginable; ce qui enflamma tellement sa

Brantosme.

playe,

playe, qu'il en mourut peu aprés qu'il fut retourné victorieux de ce combat. ANN. 1562.

La fortune du Grand-Prieur de France François de Lorraine frere du Duc de Guise, & Général des galeres, fut, à peu prés semblable. Car ce brave Prince, qui estoit sans contredit le Cavalier de France le mieux fait, le plus adroit, le plus aimable, & le plus accompli à l'âge d'environ trente ans où il estoit alors, ayant toûjours combatu tres-vaillamment, & poursuivi les ennemis jusques bien avant dans la nuit, comme il fut retourné tout couvert de sang & de poudre, tout hors d'haleine, & tout en eau par l'extréme violence de tant de rudes mouvemens qu'il s'estoit donnez tant au combat qu'à la poursuite des fuyards, ne trouva pas un de ses gens pour luy donner de quoy changer, ou du moins sa fourrure pour s'enveloper, & se munir contre le froid extreme qu'il faisoit, & qui luy fit rentrer toute sa sueur dans le corps. Cela luy causa une fausse pleuresie, qui l'enleva dans peu de jours avec un tres-grand regret de toute la Cour, & sans qu'il témoignast d'en avoir de quitter la vie dans un âge si florissant, que pour n'avoir pas eû le loisir d'exécuter une belle entreprise qu'il avoit résolu de faire sur l'Isle de Rhodes, & qu'il tenoit comme infaillible.

La perte qu'on fit de tous ces grands hommes mesla sans doute bien de la douleur avec la joye qu'on eût d'une si celebre victoi-

re.

ANN. 1562. re. Mais comme un bien pour avoir cousté cher n'en est que plus précieux & plus estimable : aussi cette victoire qu'on ne put obtenir qu'au prix de tant d'illustre sang, ne laissa pas d'estre infiniment estimée, & de faire bientost ceder les regrets des particuliers aux applaudissemens publics. Car elle fut célebrée avec toutes sortes de réjoüissances, non seulement à Paris & dans la plusspart des Villes de France, mais aussi dans les païs étrangers, & sur tout à Rome & à Trente, où le Cardinal de Lorraine en ayant receû la nouvelle huit ou neuf jours aprés, en fit part au Concile, qui en fit chanter solennellement le *Te Deum*. Le Connestable fut conduit à Orleans, & Monsieur le Prince au Camp prés de Dreux, où Monsieur de Guise qui le traitoit avec tres grand respect, n'ayant point alors d'autre lit, luy offrit le sien, dont il ne voulut accepter que la moitie : de sorte que ces deux grands ennemis se traitant l'un l'autre en cette rencontre par grandeur d'ame avec tous les témoignages les plus sensibles d'une tres-sincere amitié, dormirent cette nuit dans un mesme lit avec autant d'asseûrance & de tranquillité que s'ils eussent combatu tous deux ensemble le jour précedent pour la mesme cause. Voilà quelle fut cette fameuse bataille de Dreux, que j'ay voulu décrire fort exactement, parce qu'il s'agissoit en cette grande journée du salut de la Religion, laquelle s'en alloit perduë

Add. aux Memoir.

Lettre du Cardin. de Lorr. ibid.

Brantosme Add. aux Memoir.

duë en France si les Huguenots, qui se fussent emparez sans peine de la personne du Roy aprés leur victoire, n'eussent esté enfin contraints de la ceder au Duc de Guise.

Aprés une si glorieuse action, ce Prince qui avoit esté de nouveau déclaré Lieutenant Général du Roy dans ses armées, entreprit de faire le siege d'Orleans, disant toûjours qu'outre qu'il vouloit delivrer le Connestable, il estoit résolu d'attaquer le dragon de l'hérésie par la teste, pour l'écraser, & qu'aprés avoir pris le terrier, comme il s'en tenoit asseuré, il donneroit aisément la chasse aux renards, qu'il poursuivroit si vivement, qu'on les verroit bientost réduits aux dernieres extrémitez. Ayant donc rafraischi & fortifié son armée dans la Beausse où il prit Estampes & Pluviers, & les autres petites places dont les Huguenots s'estoient emparez, & qui incommodoient Paris, il passe la Loire à Baugency, & s'approche sur la fin de Janvier jusqu'à quatre lieuës d'Orleans. L'Amiral, qui aprés la perte de la bataille s'estoit aussi jetté avant luy par Baugency dans la Sologne & dans le Berry, pour y refaire un peu ses troupes, comme il fit à Celles & à Saint Agnan, puis avoit repassé la riviere à Gergeau, dont le Comte de la Rochefoucaut s'estoit rendu maistre peu aupravant, reprit alors le dessein qu'il avoit avant la bataille. C'est pourquoy laissant son frere d'Andelot à Orleans avec toute l'infanterie, il en

ANN. 1563.

ANN. 1562. en part le premier de Février avec tous ses Reitres, & presque toute sa cavalerie Françoise, sans bagage pour aller plus viste, repasse par la plaine de Dreux où il avoit esté batu, & s'en va dans la Normandie, tant pour y recevoir le secours d'hommes & d'argent qu'il sçavoit luy venir d'Angleterre, que pour y faire une puissante diversion qui pust rompre l'entreprise du siege d'Orleans.

Cela pourtant n'empescha pas que le Duc de Guise ne commencast de le former le cinquiéme du mesme mois, avec tant de résolution & de vigueur, que dés le lendemain il attaqua & prit de vive force le fauxbourg du Portereau ; où il tua plus de huit cent de leurs meilleurs soldats, mit les autres en fuite, & il s'en fallut peu qu'il n'entrast pesle mesle avec les fuyards dans la ville. Ensuite il prit par escalade les tourelles du bout du pont qui joint le fauxbourg à la Ville, força les barricades qu'on y avoit faites, batit de quatre-vingts pieces de gros canon les retranchemens & les forts des Isles & les murailles du costé de l'eau qui n'estoient nullement remparées, fit tenir prests force bateaux couverts pour aller jà l'assaut, & mit enfin en moins de quinze jours toutes choses en si bon estat, qu'il ne doutoit point, comme il l'écrivit à la Reine, qu'il n'emportast la ville en vingt-quatre heures. Il l'asseûra mesme, qu'aprés la réduction d'Orleans, selon les mesu-

res

res qu'on pouvoit prendre, & qu'il luy fit ANN. sçavoir, le Connestable estant delivre, 1562. le Prince & le sieur d'Andelot demeurant prisonniers de guerre, on iroit droit à l'Admiral, quelque part qu'il se retirast, qu'on l'enfermeroit entre deux armées; qu'on l'auroit infailliblement mort ou vif; qu'aprés cela les Huguenots n'ayant plus de Chefs, seroient facilement réduits à la raison; qu'on chasseroit du Havre les Anglois, & qu'avant l'hiver on rendroit le Roy maistre absolu dans son Royaume, où il n'y auroit plus de Calvinistes, ni ensuite de rebelles, ni d'étrangers.

Mais tous ces beaux projets, qui apparemment devoient réüssir, furent en un moment renversez par un seul coup de pistolet, qui partit de la main d'un insigne scelerat. Ce traistre & malheureux assassin fut un pauvre Gentilhomme d'Angoumois nommé Jean Poltrot de Meré, qui aprés avoir esté quelque temps à Geneve, où le Vicomte d'Aubeterre, dont il estoit Page, s'estoit réfugié, estant de retour en France, avoit passé du service de ce Vicomte à celuy de Jean Archevesque de Parthenay Seigneur de Soubize, qu'il suivit à Lyon lors que ce Seigneur y fut envoyé Gouverneur par le Prince de Condé. Comme ce miserable estoit un jeune étourdi de vingt-cinq à ving-six ans, hardi, temeraire, & déterminé à tout, & qu'il avoit entendu mille fois les Ministres, & sur tout

Brantosme. élog. du Duc de Guise Casteln. l. 4. c. 10. La Poplin. l. 9. Hist. des Egl. Réf. l. 6. Add. aux Mem. de Casteln. Mezeray.

ANN. 1563. Theodore de Beze, déclamer d'une furieuse maniere contre le Duc de Guise, qu'ils appelloient toûjours le cruel Tyran, & persecuteur des fidelles, il disoit souvent à ses camarades, que ce Tyran ne mourroit jamais que de sa main. Il asseûra mesme Soubize, que si cela estoit pour le service de Dieu & du Roy, comme on le luy faisoit entendre, il estoit résolu d'en défaire au-plûtost le monde. Or quoy-que Soubize luy dît, peut-estre pour l'en détourner, que c'estoit-là une entreprise extrémement hazardeuse & tres-difficile à exécuter, il ne laissa pas néanmoins de l'envoyer aprés la bataille de Dreux à l'Admiral, qui estoit encore à Celles en Berry, & auquel il écrivoit pour apprendre de luy ce qu'il avoit à faire dans l'état où estoient les choses, le priant au reste de luy renvoyer au-plûtost le porteur, si ce n'estoit peut-estre qu'il en eust besoin, parce que c'estoit un homme de service. Sur cela l'Admiral luy ayant demandé quel service il luy pourroit rendre, ce scelerat luy communiqua hardiment ce qu'il avoit dit à Soubize: aprés quoy l'Admiral luy fit d'abord donner vingt écus, & puis encore quelque temps aprés cent autres écus, pour acheter un meilleur cheval que le sien, comme il fit, au Camp mesme du Duc de Guise, auquel il se fit presenter par un Gentilhomme de sa connoissance, disant qu'aprés avoir clairement reconnu tant à Lyon qu'à Orleans l'injustice du parti des Hu-

Hist. des Eglises.

Dépesit. de Pol rot.

Huegenots, & la fausseté de leur secte, il avoit abandonné l'un & l'autre pour venir employer sa vie au service de Dieu & du Roy dans l'armée Catholique. ANN. 1563.

Le Duc, qui n'eût aucun soupçon d'un homme qu'un des siens qu'il connoissoit fort, & qui agissoit de bonne foy, luy presentoit, le receût parfaitement bien, luy fit assigner un logement, luy donna place parmi les volontaires, & luy fit mesme quelquefois l'honneur de le faire manger à sa table. Tout cela néanmoins n'amollit nullement le cœur endurci de ce Démon. Il demeura toûjours infléxible dans sa damnable résolution, qu'il ne put exécuter que le dix-huitiéme du mois, qu'il apprit que le Duc, qui avoit résolu de coucher aux Tourelles, s'en devoit pourtant retourner le soir à son logis au Chasteau de Corney à une lieuë de là, où la Duchesse sa femme venoit d'arriver. Car alors ce détestable homme sçachant qu'il seroit peu accompagné, parce que la pluspart de ses gens avoient pris le devant pour avertir la Duchesse de sa venuë, s'alla cacher derriere une haye, tout joignant un carrefour par où le Duc devoit passer monté sur un bidet, & n'ayant avec soy que le sieur Tristan de Rostaing que la Reine luy avoit envoyé, & un Gentilhomme & un Page. Le traistre qui estoit couvert de la haye & de deux noyers, l'ayant laissé passer, luy déchargea de cinq ou six pas son pistolet chargé *Brantosme.*

ANN. 1563. *Add. aux Memoir.* *Brantosme.*

de trois balles dans l'épaule droite, un peu au dessous du col, & en mesme temps tournant bride, il pique tant qu'il peut, & s'enfuit, Rostaing, qui n'estoit monté que sur une mule, s'estant en vain efforcé de le suivre. Ce Prince se sentant blessé, ne fit que pancher un peu la teste, en disant, *Voilà ce qu'on me devoit il y a long-temps.*

En effet, comme il estoit au siege de Roüen un Gentilhomme Manceau qui s'estoit jetté dans les troupes du Roy, avec un dessein tout semblable à celuy de Poltrot, fut découvert, & arresté sur des avis tres-certains qu'on en eût. Se voyant pris, il avoüa franchement la verité au Duc mesme, devant lequel il fut mené, & qui luy demanda, sans s'émouvoir, s'il avoit jamais receû de luy quelque déplaisir dont il eust résolu de se venger en l'assassinant. *Non, Monsieur,* répond l'Assassin; *ce n'est pas le ressentiment d'aucune injure que vous m'ayiez faite, c'est le seul zele de ma Religion dont vous estes l'ennemi juré, qui m'a fait entreprendre de vous tuer. Et bien*, repart le Prince, *vostre Religion vous apprend à assassiner celuy qui ne vous a jamais offensé; & la mienne, conformément à l'Evangile, m'ordonne de vous pardonner comme à mon ennemi. Allez donc*, adjousta-t il en le renvoyant libre, *& jugez par là quelle des deux est la meilleure.* Ce fut donc le souvenir de cette aventure, & de la rage que les Huguenots avoient si souvent fait

fait éclater contre luy par leurs libelles, qui luy fit dire, en recevant ce coup fatal, qu'il y avoit long-temps qu'on le luy gardoit; aprés quoy il put encore aller jusqu'à son logis, où il fut pansé par les plus habiles Chirurgiens du Royaume, qui crurent d'abord que le coup n'estoit pas mortel. Mais comme les balles estoient empoisonnées, il en mourut six jours aprés, en la quarante-quatriéme année de son âge, avec un regret général de tout ce qu'il y avoit de gens de bien & de Catholiques en France. ANN. 1563.

Et certes il faut avoüer que c'estoit un Prince qu'on peut fort justement appeller le Heros de son siecle, ayant possedé dans un tres haut point de perfection toutes les belles qualitez qui peuvent concourir à faire un excellent Prince, & un grand homme de guerre & d'Etat, sans qu'on ait jamais pû trouver en luy aucun de ces defauts, qui sont capables de ternir l'éclat des plus grandes vertus. Car enfin, si l'on s'en rapporte aux Ecrivains de son temps, à la réserve de quelques Huguenots passionnez jusqu'à la fureur, dont les écrits ne sont que de méchans libelles tout remplis d'injures & d'horribles calomnies, on tombera d'accord qu'outre qu'il fut un des hommes du monde le mieux fait, jamais personne de son rang & de sa qualité, en d'aussi grands emplois que ceux dont il fut honoré, ne fut plus accompli que luy en toutes sortes de vertus civiles, politiques & militaires, *Add. aux Memoir.* *Brantosme.*

ANN. 1563. ni plus estimé de la Noblesse, ni plus cheri du peuple & des soldats, ni plus renommé parmi les étrangers, qui l'appelloient ordinairement le Grand Duc, ni n'aquit plus de gloire qu'il en eût en toutes ses fameuses entreprises, sur tout à la guerre, où la fortune, par une merveille assez rare, devenuë constante pour luy, & s'accordant parfaitement avec sa valeur, son courage & sa prudence, le favorisa toûjours d'un bonheur qui ne l'abandonna jamais. Ce qu'il y eût encore de plus admirable dans ce Heros vrayment Chrestien, c'est que durant toute sa vie il fit paroistre en toutes les occasions qu'il avoit une piété tres-solide envers Dieu, & un zele incomparable pour le bien de l'Etat, pour le service du Roy, & pour maintenir la vraye Religion dans ce Royaume contre tous les efforts des Calvinistes: ce qui luy attira l'affection de tous les Catholiques, qui le regardoient comme le vray défenseur de la Foy, & mesme celle du Grand-Connestable de Montmorency, qui malgré cette espece d'inimitié déclarée qui avoit esté jusqu'alors entre leurs maisons, se joignit à luy contre ses propres neveux, grands supports, & protecteurs de l'hérésie.

Je sçay que quelques uns mesme de ceux qui en ont fait l'éloge, l'ont taxé d'un peu d'ambition. Mais un homme d'esprit, qui fut present à tout ce qui se faisoit à la Cour en ce temps-là, a fort bien re-

Brantosme.

remarqué, qu'outre que ce n'est pas ambition que d'accepter la grace que le Roy fait à quelques uns de ses sujets de les appeller comme il luy plaist au Ministere, sans que les autres, de quelque qualité qu'ils soient qui n'y sont pas admis, ayent droit de s'en plaindre : ce grand homme fit bien connoistre à la mort du petit Roy François qu'il n'estoit gueres ambitieux, puis qu'estant maistre de tout avec le Cardinal de Lorraine son frere, & n'y ayant personne qui fust alors en estat de luy résister, il se pouvoit aisément maintenir dans son poste durant la minorité du Roy Charles. Et bien loin d'en user ainsi, il se réduisit à la vie privée, se dépouillant de tout, malgré l'avis & l'inclination du Cardinal, qui n'ayant presque rien de son courage & de sa fermeté dans les perils, n'avoit néanmoins pas, à beaucoup prés, autant de moderation, de douceur & de bonté que luy. ANN, 1563.

Aussi une si belle vie fut terminée par une mort tres-précieuse devant Dieu. Le sieur de Saint Juste d'Alegre, qui avoit souvent fait de belles cures avec du linge trempé dans une eau sur laquelle il prononçoit certaines paroles, s'estant presenté pour luy appliquer son remede, l'asseûrant que pourveu qu'il le laissast faire, il gueriroit en peu de jours, il ne le voulut jamais souffrir, disant que ces sortes de remedes qui tiennent de la superstition & *Brantosme.*

ANN. 1563.

peut-estre mesme de l'enchantement, nous sont défendus par la loy de Dieu, & qu'on ne doit se servir que de ceux que la nature, où l'art de la Medecine nous donne par l'ordre reglé de la providence Divine. Il donna d'excellens conseils à la Reine, qui vint exprés de Blois le visiter. Il consola la Duchesse sa femme, & le Cardinal de Guise par des paroles toutes animées de l'esprit de Dieu. Il fit d'admirables leçons au Prince de Joinville son fils aisné, le conjurant pour le bien de la paix de ne garder aucun ressentiment de sa mort; laquelle il pardonnoit de tout son cœur à celuy qui la luy avoit procurée. Sur tout il luy recommanda tres-instamment de se tenir toûjours inviolablement attaché à Dieu, au bien de la Religion & de l'Etat, sans se départir jamais du service du Roy sous quelque prétexte que ce pust estre. Sur quoy je trouve fort judicieuse la remarque d'un habile homme, qui dit que ces paroles d'un pére mourant pour la defense de la Religion & de son Roy contre des Héretiques & des rebelles, valoient bien mieux que les conseils & les sermons séditieux des Prédicateurs de la Ligue qui furent cause de la mort de ce fils, bien differente de celle de son pere, en soulevant son esprit, sous de faux prétextes de Religion, contre un Roy qui estoit du moins aussi Catholique que luy. Enfin, aprés avoir receû ses Sacremens avec une extréme dévotion & une admirable tran-

Mezeray. Add. aux Memoir.

M. le Labour

tranquillité d'ame, remerciant Dieu de ce que la playe qu'il avoit receûë pour son service luy ouvroit la porte du Ciel, il rendit doucement l'esprit à son Créateur le vingt-quatriéme de Février. Le Roy ordonna qu'on luy fist de magnifiques funerailles dans Nostre-Dame de Paris, d'où son corps fut porté à Joinville dans le sepulcre de son pere. Et pour satisfaire par une vengeance éclatante & tout-à-fait extraordinaire la douleur publique, on voulut que le criminel fust puni du mesme supplice que la Justice ordonne pour ces monstres qui par un exécrable parricide attentent sur la vie des Rois. ANN. 1563. *Mezeray.*

Cét assassin, qui aprés avoir fait son coup s'estoit jetté dans un taillis, croyoit le lendemain au point du jour, aprés avoir couru toute la nuit sans s'arrester, s'estre éloigné pour le moins de dix lieuës du Camp, lors qu'il se trouva dans le Camp mesme au Bourg d'Olivet à une demi-lieuë d'Orleans. Alors ni luy ni son cheval n'en pouvant plus, il s'alla jetter dans une grange, où s'estant endormi de lassitude, il fut pris par les Suisses qui estoient là en faction. Estant mené à Saint Mesmin devant la Reine & plusieurs Seigneurs du Conseil, il confessa tout, & chargea l'Admiral & Beze de l'avoir animé à faire ce coup. Ils l'ont toûjours fortement nié de vive voix, & par écrit dans leur Apologie qu'ils publierent; & Poltrot varia depuis sur ce point-là dans ses interrogatoires à Paris. *La Poplin. Hist. des Egl.*

ANN. 1563. Ce qu'il y a de bien certain, de l'aveu meſme de Beze dans ſon Hiſtoire de ſes Egliſes Réformées, c'eſt que Soubize, aprés que ce méchant homme luy eût communiqué ſa damnable réſolution, comme je l'ay dit, l'envoya à l'Admiral, qui luy donna de l'argent pour acheter un bon cheval, & pour aller au Camp du Duc de Guiſe; que l'Admiral, comme il l'avoüé luy-meſme dans ſon Apologie, quoy-qu'il ſceuſt qu'il y avoit dans ce Camp certaines gens qui avoient entrepris de tuer le Duc de Guiſe, ne les en avoit pas détournez, croyant que ce Duc avoit formé un pareil deſſein contre luy; qu'il témoigna publiquement avoir beaucoup de joye de cette mort, auſſi-bien que preſque tous les Huguenots, qui en firent par tout de grandes rejoüiſſances, dechirant inhumainement la memoire de ce brave Prince par une infinité d'ecrits tres-outrageux, & faiſant mille éloges de Poltrot, qu'ils comparoient à ces fameux Heros de l'Ecriture, qui avoient delivré le peuple de Dieu des Tyrans qui l'opprimoient; & enfin que ce malheureux, aprés qu'on luy eut prononcé ſon Arreſt, par lequel il fut condamné à eſtre tenaillé & tiré à quatre chevaux, ce qui fut exécuté en Gréve le dix-huitiéme de Mars; chargea de nouveau l'Admiral par ſa derniere dépoſition qu'il fit juridiquement à M. le premier Préſident accompagné de cinq ou ſix Conſeillers, où il confeſſa ce que j'ay raconté, & qu'il

Apol. de l'Ad. dans l'Hiſt. des Egliſ. Réf.

Add. aux Memoir. de Caſteln.

Depoſit. de Poltr. dans l'Hiſt. des Egliſe Réform.

& qu'il confirma encore ſur l'échafaut par ſon teſtament de mort immediatement avant qu'on l'attachaſt aux quatre chevaux qui le démembrerent. Tout cela mis enſemble fit que plus l'Admiral ſe voulut juſtifier, plus on crut alors dans le monde qu'il eſtoit coupable de cét aſſaſſinat; & plus le nouveau Duc de Guiſe, quelque réconciliation forcée qui ſe fit entre eux, ſe confirma dans la réſolution qu'il prit deſlors de s'en venger, comme il fit huit ou neuf ans apres d'une terrible maniere à la funeſte & ſanglante journée de Saint Barthelemy. ANN. 1564. *Mezeray.*

Cependant la Reine, qui depuis la bataille de Dreux avoit toujours fait traiter de la paix avec le Prince de Condé qu'elle tenoit priſonier au Chaſteau d'Onzain prés d'Amboiſe, trouva moyen de la conclure. Elle la deſiroit alors paſſionnement pour chaſſer au plutoſt du Royaume les Etrangers, & pour empeſcher que l'Admiral ne ſe rendiſt trop puiſſant apres la mort du Duc de Guiſe, qui meme pour cette raiſon luy avoit conſeillé de faire la paix. Le Prince & le Conneſtable eſtoient bien-aiſes qu'elle ſe fiſt, afin de recouvrer leur liberté. La Nobleſſe & le Peuple d'Orleans, & meſme d'Andelot, qui n'en pouvoient plus, la ſouhaitoient auſſi. Il n'y avoit que l'Admiral qui n'en vouloit point, parce qu'ayant groſſi ſes troupes par le ſecours qu'il avoit receu d'Angleterre, & s'eſtant rendu *Lettre de la Reine. Caſteln. l. 4. c. 7. 12. l. 5. c. 2. La Popl. Hiſt. des Egliſ. Add. aux Mem. &c.*

ANN. maistre de Caën, & de la plus grande par-
1563. tie de la Basse Normandie où ses Reitres avoient fait d'étranges desordres, il se vouloit maintenir dans le commandement & dans la qualité de Chef du parti Huguenot aux dépens de la liberté du Prince, qui eust toujours esté prisonnier durant la guerre. Et c'est cela mesme qui fit que la Reine & le Prince se hasterent d'achever ce traité, avant qu'il pust estre arrivé de la Normandie avec son armée, pour s'y opposer.

Aprés donc quelques Conferences où le Connestable protesta toûjours constamment qu'il ne souffriroit jamais que l'Edit de Janvier fust rétabli comme les Huguenots le demandoient, le Prince s'estant relasché sur ce point capital, malgré tous les efforts que firent pour l'en détourner soixante-douze Ministres qui s'estoient assemblez durant la suspension d'armes à Orleans, la paix fut concluë le douziéme de Mars, & rédigée le dix-neuviéme en forme d'Edit à Amboise, à ces conditions: *Que les Seigneurs Protestans hauts Justiciers auroient dans leurs maisons l'exercice libre de leur Religion pour eux & pour leurs sujets: Qu'en tous les Bailliages & Senéchaussées, la Ville & la Prevosté de Paris exceptées, il y auroit une ville assignée, dans un fauxbourg de laquelle les Huguenots pourroient avoir un Presche, comme aussi dans toutes les villes où l'exercice de la nouvelle Religion se faisoit avant le septiéme de Mars: Que toutes les*

villes

villes que tenoient les Huguenots ſeroient remi-ſes en la puiſſance du Roy, & toutes les Egliſes qu'ils avoient occupées ſeroient renduës aux Catholiques: Que tous les Priſonniers de guerre ſeroient élargis ſans ranſon, & tous les ſujets du Roy de part & d'autre remis dans leurs biens & dans leurs charges: Qu'il y auroit abolition de tout le paſſé, & qu'on feroit ſortir au plûtoſt du Royaume tous les Etrangers. Voilà les principaux chefs de l'Edit de Mars, qui fut comme un temperament entre le Edits de Juillet & de Janvier, & qui ne fut enfin verifié qu'avec cette clauſe, *par proviſion, & à cauſe de la neceſſité du temps.* ANN. 1563.

L'Admiral qui fut averti, mais un peu trop tard, que tout alloit eſtre conclu, s'en vint à grandes journées de la Normandie à deſſein de rompre le traité. Mais n'eſtant arrivé que cinq ou ſix jours aprés que tout fut ſigné, il fallut enfin qu'il ſe ſoumiſt aux remontrances du Prince de Condé, qui luy fit extrémement valoir les belles promeſſes que la Reine luy avoit faites. Ainſi tout étant réüni, il n'y eût plus dans le Royaume d'autre armée que celle du Roy commandée par le Conneſtable, & où les Seigneurs Catholiques & les Proteſtans, le Prince meſme & d'Andelot, ſervirent parfaitement bien au ſiege du Havre, qu'on reprit le vingt huitéme de Juillet ſur les Anglois, qui furent chaſſez de la France en partie par ceux là meſmes qui les y avoient appellez.

Or quoy-qe cette paix, qui avoit produit

ANN. 1563. duit d'abord un si bon effet, fust absolument necessaire à la France en l'estat qu'elle se trouvoit alors, & qu'on l'eust faite par l'avis des Princes du Sang, de tous les Seigneurs du Conseil, & mesme du feu Duc de Guise: le Pape néanmoins en fut si peu satisfait, qu'il entreprit de faire en sorte que l'Empereur, le Roy d'Espagne, le Duc de Lorraine, le Duc de Savoye, & quelques autres Princes Catholiques se joignissent à luy pour remontrer au Roy, comme ils firent quelque temps aprés par leurs Ambassadeurs, qu'il estoit important pour le bien commun de la Chrestienté qu'il la rompist. La Reine aussi de son costé ne manqua pas de justifier sa conduite aupres de ces Princes; & Rene de Birague, qui fut envoye pour cet effet à l'Empereur, eut ordre de passer par Trente, & d'informer les Peres du Concile des puissantes raisons qui avoient obligé le Roy de pacifier les troubles de son Royaume. Et afin de faire une espece de diversion qui embarrassast le Pape, & luy donnast d'autres pensees, elle leur fit demander de la part du Roy que l'on transferast le Concile en quelque ville d'Allemagne, où les Allemans, & les autres peuples Septentrionaux, & mesme les François Protestans pussent se rendre plus facilement, & exposer plus librement ce qu'ils avoient à dire pour la cause qu'ils defendoient, ce qu'elle fit encore proposer & à l'Empereur & au Roy d'Espagne. Cela depleut

Casteln. l. 5. c. 5. & 9. Add. aux Memoir. Mezeray, &c.

pleut extremement au Pape, qui crut qu'elle n'agissoit ainsi que pour favoriser les Protestans, en faisant naistre des difficultez qui fissent rompre le Concile. Mais ce qui l'irrita encore bien plus, & luy fit prendre des résolutions ausquelles on fut contraint de s'opposer avec beaucoup de force & de vigueur, fut la Harangue que fit en plein Concile le Président Ferrier, un des Ambassadeurs du Roy, dans laquelle, aprés avoir établi les droits de la Couronne, les libertez du Royaume, & l'autorité souveraine des Rois Tres-Chrestiens absolument indépendans pour le temporel de toute autre puissance que de celle de Dieu seul, il proteste en termes tres-forts, selon l'ordre qu'il en avoit, *que si au lieu de travailler au rétablissement de la discipline Ecclesiastique, on poursuit, comme le prétendoient les Italiens, à vouloir toucher à ces droits, à cette autorité, & à ces franchises & libertez, Sa Majesté se pourvoira contre cette entreprise par tous les moyens que sa piété, son courage, les exemples de ses Prédecesseurs, & ce qu'il doit à son Etat luy donneront.* Aprés que cét Ambassadeur s'estant retiré avec son collegue, on n'osa passer outre; tant ce remede, un peu fort à la verité, mais que le Roy crut devoir employer en cette rencontre, fut efficace.

ANN. 1563.

Du Puy, Memoir. au Concile de Trente. Hist. du Concile Mezeray. Spondan. ad ann. 1563.

NB.

Tout cela mis ensemble fit que le Pape, qui s'imagina que les Huguenots, & sur tout l'Evesque de Valence, soupçonné d'estre de leur parti, avoient donné ces derniers con-

seils

ANN. 1563. seils à la Reine, résolut enfin de publier la Sentence porte contre cét Evesque & les autres qu'on accusoit comme luy d'hérésie, Car quelques mois auparavant les Cardinaux du Tribunal de l'Inquisition de Rome avoient cité à comparoistre personnellement à Rome, ou du moins aux confins de l'Etat Ecclesiastique dans un certain terme, le Cardinal de Chastillon, Jean de Saint Chamond, dit de Saint Romain, Archevesque d'Aix, Jean de Montluc Evesque de Valence, Jean Antoine Caracciole Evesque de Troyes, Jean de Barbanson Evesque de Pamiez, Charles Guillard Evesque de Chartres, Jean de Saint Gelais Evesque d'Usez, Loüis d'Albret Evesque de l'Escar, & Claude Regin Evesque d'Oleron, tous accusez, ou du moins suspects du crime d'hérésie; & n'ayant pas comparu, l'on avoit procedé contre eux jusqu'à la Sentence définitive, qui fut prononcée par le Pape dans un Consistoire secret, & par la quelle les uns furent déposez de leur dignité, les autres suspendus & interdits, jusques à ce qu'ils se fussent justifiez dans un certain temps. Et pour le Cardinal de Chastillon, le Pape l'avoit condamné comme Hérétique un peu auparavant, & dépouillé du Cardinalat dans un autre Consistoire : ce qu'ayant sceû, il reprit aussitost la Pourpre qu'il avoit déja quittée de luy-mesme aussi-bien que la qualité d'Evesque, n'ayant retenu que celle de Comte de Beauvais. Il avoit mesme

pris

pris sa place parmi les autres Cardinaux au Parlement de Roüen, lors que le Roy s'y alla faire déclarer majeur apsés la prise du Havre de Grace ; & pour insulter encore davantage à l'Eglise Romaine, il fit sçavoir alors à tout le monde qu'il s'estoit marié avec Isabelle de Hauteville Dame de Loré. C'est pourquoy le Pape, qui fit publier la Sentence portée contre les Evesques qu'il tenoit pour convaincus s'ils ne comparoissoient à Rome dans le temps qui leur estoit marqué, fit aussi afficher & répandre par tout les exemplaires imprimez du Decret signé du Pape & de vingt & un Cardinaux, par lequel ce Cardinal estoit condamné absolument comme Héretique & Apostat, de pouïllé de ses biens, de ses droits, de ses dignitez, & de tous ses Benefices, déclaré incapable d'en posseder jamais aucun, & enfin exposé à tous ceux qui le pourroient prendre pour le metre entre les mains de la Justice.

ANN. 1563.

Ejusque personam à Christi fidelibus capiendam & detinendam, & ad ministrorum justitiæ manus, ut Pœnis debitis affici possit tradendam omni meliori modo & formâ quibus possumus & debemus exponimus.

Mais ce qu'il y eût encore de plus fort, est qu'il fit afficher aux portes de l'Eglise de Saint Pierre & du Palais de l'Inquisition un foudroyant Monitoire contre Jeanne d'Albret Reine de Navarre, par lequel *il la citoit à comparoistre personnellement à Rome dans six mois; & si elle y manquoit, il la déclaroit excommuniée, privée de la dignité Royale, de son Royaume, & de toutes ses Seigneuries qu'il exposoit à tous ceux qui s'en saisiroient les premiers.* Le cardinal de Lorraine & nos Ambassa-

Pu. IV. Const. 66. t. 2. Bul.

Ibid. Addit. aux Mem.

Spond. ad hunc ann.

ANN. 1564. basladeurs l'avoient averti que cette procedure estant manifestement contre les loix & les libertez du Royaume & de l'Eglise Gallicane, & contre la Couronne, la dignité, les droits, & le temporel des Rois sur lesquels les Papes n'ont aucun pouvoir à cet égard, ne seroit pas soufferte en France, Il ne laissa pas néanmoins de vouloir passer outre: ce qui fut cause que le Roy envoya au Seigneur Henry Clutin d'Oisel son Ambassadeur à Rome de tres amples Memoires dressez par le sieur du Mesnil Avocat Général, avec ordre de les communiquer au Pape.

Memoires envoïez à l'Ambassadeur. Preuves des liber. t. 1. c. 4.

Là cét habile homme fait voir entre autres choses, *Que ces franchisez ou libertez de l'Eglise Gallicane & du Royaume consistent en ce que les François se tiennent précisément au droit ancien receû de toute ancienneté dans ce Royaume, sans qu'on leur puisse rien prescrire & imposer de nouveau par aucune nouvelle sujection, si ce n'est qu'on le recoive volontairement & par autorité publique: Qu'un des Articles de ces libertez est que dans les grandes ou moindres causes on ne peut citer ni tirer les sujets du Roy hors du Royaume, ce qui a esté de tout temps observé en France, & qu'on a mesme confirmé dans le Concordat: Que les Rois Tres-Chrestiens qui ont fait plus de bien & d'honneur aux Papes que tous les autres Souverains de la Chrestienté, font serment à leur Sacre de maintenir ces libertez comme tous les autres droits de leur Couronne: Que dans*

dans tous les Conciles qui se sont tenus depuis l'établissement de la Monarchie, leurs Ambassadeurs ont toûjours eû ordre d'empescher qu'on n'y donnast aucune atteinte, & que depuis Clovis jusques à Charles IX. il ne se trouveroit pas un seul de nos Rois qui eust souffert qu'on y touchast. Aprés quoy il conclut, *Que ce qu'on fait à Rome contre ces Prélats accusez d'estre Calvinistes, choquant directement ces libertez, le Roy doit prier le Pape de le révoquer par un acte public; & que si l'on refuse de le faire, il faut protester de nullité de toutes les Censures qu'on fulminera contre eux & qu'ils pourront ensuite se pourvoir par tous les moyens qui sont en usage dans ce Royaume.* ANN. 1564.

Voilà une partie des Memoires que le Roy voulut qu'on fist voir au Pape, qui les ayant bien considerez, fit cesser ces poursuites, dont on ne parla plus jusques à ce que Pie V. son successeur condemna sept de ces Evesques; & alors on ne manqua pas d'exécuter ce qui estoit dans les memoires que l'on avoit communiquez à son Prédecesseur. Car l'Evesque d'Usez & Jean de Montluc Evesque de Valence en ayant appellé comme d'abus au Parlement, le Roy par ses Lettres Patentes défendit de publier les Brefs & les Decrets du Pape contenant cette condamnation, comme Sa Sainteté le vouloit, & ordonna que les porteurs de ces Brefs & tout ceux qui en poursuivroient l'exécution fussent eux-mesmes poursuivis, arrestez, & mis en prison. Et pour ce qui regarde la Rei- *Preuves des libertez, t. 1. ch. 9.*

ANN. 1564 ne de Navarre, l'Ambassadeur eut ordre de remontrer au Pape Pie IV. *Qu'outre que la citation de cette Princesse, sujete & vassalle du Roy pour les terres & Seigneuries qu'elle tenoit en France, estoit contraire aux loix & aux libertez du Royaume, c'estoit là la cause commune de tous les Souverains; Qu'il n'appartenoit nullement aux Papes de disposer des biens des Rois, & de les abandonner à ceux qui s'en pourroient emparer les premiers, & de les déposer, puis qu'ils n'ont pour le temporel aucun superieur que Dieu, duquel seul ils dépendent, & qui a seul pouvoir de les juger; Que ses Prédecesseurs n'ont jamais rien entrepris de pareil à l'égard des Rois du Nord & des Princes d'Allemagne, quoy-qu'ils se soient separez de l'Eglise Romaine aussi bien que la Reine de Navarre; Que Dieu a donné aux Papes l'autorité spirituelle pour le gouvernement de l'Eglise & pour le salut des ames, mais non pas pour l'étendre sur le temporel des Princes, & pour les priver de leurs Etats; Enfin, que Sa Sainteté connoistra clairement les maux infinis que cela pourroit produire dans le monde, si elle se veut representer les funestes suites des differends que quelques-uns de ses Prédecesseurs ont eûs avec les Empereurs & quelques Rois qu'ils ont voulu dépoüiller de l'Empire & de leurs Etats.*

Memoires particuliers au sieur d'Oysel, ibid.

Ce sont-là les principaux points des Memoires particuliers que l'Ambassadeur receût de Sa Majesté, avec ordre exprés de s'en servir dans son Audiance. J'ay cru que

je ne pouvois nullement me dispenser sans manquer au devoir d'un fidelle Historien, de les rapporter dans l'Histoire du Calvinisme, pour montrer qu'un Roy Tres-Chrestien, grand ennemi de l'hérésie, & tres-attaché au Saint Siege, ne vouloit pas pourtant souffrir que le Pape, pour punir une Reine Calviniste, entreprist de la priver de ses Etats. C'est que ce Prince estoit persuadé, aussi-bien que tout son Conseil, que cela n'estoit point du tout du pouvoir que les Papes ont receû de de Iesus-Christ pour le gouvernement de son Eglise. ANN. 1564.

NB.

Et afin que ces remontrances fussent encore plus efficaces, elles furent accompagnées d'une protestation en forme, par laquelle, au cas que le Pape ne veuille pas révoquer son Monitoire, le Roy proteste, qu'en demeurant toûjours dans les termes de l'obeissance que tous les Chrestiens sont tenus de ren'dre au Saint Siege, & du respect qu'on doit au Pape, il employera, pour se pourvoir, tous les moyens justes & legitimes dont ses Prédecesseurs se sont servis en une pareille occasion.

Un ordre sagement donné par un puissant Monarque qui sçait maintenir, ainsi qu'il y est obligé, les Droits de sa Couronne contre tous ceux qui entreprendroient d'y donner quelque atteinte, ne manque gueres d'avoir son effet quand il est fidellement exécuté par un Ambassadeur qui a de la teste & du cœur autant qu'en avoit le Seigneur d'Oysel. Il s'aqûita si bien

ANN. 1564. bien de son devoir, que le Pape persuadé par de si fortes remontrances, arresta ces poursuites, & révoqua son Monitoire, à la réserve de l'Excommunication dont la Reine Jeanne d'Albret n'apprehendoit pas beaucoup les suites, suivant en cela les maximes & les erreurs de Jean Calvin, qui luy avoit inspiré le mépris qu'elle faisoit de l'autorité du Saint Siege, & qui alla enfin cette mesme année rendre compte à Dieu des horribles troubles qu'il avoit causez par son schisme & par son hérésie dans l'Eglise & dans l'Etat.

Aprés avoir esté fort tourmenté les sept dernieres années de sa vie de plusieurs griéves maladies qui ne luy donnoient gueres de relasche, il mourut enfin de son asme, & d'une fiévre étique en sa cinquante-sixiéme année le vingt septieme de May 1564. à Geneve, d'où il ne sortit plus depuis qu'il y eût établi sa nouvelle Eglise. Theodore de Beze, & les Ecrivains Huguenots aprés luy, disent qu'il expira paisiblement, en loüant Dieu. Les autres au contraire, & mesme quelques Lutheriens asseûrent qu'il mourut en desesperé, jurant & blasphemant le nom de Dieu, invoquant les Démons avec d'horribles imprécations, & maudissant sa vie & ses écrits. Pour moy qui hay l'exageration, sur tout en l'histoire qui ne la doit jamais souffrir, je diray franchement qu'aprés avoir leû les écrits de ces gens-là, qui ont extrémement de l'air du pane-

Bolsec. Laingeus, &c. Prateol. & Rosci. in catal. haeres. Lindan. Fl. de Ræm.

panegyrique ou de la satyre, je ne défere ni aux uns ni aux autres, voyant clairement que la passion leur en a fait dire ou trop de bien, ou trop de mal. J'ajouste mesme à cela, pour montrer que je suis sincere, & que la haine que j'ay pour l'hérésie ne m'empesche pas de rendre justice aux Hérétiques, que je veux bien ne pas croire ce qu'on dit communément, qu'il fut en sa jeunesse fustigé, & eût la fleur de lys pour un crime infame & détestable. ANN. 1564.

Ce n'est pas que j'ignore que Bolsec, qui a connu particulierement Calvin à Geneve, nous en asseûre dans son Histoire de la vie de cét Héresiarque, où il dit mesme qu'il en a veu une attestation de Messieurs de Noyon en bonne forme entre les mains de Bertelier Secretaire de la Seigneurie de Geneve, qui fut envoyé à Noyon pour informer de la vie de Calvin. Cela sans doute est un peu fort, & a fait ensuite que de grands hommes ont écrit la mesme chose sur la foy de cét Auteur. Mais aussi d'autre part je sçay que les Protestans s'inscrivent en faux contre cette piece, parce qu'on ne trouve rien de cela ni dans les informations tres-exactes qu'on en a faites à Noyon de nos jours, ni dans les Registres du Chapitre de l'Eglise Cathedrale que l'on sauva de l'embrasement qui consuma en l'année 1552. les Actes publics, & presque toute la ville de Noyon. Outre que, disent-ils, si cette attestation, qui auroit précé-dé

Bolsec. hist. de la vie de Calv. c. 5.

Edm. Campian. Orat. 3. ad Acad. Duræ. defens. Edm. Campian. adv. Wittaker. Les Controv. du Card de Rich l. 2. c. 10.

ANN. 1564. de cét incendie, estoit veritable, il y a bien de l'apparence que ceux de Geneve n'eussent jamais receu pour fonder leur nouvelle Eglise, & pour réformer la Religion dans la doctrine, dans la discipline, & dans les mœurs, celuy qu'ils eussent sceû de toute certitude estre un homme infame qui avoit eû la fleur de lys. Et de là ils concluënt qu'il faut que Bolsec, qui d'ailleurs fait plûtost une satyre & une invective continuelle qu'une histoire, soit un imposteur, où du moins qu'il ait esté trompé par son Bertelier. Et puis, ajoustent-ils, ne pourroit il pas bien estre que cette opinion commune fust fondée sur ce que l'on auroit pris pour Jean Calvin, qu'on appelloit auparavant Cauvin, un autre Jean Cauvin son neveu, Chapelain de la mesme Eglise, qui, comme on le marque dans les Registres du Chapitre, ne s'estant pas corrigé aprés quelque chastiment qu'il avoit receû pour son incontinence, fut privé de son Benefice long-temps aprés que Calvin fut sorti du Royaume?

Le Vasseur. Annales de Noyon. Regist. du Chapitre.

Je veux donc bien, puis qu'il plaist ainsi à Messieurs nos Protestans, ne pas croire cette infamie de l'Auteur de leur Secte. Dieu n'a pas besoin de ces sortes de preuves qu'on peut faire passer pour incertaines, & beaucoup moins des faussetez des hommes, pour combatre ses ennemis. Ils sont assez blâmables par leur rebellion, & par leurs veritables crimes, sans qu'il soit necessaire pour les confondre, qu'on leur

en

en impute qu'ils n'ont pas peut-estre commis. Il faut mesme, pour honorer la verité, qui est l'ame de l'histoire, qu'en decouvrant leurs vices & leurs defauts, on ne supprime pas ce qu'ils ont eû de bon & de louable. Et certes, outre ce que j'ay dit de Calvin dans le premier Livre de cette Histoire, on ne peut nier qu'il n'ait eû beaucoup d'esprit, qu'il n'ait egalé & mesme surpassé en son genre d'ecrire quelques-uns des plus habiles de son temps, si l'on considere la force, la pureté, l'elegance, la majesté, la politesse, la netteté, & la subtilité de ses expressions latines. On dit aussi qu'il relisoit tout son Ciceron chaque année pour cultiver son stile, quoy-qu'au jugement de cet habile Jurisconsulte qui a ecrit sa vie, il ressemble plus à celuy de Tacite & de Seneque, qu'au stile de ce Prince des Orateurs. Il faut aussi confesser, & ses ennemis mesmes en tombent d'accord, qu'il fut infatigable au travail, comme il paroist par la multitude de ses ouvrages, vigilant, extremement sobre, ne mangeant qu'une fois le jour & fort peu pour remedier à sa migraine, & si peu interessé, qu'il se contenta d'une tres-modique pension, & qu'il ne put leguer par son testament qu'environ deux cens ecus en tout, à quoy se montoit tout ce qu'il laissa de biens à sa mort, y compris ses meubles & ses livres. Cela sans doute est estimable.

ANN. 1564. Papyr. Mass. vit. Calv. Spondan. ad hunc ann. n. 25. Papyr. Mass. ibid. Ciceronisque opera quotannis relegens, etsi stylus ejus nihil minus quam Ciceronem sapit. Tacitum enim & Senecam potius & veteres Theologos imitari vid.

P Mais

ANN. 1564. Mais ce peu de bien fut meslé de beaucoup de mal, estant certain qu'il a esté un des hommes du monde le plus chagrin, le plus colere, & le plus satyrique, comme ses amis mesmes le luy reprocherent, & entre autres Martin Bucer, qui, pour le corriger, l'avertit charitablement dans une de ses lettres, qu'il ressemble plus à un chien enragé qu'à un homme; qu'il est aussi medisant & outrageux que poli dans ses ecrits, qui sont pleins d'injures atroces en tres-beaux termes; & qu'il juge des personnes, non pas selon la verité & la droite raison, mais selon la haine ou l'affection qu'il luy plaist avoir pour elles, suivant son caprice, & sans autre discernement que celuy que son aveugle passion luy fait faire. Au reste son humeur chagrine qui ne l'abandonnoit presque jamais, le rendoit tellement insupportable, mesme à ses amis, que ceux de Geneve, faisant comparaison de son temperament atrabilaire & de son esprit satyrique & querelleux avec celuy de Beze toûjours enjoué, disoient communement, par une assez mechante raillerie qui tient de l'impieté, qu'ils aimeroient mieux estre en Enfer avec celuy-cy, qu'en Paradis avec Calvin toujours en colere, toujours fascheux, & sur tout, quoy-qu'il affectast de faire paroistre une grande simplicité & un grand mepris des honneurs du monde, le plus superbe dans le fond de l'ame, & le plus arrogant de tous les hommes, ne pouvant

Papyr. Mass. Spondan.

vant souffrir qu'on le contredist en la moindre chose, voulant exercer un empire absolu sur les autres Ministres ses collegues, qu'il regardoit de haut en bas comme ses petits disciples, ou mesme comme ses esclaves, dont ils se plaignoient fort; & enfin si sotement vain, qu'il n'a pas eu honte de faire luy-mesme son panegyrique, rempli d'une infinité de louanges, qu'il se donne dans la reponse qu'il fit au sçavant Jurisconsulte Baudouïn, qui ne repartit à cela, sinon ce peu de paroles qui sont asseurement d'un homme d'esprit & bien sage, *Calvin me pardonnera, s'il luy plaist si je ne suis pas assez docile pour donner creance à la vanité.*

ANN. 1564. *Balduin. in Calvin.*

Calvinus mihi veniam det, si non possum credere vanitati.

Mais ce qu'on luy doit le plus reprocher, & qui rendra sans doute sa memoire odieuse & mesme execrable à tous les bons François, c'est d'avoir esté cause de la desolation de sa patrie par son heresie, que ses disciples animez de son esprit entreprirent d'y etablir par les armes qu'ils ont pris tant de fois avec une extreme fureur contre les Rois, ausquels Jesus Christ nous ordonne d'estre parfaitement soumis comme luy-mesme le fut à Cesar.

Tantum enim malorum intulit in Patriam, ut cunabula ejus merito detestari atque odisse debeas,

Voilà le veritable portrait de l'esprit & de l'ame de Calvin. On trouvera bon je m'asseure, que pour le faire encore mieux connoistre, je fasse aussi celuy de son corps, en disant, apres le plus judicieux de tous les Ecrivains de sa vie, qu'il fut d'une sta-

Papyr. Maß.

ANN. 1564.

ture mediocre, ayant le visage long, bazané, & fort maigre, le poil noir avant que la vieillesse l'eust blanchi, la voix eclatante & assez forte, les yeux vifs & ne respirant que la bile & le feu, le nez aquilin, la barbe claire & longue, & enfin dans son air & dans ses manieres je ne sçay quoy de desagreable & de farouche qui rebutoit d'abord ceux qui avoient à traiter avec luy. Il fut enterré sans aucune ceremonie, selon les loix de sa nouvelle secte toutes contraires à celles de l'ancienne Eglise; & son heresie bien loin d'estre ensevelie avec luy, reprit apres sa mort de nouvelles forces en France, à l'occasion des seconds troubles dont il faut maintenant que je decouvre les veritables causes, qui commencerent en ce mesme temps à porter les esprits des Chefs du parti Huguenot à une revolte si criminelle.

Statura fuit media, vultu subfusco & oblongo macilentoque, capillo in juventute nigro, voce canora & firma, acribus oculis, naso aquilino, barbâ rara, nigra & prolixa, vultu ipso videntibus injucundo & insuavi, &c. Papyr. Mass.

HISTOI-

HISTOIRE DU CALVINISME.

LIVRE CINQUIEME.

LEs premiers troubles ayant esté pacifiez par l'Edit de Mars 1563. comme l'autorité du Roy estoit alors reconnuë dans tout le Royaume, & que toutes les Places qui avoient esté occupez par les Huguenots s'etoient remises sous l'obeissance de sa Majesté ; comme ensuite on eût renvoyé les Allemans en leur païs, qu'on eût mis les Anglois, par la reduction du Havre, hors de la France, & que la paix fut enfin concluë avec l'Angleterre: la Reine resolut de mener le Roy & toute la cour dans la plusspart des Provinces, en faisant le tour de la France. Pour cet effet, on partit de Fontainebleau sur la fin de Mars de cette année 1564. qui fut la premiere qui commença par le mois de Janvier à la Romaine, selon l'Edit

ANN. 1564.

Casteln. l. 5. La Popliniere, &c.

ANN. 1564. qu'on en fit pour donner un point fixe aux années, & remedier aux inegalitez qu'on y voyoit quand elles commençoient comme auparavant à Pasque qui est une Feste mobile. Au reste la Reine entreprit cette visite du Royaume pour achever de remettre l'ordre par tout, pour s'asseûrer des villes dont on se defioit le plus, pour faire renaistre dans les cœurs des peuples, par la veûë de la Majesté Royale, cet amour, ce respect, & cette veneration que les François pardessus toutes les autres nations ont naturellement pour leurs Rois; & peut-estre qu'il y avoit encore en cela quelque autre dessein caché que l'on n'a jamais pû bien penetrer. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que dans ce voyage il se passa beaucoup de choses d'où les Chefs des Huguenots ou crurent, ou feignirent de croire, pour avoir un pretexte de revolte, qu'on avoit resolu leur perte.

Thuan. l. 36.

Il est vray que la Reine estoit alors extremement changée à leur egard. Quoyqu'elle eust flaté le Prince de belles esperances pour l'amener au point où elle vouloit en faisant le traité d'Orleans, elle le haïssoit en son cœur depuis qu'il avoit decouvert son secret à toute la terre. Elle se defioit fort de l'Admiral, qui, en s'opposant à la paix, avoit fait voir qu'il avoit dans l'ame un grand fonds d'ambition. Et comme elle gouvernoit alors absolument, elle craignoit toûjours que le Prince, gouverné par l'Ad-

l'Admiral, ne voulust enfin avoir la mesme ANN.
part au gouvernement que le feu Roy de 1564.
Navarre son frere y avoit euë. D'ailleurs, elle n'avoit plus rien à craindre du parti Catholique, dont presque tous les Chefs qui luy estoient auparavant si formidables, estoient morts. Car pour le Connestable, outre son extreme vieillesse qui demandoit desormais du repos, elle estoit asseurée que pourveu qu'elle ne fist rien au prejudice de la Religion ni de l'Etat, il ne remuëroit rien contre elle. Et pour les Princes Lorrains, que les Catholiques, & sur tout les Parisiens, regardoient en ce temps-là comme les defenseurs de la Religion, ennemis declarez des Huguenots; bien loin de les craindre, elle les maintenoit hautement, parce que le Cardinal de Lorraine, ses freres & ses neveux n'estant plus soustenus de la puissance & de l'autorité du grand Duc de Guise, s'estoient mis sous sa protection, & dependoient absolument d'elle. Et puis comme elle avoit deja formé le dessein d'avancer le plus qu'elle pourroit son petit-fils le Prince de Lorraine Henry, dont la Duchesse Madame Claude de France sa fille étoit accouchée depuis peu, elle estoit tout-à-fait dans les interests de cette maison.

Ainsi elle soustenoit alors beaucoup plus les Catholiques qu'elle n'avoit fait autrefois les Huguenots. Elle le fit encore plus ouvertement quelque temps apres, lors que *Casteln.*
pour montrer qu'elle estoit entierement *l. 6. c. 1.*

ANN. 1564. de ce coſté-là ſans plus balancer, elle alloit tres-ſouvent avec le Roy & les Princes ſes freres aux Proceſſions generales, & aux grandes aſſemblées de devotion ; ce qui luy regagna l'affection & les cœurs de tous les Catholiques, & principalement des Eccleſiaſtiques & de la Nobleſſe. Pour le Roy, outre qu'il entroit aiſement dans les ſentimens de la Reine ſa mere, pour laquelle il eut toujours beaucoup de reſpect & de deference, il haïſſoit deja bien fort les Huguenots, depuis qu'ils eurent l'audace de le venir inſulter, & comme aſſieger juſques dans Paris ; & cette haine s'augmenta tellement pendant ce voyage, en voyant dans les Egliſes ruinées, dans les ſaintes images briſées, dans les autels renverſez, & dans les ſepulcres même de ſes Anceſtres violez, les horribles marques de leur impieté & de leurs ſacrileges, qu'il ne ſe put tenir d'en jetter des larmes, & de proteſter hautement qu'un jour viendroit qu'il en tireroit la vengeance que meritoient des crimes ſi enormes. Ajouſtez à cela que la Reine eſtoit continuellement ſollicitée par le Pape, par tous les Princes Catholiques, & ſur tout par ſes deux Gendres Philippes II. Roy d'Eſpagne, & Charles III. Duc de Lorraine, d'inſpirer au Roy une genereuſe reſolution d'oſter aux Huguenots l'exercice de leur Calviniſme, & tous les moyens de pouvoir reprendre les armes, afin de n'avoir pas la honte

Mezeray.

Caſteln. l. 5. c. 10.

honte de souffrir qu'une poignée de ses su- ANN.
jets luy fist la loy, en le contraignant de 1564.
permettre par Edit l'établissement de l'heresie, au prejudice du glorieux titre de Roy Tres-Chrestien, que ses Predecesseurs luy avoient aquis, en combatant toujours de toute leur force les Heretiques qu'ils n'ont jamais soufferts dans leur Royaume.

L'esprit donc de la Reine, & celuy du Roy, qui fut du moins ebranlé par ces remontrances, estant disposez de la sorte, il ne faut pas s'etonner si les Huguenots ne furent pas trop favorablement traitez pendant ce voyage, quoyque l'on ne fist rien directement contre l'Edit de Paix. Les Bourguignons qui temoignerent plus de zele que tous les autres, supplierent treshumblement le Roy, quand il fut à Dijon, qu'il n'y eust point de Presche dans tout le Duché, & on leur donna sur cela de bonnes paroles. On fit bastir une seconde Citadelle à Lyon contre le parti Huguenot qui y estoit encore le plus fort, & l'on donna l'ordre pour demolir les nouvelles fortifications dans les Places qu'ils avoient occupées durant la guerre. On leur defendit l'exercice de leur pretenduë Religion a dix lieües à la ronde des lieux où la Cour passeroit, quoy-qu'il y fust permis en certaines villes par l'Edit, qui fut interpreté quand le Roy n'y seroit pas, ou à dix lieuës pres. On fit un nouvel Edit à Roussillon, maison

ANN. 1564. du Comte de Tournon, par lequel il leur fut defendu, sur peine de la vie, de toucher aux choses sacrées, de briser les Images, & de tenir aucune assemblée qu'en presence des Officiers commis par Sa Majesté pour y assister ; & les Magistrats eûrent ordre de contraindre les Moines & les Prestres Apostats qui s'estoient faits Huguenots pour se marier, de se separer de leurs femmes sur peine des galeres pour les hommes, & de prison perpetuelle pour les femmes. Dans les plaintes que les Catholiques faisoient contre les Huguenots, & réciproquement les Huguenots contre les Catholiques, on traitoit toûjours plus favorablement ceux-cy que les autres, aus-

1565. quels on donnoit ordinairement le tort. La Conference que la Reine eut en passant par Avignon avec le Vice-Legat, qui en fut merveilleusement satisfait, leur donna de l'ombrage, & ils en prirent encore plus de celles qu'elle eut à Bayonne avec le Duc d'Albe qui y avoit conduit la Reine d'Espagne pour la magnifique entrevuë qui s'y fit de cette Princesse & du Roy son frere. Ils se persuaderent qu'il s'y estoit fait une ligue entre les deux Couronnes pour extermner tous les Calvinistes des Etats des deux Rois ; & ils le crurent d'autant plus, qu'on sçavoit que la Reine menageoit encore alors un abouchement du Pape avec les Princes Catholiques.

Casteln. l.6. c.1. *La Poplin.*

Cet abouchement qu'elle ne put faire reüs-

reüssir, n'estoit en effet procuré par cette adroite Princesse, que parce que le Pape, pour faire au-plutost terminer le Concile de Trente dont il desiroit extremement de voir la fin, avoit fait esperer au Cardinal de Lorraine que dans cette Assemblée des Princes il pourroit accorder les adoucissemens qu'on n'avoit pû obtenir du Concile pour ramener les Protestans, & sur tout la Communion sous les deux especes, que l'Empereur Ferdinand, le Roy des Romains son fils, & elle-mesme avoient fort souhaité qu'on accordast. Mais les Protestans d'Allemagne & les Huguenots de France, qui ne sçavoient pas le secret de cette negotiation, qui se voit à decouvert dans les Lettres de Catherine à l'Evesque de Rennes Ambassadeur du Roy à la Cour de l'Empereur, en prirent bien fort l'allarme, comme si cette Assemblée des Princes avec le Pape ne se devoit faire que pour se liguer tous ensemble contre eux. Mais enfin ce qui acheva de les persuader qu'on avoit resolu leur perte à la Conference de Bayonne, fut le passage du Duc d'Albe en Flandre avec une fort bonne armée, pour la raison que je vais dire, en faisant connoistre fort brievement, & sans entrer dans le detail de l'Histoire des troubles de Flandre que tout le monde sçait, comment l'heresie de Calvin s'est introduite dans les Païs-Bas.

ANN. 1565.

Lettres de la Reine à l'Evesq. de Rennes. Addit. aux Memoir.

Tandis que Charles-Quint vescut, l'heresie

ANN. 1565. resie qui commençoit à se glisser dans ces Provinces par la communication qu'on avoit avec l'Allemagne, d'où le venin des erreurs de Luther se repandoit deja de tous costez, ne put s'y etablir, parce que ce grand Prince qui estoit fort aimé des peuples de ces païs-là, qu'il gouvernoit paisiblement selon leurs privileges & leurs anciennes libertez, y faisoit observer sans peine ses edits. Mais Philippes II. Roy d'Espagne son Successeur, ayant pris tout le contrepied de l'Empereur son pere, par la maniere extremement severe & rigoureuse dont il voulut traiter ces peuples fort jaloux de leur liberté, fut cause qu'il se fit de grands soulevemens de tous les trois Ordres de cet Etat ; & l'heresie ne manqua pas d'en profiter, pour se fortifier & s'etendre dans ces Provinces.

La Noblesse indignée de ce que tout estoit entre les mains d'Antoine de Granvelle Evesque d'Arras, homme de grand esprit, & qui le portoit extremement haut, quoy-qu'il fust d'assez basse naissance, se ligua tout ouvertement contre luy. Les peuples ne pouvoient souffrir que contre la promesse qu'on leur avoit faite, on retinst encore dans le Païs les troupes Espagnoles qui faisoient de fort grands desordres dans leurs quartiers. Le Clergé, & sur tout les Evesques & les Abbez se plaignoient hautement de ce qu'on avoit entrepris d'eriger de nouveaux Eveschez aux depens de

leurs Dioceses & de leurs Abbayes, ce qu'ils soustenoient estre manifestement contre les droits & les privileges de leurs Provinces; & tous ensemble protestoient qu'ils ne souffriroient jamais l'Inquisition que Philippes vouloit absolument etablir dans les Païs-Bas. ANN. 1565.

Il est vray que ce Prince craignant une revolte generale de laquelle il estoit menacé, fut obligé de retirer les soldats Espagnols, & mesme enfin de rappeller Granvelle, quoyque pour le rendre plus considerable aux Flamans, il luy eust procuré le Chapeau de Cardinal: mais comme il se roidit sur les autres points, & particulierement sur celuy de l'Inquisition, les troubles & les brouïlleries ne laisserent pas de continuer. Or ce fut durant tous ces mouvemens que les Heretiques, qui n'osoient paroistre auparavant, recommencerent à se declarer, & qu'ils se multiplierent etrangement par le moyen principalement d'une foule de Predicans Calvinistes, que l'Admiral prit grand soin d'envoyer en Flandre pour y fomenter ces divisions, en y preschant le Calvinisme, & exhortant en mesme temps les peuples à se maintenir dans leur liberté, que le Pape, à ce qu'ils disoient, & le Roy Philippes, tous deux d'intelligence pour les opprimer, leur vouloient ravir.

Ce fut pour lors qu'on vit mieux que jamais que la revolte & l'heresie sont deux

ANN. 1565. grands maux dans un Etat, qui ne manquent gueres de s'accorder pour se maintenir l'un par l'autre, & qui se communiquent reciproquement ce qu'ils ont de force & de malignité, pour se rendre plus redoutables, & se mettre en estat de resister à tous les efforts qu'on pourroit faire pour s'en delivrer. Les principaux de la Noblesse, bien loin de reprimer l'insolence des Heretiques, comme ils le pouvoient faire, se declarerent hautement leurs protecteurs; les uns seulement pour gagner l'affection de cette populace corrumpuë, & pour l'engager dans leurs interests; & les autres, parce qu'ils estoient eux mesmes infectez des nouvelles opinions, ou qu'ils n'avoient point du tout de Religion, entre lesquels le plus considerable, le plus puissant, & le plus adroit, estoit Guillaume Prince d'Orange, de la tres-illustre maison de Nassau, qui, quoyqu'il eust sucé avec le lait le venin du Lutheranisme, estant né d'un pere Lutherien qui avoit banni la vraye Religion de ses Etats, parut neanmoins Catholique à la Cour de Charles Quint, pour ne pas nuire à sa fortune, & se fit apres Calviniste sous Philippes II. pour fortifier par là le parti qu'il formoit contre ce Roy qui l'avoit maltraité. Les Heretiques aussi d'autre part ne se pouvant maintenir tous seuls sans appuy, s'attacherent aveuglement aux interests des mecontens desquels ils estoient protegez. De sorte que les uns

&

& les autres s'entr'aidant, quoy-que par ANN.
differens motifs, il se fit bientost dans les 1565.
Païs-Bas une furieuse revolution, dans laquelle le Calvinisme trouva moyen de s'etablir peu à peu dans l'état où nous l'y voyons aujourd'huy.

En effet, plus de deux mille Gentilshommes de ceux qui professoient deja le Calvinisme, firent une ligue, en laquelle entrerent l'Admiral & les Huguenots de France, pour se faire octroyer de gré ou de force la liberté de conscience. Quatre ou cinq cens des plus audacieux d'entre eux ayant à leur teste Henry de Brederode, Louïs de Nassau, & les Comtes de Bergk & de Culemborg, presentent à la Gouvernante Marguerite Duchesse de Parme une Requeste, par laquelle ils demandent entre autres choses qu'on abolisse l'Inquisition & tous les Edits publiez contre les Protestans. Ceux-cy se voyant soustenus si puissamment, & animez par les Ministres, font à peu pres en Flandre ce que les Huguenots avoient fait en France dans les premiers troubles. Ils prennent les armes, ils s'emparent de plusieurs villes, ils y abbatent les Images, ils y renversent les Autels, ils y abolissent la Messe, & y exercent toutes sortes de violences & de cruautez contre les Prestres & les Moines.

La Gouvernante tres-sage Princesse, qui tenoit beaucoup plus des belles & grandes qualitez de Charles Quint son pere que le

Roy

ANN. 1565. Roy Philippes son frere, agit durant six ou sept ans, pour appaiser ces troubles, avec une merveilleuse prudence, employant tantost la severité des loix, & tantost la clemence, quelquefois la force, & souvent l'adresse, selon la diversité des occasions, moderant la rigueur des ordres qui luy venoient d'Espagne, suspendant l'execution des Edits, flatant les uns, intimidant les autres, & sur tout gagnant peu à peu par ses manieres obligeantes, & par de belles esperances, la pluspart des Seigneurs, & rompant adroitement par là leur union. De sorte que les plus mutins & les plus dangereux, comme le Prince d'Orange & Brederode, s'estant retirez en Allemagne, & les peuples les plus echaufez se voyant abandonnez de la Noblesse, il sembloit que le calme s'alloit bientost remettre dans l'Etat avec l'obeissance qui est deuë au Souverain, & ensuite que l'heresie n'estant plus soustenuë de la revolte d'un puissant parti, s'aneantiroit enfin d'elle-même. Mais la mechante politique de Philippes, toute contraire à une si sage conduite, fit evanoüir toutes ces belles esperances, en donnant lieu à l'heresie de se remettre, par une nouvelle revolte, qui le depoüilla d'une grande partie de ses Etats des Païs-Bas.

1566. Il avoit mis en deliberation dans son Conseil, sur les remontrances que luy faisoit souvent la Duchesse Marguerite sa sœur, quelles voyes l'on devoit suivre pour

pour retenir les Flamans dans l'obeïſſance. La pluſpart furent d'avis qu'on devoit prendre celles de la douceur, qui avoient de-ja ſi bien reüſſi à la Gouvernante. Mais l'Inquiſiteur General, & le Duc d'Albe, homme ſevere juſqu'à la cruauté, ayant conclu pour la rigueur, Philippes prit auſſitoſt ce parti, ſuivant en cela ſa ferocité naturelle qui ne parut que trop, peu de temps apres, par la maniere tout-à fait barbare d'ont il traita & le Prince Carle ſon fils, & la vertueuſe Reine Elizabeth de France ſa femme. Sur cette reſolution il envoye le Duc d'Albe en Italie, d'où avec une armée de huit mille hommes de pied des vieilles bandes Eſpagnoles & Italiennes, & trois mille chevaux choiſis, il paſſe en Flandre, avec ordre d'y etablir hautement l'Inquiſition de la maniere qu'elle eſt en Eſpagne, & d'y punir rigoureuſement tout ce qui s'eſt fait dans les troubles paſſez contre Dieu & contre le Roy.

ANN. 1566.

1567.

Cet homme qui ſatisfaiſoit pleinement ſon humeur barbare & ſanguinaire en obeïſſant à un Maiſtre à peu pres de ſon naturel, excepté que Philippes n'eſtoit pas auſſi brave, ni auſſi grand Capitaine que luy, executa ſes ordres avec tant de cruauté, & mit ſi fort au deſeſpoir les pauvres Flamans qu'il traitoit comme des eſclaves, qu'il ſe fit un ſoulevement preſque general de tous les Ordres, qui, apres pluſieurs changemens de Gouverneurs & de Gouvernemens, plu-

ſieurs

ANN. ſieurs batailles & combats tres-ſanglans,
1567. & plusieurs grandes revolutions qui apartiennent à l'Hiſtoire de Flandre, aboutit enfin à l'établiſſement d'une nouvelle Republique. Elle commença par la revolte des deux Provinces de Hollande & de Zelande, dont le Prince d'Orange eſtoit Gouverneur, & qui ſecoüerent les premieres par deliberation publique & par Edit le joug de l'Eſpagnol, & meſme ce qui eſt tout-à-fait deplorable celuy de Jeſus Chriſt, en renonçant à la Foy Catholique; & puis par l'union de quelques autres Provinces qui ſont entrées dans leur Confederation, elle s'eſt inſenſiblement accruë par terre & par mer dans l'Europe & dans les Indes, juſqu'à ce haut point de puiſſance où nous la voyons aujourd'huy.

Or ce fut principalement à l'occaſion de ce paſſage du Duc d'Albe que nos troubles recommencerent par la jalouſie qu'en prirent les Chefs des Huguenots. Comme ils ſceurent qu'il amaſſoit ſes troupes en Italie, ils crurent qu'ils n'avoient plus lieu de douter que ce ne fuſt là un effet de la Conference de Bayonne, & que les deux Rois ne fuſſent d'accord pour exterminer tous les Proteſtans de leurs Etats. Sur quoy le Prince & l'Admiral couvrant leur ſoupçon & leur crainte de la belle apparence d'un grand zele pour le bien de l'Etat, remontrerent au Roy, qu'en bonne politique il ſe devoit defier de cette armée d'Eſpagnols

pagnols nos anciens ennemis, qui, sous pretexte de vouloir reduire la Flandre, où l'on sçavoit que tout estoit pacifié, se pourroit jetter sur la France; & pour les empescher de passer outre, qu'il falloit faire promptement une levée de six mille Suisses pour les joindre à ce peu qu'on avoit encore d'Infanterie sur pied, & renforcer les Compagnies Françoises de Gendarmes. Le Roy, auquel ils presentoient une si belle occasion d'armer sans leur donner aucun sujet de plainte, ne manqua pas de faire ce qu'ils demandoient: mais il le fit pour une fin bien differente de celle qu'ils avoient, comme ils en furent bientost eclaircis. ANN. 1567.

Car le Prince ayant demandé le commandement de ces troupes, & s'estant offert de les entretenir à ses depens, d'aller au devant du Duc d'Albe pour luy empescher le passage, & pour le combatre s'il entreprenoit de le forcer: on le remercia de ses offres, & on luy fit entendre, que comme ce Duc n'avoit pas dessein de passer par la France, on n'avoit pas lieu de s'opposer à son passage, & par cet acte d'hostilité rompre de gayeté de cœur la paix & l'alliance qu'on avoit faite avec l'Espagne, & qui venoit encore d'estre tout nouvellement confirmée. Cela fit qu'ils ne douterent presque plus qu'il n'y eust une ligue formée contre eux, & qu'ils entrerent en grande defiance, que l'armée du Duc d'Albe & les Suisses dont ils avoient eux-mesmes

ANN. 1567. mes conseillé au Roy la levée, ne leur vinssent tout-à-coup tomber sur les bras. C'est pourquoy ils commencerent à se preparer à tout evenement ; & pour faciliter l'entrée du secours qu'ils avoient deja fort secretement envoyé demander à leurs Confreres d'Allemagne, ils formerent une entreprise sur la ville de Metz, laquelle il s'en fallut bien peu qu'ils ne surprissent.

Meurisse, Histoire de l'heresie dans la ville de Metz.

Metz autrefois Capitale de l'Austrasie & du Royaume de Lorraine dans la premiere & la seconde race de nos Rois, & puis devenuë ville Imperiale lors que dans le demembrement qui se fit de la Monarchie Françoise elle passa sous la domination des Empereurs, avoit toujours esté toute Catholique, jusqu'à ce qu'environ l'année 1524. des Predicans Lutheriens s'y estant glissez à la faveur du grand commerce qu'on avoit avec l'Allemagne, y semerent leur heresie, qui comme une peste se repandit bientost, particulierement parmi le peuple. Les Magistrats temoignerent d'abord beaucoup de zele & de courage pour arrester le cours d'un si grand mal. Ils firent de sanglants Edits contre ces Heretiques. Ils employerent le fer & le feu pour les exterminer comme on faisoit alors en France, & Jean Cardinal de Lorraine Evesque de Metz, le Clergé de la Cathedrale, le Conseil & les Treize du Gouvernement, firent tous leurs efforts pour empescher que ces Protestans, dont le nombre croissoit

ſoit inſenſiblement tous les jours, & qui ANN.
ſe ſentoient appuyez des Princes d'Alle- 1567.
magne, n'euſſent le libre exercice qu'ils demandoient. Mais enfin, apres avoir combatu dix-huit ans pour une ſi bonne cauſe, ils furent laſchement trahis par Gaſpard de Heu, qu'ils avoient elevé à la ſuprême Magiſtrature de leur ville ſous le nom de Maiſtre Eſchevin pour l'année 1542.

Ce mechant homme, qui eſtoit ſans contredit le plus puiſſant de Metz, ne fut pas plutoſt etabli dans ſa nouvelle dignité, qu'ayant contrefait juſqu'alors le Catholique pour y parvenir, il fit paroiſtre, ſans plus rien diſſimuler, qu'il eſtoit tout aux Proteſtans, leſquels il vouloit rendre maiſtres de la Ville, & qu'il avoit intelligence avec le Lantgrave de Heſſe, le Duc de Virtemberg; & le Villes de Francfort & de Strasbourg qui luy envoyerent des troupes ſous le commandement du Comte Guillaume de Furſtemberg grand Lutherien, pour y etablir l'hereſie. Ce Comte s'empara d'abord de Gorze où il baſtit un fort, & des avenuës de la Ville, pour y faire entrer inſenſiblement le plus qu'il pourroit de ſes gens. Il entra meſme dans Metz, & demanda aux Magiſtrats que les Proteſtans euſſent la liberté qu'ils avoient dans les autres Villes Imperiales de faire publiquement l'exercice de leur Religion. Au commencement on s'y opposa avec toute la force imaginable: le peuple même prit les armes,

ANN. 1567. & se souleva contre luy, de sorte qu'il fut obligé de se retirer. On chassa Guillaume Farel, qu'on avoit fait venir de Basle, & qui le premier de tous prescha dans Metz le Calvinisme, qui s'y introduisit apres durant les premiers troubles. Mais enfin par la faction de Gaspard de Heu, & de ses deux freres qui avoient exercé comme luy la premiere Magistrature, il se fit une conference entre certains deputez de la Ville qui estoient de leurs creatures, & ceux de ces Princes confederez & de ces Villes Protestantes, où il fut arresté qu'on recevroit desormais dans Metz un Ministre qui auroit toute liberté d'y prescher sa doctrine, laquelle il seroit permis à tout le monde d'embrasser, & que l'on se mettroit sous la protection des Princes Protestans qui estoient alors assemblez à Nuremberg.

Un si infame traité pensa mettre au desespoir les Catholiques, qui se virent si laschement trahis par leur premier Magistrat & par leurs Deputez. Mais ils reprirent bientost cœur, se voyant soustenus par la presence du Cardinal Jean de Lorraine, du Duc Claude de Guise son frere, qui chassa de Gorze les gens du Comte Guillaume, & par le nouveau Maistre Eschevin Richard de Ragecour grand Catholique, qui fut crée l'année suivante, & par la plus saine partie du Conseil & des Treize qui ne voulurent jamais consentir à ce pernicieux accord. De sorte que bien loin de s'adresser à

l'As-

l'Assemblée de Nuremberg, ils deputerent à l'Empereur Charles Quint, pour le supplier tres-instamment de les maintenir dans la possession où ils avoient toûjours esté de ne souffrir point d'heresie dans Metz. Ce grand Prince ne manqua pas de leur accorder leur Requeste, & leur envoya sur le champ le Jurisconsulte Charles Boiset l'un de ses Conseillers d'Estat, avec ordre expres de chasser le Ministre de la Ville, & de retablir toutes choses en l'estat où l'on estoit avant ce pretendu traité fait par surprise avec les Protestans, sans le consentement de l'Evesque, du Clergé, & des Magistrats. Cela fut ponctuellement executé, & l'on publia un Edit du treizieme d'Octobre 1543. par lequel on defend l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique dans la Ville & dans tout le Païs Messin, à toutes sortes de personnes, *sur peine de confiscation de corps & biens.* ANN. 1567.

C'est en cet estat que la Ville se trouvoit neuf ans apres, lors qu'en l'année 1552. elle fut reduite sous l'obeïssance du Roy Henry II. qui promit de la conserver dans ses privileges au mesme estat où elle estoit alors. Il est indubitable qu'on n'y souffroit nul Heretique, & que ce peu de Protestans qui y resterent apres cette Ordonnance faisant semblant d'estre Catholiques, alloient à la Messe comme les autres. Et quand on s'apperceut qu'ils manquoient de communier à Pasques, on les y

obligea

ANN. 1567. obligea sur peine d'estre chassez de la Ville, comme le furent un mois avant sa reduction deux Gentilshommes, l'un François nommé Croppeville, & l'autre Lorrain appellé Antoine de Saussure, qui refuserent absolument d'obeïr. Cela fait voir manifestement, ce me semble, que toutes les permissions que l'on a depuis accordées aux Huguenots d'y exercer leur pretenduë Religion sont nulles, comme ayant esté obtenuës sous le faux exposé qu'ils ont fait, que Henry II à son entrée dans Metz avoit promis d'y maintenir libre cet exercice. Au contraire, comme il jura que cette Ville seroit conservée dans ses Privileges selon l'estat où elle estoit, & qu'on n'y souffroit alors aucun Protestant, ni Lutherien, ni Calviniste, il est certain que sans leur faire tort, on leur pourroit oster la liberté qu'ils y ont depuis usurpée pendant les troubles. Aussi lors que Charles IX. fut à Metz en l'année 1569. trouvant que les Huguenots s'y estoient retablis à la faveur des troubles, & par la connivence du Mareschal de Vieilleville qui en estoit Gouverneur, il fit l'Edit du sixiéme d'Avril, par lequel il declare, *que desirant continuer toutes choses en l'estat qu'elles estoient dans la ville de Metz & dans le Païs Messin, lors que le feu Roy son pere les receût en sa protection, & specialement pour le regard de la Religion; considerant d'ailleurs qu'il n'y avoit alors autre exercice de Religion que de*

la

la Catholique, & que l'alteration & changemens depuis avenus ont esté par la malice du temps, & durant sa minorité: il defend à tous les habitans desdits ville & pais de faire autre exercice, ni d'entretenir d'autres ecoles à l'instruction de leurs enfans, ordonnant au Gouverneur & au President de proceder rigoureusement contre les infracteurs de cet Edit. ANN. 1567.

Voilà sans doute ce que le Roy, dont le zele pour la Religion n'agit que par les mouvemens que luy inspirent la justice & la bonne foy de laquelle il est grand observateur, a droit de faire quand il luy plaira, sans que les Huguenots de Metz s'en puissent plaindre raisonnablement. Or comme avant les seconds troubles, dont je decouvre maintenant les causes, ils y estoient assez puissans par les usurpations qu'ils avoient faites durant les premiers: d'Andelot qui avoit reconnu luy même les avantages que son parti pouvoit tirer de cette grande ville, & y avoit fait ses pratiques lors qu'il y fut à l'occasion de son second mariage avec la sœur du Comte de Salm, forma le dessein de s'en emparer. Pour cet effet, il ecrivit en qualité de Colonel de l'Infanterie Françoise au Gouverneur, comme s'il en avoit ordre du Roy, qu'il luy envoyâst les Compagnies qui y estoient en garnison, & qu'il receust en leur place les vieilles bandes de Piemont; & il envoyoit sous ce nom les troupes Huguenotes que commandoit Montbrun qu'il avoit rappellé de *Mezeray.*

Q Geneve.

ANN. 1567. Geneve. Cette dangereuse fourbe faillit à reüssir. Car il estoit dêja entré deux ou trois de ces Compagnies : mais un de leurs Officiers ayant fait connoistre par megarde qu'ils venoient de Geneve, le Gouverneur qui s'apperceut qu'on le vouloit surprendre, & qui se trouvoit encore le plus fort, ayant fait promptement rentrer ce qui estoit deja sorti de ses gens, mit dehors ces nouveaux venus qui se dissiperent bientost. Voila l'estat où se trouvoient les Chefs des Huguenots dans une perpetuelle defiance, incertains neanmoins encore de ce qu'ils devoient faire, lors qu'il arriva une chose qui acheva d'outrer le Prince de Condé, & luy fit prendre enfin cette funeste resolution qui fut la cause de son dernier malheur, & fit repandre tant de sang & tant de larmes à la France.

Il avoit toujours esperé que la Reine luy feroit donner la Lieutenance generale dans tout le Royaume que le feu Roy de Navarre avoit euë, & qu'elle luy avoit promise pour l'amener au point où elle vouloit en faisant le traité d'Orleans. Cette Princesse qui ne l'aimoit point du tout pour les raisons que j'ay dites, quoy qu'elle luy temoignast depuis ce temps là beaucoup d'amitié pour le rendre suspect aux Huguenots, n'avoit nulle envie de luy donner cette importante charge, & ne faisoit que l'amuser. Il luy fut aisé de le faire tandis qu'il n'y avoit point d'armée à commander :

mais

mais comme à l'occasion du passage du Duc d'Albe, on levoit des troupes estrangeres & Françoises, ainsi que luy-mesme l'avoit demandé, alors il se mit à presser la Reine de luy tenir parole, luy remontrant, pour luy oster un assez beau pretexte qu'elle eust eu de differer encore à le satisfaire, que le Connestable, qui avoit le plus d'interest à s'opposer à cette Lieutenance, y consentoit, si le Roy vouloit bien la luy donner. La Reine plus fine que luy, & qui avoit toujours plus d'un expedient tout prest pour se tirer d'affaire, s'avisa de luy mettre en teste le Duc d'Anjou, celuy qu'elle cherissoit le plus de tous ses enfans, & qu'elle formoit entierement sur son esprit, & suivant les maximes de sa politique. Elle luy inspira sans difficulté toute la haine qu'elle avoit pour le Prince, en luy remontrant que c'estoit un ambitieux qui vouloit emporter sur luy cette Lieutenance, à laquelle luy seul, comme frere du Roy, & deja en estat de commander, pouvoit & devoit legitimement pretendre. Sur quoy elle l'instruisit si bien, que le Prince de Condé estant venu quelques jours apres vers la mi-Juin au souper de la Reine, Monsieur qui n'attendoit que l'occasion de luy faire insulte, le tira à part dans un coin de la salle, où il le traita d'une etrange maniere, jusqu'à-luy dire d'un ton menaçant, & en mettant la main sur le pommeau de son epée, que s'il pensoit jamais à cette Charge

ANN. 1567.

Brantosme, eloge du Prince.

ANN. 1567. contre le respect qu'il luy devoit, il l'en feroit repentir, & le rendroit aussi petit qu'il vouloit estre grand.

Apres cela le Prince percé jusqu'au vif, ne balança plus sur le parti qu'il vouloit prendre, quoy qu'il dissimulast pour lors, afin de se pouvoir venger plus seurement, comme il en forma à l'instant mesme le dessein. Et ce fut là la veritable cause des seconds troubles, laquelle il couvrit du pretexte de la Religion, qui n'eût que la moindre part, si toutefois elle en eût aucune, dans la violente resolution qu'il prit, & dans la detestable & malheureuse entreprise de Meaux. En effet, il avoit deja tenu deux assemblées avec les Colignis & ses principaux confidens, l'une à Chastillon, & l'autre à Valery, où l'on n'avoit encore rien conclu. Mais aussitost apres que Monsieur l'eût traité de la sorte, & qu'il se vit ainsi joüé par la Reine, & sans aucun credit à la Cour, il en alla tenir une troisiéme à Chastillon. Et ce fut-là que sans rien exposer que ce qu'on avoit deja dit dans les deux premieres touchant la ligue qu'ils disoient qu'on avoit faite pour les opprimer, & pour eteindre leur Religion, on resolut de prendre les armes non seulement pour se defendre, mais aussi pour attaquer, pour tailler en pieces les Suisses que le Roy faisoit lever, & pour se rendre absolument les Maistres dans tout le Royaume, en se saisissant de la personne sacrée du Roy,

de

de celles des Princes ses freres, & de la Reine. ANN. 1567.

Ils ne doutoient point qu'ils ne pussent facilement executer cette entreprise dans l'estat où l'on se trouvoit à la Cour. Car on n'y songeoit alors qu'à s'y divertir en de continuelles festes & rejouïssances, que la Reine, qui aimoit la magnificence & la joye, prenoit soin d'y entretenir pour amuser le jeune Roy tandis qu'elle gouverneroit tout, ce qui estoit sa grande passion. D'ailleurs, on sçavoit que la Cour alloit passer la belle saison à Monceaux, Maison Royale sans aucune defense, où le Roy devoit celebrer à la Saint Michel la Feste de son Ordre. Et comme on ne se defioit nullement d'eux, parce qu'ils n'avoient aucunes troupes qui pussent donner de l'ombrage; il leur fut aisé, durant l'espace de trois mois entiers qu'ils eurent pour se preparer à cette entreprise, de faire avertir fort secretement ceux de leur parti par les Provinces, de se rendre les uns apres les autres par petites troupes, & en prenant les traverses, aux environs de Chastillon sur Loing, & de Valery, pour ce temps-là. Cela fut ponctuellement executé; & il y avoit une si grande lethargie à la Cour, qu'encore que de plusiers endroits on fust averti de cette conspiration, qu'on eust mesme asseuré la Reine & le Connestable qu'on avoit veû plus de six cens chevaux bien armez logez aux environs de Chastillon, on n'en vou- *Casteln. l. 6. c. 4. & 5.*

ANN. 1567. voulut rien croire, jusqu'à ce qu'un des freres du sieur de Castelnau qui les estoit allé reconnoistre, vint dire que le Prince, l'Admiral & ses freres, avec grand nombre de Noblesse, & toutes ces troupes de cavalerie marchoient droit à Lagny, d'où ils devoient aussitost apres aller investir la Cour à Monceaux.

Ce fut alors qu'on s'apperceût un peu bien tard de l'horrible danger où l'on estoit d'estre surpris, & que pour l'eviter on se retira bien viste à Meaux, où l'on fit promptement venir les Suisses, qui n'estant qu'à trois ou quatre lieuës de là en divers quartiers vers Chasteau-Thierry, se rassemblerent, & marcherent avec tant de diligence, qu'ils y entrerent la nuit du même jour veille de Saint Michel. On estoit à la Cour dans une grande consternation, parce qu'il ne s'y trouvoit pas un homme, excepté les Suisses, qui fust en estat de combatre contre des gens armez de toutes pieces. La pluspart n'avoient que des haquenées, & tous estoient sans autres armes que l'epée & quelques carabines pour la chasse. On ne sçavoit à quoy se resoudre : si l'on devoit demeurer dans une si mechante place sans vivres & sans munitions, en danger d'y étre assiegé par les Huguenots, qui accouroient de toutes les Provinces de deçà & de delà la Marne ; ou si l'on devoit reculer ou s'avancer, en s'exposant au hazard d'un combat contre des gens & si resolus & si

bien

bien armez. Enfin, sur la confiance qu'on eut en la valeur & la fidelité des Suisses, qui en furent ravis de joye, la resolution fut prise de partir avant le jour pour aller droit a Paris, a la veuë des conjurez que les Suisses se promettoient bien de faire tous perir, s'ils avoient l'audace de se presenter en armes devant leur Roy. ANN. 1567.

Cela resolu de la sorte, le Connestable forma des six mille Suisses, un gros bataillon quarré, au milieu duquel, comme dans une forte citadelle, il enferma la Reine & toutes les Dames de la Cour, & mit les Chevaux-Legers de la garde, & toute la Noblesse qui environnoit le Roy & Monsieur, à costé du gros bataillon qui les epauloit & les soustenoit tellement, que pouvant les couvrir à droit & à gauche en un instant en faisant demi-tour, il estoit impossible de les attaquer qu'on ne l'eust enfoncé; & en cet estat cette petite armée, à la teste de laquelle ce genereux vieillard se mit, nonobstant sa goute dont il surmonta la douleur par son invincible courage, commença sa marche environ deux heures avant le jour. Cependant les Conjurez, que le Mareschal de Montmorency avoit adroitement arrestez le soir auparavant par un pourparler de deux ou trois heures qui donna lieu aux Suisses d'entrer dans Meaux avant que le Prince les pust couper, parurent à l'aube du jour sur le chemin que tenoit l'armée, qui en même temps fit alte *Ibid. Mezeray.*

 pour

ANN. 1567.

min que tenoit l'armée, qui en mesme temps fit alte pour les bien recevoir. Le Prince s'avance d'abord à la teste de quatre à cinq cens chevaux suivis du reste de ses troupes que d'Andelot conduisoit à peu d'intervalle, & demande à parler au Roy qui refusa tout net de l'ecouter, luy faisant dire fierement, en Maistre justement irrité d'une audace si criminelle, que ce n'estoit point en cette posture de rebelle, & les armes à la main qu'un sujet parloit à son Roy.

Cela sans doute, comme un grand eclat de tonnerre, devoit l'etonner, & luy faire tomber des mains ces armes impies qu'une furieuse conspiration luy avoit fait prendre contre la personne sacrée du Roy son souverain Seigneur, qui estoit dans ces troupes mesmes qu'il vouloit combatre. Mais comme le propre de l'heresie, dont il faisoit profession, est d'endurcir le cœur, & de luy inspirer toute la fureur dont l'esprit de rebellion est capable: bien loin de desister de sa malheureuse entreprise, il se mit en devoir de charger les Suisses qui couvroient l'escadron du Roy, & fit tous ses efforts pour les enforcer, taschant de les prendre tantost en teste, & tantost en queuë, & puis par les flancs, & toûjours inutilement, parce que ces braves gens faisoient toûjours face de tous costez, se tournant piques baissées vers l'ennemi qu'ils provoquoient mesme à belles injures, sans qu'il osast jamais donner dans un corps d'Infanterie si fer-

ferme, si serré, & si aguerri. De sorte qu'on se mit à continuer le marche, le Prince ne faisant plus que caracoller, & que costoyer & suivre l armée, tantost de loin, tantost de pres, pour la harceler par de legeres escarmouches & de petits combats de quelques cavaliers qui se detachoient pour faire le coup de pistolet. Ainsi le Roy marcha toûjours en battaille jusqu'à ce que le Duc d'Aumale & le Mareschal de Vieilleville estant venus avec deux à trois cens chevaux audevant de luy, le Connestable qui luy donna de bons guides pour le conduire par des chemins ecartez hors de la veûë des rebelles, le pria de prendre le devant avec la Reine pour le rendre plutost à Paris, où il arriva sur les quatre heures du soir, apres avoir essuyé une si mauvaise nuit, & une si fascheuse journée qui en attira d'autres tres-funestes. Les Suisses demeurerent au Bourget avec le Connestable, & entrerent le lendemain avec de grandes acclamations du peuple à Paris, où le Roy les voulut aller recevoir luy-mesme à la Porte de Saint Martin comme ses liberateurs, ausquels il fit donner une montre extraordinaire qu'on devoit aux soldats victorieux apres le gain d'une bataille. ANN. 1567.

Quand au Prince & l'Admiral, apres avoir fait inutilement une tentative si criminelle qui les rendit odieux à toute la terre, & qu'on ne leur pardonna jamais, ils s'arresterent cinq ou six jours à Clayes, pour y re-

ANN. 1567. venoient de toutes les Provinces, où ceux de leur parti s'estant soulevez, s'emparoient des villes, & faisoient les mesmes desordres qu'aux premiers troubles. De là ils furent se poster à Saint Denis, d'où ils envoyerent brusler les moulins aux environs de Paris, & se saisir des passages par terre & par eau, comme pour affamer le Roy mesme dans sa Capitale. Cette continuation d'insulte estoit bien capable de l'irriter: mais il le fut encore plus, quand il apprit qu'au lieu que les rebelles se servent ordinairement du nom du Roy pour autoriser leur revolte, comme s'ils agissoient pour son service, *Dupleix.* toutes les Ordonnances qu'on publioit parmi ceux-cy, & que l'on affichoit en tous les lieux dont ils s'estoient saisis, estoient faites au nom du Prince de Condé, comme s'ils l'eussent reconnu pour leur Maistre. Le Connestable mesme plus aigri que tous les autres depuis la retraite de Meaux, dont le Roy ne perdit jamais la memoire, luy fit voir en une Assemblée generale qui se tint au Louvre le septieme d'Octobre, une monnoye d'argent au coing du Prince avec cette inscription Latine, *Ludov. XIII. Rex Franc.* *Brantosme, éloge du Prince.* Il est vray qu'il y a grand sujet de croire que ce Prince n'a jamais pretendu à la Couronne, & qu'ainsi il n'a point eu de part à un si horrible attentat contre la Majesté Royale, & que certains Huguenots insolens qui ne gardoient aucunes mesures, particulierement dans les Provinces

vinces les plus eloignées, avoient fait batre cette monnoye à son insceû. Mais comme on estoit alors fort peu disposé à juger favorablement de sa conduite, & que ceux que Montluc avoit fait executer en Guyenne, avoient confessé quelque chose de semblable: on voulut bien se persuader qu'il estoit coupable, & que c'estoit là un effet de son ambition demesurée. ANN. 1567.

Quoy qu'il en soit, comme dans quelque traité qu'on voulut faire encore pour trouver quelque voye d'accommodement, il eut proposé des conditions tout-à-fait insupportables, & tres-pernicieuses à la Religion: le Roy plus aigri que jamais le fit sommer par un Heraut, luy parlant couvert & d'une maniere majestueusement imperieuse qui le fit trembler tout intrepide qu'il estoit, de poser sur le champ les armes, & de venir incessamment avec les Seigneurs qui l'accompagnoient luy rendre l'obeïssance qu'ils devoient à leur souverain Seigneur. Apres cela le Connestable qui avoit receû une partie du secours qu'il attendoit, & qui d'ailleurs ne pouvoit plus souffrir les murmures des bourgeois, à qui les vivres & sur tout le pain de Gonnesse commençoient à manquer, se resolut de leur donner bataille s'ils osoient l'accepter, ou de leur faire abandonner les postes qu'ils avoient occupez à Saint Denis, à Saint Ouën, & à Aubervilliers, deux villages plus avancez vers Pa-

ANN. 1567. ris, l'un à droit & l'autre à gauche, que Saint Denis, qui n'en est qu'à deux petites lieuës.

Brantosme, La Poplin. Hist. de France. d'Aubigné. Dupleix. Mezeray, &c.

Pour cet effet, le matin du dixieme de Novembre veille de Saint Martin, il commença de bonne heure à faire sortir de Paris par les Portes de Saint Denis & de Saint Martin, toutes ses troupes qui furent conduites par leurs Officiers au champ de bataille qu'il avoit choisi pres de la Villette, afin de les pouvoir etendre, comme il fit, en cette belle & grande plaine qui est entre Paris & Saint Denis, partagée par un grand chemin pavé qui conduit d'une ville à l'autre. Son Infanterie estoit composée du gros bataillon des six mille Suisses, des vieux Regimens de Brissac & de Strossi, & de celuy de cinq a six mille jeunes hommes des plus braves de la bourgeoisie de Paris, conduits par le vieux la Riviere Puitaillé, qui voulurent paroistre en cette fameuse journée avec leurs belles armes bien luisantes & bien dorées, qui ne firent pas pourtant grand mal aux Protestans. Cela faisoit en tout quinze à seize mille fantassins, & sa Cavalerie estoit d'environ trois mille chevaux. Il rangea cette armée en forme de croix, dont le travers estoit incomparablement plus étendu que les deux bouts. Il menoit la bataille qui formoit cette longue baye en travers, dont les deux pointes se courboient un peu à droit & à gauche vers Aubervilliers & Saint

Ouën,

Oüën. Il se mit au milieu avec le bataillon des Suisses & son Regiment de Cavalerie qui flanquoit à gauche ce bataillon. Suivoient à la mesme main les Compagnies des Ducs de Nemours & de Longueville, des Comtes de Retz, de Torré, de Lansac, & de Chavigny, qui avoient à leurs flancs force Arquebusiers ; & tous ceuxcy couvroient les Parisiens qui s'etendoient jusques à la Chapelle, où le Connestable avoit logé cinq cens bons Arquebusiers pour les soustenir. C'estoit-là la gauche de la bataille. ANN. 1567.

Il mit à la droite, tout joignant les Suisses, le Regiment du Comte de Brissac, & celuy de Philippes Strossi ; & ceux-cy avoient à leur droite en tirant vers Aubervilliers, les Compagnies de Cavalerie du Mareschal de Cossé, de Gontaut de Biron Mareschal de Camp, du Vicomte d'Auchi & du jeune la Riviere. Le Duc d Aumale & le Seigneur de Damville furent placez derriere le bataillon des Suisses, & les deux Regimens François un peu plus bas que la Villette, avec deux grands escadrons chacun de six cens chevaux qui faisoient l'arrieregarde. Et pour avantgarde le Connestable jetta devant luy le Mareschal de Montmorency qui le couvroit avec un gros de Cavalerie de huit Compagnies de Gendarmes & de six de Chevaux-Legers, ayant à leurs flancs de l'Infanterie pour les soustenir, comme elle en estoit aussi soustenuë. Et derrie-

ANN. 1567. re eux, immediatement devant les Suisses, il y avoit quatorze pieces de canon, les bouches tournées vers Aubervilliers, par où le Connestable vouloit commencer l'attaque.

D'autre costé les Chefs des Huguenots voyant que l'armée Catholique sortoit de Paris, tinrent promptement conseil pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire en une occasion si dangereuse, parce qu'ils avoient detaché de leur armée, qui n'estoit gueres plus que de sept mille hommes, le Comte de la Rochefoucaut pour aller au-devant des troupes qui leur venoient de Guyenne, & la Noüe pour s'emparer d Orleans, où apres s'en estre saisi par intelligence, on fit encore plus de mal qu'on n'avoit fait durant les premiers troubles, puis qu'à cette fois on y ruina la magnifique Eglise de St. Croix. Ils venoient mesme d'envoyer entre d'Andelot & Montgommery avec cinq cens chevaux & quelques Compagnies d'Infanterie pour se saisir de Pontoise & de Poissy, à quoy neanmoins ils manquerent. De sorte que cette armée estoit presque diminuée la moitié, n'ayant plus qu'environ deux mille chevaux & quinze à seize cens fantassins. Ils estoient tous partagez en trois corps, dont le premier & le plus fort estoit avec le Prince à Saint Denis; les deux autres estoient logez, l'un à St. Oüen, sous le commandement de l'Admiral; & l'autre avec Genlis, Lavardin, & Vardes à Au-

Aubervilliers. Comme il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir avec si peu de troupes garder ces trois postes que le Connestable eust facilement emportez l'un aprés l'autre, l'Admiral, & plusieurs autres avec luy, furent d'avis, ou de s'aller renfermer sur le champ tous ensemble dans Saint Denis, ou de s'y retirer peu à peu, en amusant cependant l'ennemi par de bonnes & frequentes escarmouches, pour differer la bataille jusqu'au lendemain, que d'Andelot, qu'on avoit envoyé rappeller, les viendroit rejoindre. Mais le Prince ayant remontré fort sagement que ces deux avis estoient egalement honteux & dangereux, & que des gens qui se retirent en presence d'une armée en bataille, sont ordinairement batus: on ne songea plus qu'à combatre, & chacune des trois brigades n'ayant qu'à s'avancer hors de son poste pour se ranger en corps d'armée, cela se fit aisement en cet ordre. ANN. 1567.

Le Prince de Condé estant sorti de Saint Denis, accompagné des Vidames de Chartres & d'Amiens, des Comtes de Saulx & de la Suze, des sieurs d'Espernay, de Secchelles, de Bouchavanes, de Jacques Stuart Escossois son Capitaine des Gardes, & ayant pres de soy le Cardinal de Chastillon, qui fit bien voir ce jour-là en combatant tres-vaillamment toûjours à ses costez, qu'il n'estoit pas fait pour l'Eglise laquelle il avoit abandonnée, s'alla mettre

en

ANN. 1567. en bataille dans la plaine vis-à-vis du Conestable. Il etendit en forme de haye toute sa Cavalerie, consistant en sept à huit cens chevaux qui furent rangez front à front sur une longue ligne, parce qu'il n'en avoit pas assez pour doubler les rangs, & pour former des escadrons qui eussent tous ensemble assez d'étenduë, pour n'estre pas envelopez par le grand nombre d'ennemis qu'ils avoient en teste. Il mit derriere cette Cavalerie cinq à six cens Arquebusiers, à quoy montoit tout ce qu'il y avoit d'Infanterie dans le corps de bataille. Ils estoient conduits par le sieur de Valfreniere vieux Capitaine, qui aussitost qu'on iroit à la charge devoit les faire avancer sur les flancs pour les couvrir, & tirer droit sur les premiers escadrons qui s'ébranleroient pour venir à la rencontre de leurs gens.

L'Admiral, assisté de Clermont d'Amboise & de Renty, estoit à la pointe droite plus avant dans la plaine, un peu au-delà de son quartier de Saint Oüen, qu'il couvroit avec cinq à six cens chevaux, & environ cinq cens fantassins ; & la gauche qui fut rangée à la teste du logement d'Aubervilliers, estoit commandée par deux des plus signalez Chefs des Huguenots François de Hangest Seigneur de Genlis, & Charles de Beaumanoir Marquis de Lavardin. Le premier estoit l'aisné de trente-deux freres, fils d'Adrien Seigneur de Genlis, Capitaine & Bailly d'Evreux, & Chambellan du

Addit. aux Memoir. de Casteln. dans l'eloge de Genlis.

Roy

Roy Henry II. Ils furent tous braves & se signalerent dans les guerres etrangeres & dans celles de la Religion, où ils suivirent aveuglement le parti des Huguenots, par le seul attachement que leur Maison, l'une des plus nobles de la Picardie, avoit avec le Prince de Condé; ce qui leur fut extremement funeste. Car par un prodige tout-à-fait surprenant, & dont il seroit assez difficile de trouver un exemple, cette Maison, qui par trente-deux branches sembloit ne pouvoir manquer de s'etendre jusqu'à la fin des siecles, s'est trouvée entierement eteinte dans cette admirable fecondité où elle s'est tellement perduë, que de ce grand nombre d'enfans, tous hommes faits, il ne s'en est trouvé pas un seul qui ait laissé posterité pour conserver une si illustre Maison, de laquelle le titre & la Seigneurie sont passez par aquisition dans une autre encore plus illustre & toujours tres Catholique; c'est celle de Brulard dont est le Marquis de Genlis. ANN. 1567.

Charles Marquis de Lavardin Chevalier de l'Ordre, & Capitaine de cent hommes d'armes, avoit rendu de grands services sous le Regne de Henry II. qui l'estimoit beaucoup pour sa prudence & pour sa valeur, & s'estoit aquis dans toutes les guerres la reputation de sage & vaillant Capitaine. Mais comme aprés la mort du Roy son Maistre il crut qu'on reconnoissoit mal son merite & ses services, & qu'il n'a-

voit

ANN. 1567. voit plus rien à esperer de la faveur qui n'estoit pas pour luy, il en conceut un extreme depit; & cette passion la plus dangereuse de toutes celles dont les grands hommes ont à se defendre, l'emporta tellement sur toutes ses bonnes inclinations, qu'il oublia ce qu'il devoit à Dieu & à son Roy, pour s'attacher à l'Admiral qui le receut à bras ouverts, comme un homme qu'il connoissoit tres capable de servir tres-utilement le parti. Aussi fut il un des Lieutenans Generaux de l'armée Huguenote, & eût avec Genlis le commandement de la pointe gauche ou il y avoit à peu pres autant de Cavalerie qu'à la droite, & un peu moins de gens de pied sans Enseignes, & tous Arquebusiers comme les autres. Car ils avoient si peu de Piquiers, que n'en ayant pû former seulement un petit bataillon herissé, ils les avoient laissez à la garde du bagage à Saint Denis. Ce qu il y eût de particulier à cette gauche, fut que Genlis ayant fait conduire un fossé à sa droite depuis Aubervilliers jusqu'à un moulin à vent qui estoit entre ce logement & la Villette, y avoit mis, comme aussi dans le moulin, les plus asseurez de ses Arquebusiers, pour tirer en flanc sur la Cavalerie qui viendroit fondre sur luy de la pointe droite du Connestable.

Ainsi estoit disposée la petite armée des Huguenots en forme de croissant, dont l'Admiral & Genlis formoient les deux cornes,

cornes, & le Prince plus enfoncé qu'eux ANN.
vers Saint Denis faisoit le fond, qui toute- 1567.
fois n'estoit pas joint aux deux extremitez, parce que dans ces trois corps il n'y avoit pas assez de troupes pour continuer le croissant. Tout le haut de Montmartre estoit rempli d'une infinité de monde accouru de tous les quartiers de Paris pour voir de là en seureté ce que l'on n'avoit jamais veu auparavant, & que nous avons eû le malheur de voir de nos jours durant les troubles de la Fronde je veux dire, une bataille aux portes de Paris. On commença entre deux & trois heures apres midy à s'entrechoquer furieusement, lors qu'apres de legeres escarmouches qui durerent assez long-temps, & où les enfans perdus des rebelles furent mal menez, Vardes craignant que le canon, dont trois ou quatre volées avoient deja mis l'epouvante avec quelque desordre dans la pointe gauche, ne la mist en deroute, alla charger avec tant de viguer les Compagnies de Biron qui s'avançoient pour l'enfoncer, qu'il les fit d'abord reculer: mais un moment apres elles retournerent à la charge avec tant de furie, qu'ils le menerent toujours batant, jusqu'à ce que les Arquebusiers qui estoient dans le fossé faisant une furieuse decharge sur les plus avancez, les arresterent.

Genlis, qui partant un moment apres de la droite de cette pointe gauche, alla donner dans l'escadron du Mareschal de Cossé,

ANN. 1567. eût le mesme sort. Car apres l'avoir enfoncé du premier choc sans toutefois le pouvoir rompre, il fut poussé si vigoureusement à son tour par ces braves gens, qu'il couroit fortune d'estre entierement defait, si les Arquebusiers qui tiroient sans cesse sur eux du fossé & du moulin, & dont ils ne se pouvoient defendre, ne les eussent empeschez de passer outre, & de poursuivre chaudement leur pointe. Il n'en fut pas ainsi de l'autre costé. Car l'Admiral qui craignit que toute l'armee n'allast fondre sur Genlis, ayant fait avancer ses fantassins aux flancs de sa Cavalerie, donna si furieusement dans les premiers escadrons de la pointe gauche des Catholiques qu'il avoit en teste, qu'il les renversa sur le grand bataillon des Parisiens, qui prirent aussitost l'epouvante & la fuite vers Paris, croyant deja que tout estoit perdu: de sorte que les Huguenots, pour jetter par tout la terreur, se mirent à crier de toute leur force *Victoire*. Mais le Mareschal de Cossé qui vit ce desordre ayaint laissé autant de gens de la droite qu'il en falloit pour faire teste à Genlis & à Vardes qui se rallioient, courut promptement à la gauche avec le Duc d'Aumale, & se joignant aux escadrons qui tenoient encore ferme, chargea si vivement Clermont d'Amboise & les autres qui ne songeoient plus qu'à poursuivre les fuiards, qu'il les contraignit de fuir eux-mesmes, & de se retirer au grand trot vers St. Oüen.

Ce-

Cependant le Prince qui avoit veû ce que venoit de faire l'Admiral, courut avec tant de vitesse, en prenant un peu sur la droite pour se joindre à luy, & puis tourner tous deux ensemble contre le Connestable, que ses gens de pied ne le purent suivre. Mais comme il vit que le Mareschal de Montmorency qui couvroit le front de la bataille & les Suisses s'avançoit vers luy pour le prendre en flanc, il fut contraint de tourner teste, & de luy opposer une partie de sa Gendarmerie, tandis qu'avec l'autre il alla charger le Regiment de Cavalerie du Connestable: de sorte qu au lieu d'un combat, il s'en fit deux en cet endroit, qui eurent des succes bien differens. Car le Mareschal de Montmorency, apres avoir combatu quelque temps avec toute la force & la vigueur imaginable la Cavalerie qu'il avoit en teste, & estendu morts sur la place ceux qui luy disputoient plus opiniastrement la victoire rompit, & mit enfin à vaude-route tout le reste qui prit la fuite avec tant de precipitation, que ces fuyards passerent sur le ventre à leur Infanterie qui les suivoit,& qui fut mise ensuite tellement en desordre, qu'il luy fut impossible de se rallier. Ainsi la victoire fut toute entiere de ce costé-là. ANN. 1567.

Mais de l'autre on ne vit jamais tant de lascheté qu'il y eût parmi les gens du Connestable, ni tant de valeur heroïque qu'en fit paroistre ce grand homme en

cette

ANN. 1567. cette derniere occasion qui termina sa vie en la couronnant d'une gloire immortelle. Car le Prince accompagné de ses braves n'eût pas si-tost donné lances baissées avec son courage & son impetuosité ordinaire dans le gros du Connestable, qu'il l'enfonça, & que ce Regiment déja etonné de la fuite des Parisiens, & de quelques escadrons de la gauche, fit encore pis que ceux cy. Car plus de mille de ces Cavaliers, & même quelques Volontaires de la Cour, n'ayant pu soustenir seulement le premier choc, tournerent honteusement le dos, fuyant à toute bride vers Paris avec leurs belles armes dorées, & abandonnant laschement leur General au milieu des Huguenots ses ennemis qui le haïssoient à mort, parce qu'il n'avoit jamais voulu consentir qu'on leur accordast de nouveau l'Edit de Janvier. Mais si cette fuite a fletri ces lasches d'un opprobre eternel, il faut aussi avouër d'autre part qu'elle servit merveilleusement à la gloire du Connestable, en luy donnant occasion de faire paroistre en mourant qu'il a esté durant sa vie un des plus grands hommes du monde.

En effet, il soustint presque tout seul avec un courage invincible & une force plus qu'humaine à l'age de pres de quatre-vingts ans, l'effort des plus braves d'entre les Huguenots qui le chargeoient de tous costez, fort resolus de l'avoir mort ou vif. Il se maintint neanmoins toujours ferme, & ne re-

repondit qu'à grands coups d'epée à ceux ANN.
qui luy crioient qu'il se rendist, quoyqu il 1567.
fust tout couvert du sang qui luy couloit de quatre ou cinq playes qu'il receut au visage, outre un grand coup de masse d'armes sur la teste, duquel il ne fut point du tout ebranlé. Et comme il faisoit tomber à ses pieds un de ses ennemis qu'il avoit percé au defaut de la cuirasse, le Capitaine Stuart qui commandoit les Gardes du Prince prenant par derriere ce genereux vieillard, & luy appuyant le pistolet sur la cuirasse qui n'estoit qu à l epreuve du coustelas, luy enfonça trois balles dans les reins. Cela pourtant n'empescha pas que ce Heros ne retirast son epée du corps de celuy qu'il venoit d'abbatre à ses pieds, & que se tournant vers ce malheureux Escossois, il ne luy en donnast d'un revers un si grand coup de la garde & du pommeau au travers des machoires, qu'il luy en ébranla toutes les dents, & luy en fit sauter trois de la bouche.

Cependant le Mareschal de Montmorency d'une part, apres avoir vaincu de son costé, & de l'autre le Duc d'Aumale & les Mareschaux de Damville & de Cossé estant accourus au secours du Connestable, les choses changerent bientost de face. Les gens du Prince furent vivement repoussez, & avec perte de plusieurs des plus signalez & des plus braves, entre lesquels Loüis d'Ailly Vidame d'Amiens, & son frere Charles d'Ailly de Pequigny, les Comtes de

ANN. 1567. de la Suse & de Saulx, & Saint André son frere, furent tuez sur la place : luy-mesme y pensa demeurer, son cheval qui avoit au travers des flancs un grand tronçon de lance avec deux ou trois grandes arquebusades commençant à fondre sous luy ; & ce ne fut qu'avec une extreme difficulté que l'Admiral, les sieurs de Genlis & de Vardes, avec tout ce qu'ils purent rallier de leurs gens, courant aussi de tous costez vers cet endroit où le combat estoit si echauffé, le purent tirer de la presse, & le remonter. Apres quoy, comme la nuit survint là-dessus favorablement pour les Huguenots, qui ayant esté enfin repoussez & batus de tout costé n'en pouvoient plus ils se retirerent à Saint Denis, laissant aux Catholiques le champ de bataille, les depouïlles & les morts. Il y en eût quinze à seize cens de part & d'autre, plus de mille du costé des Huguenots, outre plus de cinquante Gentilshommes ou Seigneurs de marque; & des Catholiques environ cinq cens, entre lesquels il n'y eût que quatre personnes de grande qualité, à sçavoir, Hieronyme de Turin, François d'Ongniez Comte de Chaulne, Antoine de Batarnay, le dernier de l'illustre Maison des Comtes du Bouchage, & enfin le grand Connestable.

Brantosme éloge du Connestable. Il n'y a rien de plus glorieux que la mort de ce Hero Chrêtien. Aussitôt qu'il fut revenu d'une defaillance que la perte de son sang luy avoit causée, il demanda s'il restoit encore un peu

peu de jour, ajoustant qu'il falloit chaudement poursuivre la victoire qu'on avoit gagnée, & ne pas s'amuser autour de luy. *Aussi-bien*, dit-il au Sr. de Sanzay, l'un de ceux qui ne l'abandonnerent pas durant le combat, *je suis mort : mais je vous prie de dire au Roy que je me tiens le plus heureux homme du monde, de mourir ainsi pour le service de Dieu & de mon Roy, dans le champ de bataille, comme je l'ay toûjours souhaité, ne pouvant donner de plus glorieuses marques du zele que j'ay toujours eû pour la Religion & pour l'Etat, qu'en mourant au lieu mesme où j'ay receu ces playes en combatant pour l'un & pour l'autre.* Apres cela il se mit à dire les oraisons dont il recitoit regulierement tous les jours un grand nombre, fort resolu de mourir là-même comme il étoit étendu sur la terre; & ce ne fut qu'a grand peine qu'il souffrit enfin qu'on le transportât à Paris, où apres avoir dit sur ce sujet les plus belles choses du monde au Roy & à la Reine qui fondoient en larmes, il mourut le douzieme de Nov. en son Hostel, & alla gouster au ciel les fruits de la victoire qu'il avoit remportée sur les Hugenots deux jours auparavât. ANN. 1567.

On luy rendit apres sa mort à peu pres les mesmes honneurs que l'on a coustume de rendre aux Rois. Son corps fut porté à Montmorency, dans le magnifique Mausolée que luy fit dresser la Connestable Magdeleine de Savoye, sa femme, une des Heroïnes de son siecle ; &

ANN. 1567. son cœur fut mis auprés de celuy de Henry II. son bon Maistre en l'Eglise des Celestins. Toute la France pleura sa mort, à la réserve des Huguenots, qui selon leur lasche coustume témoignerent la joye qu'ils en avoient par leurs satyres & par leurs libelles, qui comme les ombres dans un tableau ne servirent qu'à rehausser l'éclat de la gloire d'un si grand homme. Grand veritablement devant Dieu & devant les hommes dans toutes les perfections que l'on peut souhaiter, soit pour les vertus morales ou pour les chrestiennes, soit pour la paix, soit pour la guerre, soit pour le conseil, ou pour l'exécution, soit pour le maniement des affaires, ou pour les combats, s'estant trouvé en huit batailles où il fit toûjours le devoir d'un tres sage Capitanie & d'un tres-vaillant soldat sans jamais avoir reculé d'un seul pas. Mais sur tout tresgrand dans cét attachement inébranlable qu'il a toûjours eû à la Religion Catholique dont il fut le puissant appuy contre le Prince de Condé & les trois freres de Chastillon, quoy qu'ils fussent tous quatre ses neveux, & dans son inviolable fidelité au service de quatre Rois ses Maistres, sans qu'aucun pretexte ni de ressentiment, d'interest, d'honneur, ou d'engagement, ni aucune tentation de quelque nature qu'elle fust, l'en ait jamais pû détourner : ce qui doit rendre sa memoire venerable, principalement à tous les François, comme son nom & son meri-

rite l'ont esté durant sa vie, & le seront encore apres sa mort éternellement à toute la terre. ANN. 1567.

Voilà quelle fut la bataille de S. Denis, apres laquelle d'Andelot estant retourné le jour suivant desesperé de ne s'y estre pas trouvé, fit faire aux Protestans une assez mauvaise fanfaronerie. Car se voyant fortifiez de cette brigade qui pouvoit reparer en quelque maniere la perte qu'ils avoient faite le jour precedent, ils s'allerent remettre en bataille suivant son avis au mesme ordre qu'ils avoient tenu, & sous les mesmes Chefs; puis, pour montrer que bien loin de se croire vaincus, ils étoient en état d'agir en victorieux, ils occupent les postes où l'armée du Connestable estoit rangée, mettent le feu dans la Chappelle, & s'avancent tambour batant & trompettes sonnantes jusqu'aux barrieres du fauxbourg, provocant avec de grans cris au combat les Catoliques qu'ils sçavoient bien qui ne pouvoient sortir en l'estat où estoit le Connestable auquel on n'avoit point encore designé de successeur, à qui les autres Chefs, qui pouvoient pretendre à cét honneur, deussent obeïr sans difficulte. Ce qu'il y eût de ridicule en cette vaine entreprise des Huguenots, fut que se trouvant incommodez d'un seul moulin de pierre de taille environné d'un bon fossé, & bien percé de tous costez, d'où l'on tiroit sur eux force arquebusades, ils l'attaquerent avec toute

ANN. 1567. leur Infanterie sous leurs plus braves Capitaines Vallefreniere & Beauregard mais ils en furent toûjours repoussez par le Capitaine Guerry Parisien qui le defendoit avec peu de soldats; de sorte qu'apres avoir perdu leurs plus vaillans hommes à cette attaque, ils furent contraints de s'en retourner à S. Denis au son de leurs trompettes pour couvrir leur honte, mais suivis des huées & des cris des Parisiens & des soldats du moulin, qui fut depuis appellé le Moulin Guerry, du nom de ce genereux Capitaine, que le Roy, en recompense de cette action, éleva à de plus hautes charges dans l'armée.

Au reste comme en donnant la bataille le Connestable pretendoit chasser les rebelles de leurs postes, on recût encor deux jours apres sa mort ce fruit de sa victoire. Car craignant que l'armée Royale, qui se fortifioit tous les jours, & devant laquelle ils n'eussent plus osé paroitre en rase campagne, n'enlevât leurs quartiers, ils en sortirent le quinzieme de Novembre, & furent audevant des troupes qui leur venoient de Guyenne, de Xaintonge, & du Poitou, & qu'ils receûrent à Pont sur Yonne, où l'ayant pris d'assaut, ils firent tout passer, jusqu'aux enfans mesme, avec une barbare cruauté, par le fil de l'Epée. Apres quoy ils passent la Seine à Nogent ; puis detournant à gauche, ils vont passer la Marne à Espernay, d'où ils tirent vers la Lorraine, pour y joindre le grand secours

qu'ils

qu'ils attendoient de l'Allemagne. Car dés le commencement de ces troubles ils avoient envoyé vers les Princes Protestans implorer leur assistance, contre ceux, disoient-ils, qui ne leur faisoient la guerre qu'en haine de leur Religion, dont ils ne vouloient pas souffrir qu'ils eussent l'exercice. Le Roy aussi de son costé y envoya Bernardin Bochetel Evesque de Rennes, retourné depuis peu de son Ambassade auprés de l'Empereur, & puis le jeune Lansac, pour faire entendre à ces Princes qu'il ne s'agissoit nullement de la Religion Protestante, dont l'exercice leur avoit esté permis conformement à l'edit de Pacification qu'ils avoient accepté ; que c'estoit icy la cause commune de tous les Souverains, & singulierement des Princes d'Allemagne alliez du Roy, avec lequel ils se devoient joindre contre des rebelles, qui par un execrable attentat avoient pris les armes pour se saisir de la personne du Roy, qu'ils avoient mesme entrepris d'assieger dans sa Capitale, devant laquelle on en estoit venu à la bataille qu'ils avoient perduë. ANN. 1567.

Ces deux habiles hommes s'aquiterent si bien de leur commission, que ces Princes, presque tous Lutheriens, detestant la rebellion de ces Calvinistes, qu'ils n'aimoient pas trop d'ailleurs, protesterent qu'ils vouloient toûjours demeureur dans l'alliance qu'ils avoient avec le Roy. Et Iean Guillaume second fils d'Auguste Duc de

ANN. 1567. Saxe s'engagea mesme à lever des Reitres pour le service de Sa Majesté. Il fallut donc avoir recours au Calvinistes. Car encore
1552. que par la Pacification de Passau, & par
1555. l'Edit d'Ausbourg, il n'y eust de toutes les heresies que le Lutheranisme selon la Confession d'Ausbourg dont l'exercice fust permis dans l'Empire: les Empereurs neanmoins qui ont succedé à Charles-Quint n'ayant pas eû autant de force ni d'autorité qu'en avoit ce grand Prince pour faire observer ces Edits, ont esté obligez, pour vivre en paix, de laisser aux Princes & aux villes Imperiales la liberté de professer le Calvinisme, que les Ministres de Zurich & ceux de Geneve, & entre
1557. autres Farel & Beze qui assisterent à la Conference de Wormes porterent en Allemagne.

Histoire du Lutheran. l. 5.

Il y fut receû dans quelques Estats, & toleré dans d'autres: mais la pluspart l'ont rejetté, en ayant mesme plus d'aversion que de ce qu'ils appellent la Papauté. Il s'est aussi glisse dans la Pologne, dans la Transilvanie, & dans la Hongrie, où selon l'ordinaire de cette heresie il n'a pas manqué d'exciter ces troubles qui durent encore aujourd'huy, & qui par la division qu'il y a mise pourroient bien donner lieu au Turc de s'emparer enfin de tout le reste de ce beau Royaume. C est pourquoy Soliman, Prince aussi sage politique que grand conquerant, sçachant que la nouveauté, en matiere de Religion, cause

Flor. de Ram. l. 5.

toûjours dans les Etats des desordres semblables à ceux dont il sceût si bien profiter, ne voulut souffrir dans les conquestes qu'il fit en Hongrie que les seuls Catholiques, sans aucun melange de Novateurs. Il voulut mesme que le Prince de Transilvanie qu'il avoit pris sous sa protection, en chassast les Lutheriens, les Calvinistes, & les Ariens, qui y rentrerent apres sa mort, & y mirent enfin toutes choses dans une effroyable confusion. ANN. 1567.

Or le plus puissant de ceux qui avoient embrassé en Allemagne la doctrine de Calvin, estoit alors sans contredit Frideric III. Comte & Electeur Palatin, qui avoit succedé depuis huit ou neuf ans au Comte Palatin Othon de Baviere Duc de Neuborg mort sans enfans, & duquel il estoit cousin au septiéme degré, estant descendu comme luy, mais par un cadet, de l'Empereur Robert de Baviere. Cét Electeur estoit un Prince egalement sage & vaillant, qui avoit esté Catholique fort zelé, & avoit combatu sous Charles-Quint avec beaucoup de gloire contre les Princes Protestans, & en Autriche contre les Infidelles. Mais par un malheur semblable à celuy de ses deux derniers Predecesseurs Othon & Frideric II. qui de Catholiques se firent Lutheriens pour s'enrichir des biens d'Eglise, il se laissa seduire à la Princesse Marie de Brandebourg sa premiere femme qu'il aimoit tendrement, & se fit Lutherien comme

1559. *Daniel Pareus, Hist. Pal. David Chytr. Hist. Saxon. Addit. à Casteln. l. 6.*

ANN. 1567. 1559. elle, par amour & par interest. C'est pourquoy comme peu de temps apres ce changement il eût succedé à l'Electeur Othon & qu'il n'estoit pas trop bien persuadé de sa Religion, il ne fut pas fort difficile à Theodore de Beze & au Ministre Daniel Toussaints d'Orleans que Calvin luy envoya de Geneve avec quelques-uns de ses Livres, de le tourner du costé du Calvinisme, qui luy laissoit la mesme liberté de se saisir des biens d'Eglise, & luy ostoit les difficultez qu'il avoit sur le Mystere de la cene, où Calvin ne veut point d'autre presence du corps de Iesus-Christ que par la foy. Il établit donc par Edit cette nouvelle heresie dans ses Etats, ce qui luy attira la haine de tous les autres Princes Protestans Cela pourtant n'empescha pas que ses Sujets ne la suivissent avec la mesme facilité qu'ils la quitterent sous l'Electeur Loüis son fils aisné, qui rétablit le Lutheranisme qu'ils abandonnerent encor apres sa mort pour suivre de nouveau le Calvinisme sous la Regence de son frere Iean Casimir Tuteur du jeune Electeur son neveu. Tant ces pauvres peuples ont d'indifference pour toute sorte de Religions, qu'ils sont toujours tout prests d'embrasser ou d'abandonner comme il plaist à leurs Princes.

Flor. de Ram. l. 5.

Hist. du Luther. l. 6.

Les Deputez des Huguenots n'ayant donc pû persuader aux Princes Lutheriens de les secourir au prejudice de l'alliance qu'ils avoient avec la France, s'adresserent

à cet Electeur Frideric III. qui depuis qu'il eût embrassé le Calvinisme avoit pris de secretes liaisons avec les Calvinistes de France & avec ceux des Païs-Bas; & ils negotierent si heureusement, que malgré toutes les puissantes sollicitations de l'Evesque de Rennes, ils en obtinrent un secours tres-considerable par l'entremise de Iean Casimir son second fils. Ce Prince qui étoit bien fait, & de beaucoup d'esprit avoit esté nourri à la Cour de Henry II. avant que Frideric son pere fust Electeur. Il y avoit appris l'exercice des armes, nostre Langue, nos interests, & nos manieres, & y avoit soigneusement cultivé l'amitié de l'Admiral & des Seigneurs Protestans, qui n'osoient encore alors se declarer ouvertement. C'est pourquoy comme il eut aquis à son retour beaucoup de credit aupres de son pere qui l'estimoit fort pour ses belles qualitez, il fut comme le nœud de la liaison & de l'intelligence que cet Electeur eut depuis avec eux; & il sçeut si bien mesnager son esprit en leur faveur, qu'il luy persuada de l'envoyer à leur secours avec une armée de sept mille Reitres & de trois mille Lansquenets, ausquels, outre leur paye, ils avoient promis le pillage des bonnes Villes qu'ils prendroient.

ANN. 1567.

Addit. aux Memoir. l. 6.

Ce fut pour empescher cette jonction que le Duc d'Anjou, jeune Pr. de quinze à seize ans, qui apres la mort du Connestab. avoit esté declaré Lt. Gener. representant

ANN. 1567. la personne du Roy dans tous ses Etats, se mit avec l'armée Royale à poursuivre les rebelles, qu'il trouva sur la fin du mois de Decembre logez dans cette grande plaine qui est entre Chalons & Nostre-Dame de l'Espine. On ne pouvoit trouver une plus belle occasion de les combatre avec tout l'avantage qu'on pouvoit raisonnablement souhaiter pour en remporter une pleine victoire. L'armée estoit tres-forte, ayant receû de nouveau les troupes de Guyenne que M. de Terride y avoit amenées, consistantes en plus de douze cens chevaux, tant Gens-d'armes que Chevaux legers, & huit mille hommes de pied. Celles des Huguenots au contraire estoient non seulement beaucoup plus foibles, mais tout en desordre, pour avoir fait de fort longues traites par le plus mauvais temps du monde, la pluspart de leurs chevaux estant déferrez, & leurs fantassins se trouvant presque tous les pieds nus: outre que le brave Timoleon de Cossé, Comte de Brissac, leur avoit enlevé deux ou trois quartiers pres de Châlons, ce qui les avoit fort déconcertées. Et neanmoins, soit que le Mareschal de Cossé son oncle, que la Reine avoit mis aupres du Duc, eust reçû ordre de ne rien hazarder, ou que la goute l'eust empesché de monter à cheval, ou qu'il y eust de la negligence de son costé, comme on l'en accusa, il est certain qu'on s'arresta deux jours, pendant lesquels le Prince de Condé, qui vit l'extreme dan-

Brantosme.

ger

ger où il estoit, fit une si grande diligence, qu'il passa la Meuse à Saint Mihiel, d'où il fut bientost au Pont-à-Mousson, où il joignit les Allemans.

Ainsi se trouvant une bonne armée de plus de trente-cinq mille hommes, au lieu de rebrousser chemin par un païs que lui-mesme avoit desolé, il va repasser la Meuse, la Marne & la Seine, en remontant jusqu'à leurs sources, & l'Yonne à Auxerre, où les Huguenots avoient garnison; puis ayant traversé tout à son aise le Gastinois & la Beausse, il alla mettre le siege devant Chartres le vingt-troisieme de Fevrier, pour avoir une ville de cette importance, qui luy fournist dequoy satisfaire ses Reitres & ses Lansquenets, & d'où il pust extremement incommoder Paris. Il croyoit l'emporter en tres-peu de jours. Mais Antoine de Lignieres la defendit si bien avec quatre mille bons hommes qui s'y estoient jettez, qu'apres un mois de siege il ne se trouva gueres plus avancé qu'il l'estoit en le commençant, & cela fut cause en partie que la paix, de laquelle on traitoit depuis quelques jours, se conclut à Longjumeau entre les Deputez du Roy & ceux du Prince. ANN. 1567. *d'Aubig.*

On la souhaittoit à la Cour pour bien des raisons. Les Huguenots qui s'estoient soulevez dans toutes les Provinces de delà la Loire, & principalement dans le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, y faisoient la guerre sous de bons Chefs, & s'y

ANN. 1568. estoient emparez de plusieurs bonnes places. Les Vicomtes de Bourniquet, Paulin, Montclar & Verbelay avec Mouvans l'un des principaux Chefs des Huguenots, & sept à huit mille hommes ayant rasseûré Orleans où estoient la Princesse & les Dames Huguenotes, avoient pris Blois, puis s'estoient allé joindre à l'armée du Prince. On craignoit toûjours qu'il ne prist Chartres, & sur tout que le Duc Iean Guillaume de Saxe, que le sieur de Castelnau Mauvissiere avoit amené jusques à Rhetel avec cinq à six mille Reitres au secours du Roy, ne s'entendist, & ne se joignist enfin avec le Duc Jean Casimir son beaufrere, pour profiter de nos divisions, & s'enrichir à nos dépens, en pillant & ravageant les plus belles Provinces du Royaume. D'autre part, le Prince qui se voyoit réduit à des grandes extremitez, parce qu'il ne pouvoit satisfaire ses Allemans, qui demandoient avec de grandes menaces l'argent qu'on leur avoit promis, & que la Noblesse qui se ruinoit en le servant, commençoit à se retirer, fut bien-aise de sortir de cet embarras, en acceptant les conditions qu'on luy avoit offertes plus d'une fois depuis la bataille de St. Denis, & que les Seigneurs qui l'acompagnoient, excepté l'Admiral, trouvoient qu'il ne pouvoit alors raisonnablement refuser.

On traita donc alors de bonne foy des deux costez à Longjumeau, où le Prince

envoya pour cette importante negotiation le Cardinal de Chastillon qu'il sçavoit estre plus enclin que toutes les autres à la paix, de laquelle il avoit deja traité deux ou trois fois durant le cours de cette guerre. Les Deputez du Roi furent Armand de Gontaut de Biron, que son rare merite & ses longs services éleverent depuis à la dignité de Mareschal de France, & Henry de Mesmes sieur de Malassise & de Roissy, Conseiller d'Etat. C'est celuy qui ayant fait revivre en sa personne les grandes qualitez du celebre Jean Jaques de Mesmes que François I. tira de la Cour du Roy de Navarre pour en faire un des plus rares ornemens de la sienne, les a transmises à ses illustres descendans, à Jean Jacques son fils Doyen des Conseillers d'Etat, & sur tout à ses trois petits-fils Henry & Jean Antoine, que nous avons veûs s'aquiter avec tant d'honneur & d'integrité de la Charge de President au Mortier dans le premier & le plus auguste Parlement de France; & Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Surintendant des Finances, & Plenipotentiaire à Munster, où il fit ce Traité si glorieux & si avantageux au Roy & à ses Alliez, en execution duquel & de celuy de Nimegues qui le confirme, la Ville de Strasbourg, la plus puissante de l'Alsace, vient de rendre l'obeïssance qu'elle doit à ce grand Monarque son Souverain Seigneur & son Protecteur, en recevant ses troupes. C'est ce mesme Traité qui

ANN. 1568.

La Poplin. d'Aubig. Mezeray. Dupleix.

ANN. 1568. a depuis servi de fondement à la paix generale dont nous joüissons aujourd'huy. Et cela mesme est un honneur dont ce fameux Comte d'Avaux, qui fut en cette importante occasion l'Ange de Paix, semble avoir herité de son ayeul Henry de Mesmes, qui eût la gloire d'avoir terminé la seconde & la troisieme guerre, en traitant si adroitement avec les Huguenots, qu'il leur accorda moins que ce que le Roy luy avoit permis par ses instructions secretes de leur accorder.

Memoir. du sieur de Mesm. dans les Addit á Castel. l. 7. c. 12.

Ainsi la paix se fit à Longjumeau, quoy que Monsieur qui avoit renforcé ses troupes de celles que le Duc de Nevers avoit amenées d'Italie, eust mieux aimé qu'on allast droit aux ennemis pour les combatre. Elle fut publiée par un Edit du vingt-troisieme de Mars, dont les principaux articles furent, *Que l'Edit de la Pacification d'Orleans seroit observé purement & simplement, sans avoir égard aux restrictions & aux modifications que l'on y avoit depuis apportées, & que le Roy declaroit nulles : Qu'il y auroit abolition generale pour tout le passé : Que les Huguenots rentreroient dans tous leurs biens, charges & honneurs dont on les avoit depoüillez : que le Roy tiendroit le Prince pour son bon parent, & tous ceux qui l'avoient suivi pour ses fidelles Sujets & serviteurs, mais à la charge qu'ils desarmeroient sur le champ : Qu'ils renonceroient à toutes ligues & associations dedans & dehors le Royaume :*

Qu'ils

Qu'ils ne feroient aucune levée de deniers ni d'hommes, & qu'ils remettroient promptement entre les mains de sa Majesté toutes les villes & toutes les places qu'ils avoient occupées. Au reste le Roy s'obligea de payer ce qu'on avoit promis aux Allemans qui furent enfin renvoyez en leur Païs. Voilà ce qu'on appella la petite Paix, laquelle fut rompuë dés le mois d'Aoust de cette mesme année, parce que contre le Traité qu'on venoit de faire, on ne voulut pas rendre au Roy Sancerre, Montauban, Milhaud, Cahors, Albi & Castres, mais sur tout la Rochelle, dont la rebellion manifestement soustenuë par les Chefs des Huguenots qui en vouloiẽt faire leur fort fut la vraye cause de cette rupture : c'est ce qu'il faut maintenant que je fasse voir. ANN. 1568.

La Rochelle, ville tres-forte, située sur la coste de cette partie du Poitou qu'on appelle Païs d'Aunix, avec un tresbon havre où l'Ocean se jette deux fois le jour par une baye longue de plus de deux mille pas, avoit receû de fort grands privileges de nos Rois, & singulierement de Charles V. sous le Regne duquel ayant secoûé le joug des Anglois, elle s'estoit reünie d'elle-mesme à la Couronne. Elle avoit un Gouverneur qui representoit la personne du Roy, & un Conseil ou Corps de Ville composé de cent Bourgeois, divisez en Pairs & en Eschevins, du nombre desquels on élisoit tous les ans huit jours apres Pasques, trois personnes qu'on presentoit au Roy *La Poplin Mezeray*

ANN. 1568. Roy ou au Gouverneur, qui choisissoit celuy des trois qu'il luy plaisoit, pour exercer la suprême Magistrature l'année suivante sous le nom de Maire ; & ce Magistrat estoit si puissant & si reveré dans la Ville, que le parti pour lequel il se declaroit, quand il y en avoit plusieurs, l'emportoit indubitablement toûjours pardessus tous les autres.

Or comme l'heresie s'estoit fort repanduë dans ces Provinces de delà la Loire, particulierement dans la Guyenne & dans le Poitou, le nombre des Huguenots qui se trouvoient dans la Rochelle estoit alors déja plus grand que celui des Catholiques. Et neanmoins comme on avoit toûjours eú grand soin que celuy qu'on choisissoit pour Maire fust du nombre des Catholiques, le parti de ceux-cy, quoy-que plus petit en nombre que l'autre, estoit le plus fort, & ensuite la Ville s'estoit toûjours conservée dans l'obeïssance & la fidelité qu'elle doit au Roy. Mais il arriva, par un grand malheur pour la Religion & pour l'Etat, qu'un des plus riches de la ville, & grand Partisan des Huguenots, nommé Trucharez, fut éleu Maire à la recommandation du Gouverneur, qui estoit Guy Chabot Baron de Jarnac, celui-là-mesme
1547. qui vingt ans auparavant avoit tué François de Vivonne de la Chastaigneraye en ce fameux duel, le dernier qui se fit en France en champ clos, & en presence de toute la Cour, au commencement du Regne

gne de Henry II. Ce Gouverneur gagné par Trucharez, & irrité de ce que le Maire precedent, qui avoit rendu ce Huguenot extremement suspect au Roy, s'estoit adressé tout droit à Sa Majesté pour luy presenter les noms de trois eleûs, afin qu'elle en nommast un autre que ce Trucharez, écrivit au contraire si avantageusement en sa faveur en repondant de sa fidelité, qu'il fut choisi entre les trois, & mis en possession de sa Charge l'année suivante. Et ce fut-là la perte de la Ville pour le Roy, & du Gouvernement pour Jarnac, qui avoit fait la faute, en se laissant abuser par ce Huguenot qui le trompa. ANN. 1568.

Car ce nouveau Maire, qui entretenoit une secrete intelligence avec le Prince de Condé, aupres duquel il avoit un cousin nommé St. Hermine, ne manqua pas durant ces seconds troubles de se mettre à la teste des Huguenots, qui estoient alors sans contredit les plus puissans dans la Rochelle, de se declarer pour le Prince, & de recevoir de sa part St. Hermine pour Gouverneur au lieu de Jarnac, qui fut obligé de se retirer. Ensuite on mit dehors tous ceux qui refuserent de prester le serment que tout le Corps de Ville & tous les autres habitans firent d'obeïr à ce Lieutenant du Prince comme à leur Gouverneur, & d'employer leurs biens & leurs vies pour la Religion Protestante qu'ils embrasserent, en abolissant tout exercice de la Catolique. Cela rehaussa bien fort le cou-

ANN. 1568. courage au Chefs des rebelles, qui regardoient cette ville comme la Capitale de cette nouvelle espece de Republique, qu'ils avoient deslors dessein d'establir, particulierement dans ces Provinces qui sont au-delà de Loire, où il y avoit beaucoup plus de Huguenots que dans les autres. C'est pourquoy Montluc receût ordre d'assieger promptement la Ville, ce qu'il alloit faire avec le Comte du Lude Gouverneur du Poitou, le Baron de Jarnac & le sieur de Pons; & il y a de l'apparence qu'il eust reüssi en cette entreprise, si la paix, qui se fit, & fut publiée sur ces entrefaites, ne l'eust rompuë.

Mais il s'en fallut bien que les Rochelois en observassent les conditions aussi religieusement que le Roy fit à leur égard en cette occasion. Car nonobstant toutes les belles protestations de leur obeïssance & fidelité au service du Roy, ils ne voulurent jamais recevoir ni Jarnac, ni apres luy le Mareschal de Vieilleville avec garnison, aleguant, pour s'en excuser, leurs Privileges, comme si ces Privileges eussent deû empescher que le Roy ne fust Maistre de leur ville selon l'Edit de Pacification, & qu'il n'y mist garnison pour le bien & la seûreté de l'Etat, comme François I. & Henry II. avoient déja fait pour s'asseurer de leur fidelité dont ils avoient eû raison de se défier. De plus, on eût avis à la Cour que ces mesmes gens qui refusoient l'entrée de leur ville aux soldats du Roy,

Casteln. l. 7. Addit. aux Mem.

Roy, y avoient receû plusieurs des principaux Chefs Hugenots, St. Cyre, Chasteller-Portaut, Champigny, la Riviere, & le Comte de la Rochefoucaut qui s'y estoit jetté avec toute sa maison: de plus, que contre la traité de Paix on y continuoit les fortifications selon l'ordonnance de ce Comte, qui en faisoit tracer encore de nouvelles, & qu'on y equipoit grand nombre de vaisseaux de guerre; qu'on n'y vouloit pas souffrir que les Catholiques fussent rétabils dans leurs biens & dans leurs charges, & qu'on les maltraitoit si fort, & surtout les Ecclesiastiques, que la plusspart avoient esté contraints de se retirer ailleurs; & enfin que le Capitaine Puviaut estoit allé de leur part recevoir les ordres de Monsieur le Prince qui leur avoit fait dire qu'il falloit differer à prendre les armes, jusques à ce que les Reitres qu'on levoit pour luy en Allemagne le fussent venu joindre. ANN. 1568.

Apres cela on ne douta plus à la Cour que le Prince & l'Admiral ne se preparassent à la guerre, & qu'ils n'agissent de concert avec ces villes, qui contre l'Edit de Pacification refusoient de se remettre entre les mains du Roy. Sur quoy l'on resolut de faire, avec beaucoup de justice, ce qu'ils avoient tasché tres-injustement d'executer au commencement des seconds troubles, c'est-à-dire, de les surprendre, & de les enlever, comme ils avoient tasché de se saisir

de

ANN 1568. de la personne du Roy à Monceaux. Voilà la veritable cause de la troisieme guerre des Huguenots, qui leur fut encore plus funeste que les deux autres. Et l'on ne peut pas dire ce que leurs Auteurs ont écrit, que la paix fut rompuë parce qu'on les avoit voulu surprendre; au contraire, on resolut de les surprendre, parce qu'ils avoient violé la paix par tant d'infractions si manifestes du traité qu'on venoit de leur accorder.

Brantosme. La Popliniere. Hist. de France.

Le Prince s'estoit retiré en sa maison de Noyers en Bourgogne, faisant semblant de ne songer qu'à y vivre en repos, & à joüir des plaisirs innocens de la campagne; & l'Admiral qui estoit à Tanlay, peu loin de là, ne manquoit guerres d'aller tous les jours conferer avec lui. Le Mareschal de Tavannes, Lieutenant du Roy en Bourgogne, tres-attaché à la maison de Guise, & grand confident de la Reine Catherine, entreprit de les enlever tous deux selon l'ordre qu'il en avoit receû; & déja les choses sembloient estre toutes disposées à faire reüssir cette entreprise, lors qu'elle fut decouverte par une letre interceptée du Mareschal, qui écrivoit à la Cour *Ie tiens la beste dans les toiles, hastez-vous de faire avancer nos gens:* c'estoient les Régimens de Goas & de Piedmont, & quelques Compagnies de Gendarmes, qui en faisant semblant d'aller ailleurs, & changeant souvent de logis, s'approchoient insensiblement de Noyers pour in-

Brantosme, éloge du Mareschal de Tavannes.

investir le Prince. Alors il resolut d'executer promptement le dessein qu'il avoit déja pris de se retirer à la Rochelle; & là-dessus il envoye Teligny au Roy, avec une longue Requeste toute remplie de plaintes, sur lesquelles il feignoit d'attendre en repos la réponse, afin d'empescher qu'on ne se hastast de le prevenir. Mais deux jours apres, qui fut le vingt-cinquiéme d'Aoust, il partit de Noyers avec la Princesse sa femme, les petits Princes ses enfans, & l'Admiral, suivis seulement de cinquante chevaux pour marcher plus viste & à petit bruit, passe la riviere de Loire à gué pres de Sancerre, puis sa petite troupe se grossissant à tout moment par le concours de la Noblesse Huguenote qui accouroit à luy de toutes parts, il se rendit le dix-neuviéme de Septembre à la Rochelle, où presque au mesme temps la Reine de Navarre le vint joindre avec son fils le Prince de Bearn, trois Regimens d'Infanterie & huit Cornetes de Cavalerie-Legere, que les Capitaines Piles, Montamar frere de Fontrailles Senechal d'Armagnac, & Saint Megrin luy avoient amenez sur son passage. ANN. 1568.

Presque aussitost d'Andelot, accompagné du Vidame de Chartres, de Montgommery, de la Noüë, de Lavardin, & de quelques autres Seigneurs Huguenots avec plus de quatre mille hommes qu'ils avoient tirez de Normandie, de Bretagne, du Maine & d'Anjou, trouva moyen

de

ANN. 1568. de paſſer la Loire à un gué inconnu, un peu au deſſus du Pont de Cé, tous les autres paſſages eſtant gardez par les troupes du Roy. Toutes ces forces eſtant jointes à celles du Prince, ils ſe rendirent maiſtres en tres-peu de temps de la pluſpart des villes du Poitou, de la Xaintonge & de l'Angoumois. Ils y exercerent d'effroyables cruautez contre les Catholiques, ſoit qu'ils ſe rendiſſent, ou qu'on les priſt de force, mais ſur tout à la priſe d'Angouleſme, où comme l'Admiral faiſoit pendre en ſa preſence le Gardien des Cordeliers, grand homme de bien, & tres-zelé Predicateur, ce bon Pere nommé Michel Grellet luy dit ſur l'echelle d'un ton de Prophete, que comme il imitoit la furieuſe Jezabel, en perſecutant impitoyablement les vrais ſerviteurs de Dieu, un jour viendroit que Dieu juſte vengeur de pareils crimes le traiteroit de la meſme maniere qu'elle le fut, qu'il ſeroit precipité comme elle du haut d'une feneſtre, & que ſon corps ſeroit dechiré plus cruellement encore que ne le fut celuy de cette impie & miſerable Reine. L'Evenement fit connoiſtre quatre ans apres que ce que dit ce ſaint Cordelier, inſpiré de Dieu au bienheureux moment de ſon martire, fut une veritable prophetie.

Hiſtoire des cruautez des Huguenots.

Cependant le Roy juſtement irrité contre les Huguenots, revoque tous les Edits qu'on avoit faits en leur faveur, & en fait publier un nouveau, par lequel il de-

defend dans tout ſon Royaume l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, & ſuſpend de leurs Charges & de leurs Offices tous ceux qui refuſeront d'en faire hautement profeſſion. Puis tandis qu'il aſſemble toutes ſes forces pour en faire une puiſſante armee ſous la conduite de Monſieur, il fait paſſer Loire au Duc de Montpenſier, accompagné du jeune Duc de Guiſe, qui commençoit à faire ſes premieres armes, du Vicomte de Martigues, de Matignon, de la Chatre & de Briſſac, avec leurs Regimens de Cavalerie & d'Infanterie, pour s'oppoſer au paſſage de Iaques Cruſol Seigneur d'Aſſier, & depuis Duc d'Uſez, qui avec d'Ambres, Montbrun, Mouvans & Pierre Gourde menoient au Prince les troupes Proteſtantes du Dauphiné, de Provence & de Languedoc, qui ne faiſoient gueres moins de dix-huit à vingt mille hommes. Comme les troupes Royales eſtoient beaucoup plus foibles, tout ce qu'elles purent faire fut de ſurprendre à Meſſignac, dans le Perigord, Mouvans & Pierre Gourde, qui s'eſtoient détachez de leur gros, & de leur tailler en pieces plus de trois mille hommes dans un combat où ces deux fameux Capitaines perdirent la vie. Apres quoy, comme toute l'armée Proteſtante, extremement forte par la jonction des troupes de d'Aſſier, laquelle ſe fit à Aubeterre, ſe mit à les pourſuivre : le Duc de Montpenſier ſe retira en bon ordre & ſans

ANN. 1568.

Caſteln. La Poplin. Hiſ. de Fr. d'Aubig. &c.

ANN. 1568. sans aucune perte à Chastelleraut, où l'armée de Monsieur le vint joindre. Ainsi, comme on estoit à peu pres egalement fort des deux costez, on crut qu'on en viendroit bientost à la bataille, que les uns & les autres desiroient : mais enfin apres quelques petits combats, & la prise & reprise de quelques places de peu d'importance, la rigueur extraordinaire de l'hiver, les pluyes, & sur tout le vergias, contraignirent les deux armées de se retirer apres avoir esté trois jours consecutivement en bataille l'une devant l'autre pres de Loudun sans se pouvoir joindre. Celle du Duc d'Anjou prit ses quartiers, partie vers Chinon & aux environs de Saumur deçà & delà Loire, & partie dans le Limosin où les Huguenots n'avoient rien; & celle du Prince & de l'Admiral en Poitou. Pour eux, ils se logerent avec la plûpart des hauts Officiers à Niort, où la Reine de Navarre le fut trouver.

Ce fut-là que ne trouvant pas qu'ils eussent assez de ce que la Reine Elizabet leur avoit envoyé d'argent à la sollicitation du Card. de Chastillon, qui de son Chasteau pres de Beauvais où il estoit au commencement de ces troubles, s'estoit sauvé en Angleterre, ils s'aviserent de vendre les biens des Ecclesiastiques, d'où ils tirerent de tres-grandes sommes. De plus, ils resolurent de se remettre en campagne aussitost que le temps le leur permettroit, & de se saisir de quelque passage sur Loire,

pour

pour recueïllir ceux de leurs partisans de ces Provinces qui n'avoient peu les joindre, & pour aller au-devant des Reitres du Duc des deux Ponts qu'ils attendoient. Mais le Mareschal de Tavannes, qui estoit Chef du Conseil de Monsieur, ayant decouvert leur dessein, fit resoudre qu'on les previendroit, & que l'on iroit droit à eux pour les combatre, ou pour les obliger à se renfermer dans leurs places. Ainsi Monsieur ayant promptement ramassé ce qu'il avoit de troupes dans les quartiers proche de Loire, ala joindre les autres dans le Limosin, & s'estant mis à la teste de son armée extremement fortifiée par les troupes que le Comte de Tende, le jeune Montluc & Joyeuse, luy avoient amenées de Provence, de Guyenne & de Languedoc, & par les deux mille Reitres du Rhingrave & de Bassompierre, il passe la Vienne à Confoulant, s'avance vers la Charente, prend d'abord Chasteau-neuf sur cette riviere, & s'y loge le neuvieme de Mars, resolu de passer pour marcher contre les Rebelles, qui s'estoient reünis en corps d'armée dans la Xaintonge pour luy empescher le passage de la riviere. ANN. 1568.

Il faut avoüer icy de bonne foy, que l'Admiral quelque grand General d'armée qu'il fust, ou qu'on le croyoit estre, fit en cette occasion trois fautes remarquables, qu'on auroit de la peine à pardonner en un jeune Capitaine. L'armée des Huguenots estoit fort diminuée par la perte de cinq à

ANN. 1568. six mille soldats, que les maladies avoient enlevez durant l'hiver, & par la desertion de plusieurs autres qui s'estoient retirez dans leurs maisons. D'ailleurs les Vicomtes de Bourniquel, Montclar, Paulin & Gordon, qui estoient avec sept à huit mille hommes à Montauban, d'où ils faisoient sans cesse une cruelle guerre aux Catholiques, avoient refusé de s'aller joindre aux Princes, de peur, disoient-ils, d'abandonner le Païs à la discretion de leurs ennemis qui profiteroient de leur absence; & le fameux Capitaine Piles qui les estoit allé solliciter, n'avoit pû amener du Quercy, du Perigord & de la Guyenne que douze cens arquebusiers & deux cens chevaux. C'est pourquoy les Chefs Protestans avoient resolu de passer du Poitou en Xaintonge, pour garder les passages de la Charente, ou du moins pour se poster en sorte qu'on ne les pust contraindre d'en venir à la bataille; ce qu'ils pouvoient faire aisément en se retirant de bonne heure dans les postes avantageux, qu'ils avoient le long de la Charente depuis Chasteau-neuf jusqu'à Saintes. Et neanmoins l'Admiral, à qui le Prince se fioit de la conduite de l'armée, & qui luy avoit fort recommandé ces deux choses, ne pût faire ni l'une ni l'autre; & de plus quand on en fut venu aux mains, il abandonna le Prince au plus fort de la meslée d'une maniere encore plus honteuse qu'à la journée de Dreux.

Voicy

Voicy en peu de mots comme la chose se passa. ANN. 1568.

Le Duc d'Anjou s'estant rendu maistre de Chasteau-neuf, trouva que les ennemis en avoient rompu le pont, & qu'il y avoit de l'autre coste de la Riviere un grand corps de Cavalerie & d'Infanterie, que l'Admiral y avoit mis pour garder ce passage Mais ce vieux Capitaine, qui passoit parmi ses Huguenots pour le plus adroit & le plus avise de tous les hommes principalement en ruse de guerre, se laissa tromper par un jeune General, qui se servit en cette occasion d'un tres-beau stratageme. Car ayant fait semblant d'abandonner le dessein de passer à Chasteauneuf, il en partit le Vendredy onzieme de Mars, & rebroussant chemin s'en alla investir Cognac, comme s'il eust voulu l'attaquer. L'Admiral qui eust peur qu'il ne s'en emparast d'abord, alla promptement avec l'avant-garde au secours du Prince qui y estoit avec tres-peu de gens, parce que ses troupes estoient distribuées en plusieurs quartiers assez esloignez les uns des autres, au dessus & au dessous de la riviere. Il fut aussi bientost suivi de celles qui estoient postées vis-à-vis de Chasteau-neuf; de sorte que Biron & le President de Birague, que Monsieur y avoit laissez, eurent le temps & la commodité de faire travailler en repos & en diligence a la reparation du vieux pont, & à en faire un nouveau de bateaux, pendant que

Casteln l. 7. c. 3. & suiv. Addit. aux Memoir. La Poplin Hist. de Fr. de Davila, &c. La Noüe, Disc. Polit. & Milit.

ANN. 1568. Monſieur amuſoit les ennemis qui faiſoient tirer force canonades de la ville ſur ſes troupes, & qui furent en bataille durant tout le jour à ſa veuë, la Riviere entre deux. Mais il s'en retourna la nuit à Chaſteau-neuf où il demeura tout le jour ſuivant, pour faire travailler aux ponts, qui ne purent eſtre achevez que ſur le minuit; & pour mieux tromper l'ennemi, il diſpoſa de telle ſorte huit cens hommes de pied & quatre cens chevaux ſur les hauteurs qui ſont pres de Chaſteau-neuf au deça de l'eau, qu'il paroiſſoit de loin que ce fuſt là le gros de l'armée.

Cependant le Prince voyant que le Duc d'Anjou s'eſtoit retiré, s'alla poſter le même jour avec la bataille à Jarnac & aux environs pour garder le bas de la riviere; & l'Admiral avec l'avant-garde reprit le poſte de Baſſac où il eſtoit auparavant, peu loin delà, tirant vers Chaſteau-neuf, & receût ordre d'envoyer des gens vis-à-vis de cette petite ville, de peur que l'on ne tentaſt de nouveau ce paſſage, & ſur tout, quoy qu'il arrivaſt, de ne point du tout s'engager, & d'eviter la bataille que le Prince ne vouloit nullement hazarder avant qu'il euſt receû le reſte des troupes qu'il attendoit. Mais enfin l'Admiral, tout habile homme qu'il eſtoit, ne laiſſa pas de manquer à ces deux choſes, qui eſtoient de la derniere conſequence. Car ſoit qu'il euſt envoyé trop tard les troupes qui devoient garder le paſſage, ou qu'el-

qu'elles fussent trop foibles pour l'empe- ANN.
cher, ou qu'ayant crû que ce qu'elles de- 1568.
couvroient sur la montagne au de-là de Chasteau-neuf, estoit toute l'armée qui l'abandonnoit, elles se fussent écartées pour loger plus commodement dans les villages: il est certain que l'armée Catholique passa sur les deux ponts pendant la nuit du douzieme au treizieme sans resistance, & que l'Admiral fut extremement surpris, lors qu'un parti de cinquante ou soixante chevaux qui avoient veu l'avant-garde déja toute passée au point du jour le Dimanche treizieme de Mars luy en porta la nouvelle à Bassac.

Il fit icy une seconde faute plus grande encore que la premiere : car ayant voulu rappeller une partie de ses gens qui estoient en divers quartiers avant que de se retirer à Jarnac, il s'arresta trois heures entieres à les attendre ; de sorte qu'il donna loisir à l'avant-garde de l'armée Royale de l'atteindre, & de l'arrester dans sa marche. En effet, le jeune Duc de Guise qui n'avoit point de plus ardente passion que celle de venger la mort de son Pere sur l'Admiral, & le Vicomte de Martigues qui par sa valeur extraordinaire s'estoit aquis dans l'armée le glorieux titre de Soldat sans peur, s'estant detachez de l'avant-garde avec leurs Regimens de Cavalerie, accompagnez de Malicorne, de Pompadour, de Lansac, de Fervaques, & des autres

ANN. 1568. jeunes Seigneurs que les Huguenots appelloient les Epées dorées de la Cour, chargerent en queuë l'ennemi avec tant de furie, comme il sortoit de Bassac, que l'Admiral fut contraint de faire alte, & de tourner visage pour soustenir ses gens. On combatoit assez long-temps avant que de pouvoir forcer mille Arquebusiers qui faisoient un feu continuel sur les Catholiques à la faveur d'un ruisseau qu'ils bordoient pour en defendre le passage. Mais le brave Duc de Brissac l'ayant franchi le premier avec son Regiment, qui fut suivi de tous les autres, on les contraignit bien-tost d'abandonner ce poste en grand desordre ; & les celebres Capitaines la Noûë & la Loûë, qui avoient ordre de les soustenir, & de faire la retraite avec le Regiment de Puviaut, furent eux-mesmes envelopez, & faits prisonniers.

Ce fut sans doute un grand avantage pour l'armée Royale, & un malheur pour les Rebelles, que cet illustre François de la Noûë, surnommé Bras de fer, Gentilhomme d'une des plus anciennes Maisons de Bretagne, fut pris d'abord en ce premier choc avant la bataille, où il n'eust pas manqué de servir, à son ordinaire, fort utilement son parti. Car il est certain que c'estoit un des plus braves hommes de son temps, ainsi qu'il l'a fait voir par mille belles actions qu'il fit, particulierement apres qu'il eût quitté les Rebelles pour s'attacher au service du Roy.

On

On peut mesme le comparer, non seulement aux plus vaillans, mais aussi aux plus sages & aux plus sçavans Capitaines de l'Antiquité, comme il paroist par ses discours politiques & militaires, qui en netteté, en force, & en bon sens égalent ceux des Xenophons, des Polybes & des Cesars. Mais estant obligé, pour favoriser la retraite de son General, qui s'estoit laissé surprendre, de soustenir avec peu de troupes l'effort de presque toute l'avantgarde Catholique, qui luy vint tomber sur les bras, il fallut enfin ceder au plus fort, apres un combat long-temps opiniastré, tandis que d'Andelot, qui fit aussi en ce jour-là tout ce que peut faire un grand homme de guerre, defendoit un autre passage, pour donner lieu à l'Admiral de s'avancer toûjours vers Jarnac. AN N. 1568.

Cependant le Prince que ce General avoit fait avertir de l'extreme danger où il estoit, estant arrivé de Jarnac avec tout ce qu'il avoit de Cavalerie, que son Infanterie suivoit d'assez loin, vit bien qu'il estoit impossible d'eviter la bataille, où il se trouvoit engagé par la faute de l'Admiral. Mais comme il avoit le courage d'un Heros, & l'esprit aussi grand que le cœur; qu'il estoit toujours intrepide, & toujours present à soy dans l'extremité des plus grands perils: il s'y resolut sans balancer, & prit en mesme temps son champ de bataille tres-avantageusement dans un espace proportionné à ce qu'il avoit de trou-

ANN. 1568. pes, ayant à sa droite un estang, & sur la gauche une colline qui le couvroit. Il laissa cet endroit à l'Admiral, qui estant survenu sur ces entrefaites avec son frere qui l'avoit suivi d'assez pres, y rangea tout ce qui luy restoit de l'avantgarde & la Noblesse de Bretagne & de Normandie que d'Andelot luy avoit amenée. Le Comte de Montgommery eût la pointe droite avec les troupes de Languedoc & de Gascogne; & pour luy, il tint le milieu avec l'élite de sa Cavalerie & trois cens Gentilshommes, qui en cette fatale journée, laquelle fut la derniere de sa vie & de la leur aussi pour la pluspart, firent en combatant à ses costez tout ce qu'il eust peu esperer des plus vaillans hommes du monde.

Il luy survint en mesme temps un grand malheur, qui fut & le presage de sa perte & l'occasion qui fit éclater son courage heroïque d'une maniere qu'on ne peut assez admirer. Car un moment avant qu'il fallust aller à la charge, le Comte de la Rochefoucaut son beaufrere s'estant approché de luy sur un cheval fougueux, plus propre à estre domté au manege qu'à servir en un jour de bataille, il en receut un coup de pied qui luy cassa tout net l'os de la jambe. Sur quoy, comme on le vouloit faire retirer, *Non, non*, dit-il, en surmontant par la grandeur de son courage celle de la douleur, *nous n'avons besoin que de bras pour bien combatre. Apprenez Fran-*

Brantosme.

Addit. aux memoir. Mezeray.

François, que le Prince de Condé ayant une jambe cassée, est encore en état de donner bataille, & qu'il est incapable de se retirer devant un ennemi que nous voyons là tout prest à nous recevoir si nous le prevenons, ou à nous attaquer le premier si nous l'attendons. ANN. 1568.

En effet, pendant que ce Prince donnoit ses ordres pour ranger son armée, le Duc d'Anjou, qui avant que de sortir de Chasteau-neuf avoit receu le sacré Corps de Jesus-Christ avec la plusparr des Seigneurs pour se preparer au combat, étendit ses troupes dans la campagne vis à-vis des rebelles, & à peu pres dans le mesme ordre. Il mit à l'aisle gauche l'avantgarde, qui depuis les seconds troubles avoit toûjours esté commandée par le Duc de Montpensier. Ce Prince dont on a déja parlé, estoit Louïs de Bourbon, fils aîné de Louïs Prince de la Roche-sur-Yon, & de Louïse de Bourbon, fille de Gilbert de Montpensier qui mourut à Pouzzol apres la perte du Royaume de Naples, & sœur du Connestable de Bourbon, Princesse qui fut sans contredit l'une des plus rares merveilles de son siecle, pour ses excellentes vertus, pour son sens & son jugement, qu'elle eut toûjours tres-net & tres-solide jusqu'à son extreme vieillesse de cent ans, qui ne put pas mesme effacer tous les traits de cette beauté majestueuse, qui la rendoit venerable à toute la France. C'est d'elle que son fils, qui commen-

Brantôme, éloge du Duc de Montpensier.

ANN. 1568. mença la seconde branche de Montpensier dont il fut le premier Duc, receût les principes de cette pieté exemplaire dont il fit hautement profession dans une Cour où elle n'estoit gueres en honneur & en credit. Et comme il prenoit grand plaisir à se representer & a dire qu'il estoit du sang de Saint Loüis, il taschoit aussi de se rendre digne de cét honneur, en s'efforçant d'imiter les vertus de ce grand Saint, & sur tout son zele pour la Religion qu'il fit éclater principalement dans la guerre qu'il entreprit contre les Infidelles. C'est pour cela qu'il se declara l'ennemi irreconciliable des Huguenots, quoy-qu'un Prince de sa maison fust à leur teste. Il ne les pouvoit du tout souffrir. Il en nettoya ses Gouvernemens d'Anjou, de Touraine, & du Perche, où ils n'eussent osé paroitre; & son zele, qu'il ne sceût pas bien moderer, alla si loin, qu'il ne vouloit point leur donner de quartier. Il ne parloit à leur égard que de pendre; & quand il en tomboit quelques-uns entre ses mains par le sort des armes, il les envoyoit à l'heure mesme à un Cordelier qui le suivoit par tout, & aussitost que ce bon Pere les avoit un peu exhortez à se convertir, ce Prince les faisoit expedier sans remission, jusques là mesme qu'il ne put s'empescher de dire au plus honneste homme d'entre les Huguenots le vaillant & sage la Noüë, quand il fut pris immediatement avant la bataille, *Mon amy vous estes Huguenot,*

vostre

vostre procés est fait, songez à vostre conscience; & sans le Vicomte de Martigues qui le luy demanda, pretendant qu'il estoit son prisonnier, c'en estoit fait. ANN. 1568.

Voilà quel fut ce Duc de Montpensier, que sa devotion n'empescha pas d'estre grand Capitaine & tres-vaillant homme, ainsi qu'il le fit bien paroistre en cette bataille, où il fut à la pointe gauche, parce que le Duc de Guise demanda d'estre à la droite pour avoir en teste l'aisle gauche des ennemis où estoit l'Admiral, que ce jeune Prince, autant animé du desir de vengeance que de l'amour de la belle gloire, mouroit d'envie de joindre pour le combatre corps à corps, n'ayant jamais pû s'empescher de le regarder comme l'assassin de son pere. Aussi ce fut luy qui donna le premier avec le Vicomte de Martigues dans cette aisle gauche où le combat fut rude & sanglant par la brave & longue resistance que fit d'Andelot, secondé de la genereuse Noblesse Bretonne & Normande qui l'accompagnoit. Mais comme il arrivoit toûjours sur eux de nouveaux escadrons dont ils ne purent soustenir plus long-temps le furieux choc, toute cette avantgarde fut enfin rompuë, & mise en déroute avec l'Admiral qui se sauva comme les autres, laissant decouvert le flanc gauche du Prince qu'il avoit luy-mesme engagé si mal à propos dans ce malheureux combat. Le Duc de Montpensier en fit à peu prés autant

ANN. 1568. de l'autre costé, où ayant marché sur le ventre au Regiment de Fontrailles qui gardoit la chaussée de l'estang dans lequel la pluspart de ses gens furent renversez, il poussa le reste qu'il avoit en teste avec tant de vigueur, qu'apres un combat qui fut quelque temps opiniastré, tout enfin fut contraint de lascher le pied, & de chercher honteusement son salut dans la fuite.

Ainsi le Prince, qui estant venu furieusement a la charge avoit renversé les premiers qui l'affronterent, & percé l'escadron qu'il avoit en teste, fut miserablement abandonné des deux aisles, qui aprés avoir esté rompuës sans s'estre pû rallier, ne songerent plus qu à se sauver. C'est icy qu'il faut confesser que ce brave Prince eût trop de generosité de s'estre ainsi exposé à tout perdre, pour sauver l'Admiral qui s'estoit engagé contre ses ordres, & que celuy-cy en eût trop peu de s'estre retiré si viste, ou plûtost d'avoir fui, comme il fit, en laissant le Prince presque tout seul au milieu de tant d'ennemis. Car ce grand cœur ne pouvant se resoudre à reculer, & n'ayant plus que son escadron de trois cens Gentilshommes, la pluspart Poitevins & Saintongeois, ne laissa pas de donner teste baissée dans un gros de huit cens lances où estoit le Duc d'Anjou, qui combatit tres-vaillamment, ayant toûjours à ses costez le Mareschal de Tavannes qui ne le quittoit pas. Mais ce vieux

Ca-

Capitaine fit en mesme temps donner sur la droite les deux mille Reitres du Ringrave & de Bassompierre, qui prirent le Prince en flanc du costé de l'estang au mesme instant que le Duc de Guise & Martigues retournant de la chasse des fuyards, le prirent de l'autre costé par le flanc gauche, & que le Duc de Montpensier l'investit par derriere. Ainsi comme cet escadron fut envelopé de tous costez, ces vaillans hommes qui combatoient en desesperez, furent presque tous ou tuez ou faits prisonniers. ANN. 1568.

Sur tout la glorieuse action d'un vieux gentilhomme Huguenot nommé la Vergne merite les éloges de toute la posterité. Ce genereux vieillard voyant le Prince par terre apres que son cheval tout percé de coups fut tombé sous luy, le couvrit de son corps en combatant au milieu de vingt-cinq jeunes Gentilshommes tous ses neveux, & tint toûjours ferme avec cette vaillante troupe, jusques à ce qu'il tomba mort sur quinze de ces braves hommes tuez à ses pieds, & qu'on eût pris les autres dix. Pour le Prince, comme en l'estat où il estoit on ne put le remonter, il combatit encore comme il put sur son séant, & enfin ayant reconnu d'Argences & Saint Jean, deux braves Gentils-hommes qu'il connoissoit fort, il haussa la visiere, & se rendit leur prisonnier, en leur presentant son épée qu'ils receûrent avec toute sor- *Brantosme.*

AN N. 1568. te de respect. Mais le Baron de Montesquiou Capitaine des Gardes Suisses de Monsieur estant arrivé là sur ces entrefaites, & ayant sceû d'eux que c'estoit le Prince de Condé, *Tuez, tuez*, dît-il, & en jurant Dieu, luy va decharger dans la teste son pistolet, & le fait tomber roide mort au pied d'un arbre contre lequel il étoit appuyé. Ce fut là sans doute un coup detestable que l'on ne peut nullement excuser, sur tout dans un François qui devoit respecter & épargner le sang Royal, mesme dans le plus fort de la meslée, beaucoup plus apres le combat. On a dit que ce coup se fit par l'ordre expres du Duc d'Anjou, qui ne pouvant oublier l'entreprise de Meaux, qu'il crut que ce Prince avoit faite pour se venger de luy, apres en avoir esté si maltraité au souper de la Reine, avoit extremement recommandé à tous ses braves de le suivre, de le combatre à outrance, & de ne luy donner point du tout de quartier en quelque estat qu'ils le trouvassent. Ainsi mourut Loüis de Bourbon, Prince de Condé, dans la trente-neuvieme année de son âge, Prince qui dans un petit corps & contrefait, avoit une grandeur d'ame & d'esprit comparable à celle des plus grands hommes des siecles passez, & que l'on pourroit mettre au rang des Heros les plus signalez de l'Auguste Maison de Bourbon, s'il n'eust fletri tant de belles qualitez qui le rendoient l'un des plus aimables hommes du mon-

Brantosme, éloge du Prince.

monde, par le malheur qu'il eût de mourir les armes à la main dans sa double rebellion contre Dieu & contre son Roy. Mais si l'on a sujet de déplorer le malheur des deux premiers Princes de Condé Loüis & Henry, qui ont combatu de toute leur force jusqu'à la mort pour maintenir en France le parti de l'heresie: on peut dire aussi d autre part qu'ils ont eû le bonheur d'avoir laissé un successeur en la personne du feu Prince de Condé Henry de Bourbon, qui a toûjours esté l'un des plus zelez defenseurs de la vraye Religion qu'il a fait glorieusement triompher, en combatant par les armes les Huguenots rebelles, & par la plume ceux qui pretendoient faire revivre sous un autre nom une partie du Calvinisme. ANN. 1568.

Apres la mort du Prince, il n'y eût plus d'ennemi à combatre. Le champ de bataille avec les morts, les drapeaux & les prisonniers demeura libre au victorieux Duc d'Anjou, qui alla coucher à Jarnac dans le logis mesme du Prince, dont le corps fut porté sur une vieille asnesse, exposé à la veûë de toute l'armée. Spectacle pitoyable qui apprend aux Grands du monde, que Dieu peut confondre leur orgueïl, & l'abbaisser en un moment jusqu'au centre de la derniere bassesse, quand ils ont l'audace de s'élever contre l'autorité suprême de l'Eglise & des puissances legitimes ausquelles il veut qu'ils soient soumis comme tous les autres sujets. Son

corps

ANN. 1568. corps fut neanmoins rendu au Duc de Longueville son beaufrere, qui le fit porter à Vendosme dans le tombeau de ses Ancestres. Jacques Stuard, ce Capitaine Ecossois Huguenot determiné, qui à ce que l'on croit assassina le President Minard, & qui donna le coup mortel au Connestable à la bataille de Saint Denis, s'estant trouvé parmi les Prisonniers, fut aussi tué presque à la veuë de Monsieur dans son antichambre par Honorat de Savoye Marquis de Villars, qui transporté d'un excès de douleur dont il ne put estre le maistre en le voyant, le voulut immoler aux manes du grand Connestable son beaufrere, que cet Ecossois, l'un de ceux qui s'estoient devoûëz pour faire perir les trois fameux Chefs des Catholiques, avoit tué laschement, en luy appuyant par derriere son pistolet, avec plus de malignité que de courage. Les Huguenots perdirent en cette bataille assez peu de simples soldats, mais un tres-grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes, en quoy consistoit la principale force du parti. Les Catholiques n'y trouverent à dire que cinq ou six personnes de qualité, qui furent Monsalez Capitaine de haute reputation, Pierre de Monchy de Montcavrel, Guy du Parc Baron d Ingrande, Claude de Billy Baron de Prunay, le jeune Marcins, & Ferry de Choiseul, qui mourut peu apres de ses blesseures, ayant laissé d'Anne de Bethune, Vicomtesse d'Ho-

d'Hostel sa femme, Charles de Choiseul, ANN. 1568.
qui fut crée Mareschal de Praslin par le feu Roy, & Ferry de Choiseul Comte du Plessis, pere du feu Mareschal de Praslin Cesar de Choiseul, qui defit l'armée Espagnole à la bataille de Rhetel.

Voilà quelle fut l'issuë de cette fameuse journée de Jarnac, où le Calvinisme, cette hydre à plusieurs testes, receut un terrible coup à la verité, mais qui ne fit pourtant que l'étourdir, en ne luy coupant qu'une de ses testes, & luy laissant la plus dangereuse de toutes, qui la remit bientost en estat de faire encore bien du mal : mais ce ne fut que pour en recevoir aussi bientost apres encore plus qu'elle n'en avoit souffert par cette grande playe qui luy fit perdre tant de sang. C'est ce que je dois faire voir dans le Livre suivant.



HISTOI-



HISTOIRE DU CALVINISME.

LIVRE SIXIEME.

ANN. 1568.

L'Admiral, qui, à son ordinaire, avoit pris grand soin de se reserver pour le bien de son parti, trouva moyen de reparer en peu de temps la perte qu'on venoit de faire. Car d'Assier, qui avec six mille Arquebusiers qu'il avoit à Saintes estoit venu trop tard pour se trouver à la bataille, s'estant joint à ceux qui s'en estoient sauvez, & à l'Infanterie du

du Prince laquelle ne l'avoit pû ſuivre, il ſe trouva qu'outre ceux qui ſe raſſembloient dans les Provinces voiſines, il avoit encore plus de douze mille hommes qui reconnurent pour leur Chef Henry Prince de Navarre, qui n'avoit encore qu'environ quinze ans, auquel on donna pour adjoint le jeune Prince de Condé Henry, plus âgé que luy ſeulement d'un an. Ainſi l'Admiral profitant de ſa diſgrace, trouva moyen d'avoir luy ſeul, ſous le nom de ces jeunes Princes, le commandement de l'armée. Car d'Andelot ſon frere qui l'euſt dû partager avec luy mourut à Saintes peu de temps apres la bataille. D'Aſſier eut ſa charge de Colonel de l'Infanterie pour les Huguenots ; & celle de Boucard leur Grand-Maiſtre de l'Artillerie, qui mourut preſque en meſme temps, fut donnée à ſon gendre Jean Hangeſt d'Ivoy de Genlis, frere du vieux Genlis, qui eſtant allé durant la petite paix au ſecours des rebelles de Flandres, mourut peu aprés à Straſbourg de male rage, à ce qu'on dit, pour avoir deſolé ſur ſon paſſage dans les Ardennes la celebre Egliſe de Saint Hubert, à qui les Catholiques ont recours pour eſtre garantis de cet horrible mal par ſon interceſſion que l'on a ſouvent experimentée efficace pour cet effet. ANN. 1568.

Davantage, il eut le bonheur de recevoir le grand ſecours qui luy vint d'Allemagne, & qu'il n'eſperoit pas luy-

meſme

ANN. 1568. mesme qui pust arriver aussi heureusement qu'il fit sous la conduite de Volphang Guillaume Duc des deux Ponts. Ce Prince par la permission de l'Electeur Palatin son parent, avoit levé sept à huit mille Reitres & six mille Lansquenets pour les Huguenots de France. Il estoit accompagné du Prince d'Orange & des Comtes Ludovic & Henry de Nassau ses freres, avec six cens chevaux qui luy restoient du débris de sa grande armée de Flandres; & Moûy, Renel, d'Autricour, Morvilliers, & les autres François qui l'avoient suivi contre le Duc d'Albe s'y étoient joints avec six à sept cens chevaux & quelque huit cens fantassins; ce qui faisoit en tout une armée d'environ dix-sept mille hommes avec sept ou huit pieces de campagne Ce fut avec ces forces qu'ayant passé le Rhin & la Saône, & traversé la Bourgogne & l'Auxerrois sans beaucoup de peine, à cause de la mesintelligence des Ducs d'Aumale & de Nemours, qui ne firent pas ce qu'ils pouvoient pour l'arrester avec une armée presque aussi forte que la sienne, il alla prendre la Charité, passa la Loire, & puis la Vienne deux lieuës au dessus de Limoges; apres quoy, comme il eût achevé une des plus hazardeuses entreprises qui fut jamais, sur le point qu'il estoit de joindre l'armée des Princes dans le Limosin, il y mourut l'onziéme de Juin, apres avoir tant beû pour se defaire de sa fievre quarte, que ce remede qu'on luy

luy avoit dit estre excellent pour en guerir bientost, & pour lequel il n'avoit point du tout d'aversion, la luy fait perdre avec la vie. Volrad Comte de Mansfeld Lieutenant General de cette armée luy succeda; & trois jours apres, l'Admiral estant venu au devant d'eux dans le Limosin avec douze mille hommes, la jonction se fit a Saint Yrier de ces deux armees, qui faisoient ensemble pres de trente mille combatans, sans compter ceux que l'Admiral avoit laissez pour la garde des places. ANN. 1568.

Le Duc d'Anjou, qui apres avoir couru l'Angoumois, la Saintonge & le Perigord ou il prit quelques places, s'estoit retiré à Limoges, n'en avoit pas tant, parce qu'apres tant de fatigues son armee estoit extremement diminuée par les maladies, par la desertion des uns, & par la retraite des autres, ausquels il n'avoit pû refuser la permission qu'ils luy demanderent de s'aller rafraischir en leurs maisons. Mais quand il eût receû le secours de trois mille hommes de pied & de douze cens chevaux que le Pape envoyoit au Roy sous la conduite du fameux Capitaine Ascagne Sforce Comte de Santafior, les Reitres que le Marquis de Bade Prince Catholique avoit levez pour le service du Roi, & ce qui restoit des troupes des Ducs d'Aumale & de Nemours, entre lesquelles il y avoit trois à quatre mille hommes du Duc d'Albe: alors ayant fait la reveüe de son armée qu'il

ANN 1568. qu'il mit en bataille en presence de la Reine sa mere qui estoit venuë expres à Limoges pour exciter les troupes à bien faire, il s'avança jusqu'à la Roche-Labelie, ou Roche-Abeille, à une lieuë de Saint Yrier, où estoient les ennemis, fort resolu de les combatre quand il trouveroit son avantage, parce qu'il n'estoit pas encore aussi fort qu'eux. Mais c'est pour cette mesme raison que l'Admiral le prévint. Car dés le lendemain pensant le surprendre, il fut attaquer de grand matin avec toute l'armée la teste de son Camp, où estoit en garde le Regiment de Strossi, seul Colonel de l'Infanterie Françoise depuis la mort du brave Comte de Brissac, son Collegue, qui avoit esté tué peu de jours auparavant à la prise de Mucidan. Il n'y eut point en toutes ces guerres civiles de combat plus furieux que celuy-cy, où ce brave Colonel s'exposant pour tout le reste de l'armée qui ne vouloit pas quitter les hauteurs où elle estoit avantageusement postée, soustint durant plus de quatre heures avec six cens hommes les efforts de toute l'armée ennemie, jusqu'à ce qu'un foible retranchement, dans lequel il s'estoit retiré, ayant enfin esté forcé, il fut accablé par la multitude, & fait prisonnier, apres avoir perdu quatre cens de ces vaillans hommes qui l'avoient si bien secondé, & sur lesquels les Huguenots irritez d'une si genereuse resistance, firent main basse sans vouloir donner quartier à per-

Casteln. Brantosme, eloge de Strossi. La Poplin.

personne ; ce qui peu de temps apres leur couſta bien cher. Cela fait, l'Admiral qui n'oſa donner plus avant ſe retira, & le Duc d'Anjou, qui crut qu'une armée compoſée de tant d'Eſtrangers ſans payement ſe diſſiperoit bien-toſt d'elle-meſme, & qui d'ailleurs vouloit donner quelque repos aux troupes qui l'eſtoient venu joindre de ſi loin, diſtribua ſon armée en de bons quartiers, & donna congé a la Nobleſſe juſques au premier jour d'Octobre. ANN. 1568.

Mais il ſe trouva decheu de ſon eſperance. Car l'Admiral, qui par cette retraite ſe vit maiſtre de la campagne, ayant pris quantité de petites places pour en tirer de quoy faire ſubſiſter ſon armée, & s'eſtant meſme rendu maiſtre de Luſignan & de Chaſtelleraud, entreprit le ſiege de Poitiers, pour en faire la capitale de l'Empire des Huguenots, dont les principales forces eſtoient en Poitou. Il n'y a rien dans noſtre Hiſtoire de plus memorable que ce fameux ſiege, durant lequel le genereux Comte du Lude Guy de Daillon Gouverneur de Poitou, qui commandoit en cette grande ville, aquit toute la gloire que peut meriter un vieux Capitaine ; & le jeune Duc de Guiſe, qui obtint la permiſſion du Roi de s'y jetter, accompagné du Marquis du Mayenne ſon frere avec douze cens chevaux, renouvella par mille glorieuſes actions les belles choſes que le Grand Duc de Guiſe ſon pere avoit faites au ſiege de Metz.

ANN. 1568. Metz. Aussi fut-ce là le commencement de cette grande reputation, laquelle l'éleva si haut parmi les Catholiques, qui depuis ce temps-là le regarderent comme l'unique successeur de ce Heros, & comme l'invincible defenseur de la Religion qu'il servit à la verité, mais aussi qu'il fit servir à ses pretentions, & à l'établissement de cette puissance presque Royale qui luy fut à la fin si funeste. Pour l'Admiral, il fut en ce mesme temps condamné à mort avec le Comte de Montgommery & le Vidame de Chartres par le Parlement de Paris qui mit sa teste à prix, en promettant cinquante mille écus avec abolition de tous crimes à celuy qui le livreroit mort ou vif à la Justice.

Enfin, apres avoir fait inutilement tous les efforts imaginables pour prendre Poitiers pendant les semaines que dura ce siege, il prit occasion de le lever sans deshonneur le huitiéme de Septembre, afin d'aller promptement au secours de Chastelleraud que Monsieur avoit assiegé pour faire cette diversion qui luy réüssit. C'est pourquoy, comme il eut ce qu'il pretendoit, il n'attendit pas l'Admiral qui passa la Creuse apres luy, à dessein de l'attaquer dans son Camp de la Celle. Mais il l'y trouva si bien retranché, que n'ayant osé l'entreprendre, il repassa la Creuse & la Vienne pour refraischir son armée fort fatiguée d'un si long & si malheureux siege, en de bons quartiers à

Faye

Faye la Vineuse, & aux environs, ce qui fut en partie cause de sa perte. Car tandis qu'il se reposoit en un Païs si peu éloigné de l'armée Royale, il donna le loisir à Monsieur, qui estoit campé à Chinon, de la fortifier des troupes qui luy venoient tous les jours des quartiers les plus éloignez, & sur tout de la Noblesse qui accouroit de toutes parts, pour se trouver à la bataille qu'il y avoit grande apparence qu'on donneroit bientost. De sorte que sur la fin de Septembre il se trouva fort de dix-huit mille hommes de pied & de huit mille chevaux, avec lesquels il passa la Vienne pour aller à son tour apres l'Admiral, en resolution de le combatre avant qu'il eust receu le grand secours que luy amenoit Montgommery, apres avoir défait en Bearn l'armée du sieur de Terride, & que le Comte Theodoric de Schomberg, & le Prince d'Orange, qui estoient allez depuis peu en Allemagne, en fussent revenus avec de nouvelles troupes de Reitres & de Lansquenets. L'armée des Protestans estoit aussi forte en Cavalerie que la Royale, & n'avoit gueres moins d'Infanterie: mais l'Admiral ne songeoit qu'à gagner du temps pour se retirer dans le Bas-Poitou, quoy que pour contenter ses gens, & sur tout les Allemans, qui faute de payement menaçoient de l'abandonner si l'on ne donnoit au plûtost bataille, il fist semblant de la vouloir, & de s'y preparer.

ANN. 1569.

ANN. 1569.

Brantosme, éloge de Strossi. La Poplin. Hist. de Franc. d'Aubig. Casteln. l. 7. c. 8. & suiv. Addit. aux memoir.

Les choses estant en cet estat, l'Admiral qui eut avis de la marche de l'armée Royale, & qui comprit le dessein de Monsieur, tascha de prendre le devant. Pour cet effet, ayant fait mine de s'en retourner à Chastelleraud, il tourne tout-à-coup à droit, passe à Mirebeau ; & comme il fut pres de Saint Cler, à deux lieuës de Moncontour, où il vouloit passer la Dive, il mit son armée en bataille dans une belle plaine de demie-lieuë de longueur & autant de largeur, afin de contenter ses gens, & de leur faire voir qu'il estoit tout prest & tout resolu de combatre les ennemis qu'il feignoit de vouloir attendre, & qu'il ne croyoit pas si pres de luy. Car ses coureurs qui n'allerent pas assez loin à la decouverte, luy avoient rapporte qu'ils n'avoient veu que peu d'Arquebusiers, soustenus d'environ quatre-vingts chevaux qui s'avançoient quelquefois pour venir à l'escarmouche. C'est pourquoy croyant qu'il n'avoit rien à craindre, & que c'estoit avoir pleinement satisfait à son honneur que d'avoir attendu l'ennemi jusqu'à trois heures apres midy, il fit retirer le corps de bataille avec l'artillerie à Moncontour, petite ville sur la Dive dont la Noüé s'estoit saisi, & luy suivit avec l'avant-garde, ne songeant à rien moins qu'à l'ennemi qui luy tomba tout à coup sur les bras.

Car l'armée Royale qui s'estoit avancée par Loudun dans le Mirebalois pour leur

leur couper chemin, estant arrivée sur ces entrefaites aux environs de S. Cler, Biron se detacha de l'avantgarde avec un gros de mille à douze cens lances, qui donnerent avec tant de furie sur Moüy qui faisoit la retraite, qu'apres l'avoir rompu, & taillé en pieces deux compagnies d'Arquebusiers qu'il soustenoit avec trois cens chevaux, il fut contraint, ne pouvant plus soustenir le furieux choc d'un si grand nombre d'ennemis, de tourner le dos contre sa coustume, apres avoir perdu d'Audaucour son Lieutenant, avec la pluspart de ses Cavaliers, & de se mettre au grand galop pour rejoindre l'avant-garde qui marchoit toûjours. Et celle-cy fut si surprise de cette soudaine déroute d'un si vaillant homme, & plus encore du bruit de quelques volées de canon qu'on tira sur eux, qu'elle se mit aussitost en fuite, & courut en desordre sans s'arrester, jusqu'à ce qu'elle fust au-delà d'un ruisseau qui terminoit la plaine de ce costé-là. Alors l'Admiral revenu de son estonnement, & honteux de sa fuite, croyant qu'il n'y avoit là que ce gros de Cavalerie qui s'estoit arresté tout court au bord du ruisseau, le fit repasser à droit & à gauche à son Regiment, à la Cornette de d'Assier, à quelques autres Compagnies Françoises, & à ses Reitres. Et ceux-cy donnant tous ensemble sur ceux qui les avoient poussez, les repousserent à leur tour jusqu'au dessus de la plaine, où ayant trouvé le reste de l'avantgar-

ANN. 1569.

ANN. 1569.

de Catholique en bataille, l'Infanterie fit tout-à-coup sur eux une si furieuse décharge, & la Cavalerie les chargea ensuite si vigoureusement de tous costez, qu'apres avoir laissé plusieurs des leurs étendus sur la place, ils s'enfuirent encore plus viste qu'ils n'avoient fait auparavant au-delà du ruisseau. Il y en eût mesme à qui la peur donna de si vives atteintes, qu'ils ne cesserent point de piquer, & de pousser à toute bride leurs chevaux jusqu'à sept ou huit lieuës de là à Parthenay, où ils porterent la fausse nouvelle de la défaite entiere de l'armée; & cependant l'Admiral borda le Ruisseau de tout ce qu'il avoit d'Infanterie pour en empescher le passage aux Catholiques. Alors Biron, qui avoit placé son canon sur le haut de la pente par laquelle on descendoit dans le Ruisseau, fit tirer dans les escadrons & dans les bataillons Protestans qui estoient tout à decouvert, & que l'Admiral estoit obligé de tenir en bataille, pour ne pas laisser le passage libre aux Catholiques, qui l'eussent infailliblement défait dans sa retraite.

On ne vit jamais de plus terrible execution que celle que fit cette artillerie dans ces pauvres gens, exposez comme en bute aux coups inevitables de ces foudres, de la furie desquels on ne se pouvoit garantir. Le Comte Charles de Mansfeld, frere du General Volrad, fut emporté d'un coup qui en enleva cinq ou six avec luy. On ne voyoit que testes, bras & jambes voler en

l'air,

l'air,& qui en retombant ſur les autres les menaçoient, par une ſi funeſte cheûte, de celle qu'ils pouvoient attendre à tous momens par un ſort tout ſemblable à celuy de leurs compagnons. Il ne ſervoit meſme de rien à tous ces vaillans hommes de changer de place pour ſe mettre à couvert de ces effroyables machines ;car s'ils deſcendoient plus bas,comme ils firent pour s'approcher du Ruiſſeau,afin que les boulets paſſaſſent pardeſſus leur teſte , ils eſtoient expoſez à l'arquebuſerie des Catholiques qui les deſoloient. Enfin cette pauvre avantgarde fut ſi mal menée , & tellement déconcertée par cette baterie continuelle, que ſi la nuit, qui fut ſi favorable à l'Admiral pour luy donner moyen de ſe ſauver à la Journée de Dreux & à celle de Saint Denis, ne fuſt encore à cette fois venuë à ſon ſecours , ſa défaite eſtoit infaillible. Voilà quelle fut la fameuſe rencontre de Saint Cler arrivée le Vendredy dernier jour de Septembre , & qui fut le preſage,comme auſſi l'une des principales cauſes de la glorieuſe victoire, qu'on remporta ſur les Huguenots deux jours apres ce grand combat.

ANN. 1569.

Car tandis que l'Admiral , qui à la faveur des tenebres ſe retira tout en deſordre à Moncoutour, où il fit venir de Parthenay les Princes pour raſſeurer ſes gens par leur preſence,deliberoit avec les Chefs incertain s'il devoit combatre ou ſe retirer : Monſieur qui fut camper le jour ſui-

ANN. 1569. vant sur cette plaine qu il trouva couverte de six à sept cens corps de ses ennemis, resolut, tous les autres passages de la Dive estant gardez par les Huguenots, de l'aller promptement passer pres de sa source à trois ou quatre lieuës de là, comme il fit au Bourg de la Grimaudiere où il se logea le Dimanche. Et dés le lendemain Lundy troisiéme jour d'Octobre il la passa de grand matin sans resistance, & s'avança en bon ordre vers Montcontour, pour aller au-devant de l'Admiral qui en estoit parti le mesme jour, mais un peu tard; de sorte qu'il n'eût pas fait plus d'une demie-lieuë que ses Coureurs luy firent sçavoir qu'il avoit en teste l'ennemi qu'il croyoit encore avoir à dos, la riviere entre deux. Alors, comme il estoit resserré entre deux rivieres, la Dive & la Toûë peu larges, mais fort profondes, & qu'il ne pouvoit reculer sans tout perdre, il s'arresta dans la belle pleine d'Assay, aussi unie que celle de Saint Cler, où il eût bientost rangé son armée en bataille. Il prit la gauche, en tirant vers la Dive, avec l'avantgarde qu'il commandoit. Elle estoit composée d'un bataillon de deux mille Lansquenets, ayant six pieces de campagne sur la droite, & aux deux flancs les Regimens de Piles, de Rouvray, de Briquemaut, d'Ambres, & de Challar. Ils estoient soustenus sur les aisles à droit & à gauche de deux gros escadrons chacun de huit Cornettes, moitié de Reitres, & moitié

tié de François. L'Admiral se mit au premier à la teste de sa Compagnie d'hommes d'armes, ayant à ses costez d'Asüer, Teligny, Puygreffier, Saint Cyre, la Noüe, & les autres braves qui commandoient chacun la sienne. Le Comte Volrad de Mansfeld estoit à la teste de l'autre bataillon à l'aisle droite ; & les deux fameux Capitaines Moüy & la Loüe estoient un peu plus avancez que luy sur la main droite avec leurs deux Cornettes de cent cinquante hommes chacune, & deux Compagnies de Reitres. ANN. 1568.

La bataille que commandoit le Comte Ludovic accompagné du Comte Henry de Nassau son frere, tenoit la droite, s'étendant vers la Toüe du costé d'Ervaux, & estant un peu plus avancée que l'avantgarde. Elle estoit composée d'un bataillon de deux mille Lansquenets, ayant trois canons & deux couleuvrines, & flanqué comme le premier de cinq Regimens François soustenus à droit & à gauche des Escadrons de Reitres & de François qui faisoient plus de trois mille chevaux.

L'armée Royale fut rangée à peu pres en mesme ordre. L'avantgarde conduite par Loüis de Bourbon Duc de Montpensier s'étendoit sur la droite, ayant au milieu un gros batillon de quatre mille Suisses commandez par le Colonel Clery, & flanquez de cinq Regimens de François & de deux d'Italiens. Ils avoient à droit,

ANN. 1569. un peu plus sur le devant, les Chevaux-legers soustenus du Vicomte de Martigues; & celuy-cy l'estoit du Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier, de Chavigny, & du Comte de Santafior avec sa Cavalerie Italienne qui fermoient l'avantgarde de ce costé-là; & de l'autre le Duc de Guise & la Valette avec leurs escadrons couvroient l'Infanterie, devant laquelle, à la gauche des Suisses, il y avoit neuf pieces de canon. Et pour soustenir ce grand corps le Duc de Montpensier se mit derriere le bataillon des Suisses, ayant à sa droite les Reitres du Comte des Vastambourg & de Gaspard de Schomberg, & à sa gauche ceux du Lantgrave de Hesse, du Rhingrave, & de Bassompierre.

La bataille qui fut placée sur la gauche avoit un autre bataillon de quatre mille Suisses sous leur Colonel Phiffer, ayant à leur teste Gabriel de Montmorency-Meru Colonel General des Suisses, & huit pieces d'artillerie. Ils avoient à leurs flancs les fantassins Espagnols & Walons envoyez par le Duc d'Albe, & six Regimens François de Goas, de Cosseins, du jeune Montluc, de Rancé, & des deux des Isles. Tous ceux-cy estoient soustenus à droit par le gros Escadron de Monsieur, accompagné du Duc de Longueville, du Marquis de Villars Admiral de France, en la place de Coligny executé en effigie, & de Tavannes, de Montmorency Toré, de la Fayette, de Villequier, de la Vauguyon, & de

Mail-

Mailly. Cet Escadron épauloit la gauche d'un bataillon de Lansquenets, qui avoient à l'autre flanc pour les couvrir la Compagnie de Gensdarmes du Duc d'Aumale, & le Marquis de Bade avec ses Reitres. De l'autre costé le Mareschal de Cossé à la teste de son Regiment couvroit le flanc gauche des Suisses, & le Comte Erneste de Mansfeld Gouverneur du Luxembourg avec sa cavalerie Flamande & Bourguignone épauloit ses Regimens François, & terminoit ainsi l'aisle gauche de la bataille. François de Kernevenoy, dit communement Carnavalet, un des plus sages & des plus vaillans Seigneurs de la Cour, & qui avoit eû l'honneur d'estre Gouverneur de Monsieur, fut immediatement placé devant luy, avec cinquante Gentilshommes armez de toutes pieces, & montez sur de grands chevaux de bataille bardez, pour soustenir, & pour rompre l'impetuosité du premier choc ; & sur le derriere, un peu plus sur la droite, en tirant vers l'Escadron du Duc d'Anjou, Armand de Gontaud de Biron Mareschal de camp commandoit un petit corps de reserve, pour le secours des plus pressez, & pour faire le rallîment des troupes, à quoy l'Admiral avoit aussi pourveû de son costé. ANN. 1569.

Ce fut en cet ordre que les deux armées s'avançant l'une contre l'autre commencerent à se decouvrir sur les huit heures du matin. En mesme temps on fit alte des

ANN. 1569. deux costez, & ce qu'il y eut de particulier en cette rencontre, & qu'asseurement les François ne seroient pas trop d'humeur à faire aujourd'huy, elles demeurerent en presence plus de six heures sans faire autre chose que de s'entresaluër à coups de canon, avec un peu plus de perte du costé des Catholiques que de celuy des Huguenots. Mais enfin le jeu commença par les enfans perdus, secondez des Chevaux-Legers, soustenus par le Vicomte de Martigues, qui chargerent avec tant de vigueur ceux des Protestans, qu'apres les avoir chassez, *La Poplin.* avec grande tuerie, d'un village où ils se defendirent quelque temps avec assez de resolution, ils les pousserent, & les menerent toûjours batant jusques dans leur Gros. Cela fit faire à l'Admiral une faute considerable, qui fut en partie cause de sa perte. Car augurant mal d'un si malheureux commencement, il pria les Princes, *d'Aubig.* dont la presence encourageoit fort les soldats, de se retirer à Parthenay, ce qui ne se put faire à petit bruit, comme il le pretendoit. Car outre ceux qu'ils avoient amenez pour leur escorte, & qui ne voulurent pas les quitter, plusieurs d'entre ceux qui craignoient fort l'issuë de la bataille, & faisoient pourtant bonne mine, furent ravis de prendre cette occasion de se retirer du peril, en couvrant leur lasche crainte de la specieuse apparence d'un devoir tout-à-fait à contre-temps qu'ils vouloient rendre aux Princes, qui ne le leur de- *La Popl.*

man-

mandoient pas ; & là-dessus ils les suivirent, en faisant fort les empressez pour les servir, & pourvoir à leur seureté malgré qu'ils en eussent, & grossirent extremement leur troupe : de sorte que cette retraite inopinée & si hors de saison affoiblit & decouragea l armée. ANN. 1569.

Tavannes, qui du haut d'un petit tertre, d'où il consideroit la contenance des ennemis, apperceut cette grosse troupe de gens bien montez, & couverts de belles casaques, qui enfiloient le chemin d'Ervaux & de Parthenay, courut à Monsieur, dont il estoit tout le conseil, & l'assura que les ennemis ayant pris l'effroy, & songeant plus à se retirer qu'à combatre, la victoire estoit à luy, pourvû qu'il fist sonner la charge à l instant mesme sans perdre un moment, car il estoit déja trois heures apres midy : ce qu'il fit aussitost, ayant fait dire au Duc de Montpensier qu'il commençast de son costé à charger sans plus differer. Alors Martigues s'estant detaché de la droite de l'avantgarde avec les Italiens, & faisant semblant de suivre la Cavalerie legere, qui poussoit les enfans perdus, tourne tout-a-coup à gauche, suivi du Duc de Montpensier, & s'estant joint au Duc de Guise & à la Valette, donnent tous ensemble sur Moüy & la Loüë, rompent les Cornetes de Reitres qui les couvroient, & ensuite les poussent & les renversent sur leurs gens de pied, qui mis en desordre, & effrayez d un si brusque commen- *d'Aubig.* *Casteln.* *La Popl.*

ANN. 1569. mencement, prennent la fuite. En mesme temps le Marquis de Renel & d'Autricour partant de la droite de l'Admiral, donnent sur Martigues & le Comte de Santafior qu'ils arrestent d'abord, & contraignent de reculer. D'Autricour perça mesme l'Escadron des Italiens: mais ceux-cy s'estant ralliez à la faveur des Regimens de la Barthe & de Sarlabous, qui à force d'arquebusades arresterent cette furie, & Martigues estant revenu à la charge; d'Autricour fut envelopé, & renversé mort sur la place; & ses gens avec ceux de Renel furent repoussez & mis en desordre, & renversez comme les premiers sur les Regimens François qui couvroient la droite des Lansquenets.

Alors tout le reste de l'avantgarde s'ébranlant pour donner partie sur les Reitres de l'Admiral, & partie sur ses hommes d'armes & sur ceux de d'Asier qui le couvroient, l'Admiral aussi s'avance de son costé à la teste de son Escadron pour les recevoir, ayant à sa gauche trois Regimens d'Infanterie qu'il jetta d'abord devant soy, leur commandant de faire leur décharge sur les chevaux. Mais six Cornetes de Reitres qui l'attaquerent les premiers soûtenus des Gensdarmes François, coururent avec tant de roideur & de vitesse à la charge, qu'ils les previnrent, & les ayant bientôt écartez, donnerent de cul & de teste dans les gros Escadron de l'Admiral. Ce choc fut extremement rude; & ce

Gene-

General ſe meſla ſi avant, n'eſtant pas ſouſtenu de ceux qui le devant ſuivre avoient eſté trop toſt à la charge, qu'il alloit eſtre envelopé, ſi le Comte Volrad de Mansfeld d'une part, & de l'autre le Comte Ludovic de Naſſau avec quelques Cornetes tirées du corps qu'il commandoit, ne fuſſent promptement venus à ſon ſecours. Et ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'ils purent enfin le degager, & le tirer de là, fort bleſſé d'un grand coup de piſtolet qu'il avoit receû entre le nez & la joüe gauche, ce qui l'obligea de ſe retirer à Ervaux, laiſſant ſon avantgarde toute en deſordre & fort mal menée par le Duc de Montpenſier, qui apres avoir rudement repouſſé les Reitres, vint tout à propos pour aider au Duc d'Anjou à remporter auſſi la victoire de ſon coſté. ANN. 1569.

Car tandis que les deux avantgardes eſtoient aux mains, Monſieur fit partir de ſon aiſle droite le Duc d'Aumale & le Marquis de Bade pour ſecourir ſes Reitres de la gauche, que ceux de la bataille Proteſtante, meſlez avec les Genſdarmes François avoient enfoncez & mis en deſordre. Ces deux genereux Princes s'y porterent avec tant de vigueur, & s'y meſlerent ſi avant, & furent auſſi bien receûs des ennemis, que le Marquis fut tué ſur la place, & le Duc eut beaucoup d'affaire à ſe demeſler par la bonté de ſon cheval de la foule de ceux qui l'alloient enveloper, apres avoir rompu & re- *Caſteln.*

ANN. 1569. poussé ceux qui le devoient suivre. Alors Monsieur voyant ce desordre, s'avance avec son Escadron bien avant au-delà de son Infanterie, & du gros bataillon des Suisses, pour soustenir ses gens qui reculoient. Mais les Reitres & les Gensdarmes qui se croyoient déja victorieux, apres avoir fait si heureusement leur premiere décharge, en font une seconde encore plus furieuse, à la faveur de quelque cent Arquebusiers à cheval, qui ayant d'abord éclairci les premiers rangs de l'Escadron, y donnerent entrée au Gensdarmes, qui s'y jettant teste & lance baissées avec une extreme furie, le percerent jusqu'à la Cornete du Duc. Ce brave Prince fut mesme porté par terre, son cheval ayant esté tué sous luy; de sorte que les ennemis criant victoire, & poursuivant vivement leur pointe, rompirent quelques Compagnies de cet Escadron où estoient tous les plus braves de l'armée, & les firent reculer jusques aupres de l'Infanterie qu'on avoit laissée fort en arriere pour aller plus viste à la charge.

Idem. La Poplin.

Or ce fut là que le combat fut plus aspre & plus sanglant: car comme par la violente agitation de tant de differens mouvemens qui se faisoient en tant d'attaques, les avantgardes & les batailles s'estoient jointes des deux costez, on courut de ces deux corps de part & d'autre en mesme temps en cet endroit, les uns pour seconder ceux qui avoient fait d'abord un si grand

grand effet, les autres pour les repousser. Ainsi la victoire fut quelque temps douteuse, jusqu'à ce que le Mareschal de Cossé s'estant avancé d'une part avec son Regiment à la gauche du bataillon des Suisses, & de l'autre le Comte Erneste de Mansfeld, avec ses Cornetes Walones à costé des Regimens François, le Comte Volrad de Mansfeld & le Comte Ludovic qui combatoient tres-vaillamment, & faisoient le plus d'execution, furent pris par les deux flancs, & en mesme temps attaquez de front par le Duc d'Anjou, qui ayant esté remonté par le Marquis de Villars, revint à la charge avec tous les Seigneurs qui l'accompagnoient, suivis de Biron qui le vint joindre avec son corps de reserve & ceux qu'il avoit ralliez. Alors les deux Comtes ne pouvant plus soustenir la furie d'un si terrible choc, furent repoussez, & enfin contraints de tourner le dos, apres avoir laissé un grand nombre de leurs plus vaillans hommes étendus sur la place. S'estant neanmoins ralliez avec les François & ce qui restoit de Reitres de l'avant-garde que Montpensier avoit défaite, ils firent mine de vouloir retourner à la charge; mais voyant le peu qu'ils estoient, & encore en tres-mauvais estat en comparaison des Royaux qui s'estoient tous reünis, & s'en venoient en bon ordre fondre sur eux, ils prirent le parti de se retirer tous ensemble, & de prendre au grand trot le chemin d'Ervaux, aban-

ANN. 1569.

Ibid.

Brantosme éloge du Mareschal de Cossé.

don-

ANN. 1569. donnant ce qui leur restoit d'Infanterie à la mercy des victorieux.

Ce fut là que l'on vit un sanglant & pitoyable effet de la haine& de la vengeance. Les Suisses anciens ennemis des Lansquenets étant entrez dans les deux bataillons par la bresche que deux grandes decharges des Arquebusiers y avoient faites, se mirent à les faucher avec leurs grandes & larges épées à droit & à gauche, comme on fait le foin dans un pré, quoyque ces pauvres gens qui avoient jetté leurs armes, demandassant quartier, criant de toute leur force *Misericorde*, les uns se jettant à genoux, les autres tendant les mains jointes, quelques-uns mesme tout Protestans qu'ils estoient, s'avisant de crier d'une voix lamentable pour sauver leur vie, *Bon Papiste moy, bon Papiste.* *d'Aubig.* Mais les Suisses qui n'écoutoient que la voix de leur haine, frapant toûjours comme des sourds à toute main, firent un si furieux carnage, que de quatre mille on n'en put sauver que deux ou trois cens que la Noblesse leur arracha d'entre les mains apres qu'ils eûrent assouvi leur rage, & qu'ils furent las de tuer. On en eust fait autant de trois à quatre mille soldats Languedochiens & Dauphinois que l'on commençoit de tailler en pieces sans vouloir donner de quartier, les victorieux se criant les uns aux autres pour s'animer à la vengeance, *La Roche-Abeille, la Roche-Abeille*, ou les Huguenots

nots n'en avoient point donné à pres de quatre cens soldats Catholiques. Mais Monsieur estant survenu là-dessus fit une action digne d'un grand Prince du Sang de France, en criant, *Sauvez le François.* Il ne put neanmoins la faire sitost qu'il n'y en eust pres de mille de tuez, entre lesquels un brave homme, appellé Mehier, Enseigne de sa Compagnie, voyant que les autres rendoient leurs Drapeaux pour obtenir la vie, se fit tuer dans le sien duquel il s'estoit envelopé, comme voulant s'ensevelir luy-mesme d'une si noble maniere, en recevant en cette posture la mort qu'il estimoit plus que la vie qu'il tiendroit de ses ennemis. On poursuivit les fuyards jusqu'aupres d'Ervaux : mais la nuit survenant encore à ce coup fort à propos à leur secours, leur donna moyen de se retirer en seûreté à Parthenay, apres avoir laissé au victorieux Duc d'Anjou, avec le champ de bataille, le canon, les drapeaux, le bagage, & dix à douze mille de leurs morts, sans compter les goujats, sur qui mesme l'on fit main basse sans misericorde, tant on avoit alors d'envie d'exterminer les Huguenots. Les Catholiques n'y perdirent que quatre à cinq cens chevaux, & deux cens fantassins, & cinq ou six personnes de marque, qui furent Claude Comte de Clermont Tallart, les Comtes Saxatelle & Scipion Picolomini Italiens, l'aisné des deux Comtes Rhingraves, & Philibert Marquis de Bade, qui

ANN. 1569.

Ibid.

Idem.

ANN. 1569. qui commandoit les Reitres du parti Royal,& aimoit la Religion,comme font encore aujourd'huy les Princes de son illustre branche, au contraire de celle de Dourlach qui est Protestante.

Casteln. l. 7. c. 10. 11. 12. Cette victoire fut à la verité tres-grande, & fit beaucoup de bruit dans tous les Païs Estrangers : mais apres tout on n'en recueillit pas beaucoup de fruit Car au lieu de suivre les Princes, & de tenir la campagne pour empescher, comme on le pouvoit aisement, qu'ils ne se remissent en corps d'armée, on fit le siege de Saint Jean d'Angely, qui dura plus de six semaines, pendant lesquelles l'armée s'affoiblit si fort par les maladies, & par la perte qu'on fit aux assauts,en l'un desquels le brave Martigues fut tué,qu'apres la reduction de la place, qui se rendit à composition,on ne put plus rien faire de considerable,& l'on fut obligé d'envoyer les troupes en de bons quartiers pour se rafraischir Cependant les Princes & l'Admiral sortis de la Rochelle avec quatre à cinq mille hommes qu'ils avoient ramassez apres la deroute de Montcontour, s'allerent joindre dans la Guyenne aux troupes de Montgommery & des Vicomtes. De la ils se vont jetter dans le Languedoc, où leur parti s'estoit beaucoup fortifié par la surprise de plusieurs Places.& principalement de Nismes, où *La Poplin. l. 20.* les Huguenots entrerent par le canal d'un ruisseau qui coule dans la Ville, entre

tre la Tour Magne & la porte des Carmes, au travers d'une grille de fer dont ils trouverent moyen de couper les barres durant plusieurs nuits avec une lime sourde. Ce fut-là que les Calvinistes, pour se consoler de leur perte, d'une maniere tout-à-fait brutale, déchargerent toute leur rage sur les Catholiques dont ils firent une horrible maſſacre. Entre les sanglans effet de leur cruauté, on n'oubliera jamais celuy qui a rendu celebre cette Ville, par le glorieux Martyre du Grand Vicaire de l'Evesque, & des Prestres & des Chanoines de l'Eglise Cathedrale, & de plusieurs des plus signalez Catholiques, qui pour avoir refusé toûjours constamment de renoncer à la Foy, furent par ces Barbares poignardez & precipitez dans un fort grand puits, ayant à leur teste Messire Robert de Georges premier Consul, qui par une si precieuse mort a laissé à sa posterité, outre la noblesse d'un sang tres-Illustre, la gloire de celuy qu'il a versé pour Jesus-Christ.

ANN. 1569.

NB.

Procés verbal des Archives des Nismes.

Ioan. de Bust. Hist. t. 4.

Du Languedoc, où plusieurs braves hommes se joignirent à l'armée des Princes, il passent le Rosne, & parcourent la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, en grossissant toûjours leurs troupes par la jonction des Huguenots de ces Provinces-là: de sorte qu'estant arrivez à la Charité au commencement de Juillet, à dessein de passer la Loire, & de s'avancer vers Paris, leur armée se trouva presque aussi forte que celle

ANN. 1570.

ANN. 1570. celle du Roi commandée par le Mareschal de Cossé, qui avoit resolu de les combatre.

Brantosme, éloge du Mareschal de Tavannes. Mais la Reine, qui, suivant le conseil du Mareschal de Tavannes, vouloit venir à ses fins par une autre voye que par celle de la guerre, & qui pour cet effet faisoit faire de temps en temps aux Princes des propositions de paix dont ils ne s'éloignoient pas trop, la fit enfin conclure à Saint Germain le huitiéme Aoust 1570. à des conditions aussi avantageuses aux Huguenots que s'ils eussent esté victorieux a Montcontour. Car outre tout ce qu'on leur avoit accordé dans les Edits de Pacification qui se firent apres les deux premieres guerres, il leur fut permis de faire le Presche encore dans deux autres Villes qu'on leur assigna dans chaque Province, outre celles où ils le faisoient, jusqu'au premier jour d'Aoust de cette année, & quatre autres qui furent accordées à la Reine de Navarre dans ses terres dépendantes de la Couronne pour y faire publiquement l'exercice du Calvinisme. De plus, on leur donna la liberté de recuser en tous leurs proces trois Juges à leur volonté en chaque Chambre des Parlemens de Roüen, de Dijon, d'Aix, de Bretagne, de Grenoble, & quatre en celuy de Bordeaux; & l'on interdit à celuy de Toulouze la connoissance de toutes leurs causes, qui seroient renvoyées ailleurs. Enfin, ce qui fut d'une tres-dangereuse consequence, on leur octroya pour deux

deux ans quatre Villes de ſeûreté, qui furent la Rochelle, Montauban, Cognac, & la Charité. Voilà quelle fuſt la fin de cette troiſiéme guerre civile, & à quoy aboutit cette ſignalée victoire de Montcontour, laquelle devoit faire triompher du Calviniſme la Religion Catholique, par la reduction des Huguenots, qui, parce que l'on ne ſceût pas, ou peut-eſtre que l'on ne voulut pas bien uſer d'un ſi grand avantage, ſe trouverent en eſtat, apres deux grandes batailles perduës dans une meſme année, de traiter encore les armes à la main, & d'obtenir, ou plûtoſt de donner la paix aux conditions qu'il leur plut. Mais pour ne pas diſſimuler, comme la Reine fit en ce Traité, il y a bien de l'apparence qu'une paix de cette nature ne ſe fit pas de bonne foy du coſté de cette Princeſſe qui avoit ſon deſſein caché, & qui n'accordoit tant de choſes aux Huguenots que pour les deſarmer, & pour ſurprendre apres cela ceux dont elle ſe vouloit venger, & ſur tout l'Admiral, à la premiere occaſion favorable qu'elle en auroit, & qu'elle crut enfin avoir trouvée, lors qu'elle fit prendre au Roy cette terrible reſolution qu'on executa à la ſanglante & malheureuſe Journée de Saint Barthelemy, pour les cauſes, & de la maniere que je vais dire.

Auſſitoſt que la Paix fut publiée, & qu'on eût licentié les troupes, & renvoyé en Allemagne le peu qui reſtoit encore de Reitres,

ANN. 1570.

Brantoſme. *La Poplin. l.* 29. 30. *Hiſt. de Franc. l.* 10. *c.* 8. 9. 10.

ANN. 1570. tres, les Princes & l'Admiral se retirerent à la Rochelle, pour y vivre en repos & en seûreté. Car se resouvenant de l'entreprise de Noyers, où il pensa estre surpris avec le defunt Prince de Condé durant la petite Paix, il ne vouloit pas s'exposer une seconde fois à une pareille aventure, en demeurant en sa maison de Chastillon ; & d'ailleurs, comme il estoit extremement las & rebuté des guerres civiles qui avoient causé tant de maux à la France, il ne demandoit plus autre chose que la paix, si ce n'estoit qu'on voulut transporter la guerre dans les Païs Bas, comme il croyoit qu'on devoit faire pour bien des raisons. D'autre part, on vouloit à la Cour la mesme chose, & l'on y etoit resolu de maintenir la Paix, mais pour une fin bien differente de la sienne, conformement à ce qu'on s'estoit proposé dans un conseil secret que le Roy tenoit assez souvent sur cette grande affaire avec la Reine sa Mere, le Duc d'Anjou, les Mareschaux de Tavannes & de Retz, & René de Birague Garde des Sceaux.

d'Aubig. t. 2. c. 1. 2. & suiv. Thuan. l. 51. 52. Mem. de Sully. t. 1. Dupleix. Mezeray.

Comme le Roy, qui avoit alors vingt & un an, estoit d'un naturel impetueux, colere, vindicatif, & tres-severe, ce qui venoit de son temperament atrabilaire, & de la mauvaise éducation qu'il avoit eûë ; & que d'ailleurs il avoit toûjours presente en l'esprit la malheureuse entreprise de Meaux, qu'il avoit fait serment de n'oublier & de ne pardonner jamais, on n'eût

Papyr. Mass. vit. Carol.

Brantosme.

pas

pas de peine à luy persuader qu'on ne devoit point garder la foy promise par un Traité, quelque solennel qu'il pust estre, à celuy qui l'avoit violée le premier par un si horrible attentat contre la personne sacrée de son Roy; à un homme qui avoit mis le feu aux quatre coins du Royaume par tant de revoltes, & qui apres avoir donné contre son Prince quatre batailles qu'il avoit perduës, sembloit encore triompher en victorieux, par une paix avantageuse qu'il s'estoit fait donner les armes à la main, & dont il ne vouloit joüir à son aise dans la Rochelle, où il faisoit le Souverain, que pour se mettre en estat de la rompre, & de faire une quatrieme guerre quand il luy plairoit, qu'il falloit prevenir un si mechant homme, & asseûrer le salut du Royaume, par la perte de cet ennemi declaré de Dieu & du Roy, & de ce Chef perpetuel des Rebelles, qui avoit si horriblemeent defiguré la France par la fureur des guerres civiles dont il estoit l'auteur. Voila uniquement ce qui fut resolu d'abord dans ce conseil secret qui se tint quand on conclut une Paix si honteuse au Roy, & si avantageuse aux Huguenots : ce fut de s'en servir adroitement pour faire donner l'Admiral dans les piéges qu'on lui tendoit avec plus de précaution que l'on n'avoit fait la premiere fois, de s'en defaire seûrement sans rien risquer & de s'asseûrer des deux jeunes Princes, afin d'oster un si puissant appuy aux Hugue-

ANN. 1570.

ANN. 1570.

Brantosme, éloge de la Reine. La Poplin. Le Labour. Disc. sur la vie de Henry III. Dupleix.

guenots. Car d'en faire un massacre general, comme on fit deux ans apres, c'est à quoy l'on ne pensa pas alors ; & ce ne fut que sur le champ & par un accident impreveu que l'on prit une si cruelle resolution, seulement deux jours avant qu'elle fust executée.

Or pour arriver à la fin qu'on s'estoit proposée dans ce conseil, il falloit sur tout garder le secret, agir avec une profonde dissimulation, & user d'un grand artifice, pour oster toute defiance à l'Admiral, qui croyoit avoir grand sujet d'estre toûjours en garde, & pour l'engager peu à peu à venir enfin à la Cour. C'est ce que fit admirablement le Roy Charles, qui profita si bien des leçons de la Reine sa Mere, la plus adroite femme de son temps, & la plus sçavante en l'art de dissimuler, & mesme de tromper les gens, qu'il fit paroistre en cette occasion qu'il en sçavoit encore bien plus qu'elle en ce genre de politique. Car enfin que ne fit-il pas durant pres de deux ans pour tromper le pauvre Admiral, & l'amener au point où il vouloit ? Il receût favorablement les plaintes qu'il luy fit porter du mauvais traitement que les Catholiques, irritez d'une paix si desavantageuse à la Religion, faisoient en plusieurs lieux aux Huguenots. Il punit tres-severement les seditions que l'on avoit faites contre eux en quelques Villes, principalement à Paris, à Troyes, & à Roüen, où sans avoir esgard à ce

que

que les Huguenots avoient donné lieu, par leur audace & par leur insolence, à ces tumultes populaires, on fit passer par toutes les rigueurs de la Justice ceux qui les avoient insultez. Il luy envoya le Mareschal de Cossé, qui estoit un de ses anciens amis, & puis Biron, qu'on soupçonnoit d'estre un peu Huguenot, qui estant eux-mesmes persuadez le premiers, le purent aussi plus facilement persuader des bonnes intentions du Roy en faveur de ses Sujets de la nouvelle Religion, luy disant que pour montrer que le Roy vouloit entretenir inviolablement la Paix qu'il leur avoit accordée, il estoit résolu de donner Madame Marguerite sa sœur au Prince de Navarre, afin qu'ils s'asseûrassent sur un si précieux gage de sa foy par cette alliance.

Ann. 1570.

La Poplin. D'Aubigné. Brantosme, éloge de Biron.

La Poplin. D'Aubigné. Dupleix. Mezeray.

Et certes ce n'estoit-là nullement une feinte. Car en effet Charles vouloit absolument ce mariage, tant pour s'asseurer par là de ce Prince, qui estoit alors reconnu Chef des Huguenots, que pour empescher qu'il ne s'alliast avec la Reine d'Angleterre, comme les Ministres le souhaitoient. Mais ce qui fit encore plus d'impression sur l'esprit de l'Admiral, fut que Biron luy fit sçavoir que le Roy, pour maintenir la paix dans son Royaume, vouloit unir les Catholiques & les Huguenots dans une même armée, pour porter la guerre dans les Païs-Bas contre l'Espagnol, au secours du Prince d'Orenge & de ses Hollandois, avec lesquels il fit

 mesme

ANN. 1570. mesme un partage des dix-sept Provinces, tout ce qui est en deçà jusqu'à Anvers devant estre au Roy, & le reste aux Etats. C'estoit là ce que l'Admiral desiroit passionément, ne doutant point, comme Biron le croyoit luy-mesme, que le Roy ne le fist Général de cette armée. Aussi se
ANN. 1571. laissa-t-il tellement séduire par ce desir & par cette esperance, principalement quand le Comte Ludovic, que le Roy avoit fort entretenu sur cette guerre, l'eût asseûré qu'on y estoit tout-à-fait résolu, qu'enfin il ne se défia plus de rien, & se vint jetter à Blois aux pieds de sa Majesté, qui le receût avec toutes les marques d'estime & d'affection qu'eust pû souhaiter le plus fidelle de tous ses Sujets.

Il l'embrasse, il le baise, il l'appelle son Pere. Il luy fait compter sur le champ cent mille livres de l'Epargne, pour le dédommager de la perte de ses meubles qu'on avoit enlevez de Chastillon durant la guerre. Il luy donne pour un an le revenu des Benefices de son frere le Cardinal de Chastillon qui venoit de mourir en Angleterre, empoisonné par un de ses Valets de Chambre, comme il estoit sur le point de s'en revenir en France. Il luy permet de s'en aller en sa maison de Chastillon, d'où estant retourné à la Cour quand il luy plut, il y est comblé de graces & de faveurs, & honoré plus que nul autre de la confidence du Roy, qui

traitoit souvent avec luy seul à seul, particulierement de la guerre de Flandre, à laquelle l'Admiral le portoit par des raisons sans doute tres-plausibles, & qui l'y pouvoient engager par la consideration de sa propre gloire & du bien de l'Etat, qu'une guerre estrangere empescheroit asseûrément de retomber dans le malheur d'une guerre civile. De sorte que non seulement le Pape, le Roy d'Espagne, la Maison de Guise, & presque tous les Catholiques du Royaume trouvoient fort à redire à cette conduite du Roy, qui favorisoit si hautement l'Admiral & les Huguenots : mais la Reine mesme, le Duc d'Anjou, & tous ceux du Conseil secret en prirent de l'ombrage, & craignirent que la feinte ne se changeast en verité, & que l'Admiral, par ses beaux projets de guerre, ne gagnast enfin l'esprit de ce Prince, qui outre qu'il aimoit la gloire, & estoit d'un naturel extrémement impetueux, avoit conceû de la jalousie de son frere qu'il croyoit estre plus aimé de la Reine sa Mere que luy-mesme.

ANN. 1571.

Le Labour, Disc. sur la vie de Henry III. Suite des Mem. de Vill. t. 2.

C'est pourquoy ils recommencerent à la premiere occasion à le presser d'achever auplûtost ce qu'il avoit si heureusement commencé, en luy remettant dans l'esprit ce qui estoit le plus capable de l'aigrir, & sur tout la fatale Journée de Meaux, à laquelle il ne pensoit presque jamais qu'il ne jurast Dieu qu'il s'en vengeroit sur ceux qui avoient osé faire une si détestable

Ann. 1571. entreprise. Aussi dit-on que se trouvant alors extrémement pressé de consentir à ce que l'on se désist au plustost de l'Admiral, il dit d'un air plein de fureur, en se levant brusquement de ce Conseil secret, & en jurant le Nom de Dieu selon sa méchante coustume : *Oüi, je veux que l'on s'en défasse, mais je veux aussi que l'on tuë tous les Huguenots, afin qu'il ne reste personne qui me puisse un jour reprocher sa mort.* Voilà la premiere fois que je trouve que l'on ait parlé d'un massacre géneral. Mais le Mareschal de Retz Albert de Gondy, pour empescher qu'on ne pust imputer au Roy une si terrible exécution, fut d'avis qu'on ne fist tuer que le seul Admiral, parce que, disoit-il, les Huguenots ne doutant point du tout que ceux de Guise ne fussent les auteurs de ce meurtre, ne manqueroient jamais de courir aux armes pour s'en venger sur eux ; & que les Parisiens, & tous les autres Catholiques accourant de tous les quartiers de Paris au secours de ces Princes, les Huguenots seroient accablez de la multitude, & qu'on auroit ainsi ce qu'on prétendoit, sans qu'il parust que le Roy y eust part.

Mezeray, dans l'explication de la dern. Medail.

D'Aubigné. Davila.

Ainsi la mort seule de l'Admiral fut résoluë. Et quoy-qu'on l'avertit de plusieurs endroits, & principalement de la Rochelle, qu'il prist garde à luy, il ne voulut jamais se défier de la volonté du Roy, de laquelle il se tint tousjours fort asseûré, sur tout quand il vit qu'on renouvelloit l'alliance

La Poplin. D'Aubigné. Mezeray, &c.

avec

avec la Reine d'Angleterre & les Princes ANN.
Protestans d'Allemagne, & qu'on avoit 1572.
permis qu'il envoyast Genlis & la Noüë avec des troupes en son nom contre le Duc d'Albe. Là-dessus, pour montrer au Roy qu'il vouloit correspondre de sa part à tant de bonté que Sa Majesté luy témoignoit, & qu'il estoit résolu de ne rien épargner pour son service, il fit remettre entre ses mains, avant le terme écheû, les Places de seûreté qu'on avoit accordées aux Huguenots, excepté la Rochelle qui s'en défendit sur ses privileges, & il obligea mesme enfin la Reine de Navarre à consentir au mariage du Prince son fils avec Madame Marguerite.

Cette Reine, qui eust autant de peine à s'y résoudre que le Pape à en donner la dispense, à cause de la diversité de Religion, vint à Paris pour y faire elle-mesme les préparatifs de cette grande feste : mais comme elle s'y appliquoit avec beaucoup d'empressement & d'action, allant de boutique en boutique durant les grandes chaleurs de l'Esté, elle tomba malade d'une fievre ardente qui l'enleva du monde dans le cinquiéme jour, qui fut le neuviéme de Juin de l'année 1572. en la quarante-quatriéme année de son âge. Les Huguenots firent courir le bruit qu'elle estoit morte empoisonnée par des grands que le Parfumeur Messer René Florentin, soupçonné d'estre habile empoisonneur par la voye

D'Aubigné.

ANN. 1572. *Thuan. l. 51. Mezeray.*

des parfums, luy avoit vendu. Mais quand on l'eût ouverte, les Medecins trouverent la cause manifeste de sa mort dans ses poulmons pourris, & dans un grand abscés au costé gauche, d'où estoit venuë cette fiévre violente; ce qui fut cause qu'on ne toucha pas à la teste, quoy que le Roy eust d'abord ordonné qu'on prist garde au cerveau, pour faire connoistre une verité qu'il luy importoit qui fust éclaircie, & qui le fut si bien que ce faux bruit & ce soupçon s'évanoüirent. Ce fut au reste une Princesse, qui outre les perfections du corps en eust de si grandes dans l'ame, dans le cœur, & dans l'esprit, qu'elle eust put mériter le glorieux titre de l'Héroïne de son temps, si l'héresie, qu'elle ne suivit d'abord qu'avec peine, & à laquelle néanmoins elle s'attacha depuis avec une invincible opiniastreté, n'eust flétri tant de belles qualitez, en luy inspirant, malgré sa bonté naturelle, un esprit cruel & sanguinaire contre les Catholiques, par un faux zele pour le Calvinisme.

Et certes il faut avoüer qu'elle fut bonne Huguenote, vivant dans une grande apparence de piété & de reforme. Car pour les autres grands Seigneurs de cette secte, excepté l'Admiral, ils n'avoient gueres que le nom de Calvinistes, ne sçachant pas trop bien ce qu'ils estoient; & à dire sincerement la verité, on vivoit alors dans une Cour tres-corrompuë, où les Catholiques

liques & les Huguenots n'estoient presque distinguez qu'en ce que ceux-cy n'alloient pas à la Messe, ni ceux-là au Presche. Mais quant au reste ils s'accordoient assez, en ce que les uns & les autres, au moins pour la plusspart, n'avoient gueres de Religion, & point du tout de piété & de crainte de Dieu; ce que cette Reine Jeanne d'Albret déplore dans une de ses Lettres qu'elle écrivit peu de mois avant sa mort au Prince son fils, l'avertissant de ne pas s'arrester aprés son mariage dans une Cour si corrompüe. | Ann. 1572. | *Lettre de la Reine de Navarre à son fils, dans les Addit. aux Memoir. de Casteln.*

Cette mort ne fit que differer un peu ces nopces, que le Roy souhaitoit extrémement qui se fissent au-plustost, & pour lesquelles l'Admiral, qui se croyoit alors au plus haut point de la faveur, se rendit à Paris avec une suite de plus de trois cens Gentilshommes. Ce fut à cette fois qu'il fut entierement persuadé de la sincerité du Roy, qui luy redoublant ses caresses, & luy donnant tous les jours de nouvelles marques de la derniere confiance, en vint mesme jusqu'à luy décharger son cœur sur le sujet qu'il croyoit avoir d'estre tres-mécontent de la Reine sa Mere & du Duc d'Anjou, & de se défier de leur conduite, & des mauvais desseins qu'il soupçonnoit qu'ils eussent à son égard. Car il s'avança jusques à luy dire, ce qui demandoit le dernier secret, & faisoit voir qu'il se confioit parfaitement en luy, que la Reine | *Dupleix. La Poplin. Mezeray.*

ANN. 1572. sa Mere & son Frere, à ce qu'il en avoit pû découvrir par des marques infaillibles, ne songeoient qu'à trouver les voyes de le dépouiller : mais qu'il y donneroit bon ordre, s'asseûrant sur ses bons serviteurs, & particulierement sur luy, qu'il honoroit & cherissoit comme son pere. Cela sans doute estoit capable de luy persuader qu'il estoit admirablement bien dans l'esprit du Roy.

Il arriva mesme en ce temps-là une chose qui luy fit croire que ce Prince n'avoit plus d'aversion pour les Huguenots, & qu'il tenoit pour fort indifferent qu'on le fust ou qu'on ne le fust pas. L'Abbesse de Joüarre Madame Charlotte de Bourbon, fille du Duc de Montpensier, à laquelle la défunte Duchesse Jacqueline de Longuic sa mere, grande protectrice des Calvinistes, avoit donné dés sa plus tendre jeunesse les premieres impressions de l'hérésie, venoit d'abandonner son Abbaye avec plusieurs de ses Religieuses, qui trouverent qu'il leur estoit commode de suivre en cette occurrence les instructions & l'exemple de leur Abbesse. Elle s'en estoit allée à Heidelberg, où elles firent toutes profession du Calvinisme, à l'exemple de Madame Ieanne Chabot Abbesse du Paraclet, qui fit la mesme chose en France, sans néanmoins se marier, ni quitter son habit de Religieuse qu'elle retint tousjours, quoy-qu'on l'eust chassée de son Abbaye. Le Duc de Montpensier,

D'Aubigné. Thuan.

penfier, celuy de tous les Princes qui eſtoit AN N.
le plus veritablement zelé pour la Foy Ca- 1572.
tholique, écrivit en termes tres-forts au Comte Palatin Frideric III. le conjurant de luy remettre entre les mains ſa fille, qui luy avoit fait un ſi grand affront. L'Electeur répondit tousjours, qu'il ſe garderoit bien de faire une ſi laſche action, & proteſta, comme il l'écrivit meſme au Roy, qu'il ne la pouvoit rendre, qu'à condition que Sa Majeſté ſe fiſt garand que la Dame auroit pleine & entiere liberté de conſcience, & de profeſſer hautement la Religion qu'elle avoit embraſſée. Mais le Duc aima mieux qu'elle ne revint jamais en France, que de l'y revoir à une condition qu'il eſtoit réſolu de ne pas ſouffrir, & à laquelle il voyoit fort bien que le Roy, qui n'eſtoit pas d'avis de rompre pour cela avec les Princes Proteſtans, ou ne pouvoit, ou ne vouloit pas s'oppoſer. Ainſi elle demeura au Palatinat, juſques à ce que quelque temps aprés elle fut mariée au Prince d'Orenge, qui eſtoit veuf de ſa ſeconde femme Anne de Saxe. Cependant comme le Duc de Montpenſier ſe plaignoit tousjours hautement de ſa fille & de l'Electeur, le Roy s'entretenant de cette aventure avec l'Admiral, ne fit que s'en rire, teſmoignant meſme, en termes aſſez deſobligeans, qu'il trouvoit à redire à la conduite de ce Prince, pour en avoir uſé brutalement & cruellement, diſoit-il, envers les Hugue-

ANN. 1572. nots dans son Gouvernement & dans les armées.

L'Admiral s'estant donc laissé charmer par tant de belles apparences, non seulement n'empescha pas que le mariage du Roy de Navarre ne s'accomplist aprés la mort de la Reine sa Mere, mais il procura mesme qu'il se fist au-plustost, quoy-que ce Prince n'eust pas quitté le deuïl, n'avoit encore porté que deux mois; & il sollicita tous ses amis, & tous les Grands de son parti de s'y trouver, disant que c'estoit là le gage le plus asseuré de la bonne volonté du Roy, & de sa parfaite réconciliation avec ses Sujets Protestans. Ainsi Henry nouveau Roy de Navarre, & Henry Prince de Condé son Cousin, qui venoit d'épouser la Princesse Marie de Cleves au Chasteau de Blandy prés de Melun, estant aussi persuadez que l'Admiral de la sincere affection du Roy, entrerent avec une superbe suite de plus de huit cens chevaux dans Paris, où ils furent receûs du Roy, de la Reine, & des Princes, avec tout l'honneur & tous les témoignages d'amitie & de tendresse qu'ils pouvoient souhaiter. Et peu de jours aprés la dispense du Pape estant venuë, le Roy de Navarre & Madame Marguerite furent fiancez au Louvre le dix-septiéme d'Aoust. Le lendemain ils furent épousez par le Cardinal de Bourbon de la maniere qu'on avoit concertée auparavant, & à laquelle on ne trouva rien à redire.

La Poplin. Thuan. Dupleix. Mezeray.

Thuan. l. 52. La Poplin. D'Aubigné. Mezeray.

Cela

Cela se fit avec une pompe toute extraordinaire sur un magnifique Theatre devant le grand Portail de l'Eglise de Nostre-Dame, en presence du Roy, des Reines, des Princes, des Seigneurs, & de la Noblesse de l'une & de l'autre Religion, & d'une infinité de peuple qui remplissoit tous les environs du Parvis, faisant éclater par ses acclamations les témoignages de la joye publique. Cependant le visage de l'epouse faisoit assez paroistre que son cœur n'avoit gueres de part à cette action; & quand il fallut dire le mot essentiel qui fait le mariage, le Roy qui estoit derriere elle ne l'entendant pas répondre au Cardinal, luy poussa rudement la teste, que ce mouvement forcé luy fit baisser, afin qu'elle fist connoistre par ce signe de consentement, que si l'on ne l'entendoit point, elle ne laissoit pas néanmoins de dire le *Oüi* necessaire. Aprés cela le Roy de Navarre la prenant par la main, la conduisit jusques auprés du grand Autel, où il la laissa entendre la Messe, durant laquelle il se retira avec le Prince de Condé, l'Admiral, & quelque autres Seigneurs Huguenots dans la Cour de l'Evesché; puis la Messe estant achevée, il alla reprendre son épouse dans le Chœur de l'Eglise pour la mener dans la grand' salle où le festin se fit à la Royale. Les réjoüissances continuerent les trois jours suivans avec toute sorte de plaisirs & de magnificences. Mais enfin la joye, qui selon l'Oracle du Sage, se

An. 1535.

Mezeray.

ANN. 1572. termine souvent par les pleurs, n'eust jamais une fin plus tragique & plus funeste que celle qu'eurent ces réjoüissances, qui se perdirent bientost dans un effroyable abisme de larmes & de sang. Voicy comment ce malheur arriva.

La Poplin. Hist. de Franc. D'Aubigné. Thuan. Davila, &c.

Le Vendredy vingt-deuxiéme du mois, comme l'Admiral, au sortir du Conseil qui s'estoit tenu au Louvre, retournoit sur les onze heures du matin en son logis, peu loin de là, marchant lentement, & lisant une Requeste qu'on venoit de luy presenter, il fut atteint d'un coup d'arquebuse chargée de deux balles, dont l'une luy cassa le doit du milieu de main droite, & l'autre luy froissa l'os du bas gauche prés du coude. Ce coup luy fut tiré d'une fenestre de la maison du sieur de Villemur, qui avoit esté Précepteur du Duc de Guise, & n'estoit pas alors à Paris; & celuy qui le tira fut un Gentilhomme nommé Louviers-Monrevel, vieux serviteur de la Maison de Guise, qui avoit déja fait plusieurs assassinats, & entre outres celuy du brave Seigneur de Moûy, auquel il s'estoit donné contrefaisant le Huguenot, pour trouver la commodité de tuer l'Admiral quand sa teste fut mise à prix, ce qu'il ne put exécuter. On entra de force dans la maison que l'Admiral avoit bien remarquée; mais on n'y trouva qu'une vieille servante & un petit laquais qui n'avoient rien sceû du dessein de l'Assassin qu'ils ne connoissoient pas, & qui s'estoit déja sauvé sur un bon cheval

cheval qu'il tenoit tout preſt dans le Cloiſtre de Saint Germain de l'Auxerrois où cette maiſon avoit une iſſuë. ANN. 1572.

Un coup ſi ſurprenant donna l'alarme à tout le parti, qui ne douta point que le Duc de Guiſe n'en fuſt l'auteur, & qui crut meſme qu'il venoit de plus haut. Le Roy qui joûoit à la paume avec ce Duc quand il en euſt l'avis, ne manqua pas auſſi de ſon coſté de faire grand bruit, jettant là ſa raquette par dépit, & jurant qu'il feroit une vengeance éclatante de cét attentat. Il proteſta la meſme choſe au Roy de Navarre & au Prince de Condé qui luy en furent ſur le champ demander juſtice: il promit la meſme choſe à l'Admiral, qu'il alla viſiter auſſitoſt aprés ſon diſner avec la Reine ſa Mere & le Duc d'Anjou. On luy dit cent choſes obligeantes pour le conſoler, en l'aſſeurant touſiours qu'on luy feroit bonne juſtice. On luy fit trouver bon qu'on fiſt entrer dans la Ville le Régiment des Gardes, pour empeſcher qu'il ne ſe fiſt quelque émeute du peuple contre luy en faveur des Guiſes, qu'on miſt une Compagnie devant ſon logis, & que les Gentils-hommes Huguenots qui eſtoient écartez en divers quartiers de Paris fuſſent tous logez dans ſa ruë & dans les maiſons les plus proches de la ſienne; ce qui ſe fit le meſme jour par les Mareſchaux des logis, qui firent ſortir les Propriétaires, pour mettre en leur place ces nouveaux hoſtes.

ANN. 1572.

Cependant le Roy ne fut pas plûtost sorti d'auprés de l'Admiral, que les principaux Seigneurs du parti s'assemblerent dans son logis, pour aviser à ce qu'ils devoient faire en une pareille occasion. Les uns vouloient qu'on transportast sur le champ l'Admiral à Chastillon, sans se fier aux belles paroles du Roy; les autres ne le vouloient pas, sur ce que les Medecins protestoient qu'on ne le pouvoit faire sans un extréme danger de sa vie. Ceux-cy disoient qu'ils estoient assez forts pour se défendre contre tous ceux qui oseroient les attaquer; ceux-là, qu'il falloit mesme prévenir leurs ennemis, & se venger des Guises, qui estoient seuls les auteurs de l'assassinat. La plûspart s'emportoient en de furieuses menaces, ne parlant plus que de guerre, & disant qu'on devoit reprendre les armes si-tost qu'on auroit transporté l'Admiral hors de Paris, & ne les mettre jamais bas qu'on n'eust exterminé les Guises, & mis tous les Catholiques, sans mesme en excepter le Roy, estant de ne leur pouvoir plus faire la Loy. Enfin ces choses se disoient non seulement dans ce Conseil où tout ce qui s'y dit fut rapporté à la Reine par Bouchavanes qui en estoit, mais aussi tout publiquement par les plus déterminez d'entre les Huguenots, qui ne menaçoient de rien moins que de mettre tout à feu & à sang. On dit mesme que Piles, un de leurs plus considerables Chefs, estant venu trouver le Roy avec

Brantosme, éloge de la Reine. La Poplin. Davila. Dupleix.

ſept à huit cens Gentilshommes qui ſembloient vouloir inveſtir le Louvre, eût l'audace & inſolence de luy dire, que ſi ſa Majeſté ne leur faiſoit promptement juſtice de l'attentat qu'on avoit commis contre l'Admiral, ils ſe la feroient bientoſt eux-meſmes d'une ſi ſanglante maniere, qu'ils n'auroient pas lieu de craindre qu'il priſt jamais envie à qui ſe fuſt de leurs ennemis d'avoir affaire a eux. *Ann. 1572.*

Juſques-là je ne trouve pas qu'on ait eû poſitivement d'autre deſſein que celuy de faire tuer l'Admiral, en laiſſant aux Guiſes, ſelon le conſeil du Comte de Retz, à vuider la querelle qu'ils auroient enſuite avec les Huguenots qui leur tomberoient ſur les bras pour venger cette mort. Mais comme on vit que ce coup avoit manqué, & que les Chefs des Proteſtans devenus furieux, faiſoient tant de menaces : alors le ſouvenir du paſſé, la crainte de l'avenir, la haine, la colere, le deſir de vengeance, & une eſpece du fureur dont le jeune Roy, d'un eſprit turbulent & fort ſevere, eſtoit naturellement ſuſceptible, le porterent à cette effroyable réſolution qu'il avoit déja priſe dans le Conſeil ſecret, & qu'on luy avoit fait quitter, de faire un maſſacre général de tous les Huguenots. Le Duc de Guiſe qui ne ſongeoit qu'à la vengeance de la mort du feu Duc ſon pere, receût avec joye la commiſſion qui luy fut donnée de diſpoſer comme il trouveroit bon des *Brantoſme.* *La Poplin. D'Aubigné. Davila. Thuan. Mezeray, &c.*

ANN. 1572. des Gardes Françoises & des Suisses, pour faire tuer l'Admiral & les Seigneurs & les Gentilshommes Huguenots qui estoient pour la pluspart comme enfermez dans les toiles, partie au Louvre auprés du Roy de Navarre & du Prince de Condé, & partie dans la ruë où estoit logé l'Admiral peu éloignée du Louvre. On donna ordre au nouveau Prevost des Marchands Charron Président en la Cour des Aydes, & à Claude Marcel ancien Prevost, qui avoit grande autorité parmi le peuple, d'avertir tous les Dixeniers de tenir leurs gens sous les armes sur le minuit.

On dît à tous ceux-cy, pour les animer au massacre, sur le point de l'exécution, qu'on avoit découvert l'horrible conspiration que les Huguenots avoient faite contre la personne du Roy, contre celle de la Reine sa Mere, & des Princes, sans en excepter mesme le Roy de Navarre, pour détruire la Monarchie & la Religion; que le Roy voulant prévenir un si execrable attentat, leur commandoit de faire main basse sur tous ces maudits Héretiques rebelles à Dieu & au Roy, sans qu'on en épargnast un seul, dans les maisons où les Dixeniers qui en avoient le rôlle sçavoient qu'ils logeoient, & qu'au reste on abandonnoit tous leurs biens au pillage. C'estoit là tout ce qu'il falloit pour porter une poulace, attirée par l'esperance du butin, à tuer sans peril des gens desarmez & sans défen-

se,

ſe, des dépoüilles deſquels on eſtoit aſ- ANN.
ſeuré de s'enricher. Ainſi tout eſtant diſ- 1572.
poſé au meurtre & au carnage, on attendoit avec impatience le ſignal qui devoit eſtre au point du jour le tocſin de la cloche du Palais. La Reine Catherine, qui eſtoit la plus ardente à ce maſſacre, craignant que le Roy, qu'elle voyoit troublé & fort inquiet, à cauſe de l'horreur que luy donnoit l'affreuſe idée de cette horrible boucherie, ne révoquaſt l'ordre qu'elle luy en avoit fait donner, fit avancer le temps de ce ſignal par le tocſin qu'elle fit ſonner ſur le champ à Saint Germain de l'Auxerrois.

A l'inſtant meſme le Duc de Guiſe, accompagné du Duc d'Aulme & du Chevalier d'Angouleſme, & ſuivi d'un grand nombre de Gentilshommes & de ſoldats, s'en va droit au logis de l'Admiral, où Coſſeins Capitaine aux Gardes qui l'avoit fait inveſtir, entre le premier, en poignardant celuy qui luy en ouvroit la porte; puis ayant aiſément forcé un foible barricade que quelques Suiſſes du Roy de Navarre avoient faite au bas de l'eſcalier, monte avec cinq ou ſix hommes l'épée au poing à la chambre de l'Admiral qu'ils trouvent debout auprés de ſon lit & couvert de ſa robe de chambre qu'il venoit de prendre à la haſte, ſe jettent ſur luy, & en tuent, ſans luy donner le loiſir de dire autre choſe que ce peu de mots, *Hé, Meſſieurs, que demandez-vous?* & par l'ordre du Duc *Dupleix*

de

ANN. 1572. de Guise qui crioit d'en bas, *Est-ce fait*, on le jette par la fenestre dans la Cour, & de là sur le fumier dans l'écurie. Mais peu aprés & les gens de guerre & le peuple y estant accourus en foule pour piller son logis, aprés avoir pleinement satisfait leur avarice en prenant tout, excepté ses papiers que la Reine voulut avoir, ils assouvirent leur brutale inhumanité sur ce miserable corps qu'ils traitent avec toutes sortes de barbares indignitez, le decoupant, le dechirant, le traisnant deux ou trois jours durant par les boües, puis le jettent dans la riviere, d'où aussitost aprés ils le retirent, & le vont pendre au gibet de Montfaucon les pieds en haut, allumant au dessous un feu qui ne fit que le rendre horriblement difforme en le grillant.

La Poplin. D'Aubigné. Thuan, &c.

Ce fut en un estat si pitoyable que le Roy Charles voulut voir son ennemi mort; ce qui sans doute fut une action tout-à-fait indigne, je ne diray pas d'un Roy, mais d'un homme de quelque naissance: tant cét esprit de haine, de vengeance & de cruauté qu'il tenoit des méchantes leçons de la Reine sa Mere, luy avoit corrompu le naturel, qui de luy-mesme estoit tres-beau. Ce fut aussi dans cette école qu'il apprit à parler comme il fit en cette occasion: car comme ceux qui l'accompagnoient en une si étrange visite, se retiroient en tournant la teste & se bouchant le nez, à cause de la puanteur de ce cadavre demi-rosti

Brantosme, éloge de Charl. Papyr. Masso. vit Carol.

rosti & déja demi-pourri, *Hé quoy*, leur dit-il, *vous ne sçavez pas que l'odeur d'un ennemi mort est toujours douce & agreable?* ANN. 1572.

Voilà quelle fut la fin tragique de Gaspard de Coligny de Chastillon Admiral de France, homme d'ordre, d'esprit & de cœur, adroit, vigilant, hardi & entreprenant, bon soldat & grand Capitaine, & n'estant pas moins habile dans le maniment des affaires politiques qu'en celles de la guerre. Mais il fut le flambeau fatal qui mit le feu dans toute la France par les trois guerres civiles dont il fut l'auteur, en partie par le faux zele qu'il eust pour le Calvinisme, car entre tous les gens de qualité de son parti, il estoit presque la seul qui fust bon Huguenot, & beaucoup plus encore par son ambition, & par l'envie demesurée qu'il avoit de tout gouverner, ce qu'il n'eust put faire pendant la paix qui n'eust pas si long-temps duré cette derniere fois, s'il n'eust tenu pour asseûrée la guerre de Flandre qu'il proposoit au Roy, & pour laquelle il ne doutoit du tout qu'il ne deust avoir le commandement de l'armée. Il perit ainsi miserablement âgé de cinquante-cinq ans, & le Mareschal de Montmorency son cousin germain, ayant fait enlever de nuit les déplorables restes de son corps, les fit inhumer dans la Chapelle de sa maison de Chantilly, d'où ils furent depuis transportez à Montauban, & enfin à *D'Aubigné.*

Cha-

ANN. 1572. Chastillon sur Loin dans le tombeau de ses Ancestres, aprés que sa memoire eust esté réhabilitée par un Arrest solemnel du Conseil d'Estat, qui a mis hors de tout reproche tous ceux qui sont sortis d'une si illustre maison.

10. Juin 1599.

Une mort si funeste par où l'on voulut commencer la sanglante exécution d'une si terrible Journée, fut aussitost suivie du massacre qu'on fit dans tous les quartiers de Paris d'une infinité de personnes de toute sorte de condition, d'âge & de sexe sans misericorde, & mesme quelquefois sans discernement & sans faire difference du Catholique d'avec le Huguenot, selon que la haine, l'inimitié, la vengeance, ou l'avarice enflammoient la fureur de ceux qui dans une si effroyable confusion où l'on ne pouvoit garder aucun ordre, pouvoient abuser comme il leur plaisoit du pouvoir qu'on leur avoit donné sur les Huguenots, & tuer sous ce nom leurs ennemis, leurs rivaux, & mesme leurs créanciers, sans aucune crainte des Loix. Au reste, il ne faut pas que mon Lecteur attende de moy que je raconte icy tout ce qui se fit en cette malheureuse Journée; que je voudrois de tout mon cœur qu'on eust ensevelie dans les tenebres d'un éternel oubli. Je diray seulement que d'une part plus de sept cens Gentilshommes, le Conte de la Rochefoucaut, Teligny gendre de l'Admiral, le Marquis de Lavardin, Piles, Puviaut, Montamare, en

Du Maurier, Préface.

en un mot la plusꝑart de ces Seigneurs & de ces fameux Capitaines qui s'estoient signalez en combatant pour le parti dans les guerres passées, furent tuez par les Gardes à coups d'épée, de pique, de hallebarde, & de pertuisanne, partie dans les maisons voisines du logis de l'Admiral, partie aux environs du Louvre, dans le Louvre mesme, & jusqu'au chevet du dit du Roy de Navarre, qui estant devenu Roy de France, disant que le plus grand regret qu'il eust jamais eû en sa vie fut celuy de voir massacrer inhumainement & de sang froid tant de brave Noblesse, qui pouvoit si utilement servir dans la guerre de Flandre, & qui en pleine paix estoit venuë à Paris sur la foy publique sur la parole du Roy, & sur la sienne, pour assister à la célebrité & aux réjouissances de ses nopces.

ANN. 1572.

Déposition du Roy de Navarre dans les Additions à Casteln. l. 5. Préface de du Maurier

D'autre part, aussitost qu'on eût sonné le tocsin au Palais, plus de cinquante mille hommes courant les armes au poing par les ruës comme autant de furies déchaisnées, enfonçant les portes, se jettant en foule dans les maisons qu'on leur avoit marquées ou qu'eux mesmes avoient choisies, & faisant retenir l'air de ces effroyable cris que l'on entendoit parmi les hurlemens des hõmes & des femmes qu'on égorgeoit, & les juremens & blasphêmes de ceux qui les massacroient, *Dépesche tuë poignarde*, *assomme, jette par le fenestres*, firent de Paris durant tout ce saint jour de Dimanche & de Feste un

Id.

ANN. 1572. un sanglant theatre de cruauté, ou plustost une horrible boucherie, par le massacre de plus de six mille personnes dont le sang couloit par les ruisseaux, & les corps tout couverts de playes estoient traisnez dans la riviere. C'estoient-là des excés qu'on devoit attendre de la brutalité & de la fureur aveugle d'un peuple, quand on luy donne pouvoir de faire impunément tout ce qu'il luy plaist, en luy mettant entre les mains les armes, sans autre conduite que celle de sa passion.

Brantosme éloge de Tavannes. Mezeray. Mais ce qu'il y eust en cela tout-à-fait indigne de la générosité Françoise, qui doit estre le propre caractere de la Noblesse du Royaume, & principalement des Princes, fut que le Mareschal de Tavannes, le principal auteur de ce massacre, & le Duc de Montpensier trop zelé Catholique, alloient par les ruës animant le peuple, qui n'estoit déja que trop échauffé de luy mesme, & l'excitant à faire main basse sur tout sans épargner personne. *Id. éloge du Roy Charles.* Le Roy mesme, qui des fenestres de sa chambre voyoit tant de corps dechirez flotans sur l'eau, bien loin d'estre touché de ce lamentable spectacle, tiroit d'une longue arquebuse de chasse à travers la riviere, quoy-qu'inutilement, sur eux qu'on luy vint dire qui estant logez au fauxbourg Saint Germain se sauvoient du massacre, & croit de toute sa force qu'on courust aprés, & qu'on les tuast. Il revint néanmoins bientost aprés d'un si terri-

terrible emportement ; & pour se garantir du blasme d'une si cruelle exécution, il fit écrire le mesme jour à tous les Gouverneurs des Provinces, que tout ce qui s'estoit fait à Paris à la Saint Barthelemy estoit l'effet de la vieille querelle qui estoit entre le Duc de Guise & l'Admiral, laquelle avoit eû de si funestes suites sans qu'on eust pû les empescher dans la fureur où les Parisiens s'estoient mis en courant aux armes pour les Guises contre les Huguenots.

ANN. 1572.

Li apl n. D'Aubigné Thuan. Mezeray, & alii.

Cét artifice toutefois ne dura gueres. On fit comprendre au Roy, qu'outre que cela ne seroit pas cru, ce seroit exposer Sa Majesté au mépris de ses sujets, en faisant connoistre par là qu'il n'auroit pas eû assez d'autorité pour se faire obéir des Guises, ni assez de force & de résolution pour faire justice d'un si grand crime. C'est pourquoy changeant tout-à-coup d'avis, il fut le Mardy suivant tenir son lit de Justice au Parlement, où il déclara, comme il le fit aussi écrire à tous les Gouverneurs, que ce massacre s'estoit fait par ses ordres, quoyqu'à son grand regret, pour prévenir l'effet d'une damnable conspiration que l'Admiral avec ses Huguenots avoit faite contre sa personne & contre tous les Princes du Sang, pour s'emparer de la souveraine puissance & de la Royauté, aprés avoir éteint tout d'un coup toute la maison Royale. Le premier Président Christophle de Thou,

ANN. 1572.

Thou, quoy-qu'en son cœur il détestast une action aussi cruelle que celle de la Sainte Barthelemy, & qu'il l'ait hautement détestée toute sa vie, ne laissa pas pourtant, par une flaterie peu digne d'un si grand Magistrat, de la loüer comme l'effet d'une singuliere prudence, & de faire dans sa harangue l'éloge du Roy, qui pour sauver l'Etat, en opprimant ceux qui le vouloient perdre, avoit si bien sceû pratiquer l'excellente maxime de Loüis XI. qui avoit coustume de dire, *Que celuy qui ne sçait pas dissimuler n'entend rien du tout en l'art de regner.* Et pour mieux prouver cette conjuration qu'on ne croyoit pas trop alors, & qu'on ne croit point du tout aujourd'huy, on fit le procés au vieux Briquemaud Mareschal de Camp de l'armée des Princes, à Cavagnes Chancelier du parti, & à la memoire de l'Admiral. Ils furent tous trois pendus, celuy-cy en effigie par un plantosme qui le representoit avec son curedent à la bouche, comme il avoit accoustumé de l'y tenir presque tousiours; & les deux autres en effet en presence du Roy & de la Reine qui en voulurent voir l'exécution des fenestres de l'Hostel de Ville. On crut mesme que cela serviroit encore à la conversion des Princes qu'on vouloit retirer de ce parti,en leur persuadant qu'ils s'estoient engagez avec des gens qui estoient leurs plus grands ennemis, & les plus méchans de tous les hommes.

Certè ipse totâ vitâ San. Bartholomæam diem detestatus est, illos Statii versus in dispari re ad eam accommodans: Excidat illa dies ævo, nec postea credant sæcula &c. *Thuan. l.* 52.

Car tandis que l'on massacroit les Hugue-

nots dans le Louvre & par tout Paris, le Roy fit appeller ces Princes dans son cabinet, où apres leur avoir brievement exposé la cause de cette sanglante execution, dont eux-mesmes venoient de voir une partie, & qui continuoit encore, il leur dit d'un air fier, impetueux, & menaçant à son ordinaire, que ne voulant plus souffrir en son Royaume une si damnable Religion qui enseigne à ses Sectateurs à se revolter, & mesme à conspirer contre la personne de leur Souverain, il entendoit qu'ils renonçassent promptement à cette maudite Secte, & qu'ils embrassassent la Foy qu'avoient toûjours professée les Rois Tres-Chrestiens, desquels ils avoient l'honneur d'estre descendus; & que s'ils refusoient de luy obeïr en cela, il les traiteroit de la mesme maniere qu'ils avoient veû traiter ceux dont jusques alors ils avoient suivi la revolte & l'impieté. A cela le Roy de Navarre repondit avec beaucoup de respect & sans hesiter, ce qu'il dit long-temps apres si sagement aussitost qu'il fut Roy de France; sçavoir, que n'estant nullement opiniastre, il estoit tout prest de se faire instruire, & d'embrasser de bonne foy la Religion Catholique, quand on luy en auroit fait voir la verité qu'il ne connoissoit pas encore. ANN. 1572.

Le Prince de Condé qui n'estoit pas d'un naturel si doux & si traitable, ne parla pas avec tant de justesse & de moderation, & ré-

ANN. 1572. pondit assez brusquement au Roy, que Sa Majesté, dont il estoit sujet, pouvoit disposer comme il luy plairoit de sa fortune & de sa vie, mais non pas de sa Religion dont il ne devoit rendre compte qu'à Dieu seul duquel il la tenoit. Cette reponse faite à un maistre extremement fier & violent, le mit si fort en colere, que s'emportant jusqu'à luy dire des injures, & l'appellant à plusieurs reprises seditieux, enragé, rebelle, & fils de rebelle, il jura Dieu que s'il n'obeïssoit dans le peu de temps qu'il luy prescrivit, il le feroit mourir. Il fit plus : car ne pouvant souffrir de voir que nonobstant tous les efforts qu'on faisoit pour le convertir, ce Prince se montroit toujours plus inflexible, il prit ses armes, & protesta qu'il feroit perir tout le reste des Huguenots obstinez dans leur heresie, en commençant à l'instant mesme par le Prince de Condé. Et ce ne fut qu'avec bien de la peine que la jeune Reine Elizabeth fille de l'Empereur Maximilien II. qu'il avoit epousée depuis deux ans, luy fit quitter les armes, s'estant jettée à ses pieds, pour le conjurer à mains jointes & les larmes aux yeux d'attendre encore un peu. Il le fit : mais en mesme temps s'estant fait amener le Prince, il luy lance deux ou trois foudrayantes œillades sans luy dire autre chose que ces trois mots d'un ton menaçant & terrible, *Messe, Mort, ou Bastille* ; puis luy tournant le dos, il le renvoye.

Mezeray.

D'Aubign. Mezeray.

Cela

Cela fit une si forte impression dans l'ame de ce pauvre Prince, & luy donna tant de terreur, qu'il suivit enfin l'exemple du Roy de Navarre, & se rendit, ou fit semblant de se rendre aux raisons de Hugues des Rosiers sçavant Ministre d'Orleans converti depuis peu, mais qui se pervertit de nouveau peu de temps apres, & qu'on avoit fait venir expres pour les instruire, & les desabuser. Il fit donc ensuite l'abjuration solennelle du Calvinisme entre les mains du Cardinal de Bourbon son oncle, comme avoient fait avant luy le Roy de Navarre, Madame Catherine sa sœur, & la Princesse de Condé. Et pour plus grande asseurance de la verité & sincerité de leur conversion, le Roy voulut qu'ils écrivissent au Pape pour l'en asseurer, & que le Roy de Navarre abolist par Edit le Calvininisme dans tout le Bearn: mais on y refusa de luy obeïr, parce, disoit-on, qu'il n'estoit pas libre, & que ce que l'on appelloit sa Conversion, n'estoit qu'une feinte. Et certes on crut qu'il n'y avoit pas lieu d'en douter, lors qu'on vit que ces Princes s'estant echapez de la Cour en divers temps, & mis en pleine liberté, firent profession du Calvinisme comme auparavant, & declarerent que leur cœur n'avoit jamais eû part à une action qu'on sçavoit bien qu'ils n'avoient faite que par force, dans le danger inevitable où ils estoient d'estre miserablement egorgez s'ils ne cedoient à la violence qu'on leur faisoit.

ANN. 1572.

La Poplin. Thuan. &c.

ANN. 1572. C'est ce que firent plusieurs autres Huguenots qui mirent des Croix blanches sur leurs chapeaux, & furent à la Messe par la terreur & dans l'effroyable veüe d'un massacre qui fait encore aujourd'huy tant d'horreur à tout le monde.

On fit alors tout ce qu'on put pour le faire approuver, ou du moins pour le rendre moins odieux. On fut en Procession remercier Dieu de ce qu on avoit découvert heureusement la conspiration des Huguenots, & qu'on avoit sceû prevenir par ce massacre celuy que l'Admiral vouloit faire du Roy mesme & de tous les Princes. On fit dire la mesme chose à tous les Princes de l'Europe. On en fit de grandes rejoüissances en plusieurs villes du Royaume. On compara cette execution à celle de l'Ange exterminateur; & j'en ay veû dans le cabinet d'un fort habile homme une medaille où l'on voit au lieu des soldats de Sennacherib les Huguenots massacrez par cet Ange. Ce massacre fut appellé en presence du Roy d'Espagne, le Triomphe de l'Eglise Militante. Plusieurs grands hommes, comme entre autres Jean de Montluc Evesque de Valence, Pompone de Bellievre, & Guy de Pibrac Avocat General, parlerent & ecrivirent tres-eloquemment, pour justifier aupres des Estrangers une action qu'ils ne pouvoient s'empescher de nous reprocher comme un violement de la foy publique & un furieux exces de

Iidem.

La Poplin. Mezeray.

de cruauté. Mais apres tout, quoy qu'on ait pû faire pour l'adoucir, & pour luy donner quelque couleur de justice, en faisant valoir autant qu'on pouvoit la conspiration de l'Admiral; on ne put pourtant jamais empescher qu'on ne trouvast fort à redire à ce qu'on avoit confondu, dans la punition qu'on pretendoit en avoir faite, l'innocent avec le coupable. ANN. 1572.

Et ce qui rendoit ce reproche & cette accusation sans replique, fut que durant plus de deux mois on fit par ordre exprés du Roy le mesme massacre dans plusieurs Villes des Provinces, & principalement à Roüen, à Meaux, à Troyes, à Nevers, à la Charité, à Orleans, a Bourges, à Lyon, à Tours, à Angers, a Poitiers, à Bordeaux, à Condom, à Toulouse, & en quelques autres où l'on massacra pres de trente mille personnes de tout âge & de tout sexe, qui sans doute n'avoient pû avoir aucune part à cette conspiration dont on accusa l'Admiral apres sa mort. Aussi se trouva-t-il des Gouverneurs, comme le Comte de Tende en Provence, le Marquis de Gordes en Dauphiné, Chabot-Charny en Bourgogne, Saint Eran en Auvergne, le Vicomte d'Orte à Bayonne, qui sans manquer au respect qu'ils devoient au Roy trouverent les voyes de ne pas executer un commandement qu'ils croyoient estre bien moins de la volonté de Sa Majesté, que de la passion de ceux qui vouloient porter sous son nom leur

ANN. 1572. vengeance à de si horribles extrémitez. Sur quoy je ne puis taire une excellemment belle action que fit en cette rencontre un saint homme & un grand Prelat, & de laquelle aucun de nos Historiens ne s'est encore avisé de parler, quoy-qu'elle merite l'applaudissement & l'éloge de tous les siecles.

Celuy-cy fut Jean Hennuyer Jacobin, Docteur de Paris, qui avoit esté Confesseur de Henry II. & qui aprés la mort du Roy son maistre fut fait Evesque de Lizieux. Il y avoit douze ans qu'il gouvernoit son Diocese en instruisant son peuple & le confirmant en la Foy par la solidité de sa doctrine, & en l'édifiant par les beaux exemples qu'il luy donnoit en toutes sortes de vertus chrestiennens, lors que le Lieutenant de Roy en cette Province luy vint communiquer les ordres qu'il avoit receûs de faire massacrer tous les Huguenots de Lizieux. *Non, non, Monsieur*, luy dît le Saint Evesque; *je m'oppose, & je m'opposeray toûjours à l'exécution d'un pareil ordre à quoy je ne puis consentir. Je suis le Pasteur de l'Eglise de Lizieux, & ces gens que vous dites qu'on vous commande de faire egorger, sont mes oüailles. Quoy qu'elles soient maintenant egarées, estant sorties de la Bergerie dont Iesus Christ le souverain Pasteur m'a confié la garde, elles peuvent néanmoins y revenir, & je ne perds pas l'esperance de les y faire un jour rentrer. Ie ne voy pas dans l'Evangile que le Pasteur doive souffrir qu'on répan-*

Robert. Gall. Christ.

N3.

rande le sang de ses brebis: au contraire, j'y trouve qu'il est obligé de verser son sang, & de donner sa vie pour elles. Retournez-vous en donc avec cet ordre qu'on n'executera jamais tandis que Dieu me conservera la vie, qu'il ne m'a donnée que pour l'employer au bien spirituel, & même temporel de mon troupeau. Mais, replique le Lieutenant, *il faut donc que pour ma décharge envers le Roy vous me donniez par écrit le refus que vous faites de me laisser agir selon ses ordres. Tres-volontiers*, dit le Prelat, *je connois la bonté du Roy, & je ne doute nullement que je n'en sois bien avoué: en tout cas je me charge de tout le mal qui en peut arriver dont je vous garantis.* La dessus il luy donne un acte authentique de sa reponse & de son opposition signé de sa main pour le porter au Roy, qui en effet ne passa pas plus outre, & laissa le saint Evesque & tout son troupeau de Lizieux en repos. ANN. 1572.

Or ce qu'il y eût d'admirable en une si belle action, fut son heureuse suite, & le glorieux succés dont il plut à Dieu de la couronner. Car dans toutes les autres Villes où l'on executa cet ordre si rigoureux, on ne put jamais eteindre l'heresie dans le sang des Heretiques qui furent massacrez: mais à Lizieux, les Huguenots furent tellement touchez de la bonté de leur Prelat, de son admirable clemence, & du soin qu'il prenoit de leur salut, & de les conserver pour les instruire & pour les convertir, en les ramenant doucement à la bergerie

Quâ illico commentâ sollicitudineque Episcopi de commissi sibi gregis salute vigilantis, redire in Ecclesiæ sinum quotquot

ANN. 1572. de Jesus-Christ le bon Pasteur qui a repandu tout son sang pour ses pauvres brebis egarées, qu'ils firent tous abjuration de leur heresie, sans qu'il s'en pust trouver un seul qui y demeurast obstiné; de sorte que le Calvinisme fut entierement aboli dans Lizieux.

Lexovia per ea tempora à recta fide aberraverant.

Je me persuade qu'en attendant un autre ouvrage qui sera la suite naturelle de celuy-cy, mon Lecteur voudra bien permettre que je prenne un peu de repos en cet endroit, en faisant sur cette action de l'Evesque de Lizieux une reflexion qui pourra estre toute seule l'accomplissement de l'Histoire du Calvinisme. Il me semble que cet evenement que je viens de raconter est une assez naïve & fidelle representation de ce qu'on a veû dans la suite de cette heresie depuis la Saint Barthelemy jusqu'au temps où nous sommes. Quoy-qu'il soit veritable, & Calvin mesme en est tombé d'accord, que l'on puisse punir les Heretiques par les voyes rigoureuses de la Justice, ainsi qu'il le fit à Geneve où il porta les Magistrats à condamner au feu Michel Servet: on a veû neanmoins de tout temps que le moyen le plus efficace de les reduire quand l'heresie est deja puissamment etablie, n'estoient pas les supplices, beaucoup moins la violence & le trop de rigueur. Bien loin que le massacre qu'on fit à Paris & en tant d'autres Villes ait aneanti, ou du moins affoibli le Calvinisme, qu'au contraire il en de-

devint plus enraciné, plus puissant, & plus formidable qu'auparavant. Les Huguenots ne voulurent plus se fier aux Declarations que l'on fit pour les rasseûrer. Ils tascherent de susciter toute la terre contre nous. Ils coururent en Suisse, en Allemagne, en Pologne, en Suede, en Dannemark, en Angleterre implorer du secours pour recommencer la guerre, comme ils firent, avec plus de fureur encore & plus de rage que jamais. Ils s'emparerent d'un tres grand nombre de nos meilleures Places dans les Provinces au-delà de la Loire. Ils firent par tout d'effroyables represailles sur les Catholiques. Ils soustinrent opiniastrement le siege dans Sancerre sept mois durant, malgré toutes les rigueurs de cette famine prodigieuse qui les reduisit à des extremitez toutes semblables à celle de Jerusalem, & contraignit les peres & les meres de manger leurs propres enfans. Au siege de la Rochelle ils nous obligerent, aprés nous avoir repoussez en neuf assauts, de leur accorder une Paix tres-avantageuse, pour n'avoir pas la honte de la lever en presence des Ambassadeurs Polonois, qui estoient venus apporter leur Couronne à leur nouveau Roy Henry Duc d'Anjou qui assiegeoit cette Ville avec une armée de cinquante mille hommes. Enfin se voyant appuyez du tiers parti des Catholiques mécontens, ils se soulevent de nouveau, demandent insolemment des choses que l'Admiral mesme, quand il eut paru victo-

ANN. 1572.

1573.

ANN. 1573. rieux aux portes de Paris apres avoir gagné les quatre batailles qu'il perdit à Dreux, à Saint Denis, à Jarnac, & à Montcontour, n'eust osé demander; reprennent les armes, & reduisent la France en un estat tres-pitoyable, au mesme temps qu'elle perdit son Roy Charles IX. qui mourut de
1574. chagrin & de langueur en la fleur de son âge, n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquiéme année.

Ils devinrent encore & plus obstinez & plus insolens sous le Regne de son Succes-
1575. seur Henry III. qu'ils regarderent d'abord avec horreur, comme celuy qu'ils croyoient avoir esté le principal auteur du massacre; & puis avec mépris, quand ils le virent peu apres plongé dans les delices, & comme assoupi dans le sommeil d'une honteuse oisiveté, n'ayant plus rien de ce brave Duc d'Anjou qui les avoit si glorieusement vaincus aux deux fameuses Journées de Jarnac & de Montcontour. Mais ce qui leur donna le plus d'avantage sur les Catholiques, fut ce que le Peuple abusé se persuada que l'on n'avoit fait que pour les ruiner, je veux dire la Ligue qui pensa perdre tout ensemble l'Etat & la Religion. Je ne veux pas en developer icy les mysteres, qui à proprement parler ne sont point de l'Histoire du Calvinisme. Je diray seulement
1576. que la pluspart de ceux qui s'y jetterent, ou plûtost qui s'y precipiterent aveuglement avec tant d'ardeur & de passion, &

prin-

principalement les Peuples, les Ecclesiastiques, & les Moines, ne furent que les dupes de ceux qui formerent cette cabale, où l'ambition, la malice, & l'interest eûrent plus de part que la Religion, qui n'y entra qu'en apparence pour tromper le monde. Ceux-cy furent le Roy d'Espagne, la Reine Catherine, & le Duc de Guise, qui comploterent ensemble, par des motifs bien differens, mais qui s'accordoient tous contre l'Etat; le Duc, pour se faire Chef d'un parti, qui aprés la mort des Valois le pourroit encore élever plus haut; la Reine, pour avoir un pretexte de faire substituer son petit-fils Henry, fils de Charles Duc de Lorraine, à la place du legitime Successeur de la Couronne le Roy de Navarre son gendre qu'elle n'aimoit point; & l'Espagnol, pour profiter de la division que la Ligue mettroit parmi les François, pour les ruiner les uns par les autres, & pour se faire ensuite leur maistre.

ANN. 1585.

Voyez le Discours de M. le Laboureur sur la vie de Henry III.

Or c'est par là mesme que les Huguenots se rendirent plus puissans que jamais. Car premierement cette Ligue obligea tous les Protestans etrangers, en haine du massacre, à faire une contre-ligue pour les secourir. Secondement, elle desunit les Catholiques qui s'armerent les uns contre les autres; ceux-cy, pour asseurer la Religion, à ce qu'ils disoient; & ceux-là pour defendre l'autorité Royale, & la loy fondamentale de l'Etat qu'on vouloit renverser.

ANN. 1585. De plus, elle obligea le Roy, pour prevenir les dangereuses conspirations des Ligueurs, d'en venir à de facheuses extremitez, & de joindre ses forces à celles du parti Huguenot, pour faire rentrer les Catholiques rebelles dans leur devoir. Enfin elle excita dans tout le Royaume ces horribles troubles, pendant lesquels tous les Huguenots qui suivirent avec une bonne partie des Catholiques le nouveau Roy Henry IV. eûrent le moyen de s'établir d'une maniere comme plus honneste, aussi plus solide & plus seure qu'ils n'avoient fait auparavant. Si cette malheureuse Ligue ne se fust jamais faite, comme elle se fit en effet contre l'autorité Royale sous le beau pretexte de la Religion, tous les Catholiques fussent toujours demeurez bien unis entre eux & avec le Roy contre les Huguenots. Il n'y eust eû ensuite ni conspiration, ni revolte, ni barricades. L'on n'eust jamais veû ni la Journée de Blois, ni le siege de Paris, ni l'execrable parricide qui se fit à Saint Cloud; & le successeur legitime de la Couronne, qui à la priere d'une partie des Catholiques se fit instruire, & se convertit à cette fois fort librement, l'eust fait sans doute encore plus facilement & plutost, si tous ensemble estant unis, comme ils l'estoient avant la Ligue qui les divisa, l'en eussent conjuré. Ainsi la Ligue eût une tres-mechante origine contre l'opinion commune de ceux qui n'en ont sceû penetrer le secret.

1589.

cret & les mysteres. Son progres fut tres- ANN.
detestable, n'ayant esté qu'un attentat pres- 1589.
que continuel contre l'autorité d'un Roy
pour le moins aussi bon Catholique que les
Chefs de la Ligue; & l'on ne peut pas dire
qu'elle ait eû une heureuse fin par la conver-
sion de Henry IV. puis qu'elle n'en fut point
du tout la cause, & qu'elle ne laissa pas de
maintenir encore quelque temps avec une
extreme, mais impuissante opiniastreté, ses
restes languissans apres cette conversion
qu'elle affectoit malicieusement de ne vou-
loir pas reconnoistre.

Mais enfin ce Roy victorieux en vint 1593.
heureusement à bout. Et c'est ici qu'il faut 1594.
que nous admirions la conduite de la Pro- 1595.
vidence divine, qui dans toutes les guerres 1596.
civiles qui ont affligé la France depuis les
premiers troubles jusqu'à ce que la Li-
gue fut entierement éteinte, a disposé
des evenemens des batailles avec une si
sage diversité, qu'elle a toujours egale-
ment pourveu à la seureté de l'Etat & de la
Religion. Car tandis que l'on combatit
pour la maintenir contre les Huguenots
qui n'eussent pas manqué de la ruiner si la
victoire leur fust demeurée, les Catholiques
furent toujours victorieux, & gagnerent
les quatre batailles de Dreux, de Saint De-
nis, de Jarnac, & de Montcontour; du
succes desquelles dependoit la conservation
ou la perte de la Religion dans ce Royau-
me. Mais depuis que la Ligue s'en mesla,

& qu'on agît par d'autres motifs, & pour d'autres interests cachez que le peuple abusé ne decouvroit pas, & qui alloient à la destruction de la Maison Royale, Dieu fit changer de parti à la victoire pour l'attacher à celuy du Roy de Navarre, Chef de l'auguste Maison de Bourbon, & qui fût peu apres Roy de France. De sorte que ces mesmes Catholiques, qu'un faux zele arma contre luy, furent toujours batus dans les batailles de Coutras, de Senlis, & d'Ivry, & dans les grands combats d'Arques & de Fontaine-Françoise.

Mais quoy que ce grand Prince fust rentré de bonne foy dans la vraye Religion des Rois Tres-Chrestiens ses glorieux Ancestres, & qu'il l'ait toujours conservée inviolablement jusqu'à la mort, les Calvinistes neanmoins ne perdirent rien pour cela des avantages qu'ils s'estoient aquis en suivant son parti, & ne laisserent pas, par le grand nombre de gens de qualité, de Seigneurs & d'Officiers qui faisoient profession du Calvinisme, par l'Edit de Nantes qui fut fait en leur faveur, par les bonnes places qu'ils avoient pour leur sureté, & par les autres Villes où ils se trouvoient les plus forts, d'estre aussi considerables & aussi puissans dans ce Royaume qu'ils y eussent encore esté. Il est vray que s'estant revoltez dix ou douze ans apres sa mort, selon l'esprit de l'heresie, qui ne peut gueres souffrir de maistre quand elle a les forces en main, le

Edit de Nantes 1598.

feu Roy Loüis XIII. de glorieuse memoire, apres avoir pris la Rochelle, Capitale de leur nouvelle Republique qu'ils vouloient etablir en France, & toutes leurs autres places qu'il reduisit de la maniere que tout le monde sçait, les mit en estat, en les desarmant, de ne pouvoir plus nuire qu'à eux-mesmes. Mais apres tout, pour leur avoir arraché les armes des mains, il ne leur osta pas l'erreur de leur esprit, & malgré toutes ses victoires le Calvinisme demeura toujours aussi etendu & enraciné qu'auparavant dans son Royaume. Ainsi la rigueur, & la violence, & la force des armes ont bien pû affoiblir les Heretiques, mais non pas l'Heresie, dont il falloit ruiner l'empire par la conversion des cœurs.

Dieu avoit reservé cette gloire à Loüis le Grand, qui par des voyes bien plus efficaces que celles dont on s'estoit servi depuis plus d'un siecle qu'il y a que le Calvinisme s'est établi en France, l'a reduit en cet estat de foiblesse & de langueur, où nous le voyons aujourd'huy tendant manifestement à sa fin. *Edit de Janv. 1561.*

Charles IX. au commencement de son Regne, Henry III. durant les troubles & les tempestes dont la France fut presque toujours agitée de son temps, Henry IV. apres avoir entierement ruiné le parti de la Ligue, & pacifié tous ces troubles, le feu Roy mesme, apres la reduction de la Rochelle & de toutes les autres Villes que te- *Edit de May 1576. Edit de Nantes 1598. Edit de Grace 1629.*

tenoient les Huguenots, avoient eû pour eux sans doute un peu trop de douceur & d'indulgence, en leur accordant bien des choses qu'ils n'eussent pas souffertes, si la necessité des temps & l'estat present de leurs affaires ne les eust obligez d'en user ainsi. Les Rois François I. Henry II. François II. & Charles IX. sur la fin de son Regne, userent au contraire de trop de severité contre eux; celuy-cy par le massacre de la Saint Barthelemy; & ceux-là par l'extrême rigueur des supplices, en les faisant brusler tout vifs à petit feu. Et l'on a veû durant tout un siecle que le Calvinisme s'est toûjours maintenu dans l'une & dans l'autre de ces deux extremitez. Mais Loüis le Grand tenant le milieu, par un sage melange de justice & de clemence, de fermeté & de douceur, a reduit enfin cette heresie en l'estat où nous la voyons, defaillant peu à peu, & s'en allant visiblement, mesme dans les Provinces où elle avoit le plus insolemment exercé son empire.

Il a fait agir sa justice avec beaucoup de fermeté. Premierement, en faisant abbatre les Temples que les Huguenots avoient usurpez depuis plus de soixante ans, & defendant l'exercice de leur pretenduë Religion en une infinité de lieux où il se faisoit contre les Edits mesme qui les favorisoient le plus. Secondement, en ostant aux méchans Catholiques la malheureuse liberté de changer de Religion, & aux Huguenots conver-

vertis, celle de se moquer de Dieu & des hommes par l'apostasie, & par un infame retour au Calvinisme qu'ils avoient abandonné. De plus, ordonnant qu'il n'y ait que des Catholiques qui puissent accoucher les femmes, afin de pourvoir au salut de leurs enfans, en les baptisant, en cas de necessité : ce qu'ils ne peuvent nier qui ne soit tres-juste, puis que d'une part ils avoüent dans leur Confession du Foy, que le Baptesme de l'Eglise Catholique est bon ; & de l'autre, que comme nous croyons, selon la parole de Dieu, que le Baptesme de l'eau est absolument necessaire aux enfans qui meurent avant que d'y pouvoir suppléer par celuy de l'esprit, il est du moins plus seûr qu'ils soient baptisez : & ensuite, c'est un grand acte de justice d'empescher que l'on ne risque leur salut.

Article 28.

Joan. 3. v. 5.

En quatriéme lieu, en cassant, & abolissant ces Chambres mi-parties, qui par le partage affecté que les Juges Huguenots faisoient le plus souvent en faveur des criminels de leur fausse Religion, les mettoient à couvert du chastiment qu'ils meritoient, & d'une Chambre de Justice faisoient un asile pour les scelerats, qui joindroient à l'heresie les autres crimes qu'ils auroient commis : outre que Henry IV. en establissant ces Chambres, s'estoit reservé le pouvoir de les incorporer aux Parlemens comme on a fait.

Enfin

Enfin, en ostant à tous ceux qui s'obstinent dans l'heresie toute esperance de pouvoir pretendre desormais aux faveurs qu'on n'est nullement obligé de leur faire, je veux dire aux dignitez, aux honneurs, aux commandemens, aux charges, aux offices, & à toutes sortes d'emplois, de service & de fonction, sur tout dans la Maison du Roy, où ce grand Prince ne veut plus souffrir ceux qui sont hors de la Maison de Dieu, qui est l'Eglise Catholique.

Je sçay bien que certains Ecrivains, desavoüez mesme de ceux de leur parti, ont tasché de faire passer dans leurs libelles tous ces effets de la justice, de la prudence, & de la fermeté du Roy, pour une injuste persecution qu'on leur fait contre la disposition des Edits des Rois ses Predecesseurs; & mesme de ceux de Sa Majesté. Mais il est bien aisé de faire voir l'injustice de leurs plaintes, en disant ce qui est tout manifeste. En premier lieu, que dans la pluspart des choses dont ils se plaignent, on n'a fait que leur oster ce qu'ils avoient injustement usurpé contre les Edits, comme les Temples qu'on a demolis; ou ce dont on abusoit tellement contre l'intention des mesmes Edits, qu'il a fallu necessairement l'abolir, comme les Chambres mi-parties; ou enfin ce qu'on ne leur avoit jamais accordé, comme de laisser aux Catholiques la liberté de professer le Calvinisme, laquelle n'a esté permise par ces Edits qu'aux seuls Hu-

Huguenots qui l'avoient demandé. ce Sondement, qu'on sçait assez que ces Edits n'ont esté obtenus, les uns que durant la minorité du Roy Charles IX. les autres que par des Rebelles qui les demandoient les armes à la main, soustenus des forces de l'Estranger qu'ils avoient introduit en France; quelques-uns que par provision, comme il est porté dans les Arrests de leur enregistrement; & tous enfin par l'urgente necessité des temps, & pour certaines raisons qui ne subsistant plus maintenant, ont consequemment osté toute la force à ces Edits qui n'estoient fondez que sur ces raisons. En effet, puis que les Huguenots ont trouvé bon que l'Edit de Juillet favorable à la Religion Catholique fust revoqué par celuy de Janvier, contre une possession paisible de prés de douze siecles, sur la remontrance du Chancelier de l'Hospital, qui fit extrémement valoir cette maxime, *Qu'il faut que les Edits s'accommodent aux temps & aux personnes & non pas les personnes & les temps aux Edits*: auroient-ils raison de se plaindre, quand mesme, selon la maxime qu'ils ont voulu suivre, on revoqueroit les Edits qui leur sont favorables, par un autre qui nous remist dans nostre ancienne possession maintenant que les temps sont bien changez, & que les personnes ne sont plus du tout en l'estat où elles estoient alors? Et puis, ne sçait on pas, & il seroit aisé de le prouver par des faits incontestables, que

La Populin. l. 7.

Voyez le 3 liv de cette Histoire.

Sedition que les Huguenots ont si souvent contre-
des Hu- venu à ces Edits par des entreprises tres cri-
guenots à minelles contre l'autorité du Roy, mesme
Nismes de nos jours, qu'on pourroit justement
1650. revoquer toutes les graces qu'on leur a ja-
V. le Sy- mais accordées? Le Roy ne le fait pour-
node tant pas: en quoy il fait paroistre sa clemen-
dans les ce, sa douceur, & sa bonté, qu'il accorde
Sevennes si bien avec sa justice & sa fermeté, & qui
1663. eclatent encore d'avantage en ce que je vais
Synode dire.
de Nerac. Il est certain que dans le glorieux estat où
Iugement il est aujourd'huy, apres avoir triomphé de
rendu tous ceux qui avoient conjuré contre luy,
contre pour abbaisser cette souveraine puissance
eux à Li- sous laquelle ils ont tous plié, il pourroit
bourne faire sans aucune difficulté, & fort equita-
1672. blement à l'egard des Huguenots, ce que
les Princes Protestans font a l'egard des Catholiques. Il semble mesme qu'il le devroit faire pour sa gloire. Car enfin n'est ce pas quelque chose de surprenant, de voir que certains Princes qui luy sont infiniment inferieurs en toutes choses, ne veuillent pas souffrir que les Catholiques ayent le libre exercice de sa Religion dans leurs Etats, & que l'on pretende qu'il souffre que ceux qui professent la leur l'exercent librement dans son Royaume? Ne pourroit il pas dire aux Huguenots fort justement: *Ou faitez en sorte que ces Princes permettent le libre exercice de ma Religion chez eux, ou ne pretendez pas que je vous laisse la liberté d'exercer*

la vostre & la leur en France. Si vous voulez qu'on ait egard aux Edits qu'on y a faits en vostre faveur, qu'ils en fassent donc de semblables en faveur des Catholiques.

Et il ne sert de rien de dire ce qu'un de leurs meilleurs Ecrivains a ecrit depuis peu, pour repondre le moins mal qu'il a pû a cette puissante raison qui les desole. Il a crû se pouvoir tirer d'affaire, en disant qu'il y a grande difference entre les uns & les autres à cet egard, en ce que les Catholiques croyant que le Pape peut deposer un Prince que l'on tient à Rome pour heretique ou excommunié, on a sujet de se defier d'eux, & de craindre qu'ils ne conspirent contre ce Prince ; ce qu'on ne peut pas dire des Protestans, qui sont bien eloignez de cette creance, & qu'ainsi l'on n'a pas lieu de les tenir pour suspects, & d'apprehender qu'ils entreprennent quelque chose de funeste contre les Princes Catholiques leurs Souverains. Pour faire voir clairement le peu de solidité qu'il y a dans une pareille reponse, qui n'est en effet qu'une foible evasion, il ne faut que se remettre dans l'esprit ces deux choses que l'on a veûës dans cette Histoire du Calvinisme, & dont on ne peut nullement disconvenir. La premiere, qu'on ne peut gueres voir de plus horribles conspirations que celles que les Huguenots ont faites contre nos Rois, temoin les funestes Journées d'Amboise & de Meaux ; sans parler de leurs furieuses re-

De la politique du Clergé de France.

bellions

bellions qui ont cousté tant de sang à la France, & des malheureux complots qu'ils ont faits avec les ennemis, pour se soustraire de la Monarchie, en s'érigeant tout ouvertement en Republicains, comme ils ont fait plus d'une fois. La seconde, que ce n'est point du tout nostre creance qu'un Pape puisse deposer les Princes, quand mesme ils seroient heretiques, absoudre leurs sujets du serment de fidelité, & abandonner leurs Etats à ceux qui s'en pourront emparer les premiers. Bien loin de cela, nos Rois Tres-Chrestiens, qu'on sçait avoir esté de tout temps les plus zelez defenseurs de la Foy Catholique, & les plus grands protecteurs du Saint Siege, auquel ils ont toujours esté inviolablement attachez, nonobstant tous les differends qu'ils ont eûs avec quelques Papes pour des interests temporels, & pour les droits de leur Couronne qu'ils ne doivent jamais abandonner : nos Rois, dis-je, ont protesté en toutes les occasions contre cette pretention fondée sur une doctrine que tous nos Docteurs ont toujours condamnée comme directement opposée à la Loy divine. On peut voir sur cela les remontrances & les protestations que j'ai dit que Charles IX. fit faire au Pape Pie IV. au sujet de la Reine Jeanne de Navarre, toute Huguenote obstinée qu'elle estoit.

Edit du Roy Louis XIII. du 27. May 1621.

Le Roy donc en pourroit user tres-justement en son Royaume envers les Hugue-

no-

nots, comme les Princes Proteſtans en uſent dans leurs Etats envers les Catholiques. Il ne le fait pas neanmoins : il veut bien ſouffrir en quelque maniere que ſa condition, en un point ſi delicat, ſoit pire que celle de ces Princes, & ne les pas obliger, comme il le pourroit, à trouver bon que les choſes en cela fuſſent du moins egales entre eux. Pendant qu'on oſte aux Catholiques toute la liberté dans les Etats des Proteſtans, & qu'on les y traite ſi mal, il les laiſſe vivre paiſiblement dans ſon Royaume avec les Catholiques, ſous les meſmes Loix ; & voulant bien ne pas uſer de repreſailles comme il le pourroit faire tres-juſtement, ſans que perſonne y puſt raiſonnablement trouver à redire, il les laiſſe agir fort librement ſelon leur diſcipline, & ſouffre qu'ils faſſent publiquement l'exercice de leur Religion dans les lieux qui leur ſont marquez, quoyqu'il n'y ſoit nullement obligé par des Edits qui n'ont eſté faits que pour des raiſons & pour des temps qui ne ſont plus.

Ce n'eſt donc point par la rigueur & par la force qu'il pretend les reduire ; ce n'eſt que par ſon zele, & par ſa juſtice, animée d'un eſprit d'amour & de charité, qu'il agit pour les ramener doucement à l'Egliſe Catholique dont leurs Anceſtres ſe ſont malheureſement ſeparez. Et il le fait avec cette merveilleuſe application qui marque ſi bien le grand deſir qu'il a de leur ſalut, excitant le zele des Eveſques à ſeconder le

ſien ;

sien ; prenant soin qu'on envoye de bons & sçavans Missionnaires jusques dans les vallées des Alpes ; faisant distribuër des sommes tres-considerables aux pauvres convertis ; portant ses sujets Huguenots par toutes les voyes les plus douces & tout ensemble les plus efficaces à se remettre dans le sein de l'Eglise ; leur facilitant par ses Ordonnances le moyen d'y rentrer ; & comblant de graces & de faveurs tous ceux qui se reduisent, en mesme temps qu'il oste à ceux qu s obstinent dans l'heresie l'esperance de s'a vancer. Aussi voyons-nous aujourd'hu l'heureux succés de ce grand zele par la mul titude incroyable de ceux qui font tous le jours abjuration de l'heresie en diverse Provinces, & par la disposition des autres qui pour avoir, à ce qu'ils croyent, un spe cieux pretexte de leur changement, vou droient déja qu'on les contraignist, selo l'Evangile, d'entrer dans la salle du gran festin de Jesus-Christ où ils sont invi tez.

C'est donc par cette conduite si sage, juste & si douce, que ce grand Prince a sai comparaison plus fait pour la conversic des Protestans, sans bruit, sans eclat, sai tumulte, que tous les Rois ses predece seurs, par les supplices, par les armes & par les victoires qu'ils ont remporté sur eux.

Ainsi nous avons tout sujet de croire q Dieu continuant à benir les saintes inte

tions c

du Roy durant la paix, comme il a beni ses armes durant la guerre, le funeste embrasement du Calvinisme, qui a fait tant de ravage en France, & dont il ne reste aujourd'huy presque plus que la fumée, sera bientost entierement éteint. Et comme nous sommes tous unis dans la Monarchie Tres-Chrestienne, par le lien d'une mesme loy, qui nous oblige tous également à l'obéïssance que nous devons rendre inviolablement à un seul Roy que Dieu nous a donné : j'espere que nous le serons aussi par le lien d'une mesme Foy, & de la seule veritable Religion, qui ne se trouve que dans l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, l'unique Bergerie de Jesus-Christ, sous un seul suprême Pasteur, qui en est le Chef visible, estant successeur de Saint Pierre & Vicaire de Jesus-Christ.

ADDITION.

Sur la fin de la page 175. *aprés ces mots*, ces épouvantables desordres que nous avons veûs de nos jours *ajoustez* :

Mais il y a lieu d'esperer qu'un jour viendra, que Dieu dissipant par la force de la lumiere de sa grace, les tenebres qu'un funeste Schisme, suivi de l'héresie a répanduës depuis plus d'un siecle sur

l'Angleterre, fera de nouveau briller aux yeux des Anglois le ſoleil de la verité, qui réünira tous les eſprits dans la profeſſion
595. de cette meſme Foy que Saint Gregoire le Grand leur fit annoncer. On pourroit ſans doute leur propoſer une infinité de tres-puiſſans motifs pour les porter à cette réünion abſolument neceſſaire à leur ſalut: mais je ne veux maintenant pour cela que cette belle Déclaration que feüë Madame la Ducheſſe d'Iork, Princeſſe d'excellent eſprit, d'un tres-grand mérite, a voulu faire avant ſa mort, des raiſons qui l'ont obligée à renoncer au Schiſme pour embraſſer la Religion Catholique. Comme elle a prétendu que cette déclaration fuſt connuë de tout le monde, qu'on l'a veüë en Anglois, & qu'elle peut également ſervir à la converſion de tous les Proteſtans: je croy qu'il me ſera permis de la rendre publique dans mon Hiſtoire, dont elle ſera l'un des plus riches & des plus utiles ornemens, quand elle y paroiſtra telle que je l'ay receüë d'une perſonne tres-intelligente qui l'a fidellement traduite de cette ſorte en nôtre Langue.

DE-

DECLARATION
DE MADAME LA PRINCESSE D'IORK.

UNE personne élevée dans l'Eglise Anglicane, autant instruite dans sa doctrine, selon le jugement mesme de plus habiles Théologiens de son parti, que son estat & que sa capacité l'a pû permettre, doit s'attendre d'estre l'objet de la censure publique, lors qu'elle abandonne sa Religion pour embrasser celle de l'Eglise Romaine. Et comme j'avoûë franchement que j'ay esté une de ses plus grandes ennemies, sinon d'effet, au moins de volonté: j'ay cru que pour la satisfaction de mes amis il estoit raisonnable que je déclarasse les motifs & les raisons de ma conversion, & du changement si subit & si inopiné de ma Religion, sans m'engager neanmoins aux questions & aux objections qu'on me pourroit faire hors de propos sur ce sujet.

Je proteste en la presence de Dieu tout puissant, que depuis mon retour en Angleterre nulle personne du monde ne m'a porté directement ou indirectement à embraßer la Religion Catholique: c'est une grace que je dois à la seule misericorde de Dieu. Je n'ose mesme croire que les prieres que je luy ay faites tous les jours depuis mon retour en France & de Flandres,

pour luy demander qu'il me découvrist la verité, me l'ayant attirée.

Il est bien vray qu'ayant veû la ferveur & la dévotion des Catholiques de ces Païs-là, & sentant que j'en avois point, ou du moins que je n'en avois que tres-peu, je n'ay jamais cessé depuis ce temps-là de demander à Dieu la grace, si je n'estois de la vraye Religion, d'en estre avant que de mourir.

Je n'avois pas néanmoins le moindre doute que la créance de l'Eglise Anglicane ne fust la veritable, & je n'ay jamais eû aucun scrupule ni aucun trouble de conscience sur ce sujet, jusqu'au mois de Novembre dernier que je commençay à lire l'Histoire de la reformation de l'Eglise Anglicane, composée par le Docteur Heylings, laquelle est fort estimée, & dont la lecture, au jugement de tous les habiles gens du Royaume, est capable de delivrer les consciences de tous les scrupules & de tous les doutes qu'on pouroit avoir touchant la Religion. Mais pour moy, bien loin de trouver dans cette Histoire ce que l'on en publioit, j'ay trouvé au contraire qu'en la lisant elle ne faisoit voir que les plus horribles sacrileges dont on ait jamais oüi parler, & qu'elle n'estoit pas mesme capable de satisfaire un esprit mediocre, ni de luy persuader que nous eussions eû le moindre fondement ni la moindre apparence de raison de changer la face ancienne de l'Eglise, & de renoncer à la Religion Catholique. J'ay

J'ay remarqué dans cette Histoire, 1. Que Henry VIII. ne quitta la Communion de l'Eglise Romaine, & ne s'opposa à l'autorité du Pape, que parce qu'il ne vouloit pas luy permettre de répudier la Reine sa femme pour en épouser une autre. 2. Que le Roy Edoüard VI. estant encore enfant, son oncle qui le gouvernoit abusant de l'autorité Royale qu'il avoit entre les mains s'enrichit, en s'appropriant & à sa famille les Domaines & les biens de l'Eglise. 3. Que la Reine Elizabeth n'estant pas legitime heritiere de la Couronne, ne pouvoit se maintenir dans l'injuste possession dans laquelle s'estoit mise, qu'en renonçant à la veritable Eglise, parce que la pureté & la droiture de sa doctrine, n'auroit pû compatir avec l'usurpation du Royaume de la grande Bretagne.

Je ne pouvois m'imaginer, & encore moins croire que le Saint Esprit qui gouverne la veritable Eglise, fust l'auteur des trois points que je viens de remarquer, qui ont esté l'unique fondement du renversement de l'ancienne Religion, pour favoriser le libertinage de Henry VIII. l'usurpation de la Reine Elizabeth, & l'ambition jointe à l'extréme avarice de l'oncle du Roy Edoüard VI.

Je ne pouvois non plus comprendre comment les Evesques qui se vantent de n'avoir pû autre dessein en se separant de

la Communion de l'Eglise Romaine, que de travailler au rétablissement de la doctrine & de la discipline de la primitive Eglise, n'ont pensé à cette prétenduë réformation, que lors que Henry VIII. a entrepris de se separer de l'Eglise Romaine pour satisfaire à ses plaisirs criminel.

Toutes ces réflexions ayant agité mon esprit depuis la lecture de cette Histoire, je me suis appliquée à m'instruire des points de controverse qui estoient entre nous & les Catholiques; je les examinez le plus exactement qu'il m'a esté possible par l'Ecriture mesme; & quoy-que je ne me crusse pas capable de la bien entendre, j'ay trouvé néanmoins des choses qui m'ont paru si claires, & selon mon jugement si aisées à comprendre, que je me suis mille fois étonnée d'avoir esté si long-temps sans y faire réflexion.

J'ay esté particulierement & fortement convaincuë de la presence réelle de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel, de l'infaillibilité de l'Eglise, de la Confession, & de la priere pour les morts. J'ay voulu conferer de ces matieres par maniere d'entretien avec les deux plus habiles Evesques que nous ayons en Angleterre: & tous deux m'ont avoüé ingenument qu'il y a bien des choses dans l'Eglise Romaine qu'il seroit à desirer que l'Eglise Anglicane eust toûjours observées, comme la Confession qu'on ne sçauroit desavoüer que Dieu mes-

mesme n'ait commandée, & la priere pour les morts, qui est une des plus authentiques & les plus anciennes pratiques de la Religion Chrestienne ; que pour eux ils s'en servoient en particulier sans en faire une profession publique.

Comme je pressois un de ces Evesques sur les autres points de controverse, & principalement sur la presence reele de Jesus-Christ au Saint Sacrament de l'Autel : il me repondit librement, que s'il estoit Catholique, il ne voudroit pas changer de Religion ; mais qu'ayant esté élevé dans une Eglise dans laquelle il croyoit avoir tout ce qui est necessaire au salut, & y ayant receu son Baptesme, il ne croyoit pas la pouvoir quitter sans un grand scandale.

Tout ce discours ne servit qu'à augmenter le desir ardent que j'avois de me rendre Catholique, & je sentis des peines interieures & d'horribles inquietudes ensuite de la conversation que j'eûs avec ces deux Evesques.

Neanmoins, pour ne me précipiter pas dans une affaire de cette importance & où il s'agissoit de mon salut, je cherchay à me satisfaire entierement. Je priay Dieu de tout mon cœur de calmer mon esprit agité, en me faisant connoistre la verité dont la recherche causoit mon inquietude. Estant dans cét estat j'allay à Noël à la Chapelle du Roy pour y faire le Céne, ce qui mit

qui nous apprend avec tant de ſincerité quels ont eſté les vrais motifs de ſa converſion, & qui enſuite eſt morte ſaintement dans la Foy Catholique, eſt plus utile, à mon avis, pour convertir toutes ſortes de Proteſtans, que toutes les diſputes où la pluſpart du temps tout héretique qui ſe ſent un peu trop preſſé ne ſonge qu'à chercher un faux-fuyant pour s'évader, & pour faire accroire, en parlant touſiours, qu'il n'eſt pas vaincu. Et de fait, il n'y a point de Proteſtant qui ne puiſſe trouver une ſemblable origine de ſon héreſie dans quelque paſſion de dépit, de jalouſie, d'ambition ou de libertinage, qui a porté l'Auteur de ſa ſecte à ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine. Mais ſur tout les Anglois qui voudront s'appliquer à lire cette declaration de ſang froid & ſans préoccupation, trouveront que c'eſt une choſe monſtrueuſe que la Foy Catholique, qui avoit eſté rétablie d'un conſentement général en Angleterre, ait eſté abolie par la Reine Eliſabeth pour ſon ſeul intereſt, & qu'enfin une femme comme elle ſoit la fondatrice de l'Egliſe & de la Religion Anglicane.

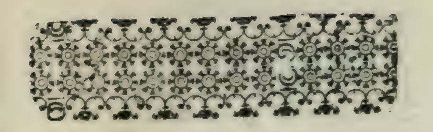


TABLE DES MATIERES.

A

B.

Sa

C

Jean

Elle

Sa

D

E

H.

I.

K

Pierre

L

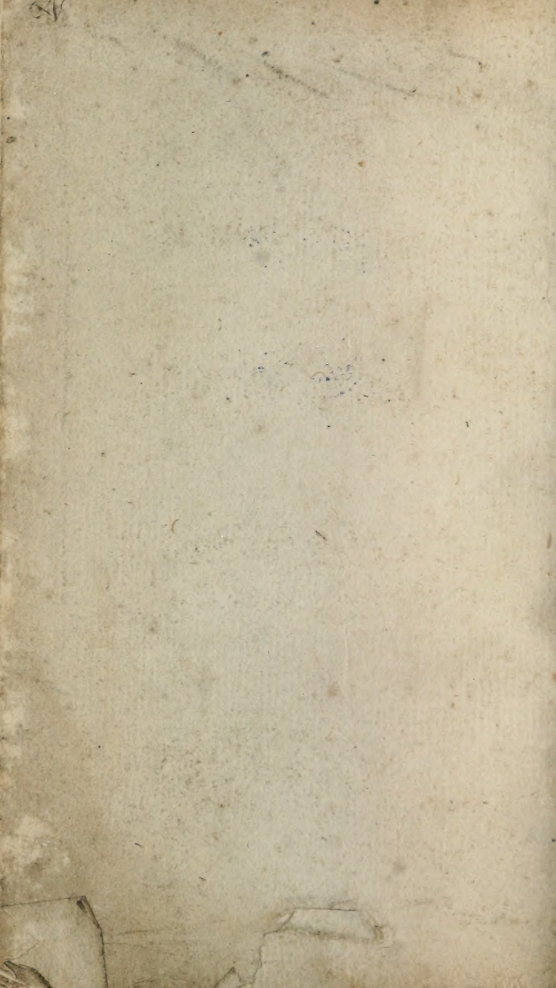
Elle

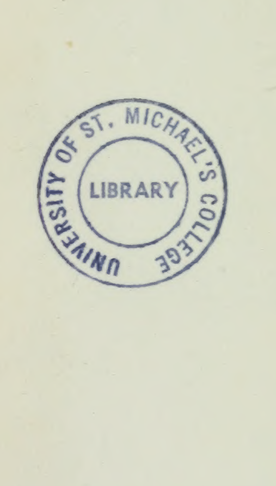
Son

S

L'Hi-

FIN.




UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY